



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753116 0

219
Presented by

John Bigelow

to the
Century Association

*DM DI
Mercure

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1732.



A PARIS,

Chez } GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DENULLY, au Palais.

M. DCC. XXXII.

Avec Approbation et Privilege du Roy.

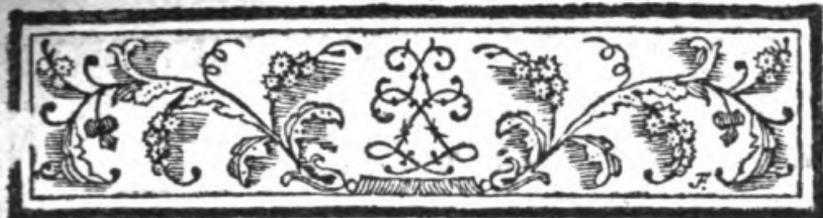
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
1905

LADRESSE generale est à
Monsieur MOREAU, Commis au
Mercure, vis-à-vis la Comedie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetés aux Libraires qui vendent le Mer-
cure, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrages, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaite-
ront avoir le Mercure de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .

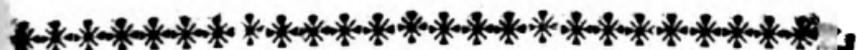


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1732.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'INGRATITUDE.

O D E.



Quelle Furie au teint livide,
S'avance ici d'un air vainqueur ?
Dans ses mains luit ce fer perfide,
Qui d'Agrippine ouvrit le cœur ;

L'insensible Oubli, l'Insolence,

Les sourdes Haines en silence,

Entourent ce Monstre effronté,

Tandis qu'il boit dans une Coupe,

A ij Que

Que remplit l'infemale Troupe,
Des froides eaux du noir Lethé.



Ingratitude, à de tels signes,
Aisément on te reconnoît ;
Comment sur tes fureurs insignes,
Phébus est-il resté muet ?
Il t'a trop long-temps épargnée ;
Sur toi, de ma Muse indignée,
Je vais lancer les premiers traits ;
Heureux, même en souillant mes rimes,
Du récit honteux de tes crimes,
Si j'en arrête le progrès.



Naissons-nous injustes et traitrés ?
L'homme est ingrat dès le berceau ;
Jeune, sçait-il aimer ses Maîtres ?
Leurs bienfaits lui sont un fardeau ;
Homme fait, il se plaît, il s'aime,
Il rapporte tout à lui-même,
Présomptueux dans tout état ;
Vieux enfin, rendez-lui service,
Selon lui, c'est une justice ;
Il vit superbe ; il meurt ingrat.



Parmi l'énorme multitude,
Des vices qu'on aime, et qu'on suit,

Pourquoi

Pourquoi garder l'Ingratitude ,
 Vice sans douceur et sans fruit ?
 Reconnoissance officieuse ,
 Pour garder ta Loi précieuse ,
 En coûte-t-il tant à nos cœurs ?
 Est-tu de ces Vertus severes ,
 Qui par des regles trop austeres ,
 Tyrannisent leurs Sectateurs ?



Sans doute il est une autre cause ,
 De ce lâche oubli des bienfaits :
 L'Amour-propre en secret s'oppose ,
 A de reconnoissans effets ;
 Par un ambitieux délire ,
 Croyant lui-même se suffire ;
 Voulant ne rien devoir qu'à lui ;
 Il craint dans la reconnoissance ,
 Un témoin de son impuissance ,
 Et du besoin qu'il eut d'autrui.



Pour rendre ta main bienfaisante ,
 Et t'émouvoir à la pitié ,
 L'ingrat à tes yeux se présente ,
 Sous le manteau de l'Amitié ,
 Il rampe , adulateur servile ;
 A ses vœux deviens-tu facile ?
 Ne crois pas en faire un ami ;

Triste retour d'un noble zele ,
 Tu n'en as fait qu'un infidele ,
 Peut être même un ennemi.



Déjà son œil fuit ton approche ,
 Et ta presence est son bourreau ,
 Pour être exempt de ce reproche ,
 Il voudroit t'ouvrir le Tombeau ;
 Monstre des Bois , Race farouche ,
 On peut vous gagner , on vous touche ,
 Vous sentez le bien qu'on vous fait ;
 Seul , des Monstres le plus sauvage ,
 L'Ingrat trouve un sujet de rage ,
 Dans le souvenir d'un bienfait.



Mais n'est-ce point une chimere ?
 Un phantôme que je combats ?
 Fut-il jamais un caractere ,
 Marqué par des crimes si bas ?
 Oh Ciel ! que n'est-ce une imposture !
 A la honte de la Nature ,
 Je vois que je n'ai rien outré ,
 Je connois des cœurs que j'abhorre ,
 Dont la noirceur surpasse encore ,
 Ce que mes traits en ont montré.



Foibles, indigens que nous sommes ,
 Chacun

Chacun seul ne se suffit point ;
 Les bienfaits soutiennent les hommes ,
 Par eux la Nature nous joint :
 Elle forme des bons offices ,
 Et des réciproques services ,
 Les nœuds de la Société ;
 Tout dépend de ce doux commerce.
 L'ingratitude le renverse ;
 C'est renverser l'humanité.



Pour prévenir ces ames viles ,
 Faudra-t'il , Mortels bienfaisants ,
 Que vos mains désormais stériles ,
 Ne répandent plus de présens ?
 Non ; leur dureté la plus noire ,
 N'enleve rien à votre gloire ;
 Il vaut mieux d'un soin généreux ,
 Servir une foule coupable ,
 Que de manquer un misérable ,
 Dont vous pouvez faire un heureux.



Des Dieux imitez les exemples
 Dans vos dons desintéressez ;
 Aucun n'est exclus de leurs Temples ;
 Leurs bienfaits sur tous sont versez.
 Le Soleil , qui dans sa carrière ,
 Prête au vertueux sa lumière ,

Luit aussi pour le Scelerat ;
 Le Ciel cesseroit de répandre ,
 Les biens que l'homme en doit attendre ,
 S'il en excluoit l'homme ingrat.



Juste Thémis , contre un tel crime ,
 N'as-tu plus ni glaive ni voix ?
 Que l'Ingrat n'est-il ta victime ,
 Ainsi qu'il le fut autrefois !
 Que ne reprens-tu dans notre âge ,
 De ton antique Aréopage ,
 L'équitable sévérité !
 L'Ingratitude étoit flétrie ;
 Et souffroit loin de la Patrie ,
 Un exil trop bien mérité.



Mais pourquoi te vantai-je , Athènes ,
 Sur la justice de tes Loix ;
 Quand par des rigueurs inhumaines ,
 Ta République en rompt les droits ?
 Que de proscriptions ingrates !
 Tes Miltiades , tes Socrates ,
 Sont livrez au plus triste sort ;
 La méconnoissance et l'envie ,
 Leur font de leur illustre vie ,
 Un crime digne de la mort.



Ainsi

Ainsi parloit, fuyant sa Ville,
 Thémistocle aux Athéniens ;
 » Tel qu'un Palmier qui sert d'azile,
 » J'en sers à mes Concitoyens ;
 » Pendant le Tonnerre et l'Orage ;
 » Sous mon impénétrable ombrage,
 » La peur des Foudres les conduit ;
 » L'Orage cesse, on m'abandonne,
 » Et long-temps avant mon Automne,
 » La Foule ingrate abbat mon fruit.



D'un cœur né droit, noble et sensible,
 Rien n'enflamme tant le courroux,
 Que l'Ingratitude inflexible,
 D'un traître qui se doit à nous ;
 Sous vingt Poignards (fin trop fatale !)
 Le Triomphateur de Pharsale,
 Voit ses jours vainqueurs abatus ;
 Mais de tant de coups, le plus rude ;
 Fut celui que l'Ingratitude,
 Porta par la main de Brutus.



Mortels ingrats, ames féroces,
 Que mes sons puissent vous fléchir ;
 Ou si de vos forfaits atroces,
 L'homme ne peut vous affranchir ;

A v Que

1470 MERCURE DE FRANCE

Que les Animaux soient vos maîtres ;
O honte ! ces stupides Estres
Sçavent-ils mieux l'Art des Humains ?
Où , que Senèque vous apprenne ,
Ce qu'il admira dans l'Arène ,
Des Amphithéâtres Romains.



On lance un Lion , on l'anime ;
Contre un Esclave condamné ;
Mais à l'aspect de sa Victime ,
L'Animal recule étonné ;
Sa cruauté se change en joye . . .
On déchaîne sur cette Proye ,
D'autres Lions plus en courtois :
Le premier , d'un cœur indomptable ,
Se met du parti du coupable ,
Et seul le défend contre tous.



Autrefois , du Rivage More ,
Cet Esclave avoit fui les fers ;
Trouvant ce Lion jeune encore ,
Abandonné dans les Deserts ,
Il avoit nourri sa jeunesse ;
L'Animal , touché de tendresse ,
Reconnut son cher Bienfaicteur ;
Un instinct de reconnoissance ,

L'arma

L'arma si bien pour sa deffense ,
 Qu'il sauva son Libérateur.

GRESSET.

A Tours , ce 26. Juin 1732.



LETTRE de M. le B. Sous-Chantre
 de la Cathédrale d'Auxerre , au R. P.
 Du Sollier , Jesuite d'Anvers , Continua-
 teur des Recueils de Bollandus , touchant
 un nouveau Saint , Chanoine du Diocèse
 de Nevers.

Comme je me suis apperçû depuis
 que j'ai l'honneur d'être connu de
 vous , Mon Reverend Pere , que vous
 n'excluez de votre immense Recueil
 d'*Acta Sanctorum* , aucun des Personnages
 qui sont honorez comme Saints ou com-
 me Bienheureux , dans quelque Eglise
 que ce soit , pourvû que les marques de
 culte soient exterieures ; j'ay crû que je
 devois vous faire part de la connoissance
 qui m'est venuë depuis peu d'un saint
 Personnage , qui a fini ses jours dans une
 Eglise voisine de la nôtre. Ce Saint est
 du Diocèse de Nevers ; qui , comme vous
 sçavez , confine à celui d'Auxerre , et qui
 A vj borne

1472 MERCURE DE FRANCE
borne du côté de Midy la Province Ec-
clesiastique de Sens.

C'est une opinion assez communément reçüe , que les Cloîtres et les Deserts ont formé plus de Saints que les Villes. Depuis que les persécutions cessèrent de faire des Martyrs , on ne vit plus que des saints Anachorettes, quelques saintes Vierges ; on vit encore des Evêques se sanctifier de temps en temps par leurs travaux Apostoliques ; mais le nombre dominant ne parut point être dans le Clergé Séculier du second Ordre , quoique les Martyrologes & les Calendriers ne laissent pas de fournir un certain nombre de S. Piêtres , plusieurs Diacres , Soudiacres et même des Clercs , à qui leur sainteté attestée par les Miracles , a fait décerner un culte public.

Mon but n'est point d'examiner ici pourquoi depuis l'introduction des formes solennelles de la Canonization , il y a un si grand nombre de Religieux canonisez , et si peu de ceux qui se sont consacrez au Seigneur dans le Clergé Séculier. J'ai dessein seulement , Mon R. P. de vous faire connoître aujourd'hui un S. Chanoine d'une Eglise Collegiale , située presque au cœur du Royaume , et cependant dans un Pays fort solitaire ,
je.

JUILLET. 1732. 1473

je veux dire dans le milieu du Nivernois. Ce sont deux raisons pressantes qui m'engagent à vous en écrire dès-à-présent, la première est que vous avancez actuellement dans le mois d'Août, mois auquel il est décedé; la seconde est parce que l'on vient de réiterer tout nouvellement à son égard des marques de culte qui ne sont dûes qu'aux Saints.

Ce Bienheureux personnage s'appelle *Nicolas Appleine*. Je n'ai pû encore apprendre quelles furent ses actions; mais les Miracles qu'il a operez depuis sa mort prouvent suffisamment sa sainteté. Comme il ne mourut que sous Louis XI. ces Miracles ont presque été connus des Ayeuls de nos Peres. Premery est la petite Ville où il fut Chanoine-Prêtre dans l'Eglise de S. Marcel. (a) C'est un endroit fort écarté du tumulte du siecle, et dans lequel un Chanoine qui ne se propose que le culte de Dieu, dégagé de toute affection terrestre, et le soulagement du Prochain, principalement des Pauvres, peut, en menant une vie simple et mortifiée, mériter la Couronne due aux fideles Serviteurs.

On présume que c'est la pratique de ces

(a) C'est S. Marcel, Martyr de Châllon, du 4. Septembre.

vertus

1474 MERCURE DE FRANCE
vertus qui a fait regarder Nicolas Ap-
pleine comme un Saint. Je ne puis vous
en dire rien davantage, jusqu'à ce que
j'aye reçu des Memoires de sa vie, qu'on
craint fort de ne pas retrouver, parce
qu'ils peuvent avoir été perdus dans le
temps des guerres.

Mais au défaut de ces preuves efficien-
tes de sainteté, je vous marquerai ici
celles qui les supposent comme arrivées
et reconnues. Ce bienheureux Chanoine
mourut l'onzième jour d'Août de l'année
1466. qui étoit le sixième de l'Episcopat
de Pierre de Fontenay, Evêque de Ne-
vers, et du regne de Louis XI. il fut inhu-
mé dans l'Eglise de Premery, à côté gau-
che du grand Autel. Le Prélat et le Prin-
ce étant informez de sa sainteté et des
Miracles qui s'opéroient à son Tombeau
concoururent à l'établissement de son
culte. Un titre du 14. May 1483. porte
entre autres articles : 1^o L'érection d'un
Autel à la tête du Tombeau du Bienheu-
reux, par Messire Pierre de Fontenay,
Evêque de Nevers, à la priere du Roy
Louis XI. 2^o. L'établissement d'une Con-
frerie en son honneur. 3^o. L'établissement
d'une Fête aussi en son honneur, fixée au 12.
Août, lendemain de sa mort, le tout à la
requête des Doyen et Chanoines de cette
Eglise,

Eglise, en conséquence des miracles fréquens qui continuoient au même tombeau, et desquels l'Evêque même assura avoir été témoin. L'Autel, dont ce titre fait mention, étoit orné d'un Tableau, qui contenoit les armes de ce Prélat, et où le Bienheureux Chanoine étoit représenté, guérissant un homme affligé de la vuë; et ce Tableau est encore existant dans la même Eglise, avec les mêmes Armoiries.

Jean Boyer, qui succeda à Pierre de Fontenai, confirma par acte du 25 Septembre 1508. tout ce que son prédécesseur avoit fait en faveur du culte du B. Nicolas. On voit par d'autres titres, des années 1484 et 1486. que la Confrerie, érigée en l'honneur du Saint, fut publiée par les Députez du Chapitre de Prémery dans les Diocèses voisins, et que les Evêques y donnoient les mains. Mais le titre le plus remarquable après ceux-là, est une Lettre de Louïs XI. à Pierre de Fontenay, par laquelle il le remercie de ce qu'il lui a fait apporter la Robbe du B. Nicolas, par la sœur de ce saint homme, et l'assure qu'il envoie au Chapitre de Prémery, un Coffre pour la conserver, ajoutant, *qu'on lui fera un singulier plaisir d'en avoir toujours mémoire, et de publier la dévotion qu'il a eue envers ce Bienheureux Prêtre.*

Cecy

1476 MERCURE DE FRANCE

Cecy ressent assez le style des Lettres de ce Prince, et vous n'en pouvez douter, parce que je tiens toutes les choses que je vous ai rapportées jusqu'icy, d'une personne grave qui a vû les originaux. Le Corps de ce Saint Personnage, continué cette personne, resta au tombeau dans sa situation naturelle, jusqu'au temps d'Eustache de Chery, Evêque de Nevers. Ce Prélat crut devoir y apporter quelque changement. Il fit démolir ce qui étoit élevé à l'exterieur de la sépulture, et en place, il lui fit rédiger une Épitaphe qu'on grava sur la Tombe qu'il fit apposer. En voicy les termes : *Facet hic bona memoria vir et sancta vita Nicolaus Appleine, Presbyter Canonicus Premeriaci, qui ob crebra ejus miracula creditur Beatus. Obiit XI. Augusti anno 1466. In memoria æterna erit justus. Monumentum hoc positum fuit curâ Eustachii de Chery, Episcopi Nivernensis, anno 1646.* On juge par la situation où l'on a trouvé dernièrement les ossemens du B. Nicolas, de ce que l'Evêque Eustache avoit fait à leur égard. La Tombe ayant été levée, il a paru une Maçonnerie, au dedans de laquelle étoit une Caisse de plomb, longue de deux pieds et demi, qui contient tous les ossemens; et l'ancien Autel élevé sous l'invocation du

Saint

Saint , ayant été détruit en cette présente année 1731. comme nuisant aux cérémonies , la Caisse des saints ossemens a été portée solennellement dans l'intérieur d'un autre Autel , érigé expressément sous le même titre , au fond de l'Eglise , derrière le grand Autel. Cette cérémonie a été faite par les ordres de Messire Charles Fontaine des Montées , Evêque de Nevers , le Mardy 3^e jour de Juillet dernier , depuis lequel temps il y a une affluence bien plus grande qu'auparavant à ces saintes Reliques , et un grand nombre de Malades se trouvent guéris ou soulagez par son intercession.

Si la vie de ce S. Prêtre ne se trouve pas avant que vous soyez parvenu au onzième jour d'Aoust, ceci servira toujours ; mon R. P. pour fournir à vos Lecteurs une notice de son culte ; lequel suppose certainement une sainteté de vie , confirmée par des miracles arrivez peu après sa mort. C'est , ce me semble , ce qui suffit pour meriter d'être inséré dans votre Recueil ; au moins je suis certain que si M. l'Abbé Chastelain , notre ami commun , avoit eu connoissance de ce Saint Chanoine , il l'eut mis dans son Martyrologe universel , au nombre des Bienheureux. Vous avez , sans doute , remarqué combien il

1478 MERCURE DE FRANCE
y a mis de Saints Prêtres du dernier siècle, en qualité de Venerables, lesquels ne sont canonisez que dans l'esprit des peuples, et qui attendent la voix des Prélats, pour avoir un culte plus solennel, quoiqu'on dise ordinairement, *vox populi, vox Dei.*

Permettez, mon Reverend Pere, qu'à cette occasion je vous fasse mes remerciemens particuliers, au sujet de la maniere dont vous et le R. P. Pierre Vandebosch, venez de traiter au 31. de Juillet l'article de S. Germain, Evêque d'Auxerre. Vous rendez à ce saint Prelat toute la gloire qui lui est due; et votre exemple ne peut que causer de vifs remords dans l'esprit de certains Reviseurs de Breviaire, qui depuis quelques années ont fait semblant de méconnoître ce grand Thaumaturge des Gaules, et en particulier de leur propre Pais, et qui n'ont pas craint de le biffer entierement du Calendrier. Qui ne doit être content dans notre Diocèse, de la maniere dont vous vous réunissez à faire son éloge? En même temps que le Pere de Longueval, votre confrere, écrit à Paris, que S. Germain, Evêque d'Auxerre, a été *l'un des parfaits modeles de Sainteté, un des plus ardens défenseurs de la Foy, l'honneur et la consolation*

tion de l'Eglise Gallicane, le Fléau de l'hérésie, le Pere des peuples, le refuge de tous les malheureux (a). Vous confirmez par votre suffrage, que ce Saint est le seul que l'ancienne Eglise Gallicane ait comparé au grand S. Martin de Tours, et vous ajoutez qu'on trouve indifferemment par tout le Royaume, des Eglises sous l'invocation de l'un comme de l'autre; en sorte même qu'on en voit trois, sans sortir de Paris. Et cette multitude étonnante d'Eglises, qui se trouve sous son nom dans la France, est sans exclure celles qui sont ou qui ont existé dans les Royaumes étrangers, et sur tout dans la Grande Bretagne.

Cette étenduë et solemnité de culte est conforme, selon vous, au témoignage de S. Sidoine Apollinaire, Evêque de Clermont, excellent connoisseur, lequel voulant faire un parallele de S. Agnan, Evêque d'Orleans, avec les plus grands Prélats de son siecle, ne trouvoit point sur qui il put mieux établir sa comparaison, que sur les excellentes vertus de S. Germain d'Auxerre, et de S. Loup de Troyes. *Germano Antissiodorensi*, dites - vous, *si quid in Galliis majus atate suâ novisset S. Apollinaris Sidonius, non satis opinor ex*

(a) *Hist. de l'Eglise Gallicane, tom. 1. p. 457-arte*

1480 MERCURE DE FRANCE
arte laudasset, lib. 8. Epist. 15. S. Anianum Maximum consummatissimumque Pontificem, *cum illum diceret*, Lupo parem, Germanoque non imparem. *Sed privata*, ajoutez-vous, *que justò longius abluerent*, mittamus elogia; *quando idem de illo sensus fuit universæ pridem Ecclesiæ Gallicanæ*, ut *qua Sanctis cum indigenis omnibus prætulisse cultu videatur ac soli Martino Turonensi exaquasse*; *cum hujus haud fortè plures quàm illius nomine dicatas toto passim regno excitavit Ecclesias*, et *in una quidem urbe Parisiensi*, Germano Autissiodorensi, teste Baillet, tres. Prætereà gentes alias atque imprimis Britannicam, *quæ ut liquet et Alfordi nostri Annalibus ad annum Christi 441. nùm. 2. vix ipsis Gallis concedere in hac parte voluit*, structis ejus nominis templis, oppidis, Monasteriis et altaribus (a).
 Je mets icy ce Texte en entier, non pour vous rappeler ce que vous sçavez mieux que moi, mais parce qu'en envoyant ma lettre à Paris, à l'un de mes amis, qui doit vous la faire tenir, je suis bien-aise de lui épargner la peine de recourir à votre dernier Tome de Juillet, qui est peut-être encore assez rare dans cette grande Ville, puisqu'il ne fait que commencer à paroître.

(a) *Acta Sanctorum, Julii. Tom. 7. pag. 184.*

J'ai

JUILLET. 1732: 1481

J'ai lû avec attention tout ce que vous y dites , contre l'opinion de ceux qui croient que les os de S. Germain ne furent pas brulez par les Calvinistes en 1566. ; mais je ne suis point encore persuadé que ce soit par la voie du feu , que ces saints ossemens se trouvent aujourd'hui soustraits à la veneration des Fideles , et j'espere m'étendre un jour là-dessus , dans mon Histoire des Evêques d'Auxerre. Je suis fâché que vous n'avez pas connu deux Manuscrits du Prêtre Constance , qui sont à la Bibliothéque du Roy ; l'un copié au neuvième siècle sur celui que les Moines de Saint Germain avoient présenté à Dagobert I. et l'autre écrit au commencement du même siècle , par les soins ou de la plume même d'un nommé *Gundoin* , connu par ce qu'en dit le Pere Martenne dans son premier voyage littéraire , à l'article d'Autun. Ces Manuscrits m'ont paru être aussi dignes de votre attention que celui de la Cathédrale d'Autun , qui roule presque tout entier sur notre Saint , et dont vous avez donné quelques lambeaux qu'en avoit extrait le P. Chifflet , votre Confrere. Je suis, &c.

A Auxerre , ce 24 Octobre 1731.

DIVER-



DIVERTISSEMENT.

*Exécuté chez Madame *** au sujet de
l'Asyle qu'elle a donné à une Assemblée
de Musique qu'on avoit voulu détruire.*

PERSONNAGES.

*Minerve, Déesse de la Sagesse et des
Beaux-Arts,*

Apollon,

Terpsicore, Muse qui préside à la Lyre.

Euterpe, Muse qui préside à la Flute.

Elevés de Terpsicore et d'Euterpe.

La Scène est au Parnasse.

Apollon.

Quel silence regne en ces lieux !
Et quel spectacle, ô Ciel, se présente à mes yeux !
Terpsicore désespérée ,

Pousse de longs soupirs, garants de ses douleurs ;
Et comme Elle, Euterpe éplorée ,
Me présage quelques malheurs.

Quel est le sujet de vos pleurs ?

Parlez , que sans détour votre bouche plaintive ,
Daigne à ma foy le confier !

Terpsicore , d'où vient que votre Lyre oisive

Est

Est suspenduë à ce Laurier ?

Et qu'Euterpe au pied de ce Hêtre,

Languissant avec vous dans un triste repos,

Du son de sa Flute champêtre

Craint de réveiller nos Echos ?

Terpsicore.

Non , n'attendez pas que j'expose

A vos yeux le plus noir forfait ;

Le tourment qu'une injure cause,

Redouble au récit qu'on en fait.

Apollon.

Ah ! plutôt loin de vous contraindre,

A vos chagrins donnez un libre cours :

La douleur , à se plaindre,

Se soulage toujours.

Terpsicore.

Non , n'attendez pas que j'expose

A vos yeux le plus noir forfait ;

Le tourment qu'une injure cause,

Redouble au récit qu'on en fait.

Apollon.

Eh bien ! si vous voulez dissimuler l'offense

Qui de vos déplaisirs aigrit la violence ,

Nommez-moi seulement , qui vous ose outra-

ger.

Et

Et mes traits vont vous envenger.

Enterpe.

Ah ! l'espoir de cette vengeance
Suffit pour m'engager à rompre le silence.

Avec des Amphions naissans ,
Par l'ordre de Pallas qui toujours nous seconde ;
Dans les Climats que l'Ouche arrose de son onde ,
Tranquilles , nous formions des Accords ravissans ;
Lorsque l'affreuse Envie , ardente à nous détruire ,
Est venue infecter de ses cruels poisons ,
Le lieu qui résonnoit de nos tendres Chansons
De ma sœur éperdue elle a souillé la Lyre ,
Et dispersé nos Nourrissons.

Apollon.

Muses , croyez-en mon Oracle ,
Vous vaincrez ses efforts jaloux ;
Les Ris renaîtront parmi Vous ;
Plus on a souffert d'un obstacle ,
Et plus le triomphe en est doux.

Sur les flots , quand l'orage gronde ,
Le pâle Nocher craint la mort ;
Mais si quelque heureux coup du Sort

Le

JUILLET. 1732. 1485

Le dérobe aux fureurs de l'Onde,
Plus joyeux il arrive au Port.

Muses, croyez-en mon Oracle;
Vous vaincrez ses efforts jaloux;
Les Ris renaîtront parmi Vous;
Plus on a souffert d'un obstacle,
Et plus le triomphe en est doux.

Mais quelle Déesse suprême,
En ces lieux tout-à-coup éblouit mes regards ?

Euterpe.

O Ciel ! c'est Minerve elle-même,
Qui vient de rassembler nos Nourrissons épars.

SCENE II.

*Minerve, Apollon, Terpsicore, Euterpe,
Elevés de Terpsicore et d'Euterpe.*

Euterpe.

Venez, secourable Déesse,
Venez par vos conseils vainqueurs
Rétablir l'allégresse
Dans le fond de nos cœurs.

Terpsicore.

Les malheureux en votre absence
S'abandonnent au désespoir ;

B

Mais

Mais ils recouvrent l'esperance ,
Si-tôt qu'ils peuvent vous revoir.

Euterpe et Terpsicore.

Venez , secourable Déesse ,
Venez par vos conseils vainqueurs ,
Rétablir l'allégresse ,
Dans le fond de nos cœurs.

Minerve.

De vos tristes regrets étouffez le murmure ;
Muses , j'ai sçu , j'ai plaint , j'ai vengé votre in-
jure.

Pour remplir les projets que vous aviez for-
mez ,

TAMYRHE (a) qui vous aime autant que vous
l'aimez ,

TAMYRHE , à mes conseils docile ,

A tous vos Nourrissons par ma voix ranimez ,
Dans un superbe lieu promet un sûr Azyle.

De cet heureux succès dont vos cœurs sont char-
mez ,

J'ai vû pâlir l'Envie , elle se désespere ,

Et dans son Antre obscur , plein d'Insectes ram-
pans ,

Ce Monstre écumant de colere ,

Est allé loin de vous , dévorer ses Serpens.

(a) L'on désigne sous ce nom , Madame * * *
qui a donné Asyle à l'Assemblée de Musique , per-
sécutede par les Envieux.

Terpsè-

JUILLET. 1732. 1487

Terpsicore et Euterpe.

Triomphe ! Victoire !

De Minerve en ce jour

Celebrons la gloire ,

Et chantons tour à tour

Triomphe ! Victoire !

*Apollon et les Eleves de Terpsicore
et d'Euterpe.*

Triomphe ! Victoire !

De Minerve en ce jour ,

Celebrons la gloire ,

Et chantons tour à tour ,

Triomphe ! Victoire !

Minerve.

Pouvois-je moins faire pour vous

Que d'embrasser votre deffense ?

De tous les Arts divers qui sont sous ma puis-
sance ,

Le Vôtre de tout temps m'a paru le plus doux.

Heureux qui de l'Harmonie

Entend les sons mélodieux !

Ils font dans les Cieux

Le plaisir des Dieux ,

Et par eux des Humains la peine est adoucié.

Heureux qui de l'Harmonie

B ij Entend

Entend les sons mélodieux !

Les charmes invincibles
D'une agréable Voix
Ont dompté la fureur des Ours les plus terri-
bles ,

Et scû rendre sensibles
Les Rochers et les Bois ;

Sur l'infemale Rive ,
Le Dieu même des Morts ,
A prêté quelquefois une oreille attentive
A de tendres Accords.

*Apollon , Terpsicore , Euterpe ,
et leurs Eleves.*

Heureux qui de l'Harmonie
Entend les sons mélodieux !
Ils font dans les Cieux
Le plaisir des Dieux ,
Et par eux , des Humains , la peine est adoucie :
Heureux qui de l'Harmonie
Entend les sons mélodieux !

Minerve.

O vous qui d'un sort tranquille
Jotirez désormais , en dépit des Jaloux ,
Dans le glorieux azyte ,

Que

JUILLET: 1732: 1489

Que TAMYRHE à mes yeux vient d'accorder pour
VOUS,

Aux yeux de cette Mortelle ,
Par les Airs les plus touchans
Signalez tous votre zèle ;
Elle est digne de vos Chants ,
Que vos Chants soient dignes
d'Elle.

Terpsicore , Euterpe et leurs Eleves.

Aux yeux de cette Mortelle ,
Par les Airs les plus touchans ,
Signalons tous notre zele ;
Elle est digne de nos Chants ,
Que nos Chants soient dignes
d'Elle.

*Les paroles sont de M. COCQUARD , Avocat au
Parlement de Dijon , et la Musique de M. l'Abbé
FAUBERT.*

*****:***

*LETTR E écrite à M. D. L. R. par
un bas Normand , sur la maniere de fai-
re du vin rouge avec des raisins blancs.*

Q Uoique je sois Normand , et même
bas Normand , vous trouverez bon ,
Monsieur , que je m'adresse à vous pour
obtenir de quelque Bourguignon la so-
lution

1490 MERCURE DE FRANCE.
lution d'un endroit qui m'a embarrassé
en lisant une Lettre d'un ancien Moine
de S. Denys (a). Il n'est pas extraordi-
naire que nous, qui ne voyons croître
dans nos Campagnes que des Pommes ou
des Poires dont on fait le jus qui sert
de boisson au commun du peuple, ne
soyons pas pleinement informez de la
maniere dont on façonne le vin. Ce Moi-
ne qui s'appelloit Guillaume, lassé appa-
remment du tracas qui est ordinaire dans
les grandes Maisons, sur tout dans celle
où le premier Ministre du Royaume fai-
soit sa demeure, se retira dans un petit
Monastere de la Province d'Aquitaine,
pour y finir ses jours.

C'étoit vers le milieu du douzième
siècle, quatre autres Moines qui portoient,
comme lui, le nom de Guillaume; sça-
voir, Guillaume le Préchantre, Guillau-
me le Cellerier, Guillaume le Notaire ou
le Secretaire, et Guillaume le Médecin,
lui écrivirent pour l'exhorter à sortir de
ce trou, et à revenir à S. Denys. Il leur
fit une réponse qui m'a paru fort spiri-
tuelle; et pour prouver qu'il auroit tort
de quitter cette petite Maison, il en a fait
une Description tout-à fait réjouissante.

(a) *Thesaur. Anecdotor.* P. P. Martene et Du-
rand. Tom. 1. pag. 442.

Il ne marque point dans quel Diocèse étoit ce petit Couvent ; mais comme il dit que la Rivière de Vienne (*Vigenna*) passoit à deux traits d'Arbalestre de cet endroit ; il y a apparence qu'il étoit bâti dans le Diocèse de Limoges ou dans celui de Poitiers. Parlant des avantages du terrain, il va jusqu'à dire que le vin qui y croissoit, surpassoit celui de Falerne ; puis il ajoute : *Hic mirum in modum ex albis botrionibus vinum vidi rubrum, et ex nigris & converso conficitur album.* La première partie de cette phrase fait le sujet de ma curiosité. Je comprends bien qu'avec des raisins noirs l'on peut faire du vin blanc ; mais je ne conçois pas, moi bas Normand, comment avec des raisins blancs seuls, on peut faire du vin rouge. Plus d'un Parisien pourroit bien y être embarrassé comme moi. Passant autrefois à Chablis et ailleurs dans la Champagne, j'ai vû exécuter la seconde partie de ce qu'avance le Moine de S. Denys ; mais à l'égard de ce qui précède, je vous avouè que je m'y perds, et j'ai toujours crû qu'avec des raisins blancs, de quelque maniere qu'on les écrase, et quelque long que soit le temps qu'on les laisse dans la Cuve, on n'en peut faire que du vin blanc ou tout au plus du vin jaune, comme notre Cidre de Bayeux.

Ce Moine donc auroit-il voulu broder ? Se seroit-il exposé à mentir en écrivant aux amis du grand Abbé Suger ? ou bien y auroit-il quelque équivoque renfermé dans la première Partie de sa proposition ? Il ne seroit pas indifférent de sçavoir d'où il est natif ; car il y a des Nations plus ou moins sinceres ; je dis ceci, sans prétendre blesser le respect que je dois à mes compatriotes. Si ce Moine étoit originaire du País où le Monastere en question étoit situé, l'amour de la Patrie a pû le porter à en exagérer les avantages. Je ne sçai que croire de tout le bien qu'il en dit ; il attribué à l'*Oratoire* de cette Maison, (c'est ainsi qu'il appelle l'Eglise) une prérogative dont l'extension seroit fort à désirer de nos jours ; sçavoir, que quiconque y entroit dans le dessein de dérober, étoit tout à coup puni d'aveuglement, ou d'une peine encore plus grande. Ce Privilege seroit fort à souhaiter, non-seulement pour les Eglises de Paris, mais encore pour celles d'un certain País où l'on se défie souvent, avec raison, d'une partie de ceux qui paroissent y entrer dans le plus grand esprit de dévotion ; et je vous avoué que si tous les voleurs tomboient roides morts ou devenoient aveugles en entrant dans les Egli-

ses, cela auroit épargné bien des ceremonies qui ont été faites à la Grève et ailleurs.

Après tout, une Description qui ne porte pas le nom spécifique du lieu, laisse toujours le Lecteur en suspens; que ce soit Poitou ou Limosin, je ne m'en embarrasse pas beaucoup, pourvû que vous me procuriez le secret par lequel on fait du vin rouge avec des raisins blancs. Ce n'est pas que je veuille m'en servir; vous sçavez par vous-même que nous n'avons icy que des Treilles à verjus; je suis éloigné de plus de 25 lieuës des dernières Vignes des Vignobles de Normandie; mais je demande seulement comment du blanc peut devenir rouge; *simpliciter et sine addito*. Un Peintre qui sçait le mélange et la combinaison des couleurs, pourroit m'éclaircir là-dessus, et malheureusement je n'en trouve point dans mon Village. Ces sortes d'Ouvriers sont rares dans nos quartiers et n'y font pas long séjour, lorsqu'ils veulent être sinceres, et ne pas flatter, conformément au génie du País.

Pour vous, Monsieur, qui voyez les Nations qui abordent à Paris de tous les côtez, je vous réitere ma priere, et je vous demande ou de m'indiquer, si vous pou-

B v vez,

1494 MERCURE DE FRANCE
vez , l'endroit marqué dans la Lettre du
Moine Guillaume , afin que je puisse y
écrire pour sçavoir si ce secret subsiste
toujours , ou , si vous ne pouvez me l'in-
diquer , de me procurer de quelque au-
tre País Vignoble , une réponse qui satis-
fasse ma curiosité. Il ne vous sera pas dif-
ficile de faire parler , sur le premier ar-
ticle , quelques Bourguignons , à vous
qui avez rendu si publiques par toute la
terre les Décisions souveraines de Bac-
chus en faveur de leur Province , de ce
Dieu qui dit si volontiers la vérité , *in*
vino veritas. Je souscris de tout mon
cœur à la déclaration authentique que
cette Divinité a donnée en faveur des Vins
de la véritable Bourgogne , quelle que
soit la situation des côtes d'où ils procé-
dent , haute , moyenne et même basse ,
pourvû que ce vin soit franc , pectoral ,
et sans goût de craye , de nitre , ou de
souffre , ou enfin de pierre à fusil. Le
corps de l'homme n'étant point un alem-
bic , ni de ces tuyaux de distillation
qu'il n'importe pas de ménager ; les vins
qui sont sujets à certaine fougue subi-
te et passagere , et qui font plutôt mon-
ter des vapeurs au cerveau , qu'ils ne ré-
pandent de vigueur dans les veines , ne
peuvent lui convenir amiablement ; et le
plaisir

JUILLET. 1732. 1495

plaisir qu'on ressent à les boire, laisse toujours après lui le regret d'en avoir usé. Je mets autant de différence entre les francs vins de Bourgogne, et les vins caustiques de certains Païs, où l'on croit qu'il suffit d'être presque limitrophe de cette Province pour y être aggrégé, qu'il y en a entre les Cidres qu'on fait à Bayeux et dans le Cotentin, et celui qu'on pourroit faire à Paris. Ne soyez pas surpris, Monsieur, qu'un Normand vous écrive sur ce ton; c'est un Normand qui abandonne à ses domestiques la liqueur ambrée ou dorée dont il vient de vous parler, et qui n'use en son particulier que de la rouge, et de la plus sanguine; soit qu'elle lui vienne par les côtes de la Mer, soit que ce soit par le Canal de la Seine et par les voitures de terre. Je suis, &c.

De St. . . ce 31 Mars 1732.



Bvj ODE



O D E

Sur le Mariage de M. le Prince de Conroy.

N'Est-ce point une image vaine ?
 Les Plaisirs sont-ils de retour ?
 Se peut-il qu'au bord de la Seine,
 Tout ne respire que l'Amour ?
 Dans l'affreuse saison des glaces,
 On y voit folâtrer les Graces ;
 Amour y lance mille Traits :
 On diroit que la jeune Flore,
 Devant Zephire qui l'adore,
 Etale déjà ses attraits.



Mais, ô l'agréable surprise !
 Sont-ce deux Amans que je vois,
 Dont l'ame tendrement éprise,
 Du Dieu vainqueur reçoit les Loix ?
 Que ces jeunes cœurs sont aimables ;
 Tendres, gracieux, respectables ?
 Les Lys renaissent sous leurs pas :
 Petit Dieu par qui tout respire,
 Vis-tu jamais sous ton Empire
 Plus de grandeur et plus d'appas ?



Non.

Non , non , rien ne me peut séduire ;
 Car ce Tableau n'a rien d'obscur :
 Dans leurs yeux je le vois reluire ,
 C'est de Bourbon le Sang très-pur :
 Accourez donc , Nymphes fidelles ,
 Cueillez des Palmes immortelles ,
 Mêlez-y le Myrthe et les fleurs ;
 Si la saison ne les ramene ,
 Phebus à la féconde haleine ,
 Hâte-les nous par tes douceurs



Suivons , suivons ce Couple auguste ;
 'Au Temple il va porter ses pas :
 Rien ne sçauroit être plus juste ;
 Des Dieux tout relève ici-bas ;
 Seroit-ce qu'en cette journée ,
 Pour un doux et chaste Hymenée ;
 Ces tendres cœurs fissent des vœux ?
 Et que d'une foi mutuelle ,
 'Aux yeux de la Troupe immortelle ;
 Ils allassent former des nœuds ?



Entrons dans ce Temple adorable ;
 Ah ! que vois-je , sont-ce les Cieux ?
 Majesté , splendeur ineffable ,
 Jupiter réside en ces lieux ;
 O l'auguste Cérémonie !

'Amans

1498^s MERCURE DE FRANCE

Amans , sa puissance infinie ,
Vous unit aux pieds des Autels :
Quel bonheur , quelle préférence ,
D'être honorez de la présence ,
Du plus puissant des Immortels !



Fille du Ciel , chaste Diane ,
Secourable Divinité ,
Dont je vois , Mortel et Prophane ,
Briller la celeste Beauté ;
Flatez , comblez notre esperance ,
Par votre divine assistance ;
Départez vos dons précieux ;
Procurez , faites naître au monde ,
Une posterité féconde ,
De Bourbons et de demi Dieux.



O Ciel ! quel mouvement rapide !
Apollon , où m'entraînes-tu ?
Soutiens-moi , m'assiste et me guide ;
Ah ! que mon cœur est abattu !
Où suis je ? quelle nuit obscure ? *
Non , non , jamais dans la Nature ,
Il ne fut rien de plus affreux ;
Tel est . . . Ah ! je vois l'Antre sombre ,

* *Prudens futuri temporis exitum.*

Caliginosa nocte premit Deus.

Où

Où du fier Destin l'épaisse ombre ,
Couvre l'avenir tenebreux.



Beau rayon , charmante lumière ;
Qu'Apollon fait naître en ces lieux ,
Quels jours , quelle illustre carrière ,
Viens-tu dévoiler à mes yeux !
Que de valeur , que de prudence !
D'intrépidité , de constance !
De prodiges , d'exploits guerriers ?
Quels faits sur la Terre et sur l'Onde ;
Dignes du plus beau Sang du monde !
Que de gloire ! que de Lauriers !



Dans cette Terre heureuse et franche ,
Où la justice regnera ;
Du tronc de Capet , une Branche ,
Jusqu'aux Astres s'élèvera ;
Du Monde elle aura le bel âge ;
L'éclat de son divin feuillage
Eblouira tout l'Univers ;
Des Rois , des Nations sans nombre ;
Cherchant le repos sous son ombre ,
Viendront de cent climats divers.



L'outrage des ans si sensible ,
Ne ternira pas sa beauté ;

Plus

1500 MERCURE DE FRANCE

Plus que le Cedre incorruptible,
Elle verra l'Eternité?

En vain, Nations orgueilleuses,
De vos Pins, les têtes pompeuses,
Se mêleront à ses Rameaux ;
La beauté d'un arbre est extrême,
Lorsqu'étant greffé sur lui-même,
Il fait des rejettons nouveaux.



Du Destin, telle est l'Ordonnance ;
Tels sont ses Decrets éternels ;
Telle est l'immuable assurance,
Que nous donnent les Immortels :
Amans qu'un heureux Hymenée,
Même cœur, même destinée,
Même nom, même sang unit ;
Livrez, abandonnez votre ame,
Aux traits d'une innocente flâme,
Tout est propice, tout vous rit.



Toi, que Bellone et la Victoire ;
Suivront bien-tôt au Champ de Mars ;
Qui vois au Temple de la Gloire,
Tes Ayeux au rang des Césars ;
Trace-nous leur Portrait fidele,
Forme un Prince sur leur modele ;
Du Ciel tu seras secondé ;

Donne-

JUILLET. 1732. 150

Donne-lui leur guerriere audace ;
Si des traits le choix t'embarrasse ,
Fais qu'il ressemble au grand Condé.

Par M. Julien, Juge Royal de Monblanc.



*LETTRE de M. D. L. R. écrite
à M. A. C. D. U. au sujet du Marquis
de Rosny , depuis Duc de Sully , &c.
contenant quelques Remarques Histori-
ques , &c.*

JE n'ai pû , Monsieur , vous satisfaire
plutôt sur les éclaircissemens que vous
me demandez par votre dernière Lettre ;
la matiere ma paru mériter attention , et
ce n'est qu'après avoir fait les recherches
convenables , que je me vois enfin en
état de répondre un peu pertinemment
aux questions que vous me faites.

Vous voulez d'abord sçavoir s'il est
vrai que Maximilien de Bethune , Mar-
quis de Rosny , puis I. Duc de Sully , et
Principal Ministre sous le Regne de Hen-
ry le Grand , ait possédé l'Abbaye de
S. Taurin d'Evreux , par nomination Roya-
le , ainsi qu'un homme de Lettres , fort
versé dans l'Histoire de votre Diocèse ,
vous l'a assuré. Vous ajoutez qu'il n'a
pas

1502 MERCURE DE FRANCE
pas pû vous en fournir la preuve, et qu'il ne se trouve aucun vestige de ce fait singulier, même dans les Archives de l'Abbaye en question. La singularité consiste en ce que le Marquis de Rosny a été de la Religion P. R.

Je répons, Monsieur, que ce fait a toujours passé chez moi pour très-certain, et qu'il se trouve ainsi écrit dans mes Memoires, recueillis depuis bien des années; mais comme il faut des preuves et des preuves solides à quiconque veut, comme vous, écrire une Histoire digne de la Posterité, je me suis mis en devoir de vous fournir celle dont il s'agit ici. C'est d'abord inutilement que je l'ai cherchée dans l'Histoire de la Maison de Bethune, publiée par André du Chesne en 1639. dans laquelle il y a un très-long Chapitre et un détail curieux de la vie du Marquis de Rosny, qui vivoit encore en ce temps-là; même silence dans le *Gallica Christiana* de M^{re} de Sainte Marthe, Article de l'Abbaye de S. Taurin, où un semblable fait auroit dû, sans doute, n'être pas omis, et encore dans l'Histoire Genealogique du P. Anselme.

Je ne me suis pas rebuté pour cela, et j'ai bien fait; car j'ai enfin trouvé ce que je cherchois en ouvrant, presque à l'a-
venture,

JUILLET. 1732. 1503

venture , le premier volume des Memoires de Sully , et cela dans un endroit où l'ordre des temps et la matiere sembloient ne pas permettre de l'y trouver. C'est dans le Chapitre XLIX. intitulé *Affaires d'Etat* , avec beaucoup de raison ; car on y voit la Ville de Roüen réduite à l'obéissance du Roy , et toute la Normandie renduë enfin paisible par les soins du Marquis de Rosny.

Après un succès si heureux , ce Seigneur partit de Roüen au mois de Mars 1594. pour se rendre auprès du Roy son Maître , dont la Cour étoit à Paris , et il vint coucher à Louviers , petite Ville sur la Riviere d'Eure. Là il lui arriva une aventure des plus plaisantes , et qui semble être faite pour servir d'Episode propre à égayer le grand sérieux de cet endroit des Memoires. Je vais vous le narrer. Elle contient le dénouement de votre premiere Question.

Boisrosé, Gentilhomme Normand, Gouverneur de Fécamp , arriva fort tard dans la même Hôtellerie pour y loger , il alloit à Paris pour faire ses remontrances au sujet de son petit Gouvernement , qu'il lui falloit abandonner , en execution du Traité négocié par M. de Rosny ; on lui dit qu'il y avoit dans cette Maison un grand

1504 MERCURE DE FRANCE
grand Train logé d'un Seigneur qui s'en
alloit à la Cour, lequel étoit fort en fa-
veur auprès du Roy, sans en dire le nom,
et sans que Boisrosé, qui croyoit le Mar-
quis de Rosny encore à Roüen, s'avisat
de le demander. Là-dessus il monte à la
chambre de M. de Rosny, qu'il n'avoit
jamais vû, lui fait la révérence, et lui
entame un discours plaintif sur l'injus-
tice criante qu'on lui faisoit, le suppliant
de vouloir bien l'aider de son crédit au-
près de S. M. A quoi le bon Seigneur,
sans le connoître et sans lui demander
son nom, ayant répondu obligeamment,
Boisrosé enhardi, répliqua en ces termes.

» Monsieur, les principales de mes
» plaintes sont contre un Seigneur qu'on
» nomme M. de Rosny, qu'au diable soit-
» il donné, tant il me fait de mal, sans
» jamais l'avoir en rien offensé, auquel le
» Roy ayant donné pouvoir de traiter
» pour la réduction en son obéissance de
» toutes les Villes qui sont de la Ligue en
» Normandie, sous ombre qu'il est des
» anciens amis de M. l'Amiral de Villars,
» il semble qu'il n'aye songé qu'à le con-
» tenter au préjudice de qui que ce puisse
» être, sans se soucier de plusieurs bons
» Serviteurs du Roy, au nombre desquels
» je suis, et m'appelle Boisrosé, Gouver-
» neur

JUILLET. 1732. 1509

» neur de Fécamp ; voire n'a pas crain
» de s'adresser à M^{rs} de Montpensier * et
» de Biron , tant il abuse de son pouvoir
» et de la faveur qu'il croit avoir auprès
» de son Maître ; mais pardieu il en pour-
» roit tant faire , mettant tant de gens au
» desespoir, qu'il se repentiroit , et quel-
» qu'un aussi étourdi qu'il sçauroit être ;
» lui en joueroit d'une, si l'on ne craignoit
» d'offenser le Roy.

Vous jugez bien , Monsieur , que
le Marquis de Rosny pensa perdre sa gra-
vité ordinaire, aussi ne répondit-il qu'en
riant ce que vous allez entendre.

» Monsieur, je n'estime pas que ce M. de
» Rosny, dont vous me parlez, ait rien
» fait que suivant le commandement de
» son Maître ; car il a toujours affection-
» né les bons François , et ne doute point
» même que le Roy , à sa sollicitation,
» n'ait pensé à vous donner si bonne ré-
» compense, que vous aurez sujet de con-
» tentement ; car vous jugez bien qu'il
» n'eût pas été raisonnable de manquer à
» conclure un Traité de si grande impor-

* François de Bourbon, Duc de Montpensier,
Gouverneur de Normandie, &c. Charles de Gen-
sault, Duc de Biron, Pair et Maréchal de France,
qui avoit beaucoup contribué à réduire cette Pro-
vince, &c.

» tance

» tance , que celui qu'a manié M. de Ros-
 » ny , pour interêts de quelques Particu-
 » liers , aussi ai-je appris qu'il a voulu
 » commencer par lui-même et donner
 » exemple aux autres *en quittant l'Abbaye*
 » *de S. Taurin d'Evreux* , que le feu Roy
 » lui avoit donnée , et m'assure qu'il ne
 » vous aura point porté de préjudi-
 » ce sans penser à vous en récompen-
 » ser ; de quoi je vous oserai quasi re-
 » pondre , d'autant que je le connois ;
 » voire est tellement de mes amis , que je
 » lui ferai faire en votre faveur tout ce
 » qui sera raisonnable ; et lorsque nous
 » serons à la Cour , venez m'en parler , et
 » je vous ferai paroître que je suis votre
 » ami , et que je prise votre courage .

Notre homme , après avoir fait ses re-
 mercimens , se retira fort satisfait de
 l'heureuse rencontre. Il ne lui restoit plus
 que de sçavoir le nom d'un Seigneur si
 genereux pour recourir à lui en tems et
 lieu ; il le demanda dès qu'il fut descendu
 au premier qu'il rencontra ; c'étoit jus-
 tement un des Pages de M. de Rosny ,
 qui parla selon la verité. Boisrosé en fut
 si troublé et prit là-dessus une telle al-
 larne , qu'il remonta soudain à cheval ,
 s'en alla loger à une autre Hôtellerie et
 partit dès la pointe du jour pour aller à
 la

JUILLET 1732. 1507

la Cour faire lui-même ses plaintes au Roy, &c.

Mais laissons-là le pauvre Boisrosé, et tirons parti de son aventure. Il étoit nécessaire de vous la raconter, puisqu'elle contient la preuve d'une vérité que nous cherchons à constater. C'est le Marquis de Rosny lui-même qui la déclare, et qui la donne pour preuve de son attachement au Bien Public, de son désintéressement, et si vous voulez aussi pour motif de consolation à un homme qui étoit dans des sentimens fort opposez.

Voilà donc Maximilien de Bethune Abbé de S. Taurin d'Evreux, par la nomination du Roi Henry III. On ne peut guères que conjecturer le tems auquel il en fut pourvû, et celui de sa démission, en conciliant différentes dates; mais où cette recherche nous meneroit-elle? J'aime mieux vous apprendre ce que tout habitant que vous êtes du Diocèse d'Evreux, et voisin de la Ville, vous n'avez pû sçavoir, dites-vous, des Religieux mêmes, je veux, dis-je, vous confirmer le fait dont il s'agit ici, par les propres Regitres de S. Taurin. Voici le petit Extrait qu'un sçavant Religieux du même Ordre et d'une autre Abbaye, beaucoup plus expert que ceux d'Evreux, vient de

1508 MERCURE DE FRANCE
de m'envoyer, tiré, dit-il, des Registres
Journaux de cette Maison.

» Maximilien de Bethune, Marquis de
» Rosny, et depuis Duc de Sully, a été
» Abbé de S. Taurin par la donation de
» Henry III. Il eut pour Successeur
» Guillaume de Pericard, Doyen de l'E-
» glise de Roüen, qui permuta ensuite
» cette Abbaye * pour l'Evêché d'E-
» vreux, avec le Cardinal du Perron en
1604.

Vous ne me demanderez plus rien sans
doute là-dessus, après ce surcroît de preu-
ve, et vous pourrez par-là rétablir la ve-
rité de l'Histoire, quand il en sera tems.
Vous rétablirez aussi ce qui n'est pas
exact dans Mrs de Sainte Marthe, et dans
l'Histoire d'Evreux de M. le Brasseur, à
l'égard de quelques autres Abbez de Saint
Taurin, qui ont précédé le Marquis de

** Le terme de permuter n'est pas convenable ;
et paroît un peu aventuré dans les Registres. Il est
toujours certain que Guillaume de Pericard n'auroit
jamais été Evêque d'Evreux sans la faveur de
M. de Rosny, qui avoit fait donner cet Evêché à
M. du Perron, comme il est marqué dans le 1. vol.
de ses Mémoires, chap. 39. et qui sans doute avoit
eu part à ce qui se passa ensuite entre ces deux
Prélats, par rapport au changement en question. Il
fallut, sans doute, de nouvelles Provisions pour
M. du Perron, devenu Abbé de S. Taurin.*

Rosny,

Rosny, ou qui lui ont succédé dans cette Dignité.

Je m'apperçois, au reste, que ma réponse à vos autres questions ne sçauroit entrer dans cette Lettre, déjà assez allongée. Mais je ne veux pas la finir sans prévenir la demande que vous êtes en droit de me faire sur la suite de l'aventure de Boisrosé, et sur le succès de son Voyage à la Cour. Le trouble, comme je l'ai dit, lui donna des aîles; il arriva un jour plutôt que M. de Rosny, qui s'arrêta à Rosny et à Mante, où il coucha. Ainsi ce petit Gouverneur, petit génie, et on peut dire encore, tant soit peu malhonnête homme, croyant le premier Ministre très-offensé de ses discours, et le considérant dès-lors comme son plus cruel ennemi, eût tout le tems de parler au Roi, et de déclamer tant qu'il voulut contre lui, en donnant un tour Normand à la rencontre de Louviers. Mais qu'en arriva-t-il? le voici.

Le Marquis de Rosny arrivé à la Cour eût d'abord un long entretien avec le Roi sur sa Négociation de Normandie, » sans » oublier, disent les * Auteurs des Mé-

* *Le Marquis de Rosny n'a pas écrit lui-même ses Mémoires. C'est l'ouvrage de quatre de ses Secrétaïres, lesquels dans la Narration adressent la parole à leur Maître.*

C » moires,

1510 MERCURE DE FRANCE

» moires , quasi une seule particularité ,
» car le Roi les voulut toutes sçavoir ,
» dont il y eut bien à rire lorsque vous
» lui contâtes ce qui s'étoit passé entre
» vous et le sieur de Boisrosé ; surquoi
» S. M. vous dit qu'il lui étoit venu faire
» de grandes plaintes de vous , et le prier
» de le vouloir pourvoir sans le renvoyer
» à vous , dautant qu'il sçavoit bien que
» vous étiez son ennemi , à cause de quel-
» ques propos qu'il vous avoit tenus sans
» vous connoître , et partant le Roi vous
» pria de l'envoyer querir , &c.

Ce que M. de Rosny executa dès le lendemain. Il promit à Boisrosé , & lui assûra deux mille écus de récompense , une pension de 1200. liv. et une Place de Capitaine en pied. Bien plus , ce généreux Ministre le retint depuis à sa suite , et le fit enfin son Lieutenant en l'Artillerie au Département de Normandie , dès que la Roi lui eût donné la Charge de Grand-Maître. Voilà quelle fût la fin et le succès de l'aventure de Louviers. Je vous promets incessamment la réponse à vos autres Questions , et je suis , Monsieur , &c.

A Paris , le 29 Février 1732.



*A M. Arouët de Voltaire , sur son Poëme
Epique de Henry le Grand , et sur la vie
de Charles XII. Roi de Suede , qu'il
vient de donner au Public. Par Mlle de
Malcrais de la Vigne , du Croisic , en
Bretagne.*

Charles , nommé l'Alexandre du Nord ,
Le grand Henri , le César de la France ,
Ont repassé , dit-on , le sombre bord ,
Pour assûrer de leur reconnoissance
Notre Voltaire, Auteur par excellence,
Les deux Heros lui conterent d'abord ,
Comment par tout dans les Champs Elisées
Avec éclat leurs Ombres sont prisées ,
Depuis qu'on lit , et sa Prose et ses Vers ,
Où sont moulez leurs faits d'armes divers ,
Où leurs vertus sont immortalisées.
Mais , dit Henri , comme au séjour des Morts ,
D'or ni d'argent ne se fabrique espèce ,
De nous n'auras ces périlleux trésors ,
Après qui l'Homme au cœur bas court sans
cesse.
Ce n'onobstant voulant à tes travaux ,
Ainsi qu'il duit , donner loyer insigne ,
Nous apportons présent cent fois plus digne
C 11 D'être

1512 MERCURE DE FRANCE

D'être estimé , que tous les mineraux.

Tien , le voilà , déjà ton ceil s'empresse ;

Ce sont , ami , les titres de Noblesse ,

Non par extrait , ains par originaux ,

Dont autrefois , en dépit des Rivaux ,

Le bon Auguste honora son Virgile ,

Virgile épris des beautez de ton stile ,

Car il entend le François aujourd'hui ,

T'en fait présent , pour charmer ton ennui.

Ton nom , mon cher , joint au sien s'y fait
lire ;

A cettui-don Auguste a consenti ,

Lui-même encore a voulu les souscrire ,

Et Charle , et moi , qui prenons ton parti

Contre quiconque opposant au contraire ,

De nos deux sceaux , avons , fameux Voltaire ,

Le tout muni dûment et garanti.

Adieu ; n'avons nulle autre récompense

Pour te payer de tes doctes bienfaits ;

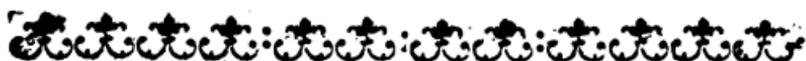
Mais bien jugeons qu'au Pais des François ,

Tant fier soit-il , n'est Humain qui s'offense ,

Qu'à son côté tu marches désormais.



LET.



*LETTRE écrite le 18. Juin 1732. au
sujet des Barons de la sainte Ampoule.*

JE satisfais, Monsieur, à la demande que vous faites dans votre Mercure du mois de Mars dernier, page 619. au sujet de l'origine des Barons de la *Sainte Ampoule*. Tout le monde sçait que l'on appelle la sainte Ampoule une petite phiole qui est conservée dans l'Eglise de S. Remy de Rheims, que l'on prétend avoir été apportée du Ciel, pleine de baume, par une Colombe, au Batême de Clovis, premier Roi Chrétien, qui fut baptisé la veille de Noël l'an 496. par S. Remy, Archevêque de Rheims, et l'Apôtre de la France. Cette histoire est rapportée par l'Auteur de la vie de S. Remy, attribuée à Hincmar, par l'Auteur de la vie de Sainte Clotilde, femme de Clovis, par Flodoard, par Aimoin, dans les Annales de S. Bertin, et dans plusieurs autres Historiens.

Il est vrai qu'il n'en est rien dit dans l'Histoire de Gregoire de Tours, qui suppose au contraire que tout étoit préparé quand Clovis entra dans l'Eglise pour y

1514 MERCURE DE FRANCE
recevoir le Baptême : il n'en est rien dit
non plus dans l'ancienne vie de S. Remy ,
abregée par Fortunat , qui vivoit environ
40 ans après ce Saint. Le silence de Gre-
goire de Tours qui ne rapporte point ce
miracle , quoiqu'il soit si exact à écrire
ceux qui sont venus à sa connoissance ,
est un fort préjugé qu'il n'étoit pas connu
de son tems.

Quoiqu'il en soit , on prétend que Clo-
vis aussi-tôt après son Baptême institua
l'Ordre des Chevaliers , Barons de la sainte
Ampoule , en l'honneur de cette sainte
Ampoule , dont nous venons de parler ;
Favin , dans son *Histoire de Navarre* , as-
sûre que ces Chevaliers ne sont seulement
qu'au nombre de quatre , et que pour
être reçûs ils doivent posséder les quatre
Baronnies de Terrier , de Belestre , de
Sonastre , et de Louvercy , qui relevent
de l'Abbaye de S. Remy de Rheims , à
laquelle ils rendent foi et hommage ; il
dit qu'ils portoient au Sacre de nos Rois
le Dais sous lequel l'Abbé ou le Prieur de
cette Abbaye porte la sainte Ampoule
dans l'Eglise Cathedrale de Notre-Dame.
Ces quatre Barons étoient revêtus à cette
cérémonie d'un Manteau de taffetas noir ,
sur le côté duquel étoit une Croix anglée,
émaillée d'argent, et chargée d'une Colom-
be ,

be, tenant en son bec une phiole, reçûe par une main mouvante dans une nuée; et ils portoient encore au cou une Médaille chargée d'une Croix semblable, pendue à un ruban noir. Le revers de la Médaille étoit frappé de l'Image de S. Remy, d'où vient qu'on appelloit aussi les Chevaliers de la S^{te} Ampoule, les Chevaliers de S. Remy.

Le Pere Helyot prétend cependant que cet Ordre est supposé, et que son origine que l'on fait monter au tems de Clovis, est certainement chimerique. Voyez ce qu'il en dit au Chapitre 70. *des Ordres Monastiques*. Tome VIII. page 438. et suivantes. Voyez aussi le Livre intitulé : *Les heureux commencemens de la France Chrétienne, sous l'Apôtre de nos Rois, S. Remy*. Par le Pere Geriziers, imprimé à Rheims en 1633. Je suis, &c.



A P O L L O N.

A M. le Chevalier de Romieu, sur le dessein qu'il a de rétablir l'Académie d'Arles.

Sur le Mont Helicon les Filles de Mémoire
Se livrent aux plus doux transports;

C iij Depuis

1516 MERCURE DE FRANCE

Depuis que tu parois , pour accroître leur gloire

Faire de genereux efforts.

Dans Arles autrefois , aux neuf sçavantes Fées ,
Plusieurs brûlerent de l'Encens ;

Aux Nymphes , aux Tritons , ces célèbres Orphées

Faisoient admirer leurs accens.

Elles voyoient alors dans un loisir tranquille

Leurs Autels toujours fréquentés ;

On étoit occupé dans cet aimable azile

Du soin d'étaler leurs beautés.

De leurs Lyres bien-tôt , tremblantes , allarmées ;

Elles emportent les débris :

Et le débordement des barbares armées

Fait percer le Ciel de leurs cris.

Tes soins ont pû calmer cette Troupe sçavante ,

Tu vaux toi seul vingt nourrissons ,

Tu veux encor former une école brillante

Qui soit docile à leurs leçons.

Les Muses ont promis d'inspirer les Poètes ,

Qu'en leur Temple on rassemblera :

Euter-

JUILLET. 1732. 1517

Méterpe à quelques - uns présentant ses Mu-
settes

A Segrais les égalera.

Calliope prétend que sa charmante Lyre
Résonne seule sous vos doigts.

Polyimnie a juré qu'en un fougueux délire
Ses favoris suivront ses Loix.

Melpomene en ces lieux étalera ses charmes ,
Ses nobles Vers nous toucheront ,
Si Sophocle ; Euripide ont fait verser des lar-
mes ,
Les Morands en arracheront.

Comme on vit autrefois un Lyrique célèbre
Arrêter la course des eaux ,
Lorsque vous chanterez , le Rône ainsi que
l'Èbre ,
Écouterà des sons nouveaux.

Par M. Chaband.





R E F L E X I O N S.

IL y a quantité d'occasions où les hommes devroient être un peu plus sur leur garde; car nous nous étonnons toujours trop des événemens rares, et presque jamais assez de ceux qui sont frequens et ordinaires; c'est souvent par ce mouvement qu'on tombe dans l'erreur et qu'on ne s'applique pas comme il faut à pénétrer les secrets de la nature.

Tous les hommes sont flattez du talent de divertir et de faire rire; mais c'est un dangereux poison, contre lequel tout esprit raisonnable doit être en garde. Quand on se donne dans le monde sur ce pied là, on acquiert un tres-mauvais caractere, car ceux même qui ont les plus heureuses saillies, combien s'en faut-il qu'ils soient plaisans toutes les fois qu'ils plaisantent?

On est presque toujours la dupe des vertus qu'on admire; car les hommes sont le plus souvent humbles par vanité, modestes par amour propre, polis par orgueil; on paroît borné et simple pour
cacher

JUILLET. 1732. 1519
cacher quelquefois l'ambition la plus dé-
mesurée.

Quand on n'a pas le nécessaire, on a peu de goût pour le superflu. La cupidité ne se reveille et ne devient sans bornes, qu'à mesure qu'on devient riche et opulent.

Rarement trouve-t-on dans un même homme, autant d'esprit que de goût; l'un prévaut presque toujours sur l'autre. On montre plus de goût que d'esprit, quand l'amour propre et l'humeur ne prévalent pas sur les lumières naturelles. Quand les deux Facultez sont dans un égal degré de sensibilité, on sent et on juge sainement de tout. Mais qu'ils sont rares ces naturels heureux! Et combien voit-on tous les jours de gens esclaves du goût des autres, tour à tour agitez de plaisir ou d'ennui sur leur parole, sans parler des goûts faux, capricieux, incertains

On se trompe si on croit que l'avarice et la prodigalité ne se trouvent jamais ensemble. Quand l'orgueil est assez fort, on voit pousser la dépense jusqu'à l'excès; et l'économie jusqu'à la lésine.

€ vj. Dans

Dans la Politique, on donne finiment le change aux plus rusez, quand on sçait dire à propos ce qu'il semble qu'on devroit taire.

On peut être prudent sans finesse, mais on ne peut être fin sans prudence.

Il y a certaines injures qui punissent plus ceux qui les font, que ceux contre qui elles sont faites.

Gli grandi, hanno per loro particolarissimo costume, di scriver nill'arena le ingiure, che ricevano da gente vile; in saldissimo marmo, con indolebili caratteri, i soprammani cheson fatti loro dagli huomini potenti; essendo proprietà del nobile scordarsi l'offese per magnanimita, non perdonarle per necessita.

Le injurie si multiplicano per assicurarsi dalle già fatte.

Le mépris des injures leur ôte leur force, et le plaisir à ceux qui en sont les Auteurs. Si vous y êtes sensible, il dépend du plus misérable ennemi, du plus lâche curieux de troubler le repos de votre vie.

On

On est plus porté à venger une injure, qu'à reconnoître un bienfait, parce que la reconnaissance se fait à nos dépens, et la vengeance aux dépens d'autrui.

Les injures que l'on méprise, perdent tout crédit; si on s'en fâche, on donne à connoître qu'on les a méritées. *Convivia spreta enolescunt, si irascere agnita videntur.*

Le crime est également grand de louer celui qui fait mal, et de blâmer celui qui fait bien.

Il n'est point de douleur plus sensible, que celle d'avoir fait inutilement un grand crime.

Maxima peccandi illecebra, spes impunitatis. Ciceron.

Un caractère de dignité augmente toujours le crime dans la personne de celui qui le commet.

Les grands crimes ne peuvent guère être imaginez et supposez que par ceux qui sont capables de les commettre.

Il n'y a point de vertu sans couronne ,
ni de crime sans châtement.

Ceux qui ont commis quelque crime ,
sont en quelque façon réduits à la neces-
sité de mal faire , par le peu de seureté
qu'ils trouvent à faire bien. Ils n'osent
devenir innocens , de peur de se mettre
à la merci des Loix qu'ils ont offensées, et
continuent leurs fautes , parce qu'ils ne
voyent aucune apparence qu'on se con-
tentât de leur repentir.

On a souvent observé que la plupart
des hommes ne font les grands crimes
et les grands maux que par les scrupules
qu'ils ont pour les moindres.

La reconnoissance rend la liberalité
plus agréable ; l'ingratitude la rend plus
éclatante. *Liberalitatem jucundiorum debi-
tor gratus , clariorem ingratus facit.*

La liberalité est un trait de beauté ,
contre lequel peu de cœur sont à l'é-
preuve.

Un homme vraiment liberal n'est ja-
mais prodigue ; il aime mieux contrain-
dre la générosité de son humeur , que de
tomber

tomber dans un état où il ait besoin de celle des autres.

Quand on donne, il faut que la main soit ouverte, mais non pas percée; qu'il en sorte quelque chose, mais qu'il n'en tombe rien.

La Liberalité donne; la Prodigalité perd.

La Liberalité est d'un bien plus haut prix, quand le bon goût, le discernement et l'équité en reglent les profusions.

En donnant promptement, on fait une double grace; en différant, le don devient une récompense d'avoir attendu.

On doit plutôt regarder dans le cœur que dans la main de celui qui donne.

Selon Diodore de Sicile, il y avoit un Lac en Ethiopie, qui troubloit tellement l'esprit de ceux qui avoient bû de son eau, qu'ils ne pouvoient rien cacher de ce qu'ils sçavoient.

Personne ne revelera notre secret si nous ne le revelons à personne. *Alium silere quod vales*

Les contradictions nous doivent rendre plus retenus, car souvent on ne nous contredit que pour nous engager à découvrir nos secrets.

Les Politiques ont une manière de contredire, qui consiste quelquefois en un doute affecté, en un mépris adroit, en une opiniâtreté apparente à ne pas croire. C'est par cette adresse qu'ils sondent le plus profond des cœurs, et qu'ils en découvrent tous les secrets.

Ceux qui s'empressent de sçavoir les affaires des autres, ont rarement assez de discretion pour en garder le secret; la curiosité qui les anime ne peut être bien contente qu'elle n'instruise aussi les curieux.
Scire meum nihil est, nisi me scire hoc sciat alter.

En une infinité d'occasions, il faut encore plus de précaution pour ce que l'on ne doit pas dire à ses amis, que pour ce que l'on doit faire contre ses ennemis.

Il faut se taire, ou dire quelque chose qui soit meilleur que le silence.

Les

JULLET. 1732. 1529

Les jeunes gens disent ce qu'ils font, les vieillards ce qu'ils ont fait, et les sots ce qu'ils ont envie de faire.

Le Sage parle peu de ce qu'il sçait, et jamais de ce qu'il ignore.

Quand on a une affaire bien à cœur, on la dit et on la repette sans cesse; les esprits qui sont en mouvement, conduisent toujours-là, et cette agitation fait qu'on ne s'apperçoit nullement de ses redites.

La science de bien des gens n'est qu'un enchaînement de mots; tirez-les de leur jargon, les voilà tout d'un coup dépourvus de science. Ils ont d'ailleurs l'avantage de l'étaler avec plus d'ostentation et de facilité que ceux qui ont une vraie capacité; car dans les uns, c'est la mémoire et la routine seule qui agit; dans les autres, c'est l'esprit et le jugement.

Le Silence est un voile sous lequel l'ignorance se cache d'ordinaire.

Rien n'est plus capable de décrier la véritable piété, qu'une dévotion mal réglée, bizarre et incommode. La solide
vertu.

1526 MERCURE DE FRANCE
vertu n'est pas incompatible avec l'hon-
nêteté et les bien-séances de la vie civile.

*Scæpè jovem ; memini , cum jam sua mittere
vellet*

Fulmina , thure dato , sustinuisse manum. Ovid.

*'Est Deus in nobis , et sunt commercia cœli ;
Sedibus æthereis spiritus ille venit. Ibid.*

Rien n'est si sujet à l'illusion que les cho-
ses qui ont une apparence de piété ou de
Religion toutes sortes d'erreurs se glissent
et se cachent sous ce voile.



LA DISGRACE D'HÉBÉ.

CANTATE

A mettre en Musique.

Récitatif. **D**Ans le Palais charmant , de la
voute celeste ,
Sous ces lambris sacrez , où Jupint tient sa Cour ,
La jeune Hébé , plus brillante , et plus leste ,
Que la Messagere du jour ,
Enyvroit tous les Dieux de Nectar , et d'amour.
Chaque jour lui donnoit quelque grace nouvelle ,
Tout cedoit au pouvoir de ses attraits naissants ,
Et

Et Venus à regret , auprès de cette Belle ,
Voyoit ses charmes impuissants.

Air. Quelle douceur , quelle victoire ,
De charger ainsi de fers ,
Les Maîtres de l'Univers ?
C'est des Héros de l'histoire ,
Egaler les travaux divers.

Quel triomphe , quelle gloire
De ravir de tendres cœurs ,
A leurs premiers vainqueurs !
C'est voler au Temple de mémoire ,
Par les plaisirs les plus flatteurs.

Réitatif. Mais du destin léger, le caprice volage,
De la jeune Déesse abbatit les autels,
Dans le moment qu'aux immortels
Elle offroit le divin breuvage.
Le pied glisse à la Belle, et malgré tous ses soins
Devant ces augustes témoins ,
Elle chancelle , elle tombe par terre !
Funeste chute , événement fatal ,
Qui dégageant le Maître du tonnerre ,
En la place d'Hébé , élève son rival.

Air. Que vos faveurs soient mesurées ,
Beautés, ne les prodiguez pas ,

1528. MERCURE DE FRANCE

Il ne faut souvent qu'un faux pas ,
Pour renverser tous les Trophées ,
Qu'on érigeoit à vos appas.
Que vos faveurs soient mesurées ,
Beautez , ne les prodiguez pas.

Récitatif. Quel spectacle cruel ! l'orgueilleux Ga-
nimede ,

Triomphe insolemment de la faveur des Dieux !
Eclatez , vains soupirs , volez , perez les Cieux.
Eternisez d'Hébé les malheurs sans remède.

Et vous , Jeunes Beautez , fieres de notre encens ,
Instruisez vous à ses dépens.

Air. L'Amour est un Dieu sauvage ,
Que nourrissent les soupirs ,
Qui sçait picquer ses desirs ,
Sçait l'enflammer davantage .
Se promet-il des plaisirs ?
Il chérit son esclavage .
Les goûte-t'il ? il se dégage ,
Plus léger que les Zéphirs ;
Et malgré son doux langage ,
C'est au port qu'il fait naufrage .



LE



LE PRINCE JALOUX.

DE toutes les passions de l'ame , il n'y en a point qui se fassent sentir avec plus de violence que la jalousie. Je parle ici de cette jalousie que l'amour extrême produit ; il s'en fait beaucoup que celle qui naît de l'ambition se porte à des excès aussi grands. On a vu des Rois jaloux de la puissance de leurs Voisins , mettre sur pied des Armées formidables pour envahir leurs Etats , et faire couler des fleuves de sang pour satisfaire leur ambition ; mais ce désir de s'aggrandir n'alloit que rarement jusqu'à la haine personnelle ; Alexandre donna des larmes à la mort de Darius , et Darius lui toucha dans la main en signe d'amitié , sur le point de rendre le dernier soupir. Il n'en est pas de même de la jalousie des Amans , c'est un mélange d'amour et de haine ; elle peut être définie différemment selon les différens objets qu'elle se propose : sçavoir , une crainte de préférence , ou de partage du cœur de la personne aimée ; ou une crainte de préférence ou de partage des faveurs de

1530 MERCURE DE FRANCE
la personne aimée ; cette dernière est la plus injurieuse à l'objet aimé , comme nous l'allons voir dans l'histoire de Rodrigue , Roi de Valence.

Les Royaumes d'Arragon et de Valence , qui ne sont aujourd'hui que comme des Provinces de la vaste Monarchie d'Espagne , avoient jout d'une longue et profonde paix , sous Dom Alphonse et sous Dom Fernand , leurs Rois ; mais les peuples de l'un et de l'autre Royaume ne furent pas si heureux sous le Règne des Enfans de ces Rois justes et pacifiques. Dom Pedro succeda à Dom Alphonse , et Dom Rodrigue hérita de la Couronne de Dom Fernand. Dom Rodrigue plus impétueux que Dom Pedro , fut le premier à lever l'Etendart de la guerre , fondé sur des prétextes que l'ambition ne manque jamais de trouver quand elle veut exercer son empire , si funeste aux peuples , qui en sont les innocentes victimes. La Fortune , Divinité aveugle , se déclara d'abord pour la cause la plus injuste ; Dom Rodrigue qui fit les premières infractions aux traités de Paix , long-tems maintenus entre son pere et celui de Dom Alphonse , porta ses Conquêtes jusques dans la Capitale d'Arragon ; Dom Pedro ne pouvant s'opposer

poser à ce torrent , fut obligé d'aller demander du secours aux Princes ses Voisins , et le fit avec tant de précipitation , qu'il abandonna sa sœur au pouvoir du Vainqueur ; mais l'Amour entreprit de réunir deux Rois que l'ambition avoit divisez.

A peine Dom Rodrigue fut entré dans l'Appartement de Delmire , c'étoit le nom de la Sœur de Dom Pedro , qu'il ne découvrit que des objets capables de l'attendrir. La Princesse d'Arragon étoit évanouïe entre les bras de sa Gouvernante , qui arrosoit son visage d'un torrent de larmes , ses autres filles pousoient des gémissemens à percer le cœur le plus insensible ; Rodrigue ne peut soutenir ce spectacle sans émotion ; mais que devint-il quand il eut jetté les yeux sur l'objet de ces tristes gémissemens. Il sentit dans le fond de son cœur un frisson , avant-coureur de sa défaite ; Delmire n'entr'ouvoit un œil mourant que pour allumer dans son sein un feu qui ne devoit jamais s'éteindre. Elle ne pût regarder sans indignation le cruel ennemi de son frere , le destructeur de sa Nation , et l'Auteur de son esclavage ; mais l'air soumis et respectueux avec lequel son vainqueur l'aborda , ne tarda guère à la désarmer.

» Que

« Que je suis criminel , s'écria Rodrigue ,
 « en tombant à ses pieds ! j'ai pû réduire
 « à cet état pitoyable une Princesse digne
 « de l'adoration de tous les Mortels ! Fa-
 « tale ambition , à quoi m'as-tu porté ?
 « et comment pourrai-je expier mon cri-
 « me ? Delmire ne répondit à ces mots
 que par des pleurs ; elle détourna les
 yeux , et ayant témoigné qu'elle avoit
 besoin de repos , elle obligea Rodrigue
 à se retirer , sans sçavoir si son repentir
 lui avoit obtenu sa grace. Elle n'étoit pas
 loin d'être accordée , cette grace que l'A-
 mour demandoit ; les momens de repos
 que Dom Rodrigue venoit de laisser à
 son aimable Delmire , lui servirent plu-
 tôt à examiner le trouble que son enne-
 mi avoit excité dans son cœur , qu'à goû-
 ter les douceurs d'un sommeil , que l'agi-
 tation de ce jour fatal sembloit lui ren-
 dre nécessaire. Elle sentit des mouvemens
 qui lui avoient été inconnus jusqu'alors.
 Rodrigue désarmé , Rodrigue prosterné
 à ses genoux , Rodrigue repentant cessa
 de lui paroître criminel. En vain sa fierté
 voulut s'opposer à des sentimens si favo-
 rables , elle ne lui parla que foiblement
 contre lui , et l'Amour lui imposa bien-
 tôt silence.

Il s'accrut de part et d'autre cet Amour
 qui

JUILLET. 1732. 1533

venoit de naître au milieu des allarmes; la dissension qui regnoit entre le frere et l'Amant ne diminua rien de la force qu'il acqueroit tous les jours; mais Rodrigue n'en regla pas les mouvemens comme Delmire. La crainte de perdre ce qu'il aimoit lui inspira des sentimens de jalousie qui allerent jusqu'à la fureur. Voicy ce qui donna lieu à la naissance de cette passion tyrannique.

Don Pedre , trahi par la fortune , et ne trouvant pas dans ses Etats des forces suffisantes à opposer à un ennemi aussi redoutable que Rodrigue,avoit été réduit à appeller ses voisins à son secours. Il s'étoit marié , à l'insçu même de sa sœur , et ce mystere étoit une raison d'Etat ; l'éloignement qu'il témoignoit pour le mariage, laissoit esperer à tous les Princes, dont le secours lui étoit nécessaire , la succession du Royaume d'Arragon qui devoit appartenir à Delmire, supposé que son Frere persistât dans le dessein de garder le célibat. Il n'avoit pas besoin de cette feinte. Delmire seule , et sans emprunter l'éclat d'une Couronne , étoit capable de mettre toute l'Europe dans ses interêts; le bruit de sa beauté lui avoit fait des Amans, qui n'attendoient qu'une occasion de se déclarer pour elle , et de la mettre en liberté de se choisir un Epoux.

D Les

Les Rois de Castille et de Leon furent les premiers qui armerent pour elle ; d'autres Princes Souverains suivirent leur exemple, et le Roy d'Arragon se vit bientôt à la tête d'une armée capable de faire trembler l'Usurpateur de sa Couronne. Il ne voulut pourtant en venir aux dernières extrêmités qu'après avoir tenté les voies de la douceur. Il écrivit à sa sœur, et lui fit entendre qu'il ne tiendrait qu'au Roy de Valence de rendre la paix à toutes les Espagnes, en la renvoyant auprès de lui, et en lui restituant toutes les Places qu'il avoit conquises dans une guerre injuste. Delmire ne consultant que son devoir, fit sçavoir les prétentions de son frere à son Amant, et le pressa de lui rendre la liberté. » Que me demandez-vous, » lui dit Rodrigue? Moi, je pourrois con- » sentir à vous livrer à quelque heureux » Rival ! Ah ! vous n'êtes connoissez pas » l'Amour, puisque vous croyez qu'un » cœur véritablement épris, peut ceder » ce qu'il aime ; mais je m'abuse, pour- » suivit-il, avec des yeux, que la jalousie » enflamma d'un courroux dont il ne fut » pas le maître. Vous ne le connoissez que » trop, cet amour qui m'attache à vous, » et qui vous lie à quelqu'un de mes Ri- » vaux ; vous brûlez, ingrate, de vous » éloi-

» éloigner de moi , pour vous rapprocher
 » de celui qui veut vous arracher à mon
 » amour , mais ne l'esperez qu'après ma
 » mort. Non , je ne vous verrai pas entre
 » les bras d'un autre ; et quelques formi-
 » dables que soient les apprêts qu'on fait
 » pour vous conquérir ; j'en ferai de plus
 » grands pour vous conserver. Delmire
 fut si surprise de ce premier transport de
 jalousie , qu'elle resta quelque temps sans
 repartie ; mais voyant son impétueux
 Amant prêt à lui faire des reproches en-
 core plus sanglans. » Arrêtez, lui dit elle,
 » et n'attribuez mon silence qu'à l'éton-
 » nement où votre injustice vient de me
 » jeter. Quoi ? poursuivit elle, c'est Don
 » Rodrigue qui me soupçonne de l'avoir
 » trompé jusqu'aujourd'hui , qui me croit
 » capable d'en aimer un autre que lui ; Je
 » le devrois , ingrat , continua-t-elle ; et
 » vous meriteriez l'infidélité dont vous
 » m'accusez. Ces paroles , suivies de quel-
 ques larmes qu'elle ne put retenir , ren-
 dirent un calme soudain au cœur du Roy
 de Valence. » Pardonnez-moi , lui dit-il ,
 » Adorable Delmire , des sentimens que
 » je désavouë , et n'en imputez le crime
 » qu'à l'excès de mon amour. C'est cet
 » amour , aussi ardent qu'il en fut jamais ,
 » qui m'ôtant tout à coup l'usage de la

D ij » rai-

1536 MERCURE DE FRANCE
» raison , ne m'a pas permis de vous ca-
» cher l'affreux désespoir où votre perte
» me réduiroit. Vous me la rendez cette
» raison ; elle m'éclaire sur l'injustice de
» mes prétentions ; si la guerre vous à fai-
» te ma prisonniere , l'amour m'a fait vo-
» tre esclave ; oui , ma raison me fait voir
» que j'aurois dû vous laisser maîtresse
» de votre destin , dès le moment que je
» vous ai adorée. Vous pouvez partir, je ne
» vous retiens plus ; vous pouvez vous
» donner à l'heureux mortel à qui le Roy
» votre Frere vous réserve ; et quand vous
» vous seriez destinée vous-même à ce
» Rival , que j'abhorre sans le connoître ,
» ce ne seroit pas à moi à m'opposer au
» penchant de votre cœur ; mais quelque
» soit celui qui doit posséder tant de
» charmes, qu'il ne se flatte pas que je
» le laisse tranquillement jouïr d'une fé-
» licité où il ne m'est plus permis d'as-
» pïrer ; votre frere a résolu ma mort ,
» mais je la rendrai fatale à votre Epoux ;
» ma haine est aussi forte pour lui , que
» mon amour pour vous ; je ne respire
» que vengeance ; et je confonds dans ma
» fureur tous les Princes du monde ; je les
regarde tous comme les Usurpateurs de
mon Trésor ; ces transports qui redou-
bloient à chaque instant , et dans le tems
même

même qu'il sembloit se repentir de les avoir fait éclater, jetterent une douleur mortelle dans le cœur de la tendre Delmire. » Ah ! Seigneur, lui dit-elle, pour-
 » quoi faut-il que vous m'aimiez ? que je
 » vais vous rendre malheureux ! je vois
 » trop que le poison de la jalousie se ré-
 » pandra sur tous les jours de votre vie, et
 » qu'il troublera votre tranquillité et la
 » mienne ; cependant que dois-je faire
 » dans la triste situation où je me trouvez
 » dites-moi la réponse que je dois faire au
 » Roy d'Arragon : Eh ! puis-je balancer
 » un moment à la faire moi-même, lui
 » dit l'impetueux Rodrigue ; qu'il vous
 » donne à moi, et qu'il reprenne tout ce
 » que la victoire m'a fait conquerir sur
 » lui ; je lui abandonne tout, et ce sa-
 » crifice iroit jusqu'au don de ma Cou-
 » ronne, si je ne la regardois comme vo-
 » tre bien ; mais qu'il ne m'oblige pas
 » à reprendre les armes, par la honte
 » d'un refus, que j'irois expier dans son
 » sang.

Cet amour, qui tenoit de la fureur, fit trembler Delmire ; elle comprit bien que la jalousie de son Amant ne finiroit qu'avec sa vie. Pour en calmer les transports, elle lui promit de ne rien oublier pour porter le Roy d'Arragon à un Hymen

qui les rendroit tous deux infortunéz. Elle fit réponse à son frere avec les plus vives expressions que l'amour pût lui suggérer. Elle communiqua sa Lettre au jaloux Rodrigue; il y en ajouta une de sa main, qui n'étoit pas moins forte, et dont Delmire auroit été charmée, si elle eût pû se cacher que ce même amour qui s'exprimoit si tendrement, dégénéroit en implacable couroux, dès qu'il craignoit de perdre l'objet aimé.

Les engagemens que Don Pedre avoit pris avec ses Alliez, ne lui permettant pas de faire assez-tôt une réponse positive aux propositions de Don Rodrigue, réveillèrent la jalousie de ce dernier; il ne douta point que sa perte ne fut résolüe; il fit de nouveaux préparatifs de guerre il éclata en reproches contre la malheureuse Delmire; il la soupçonna d'avoir part à des retardemens qui lui annonçoient un refus; elle en soupira, elle en gémit, mais le mal étoit sans remede; elle aimoit trop cet ingrat, qui l'accusoit d'en aimer un autre. Elle redoubla ses empressemens auprès de son Frere, et le fit avec tant de succès, que la paix fut conclüe entre les deux Rois ennemis, et l'hymen arrêté entre les deux Amans. Cette agréable nouvelle répandit une joie universelle dans les

les Royaumes de Valence et d'Arragon; Rodrigue se livra tout entier à la douce esperance de posseder bien-tôt sa chere Princesse; la seule Delmire s'abandonnoit à la douleur, tandis que tout ne respiroit que bonheur; elle n'ouvroit son cœur qu'à deux de ses confidentes, dont l'une avoit pris soin de son enfance, et l'autre vivoit dans une très-étroite familiarité avec elle. La premiere s'appelloit Théodore, et l'autre Délie; je les nomme toutes deux, parce qu'elles doivent avoir part à la suite de cette histoire; Théodore lui conseilloit de fermer les yeux sur tous les malheurs dont la jalousie de Rodrigue sembloient la menacer; Délie au contraire n'oublioit rien pour la détourner d'un hymen que cette affreuse jalousie lui rendroit funeste. L'un et l'autre conseil partoient d'un cœur bien intentionné, mais la triste Delmire ne sçavoit lequel elle devoit suivre pour être heureuse, l'amour avoit déjà décidé de son sort; elle ne laissa pas de se précautionner autant qu'il dépendoit d'elle, contre les suites que pourroit avoir un engagement qui devoit durer autant que sa vie. Elle fit promettre à Don Rodrigue de se guérir de sa jalousie, et ne lui promit de l'épouser qu'à cette condition.

D iiiij Don

Don Rodrigue lui jura de n'être plus jaloux. » Je ne l'étois, lui dit-il, que parce » que je craignois de vous perdre ; vous » serez bien-tôt à moi ; qu'ai-je à crain- » dre ? Non , ajouta t-il, plus de défiance, » Delmire se donne à moy , rien ne peut » me la ravir , sa foy me rassure contre » toutes les prétentions de mes Rivaux ; » je suis le plus heureux de tous les hom- » mes , et ma félicité me rend à jamais » tranquille.

Ces belles protestations, qu'il croyoit aussi constantes que l'amour qui les lui dictoit , ne tinrent pas contre le premier sujet qu'il crut avoir de se défier de son Amante : Voicy ce qui y donna occasion.

La Duchesse du Tirol , tendre amie de la Princesse d'Arragon , dont elle avoit vivement ressenti l'absence depuis que le Roy de Valence l'avoit faite prisonniere ; n'eût pas plutôt appris que la paix étoit concluë entre les deux Couronnes , et que sa chere Delmire en alloit porter une , qu'elle lui écrivit pour lui témoigner la part qu'elle prenoit à son bonheur , et pour la prier de lui accorder la permission de venir à Valence, pour être témoin d'un hymen qui faisoit la félicité de deux Peuples. Delmire s'enferma dans son cabinet pour lui faire réponse ; elle avoit pris

pris la précaution de deffendre que personne la vint troubler. L'amoureux Rodrigue se presenta à la portè de son appartement, dans le temps qu'elle achevoit sa Lettre; quoique les ordres qu'elle avoit donnez qu'on la laissât seule, ne fussent pas pour lui, Délie, celle de ses Dames qu'elle affectionnoit le plus, et qui n'approuvoit pas son hymen, à cause des suites fâcheuses qu'il pouvoit avoir pour sa chere Maîtresse, eut la malice de vouloir mettre sa jalousie à l'épreuve, et lui dit que la Princesse ayant des dépêches secretes à faire, avoit deffendu, sans excepter personne, qu'on laissât entrer dans son appartement. » Ces » deffenses ne sont pas apparemment pour » un Roy qui doit bientôt être son Epoux, » répondit D. Rodrigue, avec un souris » forcé; et je crois pouvoir prétendre à » l'honneur de sa confiance. Délie affecta encore plus d'empressement. à l'empêcher d'entrer pour lui donner de plus grands soupçons; elle n'y réussit que trop bien. D. Rodrigue avala à longs traits le poison que cette artificieuse fille lui avoit préparé; il entra tout transporté, mais à peine eut-il apperçu Delmire que le respect, que sa presence lui inspiroit, suspendit les mouvemens tumultueux qui ve-

D v noient

1542 MERCURE DE FRANCE
noient de s'élever dans son ame; il se rappella la promesse qu'il lui avoit faite , de n'être plus jaloux ; et la voïant attentive à la Lettre qu'elle écrivoit , il s'avança sans bruit et sans crainte d'être vû , attendu qu'elle lui tournoit le dos; mais une glace sur laquelle Delmire jetta les yeux et à laquelle ce Prince jaloux ne fit nulle attention , tant il étoit occupé de ses soupçons , trahit le dessein qu'il avoit de lire ce que la Princesse écrivoit. Delmire ne l'eût pas plutôôt apperçu qu'elle serra brusquement sa Lettre; et se tournant vers lui, elle se plaignit du dessein qu'il avoit de la surprendre. D. Rodrigue ne sçut d'abord que répondre à ce reproche; il craignoit de faire entrevoir sa jalousie ; il lui demanda pardon de la liberté qu'il avoit prise de contrevenir à des ordres qui peut-être n'étoient pas moins pour lui que pour tous les autres, quoique le nœud qui devoit les unir à jamais le mit en droit de se croire excepté. » Ce droit n'est pas encore si sûr que vous le pensez , lui répondit Delmire, avec une petite émotion de colere, puisqu'il n'est fondé que sur un hymen , auquel je n'ai consenti que conditionnellement; avez vous oublié quelles sont nos conventions ? Vous m'avez promis de n'être plus jaloux ;
moi

» moi, jaloux, s'écria D. Rodrigue; voulez-
 » vous me faire un crime d'un mouvement
 » de curiosité qui ne tire nullement à con-
 » séquence. Eh bien, je vous en croi, lui
 » répondit Delmire; mais comme cette
 » curiosité m'a induite à vous soupçon-
 » ner d'infraction de traité, c'est par là
 » même que je veux vous punir; per-
 » mettez donc que je ne la satisfasse pas;
 » vous ne sçauriez mieux me prouver vo-
 » tre innocence; le sacrifice que je vous
 » demande n'est pas grand, et si vous
 » sçaviez à qui s'adresse cette Lette que
 » vous avez voulu lire à mon insçu, vous
 » ne balanceriez pas un moment à m'ac-
 » corder ce que j'exige de vous; j'y sous-
 » cris sans repugnance, lui répondit Ro-
 » drigue, malgré l'envie secrète qu'il
 » avoit d'apprendre ce que contenoit cette
 » Lettre mystérieuse, que Delie lui avoit
 » renduë suspecte; vous me comblez de
 » plaisir, lui dit Delmire, et je commen-
 » ce à bien augurer de votre amende-
 » ment.

Elle demeura ferme dans sa résolution, quoique Rodrigue ne laissât pas de lui faire entrevoir le desir qu'il avoit de sçavoir ce qu'elle venoit d'écrire; ils se séparèrent assez satisfaits l'un de l'autre en apparence; mais Rodrigue nourrissoit

D vj dans

1544 MERCURE DE FRANCE
dans le cœur une inquiétude qu'il lui
falloit dévorer aux yeux de sa Princesse;
elle ne l'eut pas plutôt quitté, qu'il ne
songea qu'aux moyens de s'éclaircir d'un
doute qui troubloit son repos.

Il avoit, pour son malheur, un Con-
fident qui flatoit sa jalousie, parce qu'il
n'étoit jamais plus en faveur auprès de
son Maître, que lors qu'il faisoit quelque
découverte qui l'entretenoit dans son
amoureuse défiance. Cette peste de Cour
s'appelloit *Octave*. Dom Rodrigue ne lui
eut pas plutôt communiqué ce qui ve-
noit de se passer entre Delmire et lui,
que ce dangereux Courtisan lui avoua
qu'il croyoit que cette Lettre que la Prin-
cesse avoit écrite à son insçu, s'adressoit
à quelque Rival caché; il s'offrit à l'in-
tercepter; Dom Rodrigue lui promit une
récompense proportionnée à ce service;
mais comme il craignoit d'offenser sa Prin-
cesse, il lui ordonna d'éviter l'éclat dans
la commission dont il se chargeoit. Oc-
tave lui dit qu'il pouvoit s'en reposer sur
sa dextérité, et le quitta pour aller se
préparer à cette expedition.

Delmire, contente du petit sacrifice
que son Amant venoit de lui faire, char-
gea Délie de remettre le Billet qu'elle ve-
noit d'écrire entre les mains de celui qui
lui

lui avoit apporté la Lettre de la Duchesse de Tirol; c'étoit un Amant de Delie, qui s'appelloit *Florent*. Elle executa les ordres de sa Maîtresse; mais comme les Amans ont toujours quelque petit reproche à se faire, Florent ne voulut point s'éloigner de Délie, sans se plaindre de son indifférence : « Est-il possible, lui dit - il que l'amitié soit plus empressée que l'Amour ? La Duchesse de Tirol n'a pas plutôt appris que le commerce n'est plus interrompu entre les Peuples d'Arragon et ceux de Valence, qu'elle s'empresse d'écrire à la Princesse Delmire; cette tendre amie n'est pas moins prompte à lui faire réponse, et Délie pendant deux mois d'absence, ne peut trouver un seul moment pour donner de ses nouvelles au plus passionné de tous les Amans ! voici de quoi vous convaincre, lui répondit-elle, en tirant de sa poche une Lettre qu'elle n'avoit pû lui envoyer; ce n'est point-là ton caractere, lui dit Florent, il est vrai, répliqua Délie, c'est la Princesse même qui a eu la bonté de me prêter sa main, parce ce que je ne pouvois pas me servir de la mienne, à cause d'une indisposition.

Florent étoit si persuadé des bontez de
Del.

2546. **MERCURE DE FRANCE**
Delmire pour Délie, qu'il ne douta point qu'elle ne lui dît vrai, il la pria de lui laisser cette chere Lettre, puisque c'étoit à lui-même qu'elle s'adressoit, Délie n'en fit aucune difficulté, et retourna auprès de sa Maîtresse.

Florent ne fut pas plutôt seul qu'il ne put résister à l'envie de lire ce que Délie lui écrivoit; il étoit si occupé de cette lecture qu'il ne s'apperçut pas de l'arrivée d'une personne masquée, soutenue de plusieurs autres qui devoient venir à son secours en cas de besoin. C'étoit Octave qui s'avançant par derriere, lui saisit la Lettre de Délie. Florent se deffendit autant qu'il put, mais tous les efforts qu'il fit n'empêcherent pas qu'Octave ne lui ravît la moitié d'une Lettre qui lui étoit si chere. Fatale moitié, dont nous verrons bien-tôt les funestes suites.

Florent ne pouvant tirer raison de l'insulte qu'on venoit de lui faire, et ne sachant qui il devoit en accuser, se consola de la perte de cette moitié de Lettre, et partit pour aller porter à la Duchesse du Tirol le Billet dont Délie venoit de le charger de la part de Delmire. Octave content de son larcin, alla sur le champ trouver D. Rodrigue, pour lui rendre compte de l'heureux succès de son zele;
voici

voici ce que contenoit cette moitié de Lettre, qu'il remit entre les mains de son Maître.

L'Amour que vous m'avez autrefois jurée
 me fait esperer que vous ne m'avez pas oubliée . . .
 recevez donc ces nouvelles marques de ma ten-
 dresse ;
 y serez-vous aussi sensible que vous le devez ? . . .
 vous êtes dans Saragosse et moi ,
 cruelle et rigoureuse absence
 souvenez-vous que je n'aime que vous
 que puisque je ne puis vivre sans mon cher . . .
 vous ne devez vivre que pour la tendre Del . . .

Quels furent les transports du Roy de Valence à cette fatale lecture. Ah ! je ne m'étonne plus, s'écria-t'il, que l'infidelle Delmire ait pris tant de précaution pour n'être point surprise quand elle traçoit ces tendres témoignages de son coupable amour ; avec quelle adresse la perfide s'est prévaluë du funeste ascendant qu'elle a sur mon cœur, pour me dérober un secret dont la connoissance l'auroit perduë, mais elle ne m'aura pas trompé impunément ; elle ne dira plus que ma jalousie est injuste, et je n'ai que trop, pour mon malheur, de quoi la confondre.

Il ne s'arrêta pas long-temps à s'exhaler en vains reproches, il courut à l'Appartement de Delmire, pour la convaincre de son manque de foy.

La Princesse d'Arragon ne s'aperçut pas d'abord du trouble de son cœur ; elle lui témoigna même combien elle étoit satisfaite du petit sacrifice qu'il venoit de lui faire ; » vous osez encore insulter à ma crédulité , lui répondit le Roy jaloux , d'un ton à la faire trembler , il n'est que trop grand ce sacrifice dont vous voulez diminuer le prix ; mais le Ciel , le juste Ciel , n'a pas permis que vous ayez recueilli le fruit de votre crime. De mon crime , répondit Delmire avec ce noblé courroux qu'inspire l'innocence accusée ; quoi ? c'est par Rodrigue que je suis si mortellement outragée. Moi criminelle ! achevez , cruel persecuteur d'une Princesse que vous condamnez à des malheurs éternels ; apprenez-moi par quelle action j'ai pû meriter l'injure que vous faites à ma gloire. Ne croyez pas , poursuivit cet injuste Amant , m'imposer encore par ces trompeuses apparences de vertu dont vous m'avez ébloüi jusqu'aujourd'hui , mes yeux se sont ouverts , et plût au Ciel qu'ils fussent encore fermés ; et que le hazard ne m'ût pas mis entre les mains des témoins irrécusables de votre infidélité. Lisez , poursuivit-il , et démentez votre main , si vous l'osez.

» Je

» Je ne scaurois disconvenir , lui dit Del-
 » mire , après avoir jetté un regard d'in-
 » dignation sur l'Amant et sur la Lettre
 » qu'il lui présentoit , je ne scaurois nier
 » que ces mots ne soient tracez de ma
 » main ; mais avez-vous lieu d'en être ja-
 » loux ? osez-vous me persuader , in-
 » terrompt Rodrigue , que ces tendres
 » sentimens s'adressent à moi ? L'Amant
 » à qui vous écrivez est à Sarragoce ; quel
 » qu'il soit , lui répondit Delmire avec un
 » fier dédain , il est plus digne d'être aimé
 » que vous , ces mots acheverent de
 » rendre Rodrigue furieux. Quoi ? je
 » ne suis donc plus pour vous , lui dit-il,
 » qu'un objet de mépris ! que dis-je ? je
 » l'ai toujourns été. Cette absence que vous
 » appelez *cruelle et rigoureuse* , n'a pas sé-
 » paré un moment votre perfide cœur de
 » cet heureux Rival , que vous mettez si
 » fort au-dessus de moi , et vous l'ado-
 » riez en secret dans le temps que vous
 » me juriez une foi inviolable et un amour
 » éternel. Ne poussons pas plus loin une
 » erreur qui vous autorise à de nouveaux
 » emportemens , lui dit enfin Delmire ; ils
 » seroient justes s'ils étoient fondez sur
 » la verité , il est temps de vous détrom-
 » per ; mais c'est plutôt pour ma gloire ,
 » ajouta-t'elle , que pour votre satisfac-
 » tion ;

1550 MERCURE DE FRANCE
tion. A ces mots elle ordonna qu'on
» fit venir Délie; elle fut obéie sur le
» champ; Délie, qui se doutoit de ce
qui se passoit entre le Roy et la Prin-
cesse, entra dans son Appartement,
munie d'armes deffensives; Florent, qui
ne faisoit que de venir de Sarragoce, l'a-
voit instruite de la violence qu'on lui avoit
faite. Elle tenoit dans sa main la moitié
de Lettre qui étoit restée dans celle de
Florentin; » j'ai presenté, dit elle, en
» s'adressant à Delmire que vous pour-
riez avoir besoin de cette piece justifi-
cative échappée au larcin qu'on a fait
à Florent. Donnez, répondit Delmire,
» et vous, injuste Amant, joignez ces ca-
racteres à ceux qui m'ont rendu si cou-
pable à vos yeux, et rougissez seul du
crime que vous avez voulu m'imputer.
» Que je crains d'avoir trop mérité votre
» colere! s'écrie D. Rodrigue, en rece-
» vant d'une main tremblante le fatal
» papier que Delmire lui présentoit, com-
me l'Arrêt de sa condamnation. Je vous
» crois innocente, continua-t'il, sans rien
» examiner de plus; il ne suffit pas que
» vous me croyez innocente, lui répon-
» dit Delmire, avec beaucoup d'alteration,
» il faut que vous soyez convaincu de
» votre crime, je vous laisse, ajoûta-t'elle,
» pour

pour aller réfléchir à loisir sur la peine qui vous est due.

A ces mots Delmire le quitta sans daigner le regarder, et ce qui le fit trembler davantage, c'est de voir qu'elle étoit suivie de Délie, qu'il sçavoit n'être pas trop bien intentionnée pour lui.

Sitôt qu'il fut seul, il rejoignit les deux moitez de Lettre, et y trouva ces mots.

L'amour que vous m'avez autrefois juré, mon cher Florent, et que je vous ai juré à mon tour, me fait esperer que vous ne m'avez pas oubliée, malgré la distance des lieux qui nous séparent; recevez donc ces nouvelles marques de ma tendresse, qui partent moins d'une plume empruntée que de mon cœur; y serez vous aussi sensible que vous le devez: je n'ose presque l'esperer; que sçai-je? Vous êtes à Sarragosse et moi à Valence; je ne vois personne; puis-je me flatter que vous fussiez de même. Cruelle et rigoureuse absence! que tu me causes d'allarmes! cependant, souvenez-vous que je n'aime que vous; n'aimez aussi que moi, et songez sans cesse que puisque je ne puis vivre sans mon cher Florent; pour prix de tant de fidélité, vous ne devez vivre que pour la tendre Délie.

Dans quel accablement la lecture de cette Lettre ne laissa point le jaloux Rodrigue? Le plaisir secret qu'il sentit d'abord à se voir convaincu de la fidélité de Delmire, ne put balancer le mortel regret de l'avoir offensée. La froideur avec laquelle

1552 MERCURE DE FRANCE
sa chere Princesse lui avoit dit en le quit-
tant , qu'elle alloit réfléchir à loisir sur
la peine qui lui étoit due , lui donnoit
tout à craindre pour son amour ; il s'é-
toit soumis lui-même à cette peine par
la promesse qu'il lui avoit faite de n'être
plus jaloux , mais ce qui l'avoit induit à
l'être , étoit si vrai-semblable , qu'il ne
desespera pas de la fléchir.

*On verra la suite de cette Histoire dans
le prochain Mercure.*



ODE SACRÉE,

Tirée du Premier Pseaume , *Beatus vir
qui non abiit , &c.*

Heureux celui , qui dans sa vie ;
Ne risqua jamais d'écouter
Les traitres conseils dont l'Impie ;
A voulu cent fois le flater !
Qui toujours ennemi du vice ,
Sçut découvrir le précipice ,
Caché sous ses trompeurs appas !
Et qui refusa sa présence ,
A la Chaire de Pestilence ,
Où le Pecheur guidoit ses pas.

C'est

Cest ta Loy, Sagesse éternelle,
Qui regla ses chastes plaisirs ;
Il ne connut et ne vit qu'elle
Digne de remplir ses désirs :
En renouvelant sa carrière,
Le jour lui prêta sa lumière,
Pour la méditer avec fruit ;
Il se fit même une habitude,
De continuer cette étude,
Jusques dans l'ombre de la nuit.

Tel est dans un Verger champêtre,
L'arbre planté près d'un Ruisseau,
Il est les délices du Maître,
Dont il embellit le Hameau ;
Malgré l'ordre de la Nature,
L'éclat naissant de sa verdure,
Ne l'abandonnera jamais ;
Et les beaux fruits qu'il fait éclore,
Un jour surpasseront encore,
Son esperance et ses souhaits.

Ce n'est point ainsi que l'Impie ;
Réussira dans ses projets ;
Non, non, qu'il n'ait point la folie,
De se flatter de tels succès ;
Battu, frappé de la tempête,
Il ne peut soustraire sa tête,

Au coup qui doit le renverser ;
 Mais que dis-je ? foible matière,
 Un souffle le met en poussière,
 Et suffit pour le disperser.

Confus il n'osera paroître,
 Au jugement de l'Univers ;
 Nous ne le verrons point renaître,
 Pour entrer dans nos saints Concerts.
 Dieu qui connoît la différence,
 Et du crime de l'innocence,
 De tous temps a fixé leur sort,
 Pendant que l'un fera naufrage,
 L'autre n'aura senti l'orage,
 Que pour mieux arriver au Port.



*LETTRE sur l'Astrologie Judiciaire,
 et les Horoscopes, écrite par M. Cypiere,
 à M. l'Abbé B. . . .*

PUISQUE vous le voulez, Monsieur,
 je vous écrirai mes sentimens sur
 l'Astrologie Judiciaire, cette science des
 Prédications et des Horoscopes. Je com-
 mencerai par un Auteur Chrétien, qui
 a été Licentié en Droit, et qui a professé
 les

les Mathématiques à Bordeaux, sa Patrie et la mienne. C'est Guillaume Desbordes, Gentilhomme, qui a traduit en François la Sphere de Jean de Sacrobosco. Sa Traduction fut imprimée à Paris, chez Denis Cavelles, en l'année 1607. Le Traducteur a mis au-devant de l'Ouvrage une longue Préface pour établir l'utilité de l'Astrologie Judiciaire, qu'il fonde sur un système moins opposé aux principes de la Religion, que tant d'autres qui ont parû sur la même matiere.

1°. Il cite Platon, qui dit que les yeux n'ont été donnez aux hommes que pour l'Astronomie, c'est-à-dire, pour élever l'esprit à la connoissance de l'Auteur de tous les Astres. Il y loüe Purboche, et Jean de Montroyal, pour avoir rétabli l'Astrologie. Il croit avec Aristote, que le monde inferieur est regi par le Supérieur.

2°. Nous voyons, dit-il, contre Pic de la Mirandole, que les conjonctions des Etoiles ardentes brulent les corps terrestres, et les rendent secs et arides; que les Etoiles et les Signes humides augmentent les humeurs; que les diverses mixtions des Rayons des Corps Celestes, sont la cause de la diverse temperature de toutes les qualitez des Corps Terrestres.

3°. L'auteur attribué aux Corps Celestes la variété de la temperature de nos corps, et à cette variété de temperature, celle de nos passions et la diversité des esprits, si l'éducation ne change le naturel. Dieu est au-dessus de ces forces naturelles, et il nous laisse notre libre arbitre qui change quelquefois l'ordre de la Nature. Un exemple de cela. Moyse fut conservé, non par la puissance des Astres, mais par une volonté particulière de Dieu. Un autre exemple. S. Pierre fut délivré de la prison par un Ange, non par les Astres. N'est-il pas vrai, M. que Desbordes auroit pû mettre dans la conjonction des Astres, la fille du Roy qui sauva Moyse des eaux, et l'Ange qui tira l'Apôtre de la prison? mais il croyoit aux Miracles.

4°. Il prouve par l'Écriture Sainte que les effets de ces causes superieures, sont subordonnez à Dieu, qui veut que les hommes ayent en lui une sincere confiance. Dieu a dit par la bouche de Jeremie, de ne craindre point les Signes du Ciel, mais d'avoir de la confiance en sa proteceion.

5°. L'Auteur reconnoît encore une autre cause contraire à la disposition des Astres, qui influé dans la vie des hommes.

més. C'est le Démon, ennemi du genre humain, c'est à lui qu'il faut attribuer les crimes de Neron et de Caligula.

6°. Il croit avec Ptolomée, que les ordonnances des Astres sont moins efficaces que les Arrêts du Sénat et des Préteurs.

7°. Il conclut enfin que les conjonctions des Astrès qui disposent de la destinée des Humains, ne nécessitent personne, et qu'il faut mépriser totalement les prédictions des Astrologues, qui sont semblables aux pronostics des Medecins; mais il seroit déraisonnable, ajoute l'Auteur, de croire que les Planettes et les Etoiles fussent dans les cieux sans aucune signification ni effet. Les saintes Lettres n'ont pas dit en vain, qu'elles seroient des Signes pour les temps, les ans et les jours. Il faut avouer, Monsieur, que si cela est comme Desbordes l'établit, cette science se réduit presque à rien pour les prédictions qui interessent la liberté de l'homme.

D'autres Auteurs ont pressé davantage l'effet des Prédications. Thiogenes prédit l'Empire à Auguste, selon Suetone. Les Mathématiciens chassez de Rome par Vitellius, lui prédirent le genre de sa mort dans les Calendes d'Octobre, ce qui arriva, selon Xiphilin. Asclétarion, interrogé par Do-

E mitien

1558 MERCURE DE FRANCE
mitien, de quelle mort, lui Asclerion
mourroit, il répondit qu'il seroit dévoré
des chiens. L'Empereur, pour tromper
les Astres, le fit mourir, et ordonna que
son corps fût mis dans une fosse fort pro-
fonde. Les Fossoyeurs épouventez par
une pluie fort abondante, s'enfuirent et
laissent le corps en proie aux chiens.
Ainsi le rapporte le même Xiphilin, après
Dion. Mais l'Empire ne fut-il pas prédit
à Rodolphe de Harpourg, au rapport de
Cuspinian, et le Souverain Pontificat à
Leon X. et à Adrien IV. selon Paul Jove?
Ce sont des Astrologues qui l'ont pré-
dit et non des Prophetes inspirez de Dieu.

Tout le monde n'a pas eû cette foi pour
les Astrologues; plusieurs Scavans ont
été contraires à leurs prétentions. Cice-
ron, au Livre 2. de la Devination; Sextus
Emperius, contre les Grammairiens, Ch.
10. Phavorin dans Gellius, L. 14. C. 1.
ont renversé tous leurs principes. L'Em-
pereur Tibere les condamna à mort, quoi-
qu'il eût Thrasyde à son service. Nous
avons dit que Vitellius les avoit chassés
de l'Italie, et Valere Maxime, L. 1. C. 3.
rapporte les raisons qu'il y eut pour les
chasser de Rome sous le Consulat de
M. Popilius Lænos, et Cn. Calpurnius,
long temps avant Vitellius.

Le

JUILLET. 1732. 1559

Le Prophete Isaïe les connoissoit bien , quand il dit : *Stant et salvent te augures Cœli , qui contemplantur sidera , et supputabant menses , ut ex eis annuntiarent ventura tibi* , Cap. 47. v. 18. Les Peres de l'Eglise n'en ont pas eu meilleure opinion ; on en pourroit citer un nombre qui ont pensé la même chose avec Eusebe de Cesarée , *Prepar. Evang.* et avec les Saints Basile , dans son Hexameron , Ambroise , Irenée , et Augustin , nous y joindrons les Conciles qui ont condamné les opinions des Priscillianistes sur ce sujet.

Je dois vous rapporter ici , M. les sentimens de S. Augustin , *Civit. Dei* , L. V. Cap. 2. Il combat les Horoscopes , et en fait voir la fausseté. Pour cela il examine la ressemblance de deux Jumeaux , qui dans un même temps tomberent malades avec des symptômes et des accidens pareils , et moururent à la même heure. Hipocrate , qui les avoit vûs , jugea de cette ressemblance qu'ils étoient Jumeaux. Le Stoicien Posidonius , qui s'étoit appliqué à l'Astrologie , soutenoit que cette ressemblance venoit de ce que ces Jumeaux avoient été conçûs sous le même Ascendant. Si cette raison étoit bonne , dit S. Augustin , on ne devoit voir aucune diversité dans la vie des Jumeaux ,

E ij ce

156. MERCURE DE FRANCE
ce qui est contre l'expérience. Nigidius, fameux Mathématicien, et le plus sçavant Romain après Varron, soutenoit dans cette question, que les Jumeaux ne pouvoient avoir un même ascendant, à cause de la différence qui se trouve entre la naissance de l'un et la naissance de l'autre. La remarque qu'il avoit faite sur la roüe du Potier, qui tournoit de toute sa force, est très-propre pour faire voir cette différence; car les deux marques qu'il fit sur la roüe dans le même temps et fort près l'une de l'autre, se trouverent assez éloignées entre elles. D'où il jugea que les Cieux tournant encore plus rapidement que la roüe du Potier, la différence des naissances des deux Jumeaux devoit être encore plus grande, à cause du grand cercle que décrivent les Astres dans les Cieux. C'est de-là que ce Nigidius acquit le surnom de Figulus, ou Potier. Et de-là on peut conclure que les Astronomes ne peuvent même considérer la position des Astres, qui passent si vite.

Prenons le système et le plan d'un sçavant Allemand nommé Mathieu Sluter, Jurisconsulte et Syndic de la Ville de Hambourg. Il croyoit pouvoir prédire les divers changemens de l'Air, l'humidité,
la

JUILLET. 1732. 1561

la secheresse , la serenité , les pluyes , les orages. La conjunction ou l'aspect des Planettes fait qu'elles se chargent l'une l'autre de leurs influences particulieres. Ces influences ou ces corpuscules mêlez ensemble dans notre Atmosphere , y excitent les vents et les pluyes , ou rétablissent la serenité. Mais pour prédire tout cela , il faut avoir une suite d'Observations uniformes et constantes de tous les changemens qui sont arrivez dans l'air aux temps de ces conjonctions. De-là on tirera des axiomes et des regles sur lesquelles on fondera une Théorie. Cet Auteur a déjà donné une suite de ses Observations , qui commence au 3. Février 1701. et finit au 3. Avril suivant. M. Cok , Anglois , avoit donné avant lui cette idée dans ses Axiomes Metecrologiques.

Je doute , M. qu'on puisse jamais faire de ces Observations constantes et uniformes. Les Signes Celestes qui se levent en certaines saisons , ne sont appellez Signes que parce qu'ils se levent en certaines saisons où ordinairement l'air change de temperature. Ils ne sont donc pas cause , mais simplement Signes.

Dailleurs quelles difficultez à faire descendre les corpuscules des Planettes dans

E iij notre

1562 MERCURE DE FRANCE

notre Atmosphere ? Pour le moins autant qu'à faire monter les exhalaisons de la Terre jusques dans l'Atmosphere de Jupiter et de Saturne, dont la Terre est prodigieusement éloignée. Comment faire sortir de l'Atmosphere de Saturne les Corpuscules qui s'en exhalent ? S'ils en sortent, ne seront-ils pas emportez par la rapidité du tourbillon de cette grande Planete ? Ne seront-ils pas dispersez dans la vaste étenduë des Cieux, où ils rencontreront encore d'autres Planettes et d'autres tourbillons ? et quelle petite quantité en arrivera sur la Terre ? Mais encore ce système, quelque fondé qu'il fût, n'entrevoit pour rien dans la destinée des hommes, ou s'il y entroit, ce ne seroit que comme la nature des divers climats qui font les hommes d'un temperament, plutôt que d'un autre ; et encore ce temperament seroit-il changé par l'éducation et par la Religion, par la nourriture et la qualité de l'air. Le Pays de la Beotie, gras et fertile, ne produisoit point des hommes du genie des Athéniens qui habitoient un Pays aride. Les Egyptiens dans un Pays que les eaux seules du Nil rendoient fertile, ont été les premiers inventeurs des Arts.

J'ai cité plus haut ce celebre Phavorin,

rin, un des Favoris de l'Empereur Adrien. Il avoit fait une Dissertation contre ceux qu'on appelle *Caldéens*, qui promettent de prédire le sort et la destinée des hommes, par l'inspection des Astres, par les conjonctions et le mouvement des Planetes et des Etoiles, nous avons un abrégé de cette Dissertation dans les Nuits Attiques d'Aulugelle. L. XIV. Cap. 1.

L'Auteur dit que ces Devins exercent leur Art pour de l'argent et pour vivre; que leur erreur vient de ce qu'ils ont vû plusieurs corps terrestres dépendre du mouvement des Astres, comme la Mer qui est gouvernée par la Lune. De-la ils ont conclu que les autres corps étoient gouvernez par les Planetes et les Etoiles. Si les hommes, ajoute-t'il, pouvoient prédire l'avenir, ils auroient la science des Dieux; mais pour en venir aux raisons qui rendent incertaine la science de l'Astrologie.

1°. Il dit que les Observations de ces Caldéens ne pouvoient avoir un effet general, parce qu'elles ne pouvoient être appliquées qu'aux lieux où elles avoient été faites, et où les Astres confluient; car les Astres ne paroissent pas par tout dans la même position. S'ils font pleuvoir dans un endroit, ils font le temps

E iiij serein

1564 MERCURE DE FRANCE
serein dans l'autre ; ainsi leurs effets seront differens pour les Caldéens , pour les Getules , pour les Habitans du Danube et pour ceux du Nil. Il est impossible , ajoute l'Auteur , que dans une si grande courbure du Ciel et dans cette immense profondeur des Cieux étendus l'un sur l'autre , les Astres soient ou paroissent dans la même conjonction ou situation à l'égard de tous les Peuples de la Terre , et que leurs influences soient toujours uniformes et toujours les mêmes.

2°. Si les Caldéens ont observé les effets des Etoiles visibles , combien y en a-t'il qu'ils n'ont pas vûës , et qui peuvent être en conjonction avec les visibles ? Si Phavorin avoit connu les Satellites de Jupiter et de Saturne , que n'auroit-il pas dit ?

3°. Ils ont observé les événemens arrivez sous certaines conjonctions , et de là ils ont assuré que les mêmes arriveroient sous les mêmes conjonctions. Mais peut-on faire beaucoup d'observations sous des conjonctions qui n'arrivent que dans cent ans , que dans mille ans ? A-t'on vû des Livres qui nous aient conservé ces Observations anciennes ?

4°. Comment peuvent-ils dire qu'il y a des conjonctions qui président à la
conception.

conception, à la naissance dix mois après, à la fortune, aux nôces, à la fécondité des Epoux? Les Astres passent trop vite et les mêmes ne peuvent faire tout cela.

5°. Les Astres pourroient-ils produire les événemens qui viennent des causes exterieures? Comment causeroient-ils les nouveaux projets, les jugemens, les desirs, les amours, les inimitiez, les raileries, les doutes? Ce seroit faire agir les hommes comme les bêtes, qui ne font rien par leur propre arbitre, et les hommes ont leur propre arbitre, qui ne seroit rien s'il dépendoit de la force des Astres.

6°. S'ils peuvent prédire, ces Caldéens, la victoire à Pyrrhus ou à Marius-Curius, pourquoi ne peuvent-ils pas promettre à un tel qu'il gagnera au jeu? Les Astres ne marquent-ils que de grandes choses, et celles-cy sont-elles si petites qu'elles en soient imperceptibles dans les Astres? Mais est-il rien de si petit que le moment auquel l'homme en naissant reçoit sa destinée? Cependant cette petite chose est marquée dans les Astres; et après tout, les deux Jumeaux conçus en un instant, ne sont-ils pas différens sur leur fortune dans leurs actions et dans leur mort?

7°. Comment accorder ces différens

E v Astres

Astres, qui ayant fait naître tant de personnes différentes par leur âge, leur nation, leur condition, les font périr dans un tremblement de terre, dans la chute d'une maison, dans une Bataille, dans un naufrage?

8°. Mais les animaux sont-ils aussi sujets aux Astres, comme les hommes? Je finirai par où j'ai commencé, et je dirai avec le Poëte Pacovius :

*Nam si qui qua ventura sunt prouideant ,
Æquiparant Ioui.*

Et je dirai encore avec Accius :

*Nihil vides Auguribus qui aures verbi diuitant ,
Alienas , suas ut locupletent domos.*

Phavorin exhorte les jeunes gens de ne se fier point aux Astrologues. Si vous craignez, dit-il, les maux qu'ils vous prédisent, vous devenez misérables par cette crainte. Si vous attendez long-tems les biens qu'ils vous promettent, vous devenez encore misérables, lorsque vous appercevez que vous êtes trompez. Ajoûtons à toutes ces raisons, que Dieu n'a point tracé la conduite du genre humain dans les Astres, et qu'il ne se repose pas sur eux du soin qu'il a pour les hommes. Sa sagesse, sa bonté et sa justice, condui-
sent

JUILLET 1732. 1567

sent tout, et c'est là sa Providence. Qu'est-il besoin après cela d'aller dresser des machines dans les Cieux pour faire naître et mourir des hommes d'une manière différente? et encore de placer ces machines dans des lieux si élevez, pour n'être vûës que des Astrologues, et avec des Telescopes?

Je vous laisse, Monsieur, avec les réflexions que vous pouvez faire en Théologien, ou avec celles que nous a données M. Bayle, dans son Ouvrage sur les Cometes; je vous ai assez fait voir mes sentimens sur cette matiere. Je souhaite que vous connoissiez ceux que j'ai pour vous. Je suis, &c.

A Paris le 4. Janvier 1732.

Souflet est le mot de l'Enigme du premier Volume de Juin; les deux Logogryphes doivent s'expliquer par *Chocolat* et *Cornard*. Le mot de l'Enigme du second Volume du même mois est *Limaçon*, et ceux des Logogryphes sont, *Procez*, *Clovis*, *Eva*.

E vj ENIG-



E N I G M E.

EN Robe de satin quelque peu déchirée,
 En bottes à cheval j'ai donc fait mon entrée
 Dans Paris où l'on m'attendoit,
 Que m'en arrive-t'il ? sur moi le pauvre a
 droit,
 Le riche m'admet à sa table ;
 Pour lui souvent insupportable,
 Je lui plais seulement quand je suis dérobé,
 Mais avant qu'il me voye, hélas ! souvent
 tombé
 Dans les barbares mains d'une gent très-bru-
 tale,
 De mes douces prisons voulant me délivrer,
 Tel me coupe la tête, ou me brûle, et m'em-
 pale,
 Qui ne sçauroit par fois s'empêcher de pleu-
 rer.



L O G O G R Y P H E.

NEuf lettres font mon nom, et ma tête en a
 deux,
 Et c'est le plus charmant des tons de la mu-
 sique,

Ma

Ma tête à bas ; un des plus nobles jeux
 De six sœurs comme moi fait l'art et la rubrique ,
 Le plus adroit ne me visite pas ,
 Mais le perdant est toujours dans le cas .
 Fends ma tête , et sois sûr sans être sanguinaire ,
 Qu'avec mon col qu'à mon corps tu joindras ,
 Je formerai le nom de ce malheureux frère ,
 Qu'un assassin proscrit priva de la lumière ,
 Mon premier tiers pris à rebours
 Est un friant Cadeau pour le Dieu des Amours ,
 De mon corps la dernière et plus grande partie ,
 Sert en la retournant à beaucoup d'animaux .
 Un autre sens présente un métier où les sots
 Pour l'avoir trop bien fait perdent souvent la vie .
 La moitié de ma tête et le milieu du corps
 Avec mes pieds , font voir une aquatique bête
 Dont , quand Flore paroît maints friants se font fête ,
 Lecteur , à me chercher si tu perds tes efforts ,
 Coupe moi tête et pieds , et combine le reste ,
 Alors d'amusement je sers dans les jardins ,
 Le Noble , le Bourgeois , comme la Troupe agreste ,
Peut-

Peut-être ainsi que toi m'ont souvent dans les
mains.

AUTRE LOGOGRIPHE.

M On tout désigne un caractere
Que blâment les honnêtes gens.
Si vous voulez dévoiler ce mistere ,
Tirez de l'alphabet six membres differens ,
Et de l'un deux faites un double usage ,
Vous formerez mon nom. Après cet assem-
blage ,
Si vous me divisez , je cache plusieurs sens :
Je vais pour les trouver vous tracer une voye.
Trois , quatre , trois , et cinq , témoigne de la
joye.
Six , quatre , cinq , deux , sepr , est l'ouvrage du
tems.
Trois , cinq , six , cinq , illusion trompeuse
Qui flatte quelquefois , d'autres fois est fa-
cheuse.
Mettez trois , cinq , après un , deux ,
Je suis l'effet heureux
Que produit un art secourable.
Quatre , ci : q , deux , dans plus d'une maison
J'assemble les gens à la table.
Quatre , deux , trois et cinq , on n'a plus de
raison.
Cinq , un et six , j'ai l'avantage

De

JUILLET. 1732. 1571

De porter en tous lieux du Souverain l'image.
Deux , quatre et cinq , chacun me chérit fort ,
Et franchement on n'a pas tort ,
Aussi malgré soi l'on me quitte ,
Et de m'avoir perdu c'est l'ordinaire suite
Que les Bergers comme les Rois
Servent de proye à six , cinq , trois.



NOUVELLES LITTERAIRES
DES BEAUX ARTS , &c.

RECUEIL d'Edits , Ordonnances et
Déclarations concernant l'Epargne ,
le Trésor Royal , et les Parties Casuelles
et autres Affaires de Finances , sous les
Regnes de Louis XI. François I. Henry II.
François II. Charles IX. Henry III. Hen-
ry IV Louis XIII. Louis XIV. et Louis
XV. avec un Tarif des anciennes et nou-
velles évaluations des Office de France ,
ensemble des droits de Polette , ou An-
nuel , et de huitième denier , survivance
ou droit de Mutation des mêmes Offices.
Volume in-8. sans nom d'Imprimeur ,
1732.

MEMORIAL DE PARIS et de ses Envi-
rons ,

1572 **MERCURE DE FRANCE** rons, à l'usage des Voyageurs. Par M. l'Abbé *Antonini*. A Paris, Quai des Augustins, chez *Muzier*, in-12. de 164. pages.

Tous les Etrangers, et quantité de François, et même de Parisiens auront obligation à l'Auteur de ce petit Ouvrage, de leur avoir indiqué les principales Curiositez de la Ville de Paris.

LES SULTANES de Guzarate, ou les Songes des Hommes éveillez. Contes Mogols, par M. G. . . . A Paris, Quai de Gêves, chez *P. Prault*, 1732. 3 volumes in-12. de près de 400. pag. chacun.

Nous ne doutons pas que cet Ouvrage ne soit reçu aussi favorablement du Public que les Contes *Tartares* et *Chinois* du même Auteur, dont il est obligé de faire une troisième édition, sans compter les impressions qu'on en a faites dans les Pays Etrangers. Au reste, tous ces Ouvrages sont écrits très-poliment, et la lecture en est fort amusante.

EXPOSITIO Juris Canonici per regulas naturalis ordine digestas, &c. c'est-à-dire, disposition du Droit Canonique par règles, rédigées suivant l'ordre naturel et suivant l'usage, tirées tant du Corps de
Droit,

JUILLET. 1732. 1573

Droit , que d'autres sources , divisée en deux Tomes , dont le premier contiendra tout ce qui concerne le Droit Canon , considéré en lui-même et en général ; le second traitera de ce droit en particulier. Par Pierre Gibert , Docteur , Theologien et Canoniste. *A Geneve , aux dépens de Michel Bousquet et ses Associez.*

L'Auteur se propose dans ce nouvel Ouvrage de corriger trois défauts qu'il a remarqués dans les Collections qui composent le corps du Droit Canon. Le premier de ces défauts est la confusion ou le peu d'ordre et d'arrangement dans la compilation des décisions dont chaque collection est composée ; défaut qui vient ou de ce que s'attachant plutôt à l'ordre Chronologique qu'à la nature des matières , on a placé devant , celles qui devoient être après , et on a fait suivre , celles qui devoient précéder , ou parce qu'on a fait plusieurs titres de ce dont on ne pouvoit en faire qu'un , ou de ce qu'au contraire on a rassemblé en un seul titre plusieurs matières qui , soit par leur importance , soit par leur nature différente , devoient être séparées , ou enfin de ce qu'au lieu de réunir en un même endroit les matières qui de leur nature devoient être liées ensemble , ou de les placer à propos , on les

1574 MERCURE DE FRANCE
les a dispersées d'une maniere très-embarrassante , et dans des endroits où elles n'ont aucun rapport avec ce qui y est traité.

Le deuxième défaut est l'omission. Ce défaut consiste à omettre quelques termes qui caractériseroient mieux les Canons et les autres décisions ; à ne pas remarquer les loix abrogées, les doutes que l'on forme sur l'autorité de quelques-unes , ou même sur la supposition et le faux de quelques autres.

Le troisième et dernier défaut est l'inutilité. Il consiste dans la répétition qu'on fait dans plusieurs endroits d'une même loi , ou dans un récit de faits et de circonstances , sans lequel la loi ne seroit pas moins claire.

Les Editeurs font distribuer un *Prospectus* , imprimé en Latin , de 8 pages *in-fol.* Ce *Prospectus* expose le dessein de l'Auteur en un grand nombre d'exemples des trois défauts qu'on vient de remarquer. Ils promettent l'Ouvrage entier dans le courant de l'année 1732.

JACOBI GOTHOFREDI , &c. *Opera Juridica minora* . c'est à-dire , les petits Ouvrages de Droit de Jacques Godefroy , Jurisconsulte , Professeur de Droit à Genève,

JUILLET. 1732. 1575

nève , Sénateur et Consul de la même Ville , et Envoyé de sa Nation en France , Allemagne , Piedmont , et en Suisse , concernant principalement les Antiquitez du Droit sous les Empereurs Payens et Chrétiens , ou les petits Livres , Traitez , Oraisons les plus rares et les plus curieux , dans lesquels on trouvera plusieurs matieres choisies , non-seulement de Droit , mais sur l'antiquité , tant Grecque que Romaine , ce qui peut donner de grands éclaircissemens pour parvenir à la connoissance du droit ancien. *A Leyde , chez Jean Arnould Langerak.*

L'importance de la plûpart des matieres qui sont traitées dans cet Ouvrage , et l'habileté de Jacques Godefroy , connuë par les excellens Commentaires qu'il a donnés sur le Droit , nous font croire que ce Livre ne peut être que très-utile et très-curieux , et la grande réputation que l'Auteur s'est acquise par ses premiers Ouvrages , nous fait esperer que les Sçavans recevront favorablement celui ci.

On propose ce Recüeil par souscription , il contiendra 240. feüilles , outre le Portrait de l'Auteur , et un Index très-étendu. L'Editeur a fait distribuer un Programme qui contient une liste de tous les Traitez qui composeront l'Ouvrage entier ;

1736 MERCURE DE FRANCE
entier ; il assure qu'une partie est déjà
imprimée , et promet tout l'Ouvrage
dans le courant d'Octobre , ou au pre-
mier Novembre 1732. Les Souscriptions
se recevront à Paris chez J. B. Coignard ,
Cavelier , Montalan , Saugrain , Mariette
fils , Rollin , Guerin , Briasson , et
Didos , dans les autres Villes et dans les
Pays Etrangers , en Allemagne , Suisse ,
Brabant , Angleterre , Ecosse , Hybernie ,
et Italie , chez les principaux Libraires de
chaque Ville.

Les Souscripteurs payeront d'avance 5.
fl. 5. liv. et autant en recevant l'Ouvrage.
On ne peut souscrire que jusqu'au der-
nier de Mai 1732. Si nous avions reçu
plutôt le Programme , nous en aurions
parlé plutôt.

On a publié en Anglois , Essai sur la
nature des alimens , et sur le choix qu'on
en doit faire par rapport aux différens
tempéramens des corps humains , &c.
Par Jean Arbuthnot , Docteur en Méde-
cine , Membre du Collège des Médecins ,
et de la Société Royale , *in-8.*

Ulaming , Libraire d'Amsterdam , qui
a imprimé plusieurs Poësies Latines des
meilleurs

JUILLET. 1732. 1577.

meilleurs Auteurs , entr'autres de Sannazar , doit publier incessamment celles du Chancelier de l'Hôpital , augmentées de plus d'un tiers , et dont on connoît le mérite , ce sera un gros *in-8*.

JOURNAL LITTERAIRE , année 1729. Tome quatrième , première et seconde partie de 484. pages *in-12*. sans les Tables. *A la Haye , chez P. Gosse et Jean Neaulme.*

Comme cet Ouvrage est entre les mains de tout le monde , nous ne donnerons qu'une très-legere idée de ces deux volumes , quelques titres de Livres , &c.

RECUEIL DE LIONS , dessinez d'après nature par divers Maîtres , et gravez par *Bernard Picart* , divisé en six Livres de chacun six feüilles. *A Amsterdam , chez Bernard Picart , 1729. in-4. oblong.*

VOYAGE HISTORIQUE D'ITALIE , contenant des recherches exactes sur le Gouvernement , les Mœurs , les Fêtes , les Spectacles et les singularitez des Villes où l'Auteur a passé ; des Aventures curieuses et des Faits interessans arrivez depuis peu , et qui concernent divers Princes , Papes , Cardinaux , Prélats et autres
grands

1578. **MERCURE DE FRANCE**
grands Personages , vivans encore pour
la plûpart. Ouvrage semé d'un grand
nombre de bonnes Pièces fugitives de
Poësie , et de Pasquinades ingénieuses ,
qui ont rapport à l'Histoire du tems. *A*
la Haye , chez M. G. de Merville , 1729.
2 vol. in-12. de 1107. pag. pour les deux
Tomes.

LES IMPOSTEURS INSIGNES , ou Histo-
re de plusieurs hommes de néant de tou-
tes Nations , qui ont usurpé la qualité
d'Empereurs , de Rois et de Princes ; des
guerres qu'ils ont causées , &c. Par J. B.
de Rocolles. *A Bruxelles , chez Van*
Vlenderen , 1728. 2. vol. in-8. de 694. p.
pour les deux vol. avec Fig.

DE RE MEDICA. Dissertationes quatuor
Thomæ Simsoni , &c. Edinburgi 1728.
in-8. pag. 188. c'est-à-dire , IV. Dissert-
tations de Thomas Simson , touchant l'u-
sage des Remedes , &c.

PHILE, de Animalium proprietate, &c.
à Joanne Cornelio de Paw , cum ejus-
dem Animadversionibus, et Versione La-
tina Gregorii Bresmanni , &c. Ultrajecti
apud Guill. Strouw. 1730. in-4.

Le

Le 17 Février dernier, la Société Royale des Sciences de Montpellier, tint son Assemblée publique dans la grande Sale de l'Hôtel de Ville, en présence des trois Etats de la Province de Languedoc, qui occupoient leurs places ordinaires; l'Académie étoit dans le Parterre, autour d'une grande Table, au haut de laquelle étoient placez les Académiciens Honoraires. M. de Bernage de S. Maurice, Intendant de Languedoc, comme Président cette année, occupoit la place du milieu. Il avoit à sa droite l'Archevêque de Narbonne, Président né des Etats, et l'Archevêque d'Albi, Académicien Honoraire; et à sa gauche M. de Montferrier le fils, Directeur de la Compagnie. Les Académiciens étoient placez sur des bancs, aux côtez de la Table, et les Adjoints occupoient le bas bout sur des chaises. Le reste de la Sale étoit rempli d'un grand nombre de personnes, attirées par la curiosité d'entendre lire les Mémoires, et par la majesté de l'Assemblée, qui étoit très-auguste, &c. M. le Président ne manqua pas de remarquer cette dernière circonstance dans le petit Discours qu'il fit, en parlant des occupations de la Société Royale, et en annonçant les Mémoires qu'on alloit lire.

Celui

Celui de M. *Danyzy* avoit pour sujet *la Poussée des Voutes*. Il examina avec quelle force , et dans quelle direction les Voussoirs agissent contre les Pieds-droits pour les renverser. Les connoissances qu'il a acquises lui ont fourni le moyen de déterminer l'épaisseur qu'il faut donner aux Pieds droits , afin que par leur propre pesanteur ils soyent en équilibre avec les efforts , &c.

Comme nous ne pouvons donner ici qu'une idée succincte de ce qui s'est passé dans cette Assemblée , nous n'entrerons pas dans un trop grand détail , ne connoissant les Mémoires lûs , que par les Extraits qu'on en a imprimés à Montpelier , dans une petite Brochure *in-4.* de 40 pages. Mais nous sommes priez de rétablir une lacune faite dans le même imprimé , ou à la page 7. après la dix-neuvième ligne , il faut lire ce qui suit.

Pour donner le loisir d'examiner la manière dont les Voussoirs agissent , il avoit fait tous les pieds droits H, h, foibles, et pour les soutenir y avoit ajouté des contre-forts K, k, qui étant reculez tout doucement, ne laissoient écarter les pieds droits que d'une certaine quantité qui n'étoit pas suffisante pour faire crouler l'arceau, mais qui le fai-
soit

soit voir dans le tems qu'il étoit prêt à crouler.

On vit pour lors la voûte à plein cintre, dont le nombre des voussoirs étoit impair, s'écraser et s'ouvrir aux deux joints de la clef, en dedans et en-dehors, en plusieurs endroits vers les reins. Voyez la seconde Figure.

M. Chicoyneau le fils, reçû en survivance aux Charges de Chancelier de l'École de Médecine, et de Professeur d'Anatomie et de Botanique, fit part à la Compagnie des Observations qu'il a faites sur les Plantes sensibles, et sur la Mécanique d'où dépend cette espèce de sensibilité qu'on leur attribue.

Il observa d'abord que les Plantes sensibles proprement dites, n'étoient pas les seules dans lesquelles on remarque ces mouvemens automatiques, puisque les Etamines de l'*Opuntia* et de l'*Heliantemum* n'en sont pas exemptes.

Les Etamines de l'*Opuntia* se rapprochent du pistile, dit il, dès qu'on les touche ou qu'on secoue un peu la plante, et les Etamines de l'*Heliantemum*, s'éloignent de leur pistile, dès qu'on les met en jeu par quelque mouvement semblable; mais ces mouvemens, quoique différens, ne changent rien à la Mécani-

E. que

1582 **MERCURE DE FRANCE**
que, par laquelle M. Chicoyneau les explique; et il a fait voir que par le seul changement de situation des tuyaux des Plantes et de ceux des Etamines, il est aisé de rendre raison d'un Phénomene qui a exercé de tout tems les Botanistes et les Physiiciens.

Pour cet effet, il commence par établir trois propositions, qu'on peut regarder comme des principes qui n'ont pas besoin de preuve, et qui ne peuvent pas par conséquent lui être contestez.

Le premier principe est, que les fibres des Plantes sont élastiques.

Le second, que les sucs nourriciers coulent dans la cavité de ces fibres comme dans autant de tuyaux.

Le troisième, que les sucs étendent les parois de ces tuyaux, et tiraillent les fibres dont ils sont composez.

Par le premier et par le second principe, il est clair que quand par quelque cause extérieure, comme par quelque atouchement, ou par quelque secousse, le ressort des fibres sera mis en jeu, elles dévront chasser le suc qui est contenu dans leur cavité, et qu'alors la Plante fera un mouvement particulier, qui la fera changer de figure; et il est évident par le troisième principe que la force du ressort s'étant

s'étant affoiblie, le suc de la Plante rentrera peu à peu dans les cavitez de ses fibres, et que la Plante se remettra dans son état ordinaire.

Mais cela supposé, dit M. Chicoyneau, que dans l'état naturel, le ressort et le suc des Plantes sensibles sont dans une espece d'équilibre; car si le suc étoit en trop grande abondance, comme il arrive en temps de pluye, avant le lever ou après le coucher du Soleil, ou quand ces Plantes ont été trop arrosées, il est clair qu'alors leur ressort ne pouvant pas surmonter la résistance des fibres trop tendues par l'abondance des liqueurs dont elles sont remplies, les sensibles ne feront aucun mouvement, quoiqu'on les touche ou qu'on les secoue, et elles ne deviendroient sensibles que pendant le temps sec, et long-temps après le lever du Soleil; c'est-là ce que l'expérience confirme, et c'est aussi la raison naturelle et generale du mouvement Automatique des Plantes sensibles; mais comme ces mouvemens ne sont pas les mêmes dans toutes les sensibles, et qu'il y a de ces Plantes dont les branches s'abatent totalement, et d'autres dont les feuilles ne font que se replier et s'approcher les unes des autres, M. Chicoy-

Fij neau

158 **MERCURE DE FRANCE**
neau en supposant toujours l'Elasticité
des tuyaux de ces Plantes ; ne fait que
les placer par paquets au collet et en de-
hors des branches ; dans les sensibles
dont toutes les branches s'abaissent et en
dedans des Pedicules des feuilles , dans
celles dont les feuilles se replient et s'ap-
prochent les unes des autres. Il explique
par la même Mécanique , les mouve-
mens des Etamines de l'Opuntia , et
de plusieurs especes d'Hélianthemum
qu'il a observées ; et cette explication
très-simple et par là très-conforme aux
Loix de la Nature , porte avec soi un
caractere de verité auquel on ne peut pas
refuser son consentement , &c.

• Ce sont ces Etamines changées en Pe-
tale , dit M. Chicoineau en finissant , qui
produisent ces agreables Monstres , qu'on
appelle fleurs doubles , et qui étant sim-
ples à la campagne , d'où elles ont été
tirées , ont acquis par la culture , ce de-
gré de beauté qui les fait admirer dans
les Jardins.

• Un troisième Mémoire fut lû par M. de
Plamade , sur quelques nouvelles expe-
riences du Barometre et la pesanteur de
l'Air , faites pour la plupart sur les Py-
renées.

• Le quatrième Memoire de M. *Lamo-*
xier,

rier, contient ses Observations sur l'usage de l'eau commune dans la Chirurgie.

Il est surprenant, dit l'Auteur du Mémoire, que l'eau commune ne soit pas d'un plus grand usage pour les playes. Peut-être le remède est trop commun; le Public fait peu de cas de ce que la Nature lui donne avec profusion: il estime un remède rare, qui vient de loin, qu'il achete chèrement, et qui même lui paroît inconnu. Plusieurs aussi pensent, qu'un remède aussi simple que l'eau, ne peut avoir aucune efficacité. Pour ôter ces préventions il a fait plusieurs expériences: trois entr'autres, au mois de Janvier de l'année dernière sur trois hommes, dont l'un avoit un vieux ulcère sur la cheville extérieure du pied, de la grandeur de la paume de la main. Le deuxième, Soldat du Régiment de Médoc, avoit reçu un coup de sabre sur le dos de la main, qui lui avoit coupé les tendons extenseurs du poignet et des doigts, et avoit séparé les deux os du métacarpe qui soutiennent le petit doigt et l'annulaire. Cette playe fut suivie de fluxions et d'abcès, qui inonderent presque tout l'avant bras. La fièvre et le dessèchement de tout le corps, faisoient beaucoup

craindre pour sa vie. Le troisième, autre Soldat du même Régiment, avoit reçu un coup d'épée à travers l'avant-bras, et avoit ouvert l'artère qui est entre les deux os. Il y eut bien du sang épanché dans les muscles, et de très-grandes supurations: ce blessé fut en très-mauvais état. On fit construire une botte de cuir, dans laquelle on mettoit de l'eau commune chaude, pour y faire tremper la jambe ulcérée. Le malade restoit une heure par jour dans ce bain. Peu de jours après les duretez des bords se fondirent, la cicatrice s'avançoit sensiblement d'un jour à l'autre, et il fut parfaitement guéri.

On fit faire deux machines de fer blanc, dans lesquelles les deux Soldats pussent tremper commodément le bras, depuis la main jusqu'au dessus du coude. A mesure qu'on trempoit leurs playes dans l'eau, les supurations se vuidoient beaucoup mieux, ils remuoient plus facilement les doigts, la douleur et la fièvre diminuoient tous les jours; en un mot, ils furent entierement guéris.

Dans les personnes atteintes de carnositez, difficultez et retentions d'urine, occasionnées par le séjour des glaires, épaisses et abondantes, on a accoutumé d'injecter l'huile d'amende douce ou de lait.

lait. Les huiles en général échauffent, et se mêlent avec peine avec les glaires, les parties butireuses du lait s'épaississent dans l'utérus par la chaleur des parties, et bouchent le passage; ce qui a fait imaginer à M. Lamorier d'injecter l'eau commune tiède, qui relâche les carnositez, et se mêlant avec les glaires, les détrempe, et les malades sont soulagés.

L'ART de se garantir des incommoditez du chaud, selon les principes de la Physique, de la Medecine, et de l'Economie. Dépendance de la Physique utile de M. de Vallange. *A Paris, chez Ant. Gandoniu, rue Gist-le-Cœur, Alex. Mesnier, au Palais, et la V. Pissot, Quay de Conty, 1732. Brochure de 64. pages.*

Nous n'avons garde de differer d'annoncer ce petit Ouvrage qui doit nous préserver des ardeurs de la Canicule, et sans doute des incommoditez qui en sont inséparables, parmi lesquelles on desireroit fort que les Pucés, &c. fussent comprises; mais nous voyons à regret dès la seconde page, que ce que l'Auteur a imaginé pour garantir du froid, et que nous avons annoncé sans perte de temps l'hyver dernier, ne sera imprimé qu'à la fin de l'Eté; nous prions donc M. de Val-

1588 MERCURE DE FRANCE
langes , au nom du Public , de ne pas dif-
ferer plus long-temps l'effet de ses pro-
messes , qui doivent être secourables au
general et au particulier , à l'égal de la
faim et de la soif.

L'Auteur parle au Chapitre 4 des Ins-
trumens propres à rafraîchir l'Air
Pourquoi l'Eventail rafraîchit Pour-
quoi l'on souffle sur la soupe pour en
temperer la chaleur Pourquoi l'on
souffle dans les doigts pour les échauffer...
Pourquoi l'on souffle le chaud et le froid
en changeant la figure de la bouche.

Au 7^{me} Chapitre , on y parle de di-
vers Instrumens *Ventilabres* , *Califuges* ,
Eolie , &c. propres à chasser l'air chaud
des Appartemens Moyens d'empê-
cher que les Souris et les Rats , ou les
Araignées n'entrent dans la Chambre par
les Califuges Rafraîchissoirs d'Ap-
partemens , &c. Lit nouveau , propre à
garantir des incommoditez du chaud et
du froid. Nous n'en dirons pas davan-
tage , crainte d'impatiser nos Lecteurs ;
l'Auteur se contentant de promettre les
moyens qu'il propose pour tant de cho-
ses utiles ; sans compter l'Art de Rafraî-
chir le sang , qui est le dernier Article
de ce petit Ouvrage.

RE-

JUILLET. 1732. 1539

Il paroît depuis peu un Livre intitulé:
**RELATION HISTORIQUE DE L'ETHIOPIE
OCCIDENTALE**, contenant la Description
des Royaumes de *Congo*, *Angolle* et *Má-
tamba*, traduit de l'Italien par le R. P.
LABAT, imprimée à Paris, chez *Charles
Jean-Baptiste Delespine, le fils, Libraire, rue
S. Jacques, à la Victoire*, 5. vol. in 12. 1732.

Ce Livre est une Traduction de l'O-
riginal Italien, imprimé à Rome par or-
dre du Pape, examiné et approuvé par
la Congregation de la *Propagande*; l'Au-
teur se nommoit *Jean-Antoine Cavazzi
de Monte Cullo*; Religieux Capucin, na-
tif de Modene, lequel a demeuré assez
de temps dans ces Royaumes pour en
parler sçavamment; sur tout ayant été
témoin oculaire de tout ce qu'il avance.
Le R. Pere Labat, dont tout le monde con-
noît la capacité, ne s'est point contenté
de donner une Traduction Litterale de
cet Ouvrage, il l'a traduite librement,
sans pourtant rien diminuer des beautez
de l'Original; le Public, au reste, ne
doit point croire que parce que le P. Ca-
vazzi étoit Missionnaire, il n'est parlé
dans tout ce Livre que de Baptêmes et
de Conversions; il y verra au contraire
un mélange curieux et très-intéressant des
mœurs des Habitans de ces Royaumes

F v . et c

1590 MERCURE DE FRANCE
et de leurs Voisins , leur origine , leurs
établissmens , leurs Religions differen-
tes , leurs Guerres , leurs Traitez de Paix ,
les bornes des differens Etats , leur Gou-
vernement politique , leurs Loix , leurs
Coûtumes , leurs Usages , leurs cruautez ,
leurs Langues ; l'Histoire naturelle n'y
est pas oubliée pour ce qui concerne la
culture des terres et des bons Arbres , les
Fruits les Grains ; enfin leur Commerce ,
la maniere dont ils rendent la Justice ,
les Revenus des Princes ; tout y est traité
de maniere à faire regarder ce Livre plu-
tôt comme une Histoire generale , que
comme une Relation.

L'Histoire de la Reine *Anne Lingha* ,
également grande dans le bien comme
dans le mal , y est toute entiere ; cette
Histoire est d'autant plus fidelle , que cette
Reine n'a rien eu de caché pour l'Au-
teur ; elle lui a même dit des particulari-
tez de sa vie que les Ministres les plus
favorisez ont touÿours ignorées. On y
trouvera celle de *Donna Barbara* sa sœur ,
qui lui a succédé au Rôyaume de Matam-
ba. De plus on y a fait entrer la Vie de
Mona Zingha , Mary de Barbara , le plus
cruel de tous les hommes , et qui a eu le
malheur d'apostasier. Il y a lieu de croire
que ce Livre , qui est d'autant plus inte-
ressant

JUILLET. 1732. 1591

ressant, que personne jusqu'à present n'a donné une Relation particuliere de ces trois Royaumes, sera reçu favorablement du Public.

Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, à Paris, à reçu des Pays Etrangers.

Thucididis de Bello Peloponnesiaco, cum Annotationibus Stephani Hudsonii recensuit Wasse, cum Animadversionibus Dukeri, Græc. Lat. fol. cum figuris, Amst. 1731.

Oeuvres de M^r Rabelais, sous le titre de Faits et Dits du Géant Gargantua et de son fils Pantagruel, avec des Remarques Historiques et Critiques de M. Duchat, nouvelle Edition, augmentée de nouvelles Remarques. 6 vol. in 8. 1732. Chez le même.

Cavelier donne aussi avis qu'il imprime *Hermani Boerhaave Chimia, 2. vol. in 4. cum fig.*

Cette Edition sera imprimée magnifiquement, corrigée avec tout le soin possible, et de plus augmentée des Opuscules de l'Auteur, qui n'ont point été jusqu'à present ramassez en un seul volume; elle paroîtra dans deux mois.

F. vj. La

1592 MERCURE DE FRANCE

La Rosalinde, imitée de l'Italien, 2. vol. in 12. imprimés à la Haye, chez Gosse et Neaulme, se trouve à Paris, chez Gabriël Martin et Hippolyte-Louis Guerin, rue S. Jacques, et chez Jacques Guerin, Quay des Augustins.

PREMIERE ASSEMBLEE PUBLIQUE
de l'Académie de Chirurgie.

LE II. du mois dernier, premier Mardy d'après la Trinité, l'Académie Royale de Chirurgie, conformément à ses Reglemens, tint une Assemblée publique dans la grande Salle de S. Côme. M^{rs} Maréchal et de la Peyronie, Premiers Chirurgiens du Roy, et en cette qualité Présidens de l'Académie, n'ayant pû s'y trouver, M. Petit le pere, présida en qualité de Directeur.

M. Morand, Secrétaire de l'Académie fit l'ouverture de la Scéance par l'Histoire de l'établissement de cette Société. Il en exposa le plan, et fit voir que le principal objet de cette Compagnie étoit de perfectionner la Chirurgie par l'expérience et l'observation, en rassemblant tous les faits de pratique qui seront communi-
quez par les Chirurgiens, tant du Royaume que des Pays Estrangers.

JUILLET. 1732. 1593.

Il fit sentir ensuite que si pour éviter la confusion, inséparable des nombreuses Assemblées, on avoit été obligé de fixer le nombre des Académiciens ordinaires à 70. cela n'empêchoit point que tous les M^{es} Chirurgiens de Paris ne fussent véritablement du Corps de l'Académie, puisqu'ils avoient tous le droit d'y prendre séance, lorsqu'ils auroient des Mémoires à lire, et que leurs noms et leurs Ouvrages seroient imprimés sans distinction dans les Recueils qu'on donneroit au Public.

Il ajouta à l'occasion de certaines Critiques, qu'il suffisoit à cette nouvelle Académie d'être protégée par le Roy et par ses Ministres. Que d'ailleurs l'estime de M. le Premier Medecin, le zele de M^{es} les Premiers Chirurgiens, l'Approbation de ceux qui aiment le bien public, et les Eloges de plusieurs Journalistes éclairés, la dédommageroient amplement de tous les traits que l'ignorance ou l'envie pouvoient faire lancer contre elle.

M. Morand finit par une Réponse à l'Auteur d'une These soutenue aux Ecoles de Medecine le 18. Mars dernier, dans laquelle on avoit critiqué le Programme publié par l'Académie sur une question importante de Chirurgie.

C.

Ce Discours, que le Public reçut favorablement, fut suivi de la lecture de neuf Memoires ou Observations Chirurgicales. Les Chefs de l'Académie se sont fait un devoir de témoigner leur zele. en fournissant eux-mêmes une partie de ces Memoires.

M. Maréchal envoya une Observation des plus singulieres et dont voici le sujet.

Une Dame étoit sujette depuis plus de quinze ans à des attaques de Collique bilieuse, et depuis dix ans, à de très-grandes difficultez d'aller à la selle.

Les douleurs étoient si insupportables dans les derniers temps, que la Malade ne pouvant garder aucune situation, se roulant sur son plancher, &c. M. Maréchal eut occasion de la voir dans cet état déplorable; et soupçonnant un ulcere carcinomateux dans le *Rectum*, il mit le doigt dans le fondement, et l'ayant porté aussi haut qu'il lui fut possible, il sentit un corps étranger solide. C'étoit une pierre d'un volume si considerable, qu'il fallut pour en faire l'extraction, non-seulement dilater l'Anus, mais encore l'inciser en plusieurs endroits. Il ne falloit pas une main moins habile que celle de M. Maréchal, pour réussir dans une operation qui demandoit tant de ména-

JUILLET. 1732. 1595

ménagement et de dextérité. Un mois après la Malade fut parfaitement guérie.

On fit après la lecture d'un Memoire envoyé par M. de la Peyronie. La Cure dont ce Memoire contient le détail, prouve qu'un courage éclairé peut souvent trouver dans l'Art des ressources pour les maladies les plus desespérées.

Un homme âgé de 63. ans, étoit attaqué depuis près de trente, d'une Hernie qu'il avoit jusqu'alors contenuë avec succès, au moyen d'un Bandage; mais ayant négligé de s'en servir depuis deux ans, il tomba dans l'accident de l'étranglement. Il n'eut recours à M. de la Peyronie que le huitième jour de l'accident, et quoiqu'alors l'augmentation considerable de la tumeur, sa tension et celle de tout le ventre, la violence des douleurs, le hoquet, le poux concentré, la lividité et pourriture, qui déjà avoient paru à l'extrémité de la tumeur, et qui permettoient la sortie des matieres fœcales; quoique tous ces desordres annonçassent une mort prochaine, M. de la Peyronie espera assez du secours de la Chirurgie pour entreprendre l'Operation. Ayant ouvert le sac herniaire dans toute son étendue, il trouva six ou sept puches des Intestins grêles, entierement gangrenées.

1594 **MERCURE DE FRANCE**
grenez et criblez de trous qui laissoient
sortir les matieres fœcales. Il dilata l'an-
neau ; et après avoir tiré un peu les In-
testins pour s'assurer du progrès de la
gangrene , il emporta toute la portion du
canal qui parut être gangrennée au point
de ne pouvoir être ranimée. Il fit ensuite
au Mézenterie un pli ; de façon à bou-
cher les deux bouts flotants de l'Intestin,
et par un point d'éguille fait à ce pli ,
il assujettit les deux bouches du canal
intestinal. Il fit enfin avec les extrémi-
tez du fil une anse qui resta au dehors ,
et servit à retenir vers le haut de la playe
l'ouverture de l'intestin ; précaution sans
laquelle cet intestin qui n'avoit contracté
aucune adhérence aux environs de l'an-
neau, eût pû faire dans la cavité du ventre
un épanchement des matieres fœcales qui
ût été mortel. On eut grand soin dans
les pansemens de leur laisser une issuë libre.
Le 25^e jour de l'Operation , le lien du Me-
zenterie se sépara , et au bout de six se-
maines les excremens ne sortirent plus
avec la même abondance , le Malade en
renvoya une partie par les voyes ordi-
naires. La playe n'a cependant été entie-
rement cicatrisée qu'au bout de quatre
mois , et après que le Malade se fut ré-
duit à une nourriture très-legere et prise
en temps éloignez.

Cette maladie, toute fâcheuse qu'on vient de la représenter, étoit encore compliquée d'un gonflement très-ancien et très-considérable au Testicule, qu'on fut obligé d'emporter, malgré la grosseur du cordon spermatique qui avoit près de deux pouces de diametre et dont l'engorgement se continuoit fort avant dans le ventre. M. de la Peyronie lia le cordon à la hauteur des anneaux, et il le coupa un pouce au-dessous. Cette première ligature, quoiqu'extrêmement serrée, s'étant lâchée, et un champignon fort gros et qui paroissoit carcinomateux, s'étant élevé de l'extrémité du cordon coupé, il fit au bout de quelques jours une nouvelle ligature, et emporta ce champignon. Le 18^{me} jour cette dernière ligature tomba et le cordon se dégorgea entièrement par la suppuration. M. de la Peyronie fait observer que ce gonflement étoit la suite d'une cause externe.

Les bornes d'un Extrait ne nous permettent point de faire mention du reste du Memoire ni des excellentes Reflexions qui le terminent. Nous avertirons seulement qu'à l'égard de la gangrene de l'Intestin, M. de la Peyronie a plus d'une fois mis heureusement en pratique la Méthode qu'il expose. Il est même fait mention dans l'His-
toire

1598 MERCURE DE FRANCE
roire de l'Académie Royale des Sciences,
année 1723. des suites heureuses d'une
semblable Operation qu'il fit en 1712.

M. Petit lût ensuite l'histoire d'une Fis-
tule au Périné, pour laquelle on avoit
fait deux fois, sans succès, l'opération
dans la Province, et qu'il a cependant
guérie radicalement, ayant reconnu ce qui
avoit empêché de réussir dans les deux
premières opérations. La Fistule au Pé-
riné dont il s'agit, étoit la suite de l'ou-
verture d'un dépôt gangréneux, formé
en conséquence d'une rétention d'urine.
M. Petit, en examinant le malade, ob-
serva que la partie antérieure de l'Anus
étoit aussi dure que les environs de la Fis-
tule, et que la prostate étoit le centre
de la dureté, qui s'étendoit si avant, qu'a-
vec le doigt mis dans le fondement, on ne
pouvoit en sentir les bornes. Il reconnut
par des signes certains que cette dureté
avoit une cause vénérienne. Il reconnut
encore que le trou interne de la Fistule
étoit au delà du *Sphincter*, parce que le
malade, sans être averti du besoin d'u-
riner, et sans faire aucun effort, rendoit
continuellement la plus grande partie de
ses urines par le trou de la Fistule, et
sans en rendre par la Verge, ou du moins
s'il urinoit par la Verge, c'étoit toujours

VO-

volontairement, et lorsqu'il y étoit excité par le résidu des urines ; par cet examen, M. Petit comprit qu'il ne guériroit jamais cette Fistule, si avant que de faire l'opération, il ne commençoit par détruire le Virus Vénérien, et si en second lieu, dans l'opération (dont il décrit le manuel) il n'incisoit la Prostate, pour comprendre dans l'incision, le trou interne de la Fistule. Il a agi en conséquence, et le malade a été parfaitement guéri.

Ce Mémoire parut d'autant plus utile, que pour l'ordinaire dans le traitement de la maladie, qui en fait le sujet, et qui est fort commune, on ne fait point assez d'attention aux circonstances que M. Petit expose dans son observation, et qui dans des cas semblables, déterminent la seule voie possible de guérison.

La quatrième Observation est de M^r Malaval, Vice - Directeur de l'Académie. Un homme, âgé de 25 ans, fut, après de vives douleurs, attaqué d'une *Exortose* tres considérable, à la tête du *Peroné*. Cette *Exortose* ayant paru dès son commencement tenir du Carcinome ; M. Malaval sentit la nécessité d'amputer la Cuisse ; cependant comme il y avoit de justes soupçons de Vérole, il fit, avant l'opération ;
passer

1600 **MERCURE DE FRANCE**
passer le malade par le grand remède, ce qui calma beaucoup ses douleurs, et lui rendit le sommeil qu'il avoit entièrement perdu. M. Malaval fit ensuite l'opération; mais peu de jours après les élancements, qui se firent sentir dans la plaie, et la mauvaise qualité des suppurations, qui étoient de couleur verdâtre, confirmèrent les craintes qu'il avoit d'abord conçu au sujet du Levain-Cancereux; cependant après avoir donné des remèdes propres à corriger et à adoucir la Lympe, l'exfoliation de l'os se fit, et fut avec assez de difficulté suivie de la Cicatrice. Après 18 mois d'une assez bonne santé, le malade fut attaqué d'une toux sèche et fréquente. Deux mois après, la fièvre survint, avec un crachement de sang. On employa, sans succès, les remèdes qui paroissent les mieux indiqués. La fièvre, d'aiguë qu'elle étoit, devint lente; l'enflure œdémateuse; et de suite tous les signes de l'hydropisie de poitrine parurent. M. Malaval fit la ponction avec le *Troiscart*, & tira environ trois pintes d'une sérosité sanguinolente. La poitrine s'étant de nouveau remplie, il l'ouvrit cette fois avec le *Bistouri*, et il évacua deux pintes d'une sérosité semblable à la première, et à des Laveures de chair; mal-

malgré tous ces secours, le malade mourut peu de jours après, et on trouva par l'ouverture du Cadavre, que le Poulmon étoit presque totalement osseux et carcinomateux.

Cette observation donne lieu à M. Malaval de faire des réflexions: 1°. Sur ce que le Levain carcinomateux attaque indifféremment toutes les parties: 2°. Sur ce qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de détruire ce Levain, parvenu à un certain degré: 3°. Sur ce que la salivation que quelques Auteurs ont vantée pour la guérison des Cancers, n'est d'aucune ressource contre ce mal. Enfin sur ce que dans les soupçons légitimes d'épanchement d'eau dans la poitrine, la ponction qu'on n'entreprend que rarement, pourroit être plus fréquemment employée.

Le Mémoire suivant est de M. Houstet; il renferme plusieurs expériences qui prouvent qu'il se trouve dans la Vessie des Pierres situées de façon à ne pouvoir être tirées, et qu'il est par conséquent plus avantageux d'abandonner que de s'opiniâtrer à en faire l'extraction. Dans la première de ces observations, M. Houstet rapporte qu'un homme, âgé de 76 ans, qui souffroit des douleurs très-vives au Pé-

riné,

1602. MERCURE DE FRANCE
riné, en conséquence de Pierre dans la
Vessie, le pressa de le tailler. Il fit l'opé-
ration au grand appareil, et elle fut tres-
laborieuse, tant à cause d'un gonflement
et d'une dureté extraordinaire à la *Pros-
tate*, qu'à cause de deux Champignons et
de trois Pierres, dont il fallut faire l'ex-
traction à différentes reprises. Quoi qu'il
sentit encore des Pierres; il fit remettre
le malade au lit, dans la crainte de le
trop fatiguer; mais malgré ce ménage-
ment, le malade mourut le cinquième
jour de l'opération. A l'ouverture du Ca-
davre on observa entr'autres choses, que
le fond de la Vessie étoit parsemé dans
toute sa circonférence de plusieurs em-
bouchures, qui conduisoient dans des ca-
vitez ou célules, dont le fond étoit beau-
coup plus large que l'entrée. Plusieurs de
ces Célules ou Loges contenoient des Pier-
res; parmi lesquelles on en distinguoit
trois, d'un volume médiocre, lisses et
polies, ayant quatre ou cinq facettes, et
pareilles à celles qu'on avoit tirées dans l'o-
pération. Ces Pierres étoient retenues cha-
cune dans leur cavité particulière; l'en-
trée de ces Célules étant fort étroite, et
les Pierres ne présentant qu'un de leurs
angles, ou une de leurs facettes, sans sail-
lies; il étoit, dit M. Houstot, impossi-
ble

ble de les charger, quoiqu'on put les toucher avec le bout des Tenettes.

Il rassemble à la suite de cette observation un grand nombre de faits, dont il a eu connoissance, et qui tous se rapportent à l'impossibilité qu'il y a dans certains cas, de charger et de tirer la Pierre; soit parce qu'elle se trouve engagée dans des Loges ou prolongemens du Corps de la Vessie, soit parce qu'elle est retenuë par des replis ou des brides de la membrane interne.

A l'égard des Pierres *Enkistées*, du genre de celles dont il est question dans la premiere observation, il pense que la Célule s'est formée d'abord, et qu'ensuite quelque petit Gravier qui s'y est insinué, y grossit et que la cavité de la Célule augmente à mesure; ayant observé que ces Célules ne succèdent guères qu'aux retentions d'urines, il les regarde comme des especes de Hernies de la membrane interne de la Vessie, qui dans la dilatation, a forcé l'interval des Fibres charnuës.

Il prétend que ces Vessies à cellules, à poches et à brides ne sont point si rares qu'on l'avoit cru jusqu'à present. Il fonde son sentiment sur ce qu'il a observé dans l'ouverture d'un grand nombre de personnes mortes de maladie de Vessie; et il
conclud

1604 MERCURE DE FRANCE
conclud de ces observations que généralement dans toutes les opérations de la taille, la prudence exige qu'avant que d'essayer de charger et d'extraire la Pierre, on reconnoisse autant qu'il est possible, avec le doigt, l'état de la Vessie. Si l'on trouve la Pierre engagée dans quelque Kiste ou Célule, on doit tâcher de la déchatoner, s'il est possible, avec le doigt; mais si le doigt ne peut y atteindre, ou si l'on trouve des obstacles insurmontables, le Chirurgien, sans fatiguer inutilement le malade, ou plutôt sans faire des tentatives périlleuses, doit alors abandonner la Pierre, qui quelquefois se détache d'elle-même, dans la suite des pansemens, tant par la suppuration que par les injections long-temps continuées.

Ces observations ne sont point seulement curieuses, elles paroissent pouvoir être d'une grande utilité, par les conséquences que l'Auteur en tire pour la pratique.

Le sixième Mémoire est de M. Caumont. C'est une observation sur un écrasement des doigts du milieu et annulaire de la main, dont les deux dernières phalanges étoient fracturées en plusieurs pièces, avec déplacement, les articulations découvertes, dix lignes de l'extrémité des tendons

JUILLET. 1732. 1607

tendons extenseurs déchirées et entièrement emportées , enfin la peau détruite depuis le milieu de la seconde Phalange , jusqu'à la racine de l'ongle.

M. Caumont n'espera pas d'abord pouvoir conserver l'extrémité de ces doigts , ou du moins la mobilité de leurs Phalanges. *L'Anchilose* étoit à craindre , et d'ailleurs une portion considérable des tendons extenseurs ayant été emportée , et les bouts restans n'ayant pû être rapprochez que jusqu'au bord des articulations , il ne voyoit point à quoi ces bouts de tendons coupez pourroient s'attacher. Il pensa cependant si artistement cette playe , qu'il vit au bout de quelques jours s'élever sur la surface des os , une chair loüable et grenuë , qui couvroit les articulations. Les os fracturéz se sont aussi consolidéz , les articulations se sont raffermies sans Anchiloses , la peau s'est cicatrisée , et ce qui paroît le plus remarquable à M. Caumont , l'union de toutes ces parties entr'elles , a fourni un point d'attache à chaque tendon ; de sorte que les mouvemens de flexion et d'extension , s'exécurent aujourd'hui dans toutes ces Phalanges , presque avec la même liberté qu'avant l'accident.

La septième observation roule sur une

G playe

playe contuse au ply du bras , laquelle fut accompagnée d'accidens très-funestés. M. Gravier , qui rapporte ce fait , fut obligé de couper le tendon du *Biceps* à la fin du corps charnu de ce muscle , et assés près de son insertion au *Radius*. Ce tendon avoit tellement souffert , qu'en l'emportant ainsi presque tout entier , on ne fit guère que prévenir la séparation qui s'en seroit faite naturellement par la mortification , s'il eut été permis de l'attendre. La cure a été si heureuse , que malgré la perte du tendon du *Biceps* , le malade porte l'avant bras dans le dernier degré de flexion , et est capable des plus grands efforts. Sur cela M. Gravier s'étonne que dans des rapports faits en justice sur la piquure du tendon , ou de l'*Aponevrose* du *Biceps* , à l'occasion de la saignée on ait quelquefois décidé de l'invalidité du bras , sur la simple apparence des accidens qu'il rapporte.

Un *Emphiseme* de cause interne , fait le sujet de la huitième observation , donnée par M. Lombard. Une fille , âgée de six ans et demi , fut attaquée d'une fluxion de poitrine , qui fut suivie de la petite Vérole ; mais quoique bien guérie , en apparence , elle commença environ un an après à devenir languissante , et à se plaindre de la poitrine , et au bout de quatre mois ,

mois il lui survint subitement une enflure considérable à la poitrine.

M. Lombard fut appelé, il trouva le poux extrêmement foible, la respiration lente et difficile, et l'enflure extrêmement douloureuse; il reconnut que cette enflure qui s'étoit étendue sur tout le bas-ventre, étoit un Emphisème. Il conçut dès lors que la *Plevre* et le Poumon ayant contracté quelque adhérence, il s'y étoit pû faire une suppuration, dont la suite avoit été la destruction de la *Plèvre* des muscles intercostaux de la membrane interne du Poumon, et l'ouverture de quelques *Vésicules*, ou de quelques Rameaux des Bronches; de sorte que l'air contenu dans le Poumon, avoit pû s'infiltrer en partie dans les *Célules* graisseuses, dans le tissu cellulaire des muscles de l'extérieur de la poitrine, et delà dans toutes les *Célules* voisines. Dans cette idée, il se préparoit à faire l'opération de l'Empiême, en consultant les signes qui pouvoient désigner l'endroit le plus convenable pour ouvrir la poitrine; mais l'oppression de la malade augmenta si fort, qu'elle la suffoqua avant qu'on eut pû employer ce secours. Les conjectures de M. Lombard se trouverent entièrement confirmées par l'ouverture du Cadavre.

Le neuvième et dernier Mémoire, est une observation donnée par M. Chauvin, sur une fracture du Crâne, suivie d'épanchement sur la dure-mère, et d'une fusée purulente, pour laquelle il fut obligé de faire une contre-ouverture, ou trépan, éloigné de ceux qu'il avoit d'abord appliqué à l'endroit fracturé. M. Chauvin sauva par cette manœuvre l'application d'un grand nombre de trépan. Les matières épanchées ayant de la pente et l'issue libre, la dure-mère se recolla très-promptement à toute la portion de l'os, où se trouvoit entre le premier et le second trépan, et il n'y eut d'autres exfoliations que celles qui arrivent ordinairement à la circonférence des trépan.

On nous pardonnera, sans doute, d'avoir donné un si long Extrait de ces observations. Rien de ce qui peut contribuer à la conservation de la vie des hommes, ne nous paroît indifférent; du reste, c'est au public à juger, par les Extraits que nous venons de donner, si l'application des Chirurgiens à enrichir leur Art de semblables observations, n'est pas la réponse la plus solide qu'ils puissent faire aux critiques qui ont paru contr'eux.

On donne avis aux Curieux que l'on a mis en
vente,

vente, chez la veuve *Choreau*, rue S. Jacques, aux deux Pilliers d'or, et chez *Surrugue*, Graveur du Roy, rue des Noyers, une Estampe, gravée nouvellement d'après un des plus beaux Tableaux de feu *Vatteau*, qui a pour titre : *Fêtes Vénitiennes.*

Il va aussi paroître une grande Estampe, gravée d'après la fameuse Enseigne que *Watteau* peignit en Plafond pour M. Gersain, son ami, sur le Pont Notre Dame, et qui fut regardée par tous les connoisseurs comme un des plus beaux Tableaux de ce grand Maître. Ce morceau est à present dans le Cabinet de M. de Jullienne. Il l'a fait graver à la suite de toute l'œuvre à laquelle il continuë depuis plus de douze années de faire travailler, par les plus habiles Graveurs du temps.

Il paroît une nouvelle Estampe, en hauteur ovale, intitulée *L'Amour de Village*, ou *L'Amour Naif*. Ce sont deux demi figures qui expriment de la maniere du monde la plus fine et la plus naïve cette pensée : une tres-belle personne, fâchée contre son Amant, qu'elle voit à ses genoux, plein de soumission, d'ardeur et de crainte, paroît le rebuter, et ne pas vouloir entendre sa justification, dans le temps qu'on lit dans ses yeux que son dépit ne durera pas long-temps, et qu'elle seroit très-piquée si son Berger étoit infidèle. Cela est rendu d'une maniere parfaitement heureuse, d'après un Tableau de M. Charles Coypel. On lit ces Vers au bas :

La Bergere, long-temps ne sçauroit soutenir,

Le courroux qu'un Berger lui donne ;

Contre un retour sincere, elle ne peut tenir ;

1610 MERCURE DE FRANCE

Sa bouche vainement dit qu'elle veut punir

Ses yeux disent qu'elle pardonne.

Le sieur Lépicié, dont les talens sont tres-connus, auteur de cette Estampe, grave actuellement son pendant, d'après le même Peintre. Il représente l'Amour de Ville ou l'Amour Coquet. Le sieur Lépicié demeure rue Saint Louis, au coin de l'Abreuvoir du Quay des Orfèvres, chez M. Marlié.

Il paroît encore une nouvelle Estampe en hauteur, d'une grande beauté; c'est le Roy à Cheval, suivi d'un détachement de ses Gardes, l'Épée haute, très-ressemblant, gravé d'après le Tableau original de M. Parocel, Peintre distingué de l'Académie Royale: Par N. de Larmessin, Graveur du Roy, rue des Noyers.

L'usage d'exposer les Ouvrages des Peintres à la critique du Public, est tres-ancien et tres-utile, par les observations sensées que l'on fait pour la perfection de l'Art, dont les esprits dociles et les gens qui ont du talent, savent profiter; mais plus encore par la noble émulation et par l'ardeur naturelle dans tous les hommes d'acquiescer de la réputation et de s'élever. Cet usage s'observe tres-exactement à Rome, où l'Académie de S. Luc fait à certains jours un pompeux étalage de ses productions, ce qui attire toujours un grand concours et ouvre un vaste champ aux réflexions et à la critique des Artistes, des connoisseurs, &c.

Notre Académie Royale de Peinture et Sculpture fit une superbe montre de ses ouvrages en 1699. dans la grande Gallerie du Louvre, qui fut beaucoup

beaucoup d'honneur à l'Ecole Française, et qui dès ce temps-là lui donna la supériorité sur toutes les autres, au jugement même des Etrangers; jugement qui fut confirmé il y a cinq ans dans le grand Salon du vieux Louvre, où les jeunes Peintres et Sculpteurs de l'Académie exposèrent leurs Ouvrages, auxquels le Public rendit justice, en les honorant d'un concours prodigieux.

On étoit dans l'habitude d'exposer tous les ans, à l'occasion des Processions de la Fête-Dieu, dans la Place Dauphine, et à l'entrée de cette Place, du côté du Pont-Neuf, quantité de Tableaux de Peintres anciens et modernes, qui attiroient beaucoup de Spectateurs; mais depuis quelque-temps on n'en voyoit presque plus, au grand regret du public, qui a sçu tres-bon gré à quelques jeunes Peintres, qui y ont exposé cette année plusieurs de leurs Tableaux, qu'on a vûs avec beaucoup de plaisir, principalement ceux du sieur Charadin, de l'Académie Royale, qui sont peints avec un soin et une vérité à ne rien laisser à désirer.

Deux de ces Tableaux, qui ont été faits pour le Comte de Rottembourg Ambassadeur de France à la Cour de Madrid, représentant differens animaux, des Instrumens et Trophées de Musique, et plusieurs autres petits Tableaux, d'ustenciles, &c. Mais ce qui lui a fait le plus d'honneur, c'est un Bas-relief, peint d'après un Bas-relief de bronze, de François Flamand, représentant des Enfans, que ce fameux Maître faisoit à merveilles, et que le Pinceau de l'habile Peintre a si-bien sçu imiter, que par le secours des yeux, quelque près que l'on soit, on est encore séduit au point qu'il faut absolument mettre la main sur la toile et toucher le Tableau pour être détrompé. On peut voir ce Tableau dans le

1612 MERCURE DE FRANCE
Cabinet de M. Vanlo, Peintre de l'Académie,
du premier rang.

On voyoit encore dans la même Place, un beau Tableau du sieur Grimoud, représentant un Joueur de Vielle, quatre Portraits du Sr Autreau le fils, qui ont été fort approuvez, plusieurs du Sr le Sueur, et quelques autres. Mais ce qui fit le plus de plaisir, c'est le Portrait du grand pere du Sr Matheron, Marchand Jouaillier à Paris, peint il y a 49 ans, par l'illustre M. Rigaud, et qui est un des plus beaux morceaux qu'on scauroit voir.

On mande de Londres, que la Czarine y a fait faire, par M. Cowse, Ouvrier Allemand, un Fauteuil de parade, pour son Trône; le dos de ce Fauteuil est une Aigle déployée, couronnée d'une Couronne Impériale, et tenant dans ses Serres un Sceptre et d'autres piéces d'honneur: L'Ouvrier y a employé 247 marcs d'argent.

On écrit de Rome, que le 5 Juillet, des Ouvriers creusant la terre, dans un champ qui appartient au Chapitre de S. Jean de Latran, y trouverent quatre Statuës, une Colonne de Jaspe antique, des Urnes sépulcrales, quelques Lampes de terre cuite, et plusieurs Médailles d'Empereurs Romains.

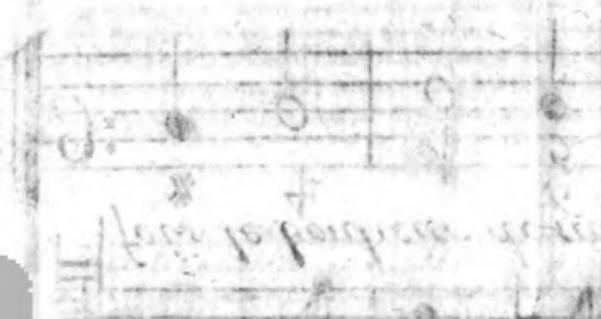
On ajoute que le Pape a fait placer dans la Gallerie du Palais du Quirinal, les différens desseins qu'il a fait faire par les plus habiles Architectes d'Italie, pour la façade du nouveau Portail de l'Eglise de S. Jean de Latran, afin qu'ils soient exposez à la critique des connoisseurs, et que S. S. puisse choisir celui qui sera le plus généralement approuvé.

PRIN.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.





PRINTEMS.

LE Printemps, par son retour,
 A nos champs rend leur parure ;
 Tout change en ce beau séjour.
 Belle Iris, change à ton tour
 Avec toute la nature ;
 Un jeune cœur sans amour,
 Est un Printems sans verdure.

A I R.

AMour, perfide amour, seul tiran de mon
 cœur,
 Tu faisais autrefois le bonheur de ma vie,
 C'est toi, qui maintenant fais mon plus grand
 malheur ;
 Pourquoi ne pas briser la chaîne qui me lie,
 Ou pourquoi ménager l'infidèle Sylvie.



S P E C T A C L E S.

AU commencement de ce mois les
 Comédiens François ont remis au
 Theatre, la Comédie du Chevalier à la
 mode, dans laquelle la D^{lle} Poisson ; épouse

1614 MERCURE DE FRANCE
du S^r Poisson , nouvellement reçû , joua
le Rôle de la *Petite-Brune*, avec beaucoup
d'applaudissement ; ainsi que l'Amoureu-
se , dans la Comédie de *Jodelet* , *Maître et*
Valet , qu'on a aussi remis au Théâtre. La
D^{lle} le Grand , épouse du S^r le Grand , a
pareillement été reçûe dans la Troupe du
Roy , et elle a joué , avec applaudisse-
ment le Rôle de *Salomith* , dans la Tra-
gédie d'*Athalie* , et celui d'*Enone* , dans
Phèdre.

On repete et on jouera incessamment
la Tragédie nouvelle de M. de Voltaire.

Les mêmes Comédiens ont reçû une
Comédie en trois Actes , et en Vers , qui
a pour titre : *La Fausse Inconstance* : ils
la doivent jouer à Paris , pendant le voya-
ge de la Cour à Fontainebleau. La Pièce
est encore anonime ; nous en parlerons
en son temps.

M. Fuzelier , Auteur de la petite Co-
médie du *Procès des Sens* , que le public
voit toujours avec plaisir , y a fait quel-
ques changemens et augmentations , au
sujet de l'Entrée de l'*Ouïe*, qu'on a donnée
à l'Opéra depuis peu , qui ont été applau-
dis. La D^{lle} Dangeville , qui jouë le prin-
cipal Rôle , avec tant de finesse dans
cette Pièce , s'est attiré les justes éloges
qu'on va lire :

Pour-

Pourquoi tant différer, aimable Dangeville,
 A prononcer dans le Procès des Sens ?
 Le jugement peut-il paroître difficile
 A qui peut, comme toy, consulter le bon sens ?
 C'est faire trop long-temps injustice à la
 vue ;
 Sur ses quatre rivaux elle doit l'emporter,
 Puisque sans elle en vain le Ciel t'auroit pour-
 vûé,
 Des graces, des appas, que l'on voit t'escorter ;
 Peut-être le Toucher auroit-il plus de
 charmes,
 Mais, hélas ! il m'est deffendu ;
 La vue a seule droit qu'on lui rende les armes,
 Même en dépit de ta vertu ;
 Je m'y tiens donc ; d'autant qu'elle a cet avan-
 tage,
 Que c'est par elle que je voi,
 Que l'on doit convenir, pour peu que l'on soit
 sage,
 Qu'Amour est moins Amour que
 toi.

Le 8 Juillet, l'Académie Royale de
 Musique, qui continuë toujours avec
 beaucoup de succès, le Ballet des Sens,
 supprima la deuxième Entrée, qui a pour
 titre, le Toucher, et donna pour la pre-
 miere fois celle de l'Ouïe, qui a été reçue
 tres-favorablement du public. Nous avons

1616 MERCURE DE FRANCE
donné l'Extrait dans le dernier Mercure
des trois premières Entrées; voicy celui
de l'Ouïe qu'on vient de faire paroître.

Le Théâtre représente l'Isle des Syrenes; *Ulysse* et *Orphée* font la première Scene: Orphée presse Ulysse de s'arracher aux Pièges dangereux que les Sirenes tendent aux Mortels par la funeste douceur de leurs chants. Ulysse lui dit que ce sont là des Monstres qui lui restent à surmonter, pour mettre le comble à sa gloire. Il prie Orphée d'aller rassûrer ses Grecs, et de leur dire qu'ils quitteront bien-tôt ce dangereux rivage.

Ulysse, tout occupé d'une voix mélodieuse qu'il a entendue, s'éloigne de l'Isle des Sirenes, pour chercher encore le charme qui l'a frappé.

La Reine des Sirenes, suivie de ses sœurs *Leucosie* et *Partenope*, n'ose consentir à la perte des malheureux que le sort a conduits près d'elles. Ses sœurs ont beau lui représenter qu'un Oracle lui a prédit qu'elle perdrait le jour et l'Empire, si un seul Mortel échappoit à leur fureur. Ulysse est plus fort dans son cœur que tous les malheurs qui lui sont annoncez: Voicy ce qu'elle leur répond:

De ma raison, je chetche en vain l'usage;
Je veux la rappeler, mais sur tous mes efforts,
Ulysse

Ulisse a toujours l'avantage ;

Invisible et présente à l'aide d'un usage,

Je le suis, je l'observe ; il entend mes transports,

Rougirai-je à ses yeux d'un indigne esclavage ?

S'il dédaigne mes feux, quel affront ? quels
remords ?

L'immolerai-je, hélas ! si son cœur les partage ?

Elle congédie ses sœurs, et leur défend
de rien entreprendre sans son ordre
exprès.

La Reine réfléchit sur la triste situation
où l'amour vient de la mettre : Ulisse at-
tiré par sa voix, s'approche d'elle ; il la
prend d'abord pour une Déesse ; elle lui
répond, qu'il doit juger par ses larmes,
qu'elle n'est qu'une Mortelle, et des plus
infortunées : Ulisse lui dit tendrement :

Reprochez - vous aux Dieux des rigueurs trop
cruelles ?

D'un tendre Amant, pleurez-vous le trépas ?

De si beaux yeux ne pleurent pas

Des ingrats, ni des infidelles.

Il est aussi touché des charmes de ses
yeux, qu'il l'a été de la douceur de ses
chants ; c'est ce qu'il lui exprime par ces
Vers :

Vos accents en ces lieux, captivoient mon courage,
je cherchois d'où partoît le trait qui m'a blessé ;
Vos

1618 MERCURE DE FRANCE

Vos attraits sur mon cœur ont achevé l'ouvrage
Que vos chants avoient commencé.

La Sirene le presse de fuir des monstres
qui en veulent à sa vie ; elle se fait con-
noître pour leur Reine. Ulisse la prie de
le suivre dans ses Etats ; elle y consent
enfin, et va tout préparer pour leur fuite.

Les Sirenes et leur suite viennent en-
chanter Ulisse, et forment la fête de cet
Acte.

Orphée vient, et voyant à quel danger
Ulisse est exposé, il profite de son som-
meil pour le faire transporter dans son
Vaisseau, armé du pouvoir d'Apollon,
son Pere ; il transforme les Sirenes en
Rochers ; la Reine vient, prête à partir
avec Ulisse ; mais voiant son Vaisseau s'é-
loigner du rivage, elle se précipite dans
les flots, avec une grace, qui a donné
lieu à ce Madrigal.

Pelissier, flatteuse Sirene,

Non, jamais au Théâtre on n'a mieux exprimé ;

Le plaisir, la douleur, la tendresse et la haine ;

En toi, jusqu'à la mort, tout paroît animé ;

On diroit à te voir, dans les flots de Neptune,

T'élancer, voler au trépas,

Qu'un Triton, à bonne fortune,

Va te recevoir dans ses bras.

La

JUILLET. 1732. 1619

La D^{lle} Pellissier n'est pas la seule qui se soit distinguée dans l'Acte de l'Ouïe ; le S^r Chassé, et la D^{lle} Salé, lui en ont disputé la gloire ; l'un, par la beauté du chant ; l'autre, par les graces de la danse.

Le 26 Juillet, les Comédiens Italiens donnerent une petite Pièce nouvelle, en un Acte en Prose, qui a pour titre l'*Ecole des Meres*, avec un Divertissement. Elle est de M. de Marivaux. Le Public l'a reçue tres favorablement. On en parlera plus au long.

Le 7 Juillet, l'Opera Comique fit l'ouverture de son Théâtre de la Foire S. Laurent, par deux Pieces nouvelles, d'un Acte chacune, avec des Divertissements, intitulées : *Sophie et Sigismond*, et la *Fille Sauvage*, précédées d'un Prologue. C'est le S^r Hamoche, connu depuis tres-long-temps du public, sous le nom de *Pierrot*, qui est presentement l'Entrepreneur de ce Theatre, et le S^r Gilliers compose la Musique des Divertissemens, qui est toujours goûtée du public.



NOU



NOUVELLES ETRANGERES

DE TURQUIE.

ON écrit de Constantinople, du 3. Avril, que l'Affaire des Anglois, dont on a parlé cy-devant, avoit été heureusement accommodé par l'entremise du *Kislar-Aga*, ou Chef des Eunuques noirs, qui a aussi la Sur-Intendance des Mosquées Royales. D'abord après l'accommodement, le Grand-Seigneur envoya dire à M. l'Ambassadeur qu'il pardonnoit la faute du Capitaine qui avoit fait tirer le Canon du Vaisseau Anglois à heure induë, quoiqu'il méritât d'être sévèrement puni pour une pareille contravention aux usages, &c. et que Sa Hautesse continuoit de le reconnoître comme Ambassadeur et Ministre du Roy de la Grande-Bretagne à la Porte Othomane. En même-temps les ordres furent donnez pour faire élargir les sieurs Hanguer et Gesnit, Négocians Anglois, qui avoient été arrêtez dès le lendemain des coups de Canon. La prudence et la douceur naturelle du G. Vizir Osman-Pacha, qui étoit alors en place, a été fort louée, en empêchant d'abord que cette affaire ne fût poussée suivant le ressentiment de S. H. et en gagnant du temps pour l'accommoder.

On apprend en dernier lieu d'Allemagne, par un Courrier arrivé de Constantinople à Vienne le 8. de ce mois, que le Roy de Perse, à la persuasion d'un des principaux Seigneurs de sa Cour qui a beaucoup contribué à le remettre sur le Trône, avoit pris la résolution de ne point ob-

server

JUILLET. 1732. 1621

erver le dernier Traité de Paix, conclu avec le Sr. Seigneur ; qu'une partie de son Armée avoit attaqué avec avantage le reste de l'Armée de Sa Hautesse et l'avoit défaite, et que les Persans marcherent vers les Provinces qui avoient été abandonnées au G. S. par ce Traité ; que cette nouvelle avoit causé une grande consternation dans Constantinoble, et qu'on avoit tenu à ce sujet un Divan general.

*LETTRE écrite de Constantinople,
le 8. Juin 1732.*

Quoique vous soyez déjà, sans doute, informé, Monsieur, de la déposition du Grand-Vizir Topal Osman Pacha, arrivée le 12 Mars dernier, je ne laisse pas de vous la rappeler ici, pour vous mander quelques particularitez sur ce sujet, que vous ignorez peut-être, et qui méritent votre curiosité.

Le Kislar-Aga ou Chef des Eunuques noirs, qui possede toujours toute la confiance du G.S. lui dit, en lui redemandant le Sceau Imperial de la part de S. H. qu'il ne devoit pas regarder ce qui lui arrivoit comme une disgrâce ; que le Sultan l'avoit toujours et étoit très-satisfait de ses services, et qu'en lui ôtant la Charge de Premier Ministre, il n'avoit eu moins en vûe de l'en dépouiller, que de le soulager du fardeau qui l'accompagnoit, et qui par rapport à son âge, à ses infirmités et aux conjonctures où se trouvoit l'Empire, étoit devenu un poids à l'acabler. Qu'il n'avoit non-seulement rien à craindre ni pour lui ni pour les siens, mais que l'intention du G.S. étoit que le Bey, son cher fils unique, qui est Capigi Bachi, restât à la Cour pour lui faire du bien, et que lui-même Kislar-Aga

Aga, l'assuroit qu'il en prendroit autant de soins que s'il étoit son propre enfant.

Topal-Osman, qui reçût cette nouvelle avec une fermeté admirable, répondit, après l'avoir remercié de ses sentimens, que sa conscience ne lui reprochant rien, et que connoissant l'équité du G. S. qu'il avoit servi avec zèle, il étoit en repos sur ses jours, et que d'ailleurs n'ayant jamais craint de les perdre dans tant de périls qu'il avoit courus à la guerre pendant toute sa vie, il étoit trop vieux à présent pour s'en inquiéter.

Il fut ensuite conduit à Calcedoine pour y attendre sa destination, et dans le même temps, c'est-à-dire entre 10. et 11. heures du matin, Ali-Pacha *Defterdar*, nommé Kaimakan, pour exercer les fonctions du Viziriat pendant l'interim, alla tenir le Divan en sa place.

A peine Topal-Osman fut-il arrivé à Calcedoine, que ses Amis et ses Domestiques s'y rendirent et se présentèrent devant lui, la plupart les yeux baignez de larmes. Pourquoi pleurez-vous, leur dit-il avec un air de satisfaction peint sur le visage, de me voir délivré d'un emploi, que, comme vous le sçavez bien, je n'étois venu remplir qu'avec répugnance? Il s'entretint ensuite avec eux le plus tranquillement du monde; entrant même dans de grands détails sur des affaires particulières, et pour mieux marquer la sincérité de la joye que lui causoit son changement de fortune; il fit égorger une douzainé de Moutons en action de grace, comme c'est la coutume chez les Mahométans, de faire de ces sortes de Sacrifices, pour remercier Dieu des bons événemens qui leur arrivent, ou pour lui demander un heureux succès dans leurs entreprises.

JUILLET. 1732. 1623

Il fut nommé le même jour Pacha de Trébizonde, et partit le lendemain de Calcédoine pour *Smit*, autrefois Nicomédie, où il demeura jusqu'après le Beiram ou la Pâque des Turcs. Le Tchaoux-Bachi, qui étoit son-neveu, fut aussi déposé et devint son Kiaya ou Lieutenant, par ordre de la Porte, qui en cette dernière qualité le chargea d'assembler les Equipages et toute la Maison de son Oncle à Calcédoine, et de l'aller joindre ensuite à Nicomédie.

L'amour que Topal-Osman conservoit toujours pour le bien public, ne lui permettant pas de le négliger et de rester oisif pendant environ 15. jours qu'il demeura dans cette Ville, il s'appliqua à remédier aux désordres qui s'y commettoient dans la Police, et ayant appris qu'entr'autres abus nouvellement introduits, il y avoit des gens qui achetoient tous les œufs du Pays, dont ils faisoient des réserves et qu'ils n'en envoyoit qu'en petite quantité à la fois à Constantinople, où par ce moyen ils étoient devenus fort chers. Il fit pendre ces Monopoleurs, et saisir tous leurs œufs, qui furent portez par son ordre à cette Capitale, où ils devinrent à très-grand marché.

Il partit de *Smit* les premiers jours d'Avril, avec une Maison magnifique, composée de plus de 600. Domestiques, car le G. S. lui ayant laissé généralement tous ses biens, il est, malgré ses libéralitez continuelles, un des plus riches Particuliers de l'Empire; et plus de 6000. personnes le conduisirent bien loin hors de la Ville.

Je ne puis, Monsieur, me dispenser de vous rapporter ici un trait de Topal-Osman, qui suffiroit seul pour vous donner une juste idée de la grandeur de son ame. Quelques jours avant celui auquel on le déposa, qui fut le 15. de la Lune

de *Ramazan* ou du Jeûne, il avoit déjà fait préparer tous les Présens que les Grands-Visirs sont en usage de faire au Serrail à la fin de ce Carême des Mahometans, et il se trouvoit parmi ceux qu'il vouloit donner au G. S. un Harnois de Cheval, garni de Pierreries, qui lui coûtoit seul près de 170. mille livres. Quoique ces Présens n'eussent point été conignez et qu'il les eût encore entre ses mains au moment de sa déposition, il ne laissa pas moins ses ordres en partant de Calcedoine, pour qu'ils fussent distribuez à la tête du *Beiram*, à ceux à qui il les avoit destinez, comme s'il eût encore été en place. Il est vrai que le Sultan, de son côté, pour lui marquer qu'il n'avoit point perdu les bonnes grâces de S. H. lui envoya aussi à Nicomédie les mêmes Présens qu'elle fait toujours dans ces Fêtes au G. Visir.

A l'égard du nouveau G. V. Ali-Pacha, outre ce nom, on lui donne encore par un usage fort ordinaire chez les Turcs, celui de *Ekim-Oglou*, c'est-à-dire, fils de Medecin. Son pere, à ce qu'on assure, étoit Venitien et s'appelloit *Cornero*; il fut fait Esclave en Candie, étant encore jeune, mais professant déjà la Medecine, et désespérant de pouvoir jamais recouvrer sa liberté, il embrassa le Mahometisme, et se maria avec une Turque. La réputation qu'il acquit dans son Art ayant été portée jusqu'au Serrail, il y fut appelé et devint *Ekim-Bachi*, ou Premier Medecin du dernier Sultan déposé, au service duquel il est mort dans un âge fort avancé. Entre plusieurs enfans qu'il avoit eus de sa femme, il introduisit deux de ses fils auprès de ce Sultan, par la faveur du Kislak Aga, qui avoit été autrefois son Esclave; l'aîné en qualité de *Gerrah-Bachi*, ou Premier Chirurgien, qui remplit encore le même

Poste

poste auprès du G. S. regnant ; le second qui fut d'abord fait Capigi-Bachi ; et qui après avoir essuyé bien des revers sous le Regne precedent, parvint il y a quelques années au Generalat de l'Arme Othomane sur les Frontieres, et vint d'être élevé à l'éminente Charge de Grand Visir. C'est un homme d'environ 45. ans, d'assez bonne mine, qui passe pour aimer la magnificence, et qui est liberal jusqu'à la prodigalité. Il arriva à Scutary de Perse, le 10. May au matin, où tous les Grands de l'Empire l'attendoient sous des Tentes dans la campagne. Il s'y trouva un concours de plus de 6000. femmes ou filles, attirées par la curiosité que leur donna le renom qu'a ce Visir d'être aussi galant que feu Ibrahim Pacha, et en même-temps pour se dédommager un peu de la retraite rigoureuse que son Prédecesseur Topal-Osman faisoit observer au beau Sexe. Après avoir finé là, il remonta à cheval et traversa Scutary avec un magnifique et nombreux cortège, jusqu'à la Marine, jettant de temps en temps des poignées de Sequins au Peuple.

Il se mit ensuite dans le Caïc ou la Gondole à Tendeler des G. Visirs ; le Vaisseau Contre-Amiral bien pavoisé, et qu'on avoit fait avancer à son occasion près de la Tour de Leandre, le salua de 15. coups de Canon à son passage, et cette Tour de cinq ; il vint débarquer au Kiosc ou Pavillon du Serrail qui est au bord de la Mer, où la Maison du G. S. étoit rangée en haye pour le recevoir ; il eut sur le champ audience de S. H. avec laquelle il demeura plus de deux heures ; le G. S. après lui avoir confié le Sceau Imperial et l'avoir fait revêtir des autres marques de dignité attachées à sa Charge, le fit conduire par ses propres Officiers au Palais des G. V. où il se rendit,
marchant

marchant à la droite du Mufti, et répandant toujours à pleines mains les Sequins sur sa route.

Le même jour Ismaël-Pacha, Janissaire-Aga, fut fait Pacha à trois Queués en plein Divan, où le G. V. lui fit donner une Pelisse de Samour, couverte d'un drap d'or du Pays. Le Kiaya ou Lieutenant de Topal-Osman, qui étoit resté en fonction jusqu'alors, fut déposé, et celui d'Ali-Pacha prit sa place.

Ce Premier Ministre fit rouvrir tous les Cafés publics, qui depuis la grande Révolution de 1730. avoient presque toujours été fermez, et sur les plaintes qu'on lui porta des fraudes qui s'étoient renouvelées dans le débit des Vivres et des Dentrées depuis la déposition de Topal-Osman, quoique dans l'interim le Kaimakan eût fait pendre plusieurs prévaricateurs en ce genre, il alla faire une tournée dans Constantinople chez les Bouchers et les Boulangers; il fixa le prix de la viande, qui se vendoit fort cher, et dont on manquoit même souvent, fit augmenter le poids du pain, envoya aux Galeres ceux des Boulangers qu'il trouva en contravention, et donna dix Sequins à chacun de ceux qui étoient en regle, ce qui lui attira de grandes louanges.

Le 22. du même mois de May, ayant mandé le Defterdar ou Trésorier Ali-Pacha, cy-devant Kaimakan, il le fit revêtir d'une Pelisse de Samour, en lui disant que le G. S. l'avoit nommé Pacha de *Cutaya*, (en Asie, près de Brousse, qui est une espèce d'exil) et qu'il se préparât à partir dans deux jours. L'ancien Reis Effendi du temps d'Achmet III. qui étoit devenu *Testier-Emini*, ou Garde des Rôles de la Milice, sous le G. S. d'apresent, et que ce Ministre avoit aussi mandé, reçut le *Caftan* ou Robe d'honneur,

avec

avec la Charge de Defterdar, et ceda la sienne de Tefter-Emini à Serdensi-Effendi, qui avoit été Secrétaire de la Porte aux Conférences de Passarowitz. Le Tchaoux-Bachi et le Bostandgi-Bachi, furent pareillement déposez : le poste du premier fut donné à l'ancien General de la Cavalerie, resté depuis quelque temps sans emploi, et celui du second, à l'Asseki-Aga, qui fut relevé dans le sien par l'Oda-Bachi. Voilà, Monsieur, en quoi consistent jusqu'à présent les principaux changemens survenus à la Porte, depuis l'arrivée du nouveau G. Visir. Je suis, &c.

P. V. D.

A L L E M A G N E.

LE 25. du mois dernier, on exposa au Pilory à Vienne 25. Mandians et Vagabonds qui furent bannis ensuite de la Ville, sous peine d'être punis de mort s'ils y rentrent, sous quelque prétexte que ce soit.

On apprend de Dusseldorp, que l'Electeur de Cologne avoit été élu Grand-Maître de l'Ordre Teutonique.

On mande d'Hambourg, que les Magistrats de cette Ville avoient fait un changement aux Loix touchant la Majorité des Enfans, et qu'en conséquence les garçons qui étoient majeurs à 18. ans, ne le seront plus qu'à 22. et les filles qui l'étoient à 14. ne le seront qu'à 18. accomplis.

On écrit de Berlin, qu'il y étoit déjà arrivé à la fin du mois dernier dans la Prusse Royale, près de 7000. Fugitifs de l'Evêché de Saltzbourg, et on en attend encore 3. ou 4000. qui sont attirés dans ce Pays par les conditions avantageuses que le Roy leur a faites.

On

On a appris de Mergentheim , que l'Electeur de Cologne, avoit été élu Grand-Maître de l'Ordre Teutonique , et qu'il y étoit attendu le 16. de ce mois pour prendre possession de cette nouvelle Dignité.

I T A L I E.

IL a été décidé dans la dernière Congrégation de *Non Nullis* , que le Cardinal Coscia seroit interrogé en présence des Cardinaux Barberin , Imperiali et Laurent Altieri , qui sont Chefs d'Ordres , et qu'ils se transporteront à ce sujet au Convent de sainte Praxede , où ce Cardinal est obligé de demeurer jusqu'à ce que ses affaires soient terminées.

Le Roy de Sardaigne fait faire à ses frais dans l'Eglise des Dominicains de sainte Marie sur la Minerve , un superbe Mausolée pour le corps du feu Pape Benoît XIII. qui doit y être tranporté incessamment.

Le 3. Juillet on fit partir de Rome pour Civitavechia , une Chaîne de 34. Criminels condamnés aux Galeres , parmi lesquels il y a un Prêtre Maltois , qui celebrait 5. ou 6. Messes par jour.

Le 5. de ce mois au matin , le Cardinal Coscia fut interrogé pendant cinq heures , dans le Convent de S. Praxede , en présence des Cardinaux Barberin , Zondodari , Imperiali , Laurent Altieri et Origini ; après la Séance , on laissa auprès de lui une Garde d'un Officier et de 12. Soldats qui ont ordre de ne le laisser parler à qui que ce soit , jusqu'à ce qu'il ait subi le second et le troisième Interrogatoire.

ESPAGNE

TRADUCTION d'un Decret
de S. M. Catholique.

*M*On intention étant de ne laisser séparé du
soin de l'Eglise et de notre Religion Catho-
lique, aucun des Domaines que la Divine Provi-
dence remit à mes soins, quand elle me plaça sur le
Trône de cette Monarchie, et qui par la superiorité
et la multitude de mes ennemis, m'ont été vio-
lemment et frauduleusement enlevés. J'ai médité
de tout temps la maniere dont je pourrois les réunir;
mais comme la diversité des Evenemens m'a
empêché jusqu'à present de parvenir à ce but tant
souhaité, je n'ai pu employer, selon ma volonté, les
forces que la Toute-Puissance m'a confiées; et quoi-
que je ne sois pas aujourd'hui entierement libre
d'autres soins, j'ai résolu de ne point différer à re-
couvrir l'importante Place d'Oran, qui a été autre-
fois l'objet de la pieté et de la valeur de la Nation
Espagnole; et ayant principalement considéré que
cette Place étant au pouvoir des Barbares Affri-
cains, la porte est fermée à la Propagation de notre
sacrée Religion, et qu'elle leur sert de moyen pour
mettre en esclavage les Habitans des Côtes immé-
diates de l'Espagne: et d'ailleurs ayant de justes rai-
sons de craindre que les Barbares une fois instruits à
faire la guerre par Mer et par Terre, ne se préva-
lent de cette Place et de son Port, pour causer des
fatalitez et des dommages aux Provinces voisines
de ce Royaume, si une fois elles étoient moins pour-
vues de Troupes qu'elles ne le sont aujourd'hui.
Pour parvenir avec l'assistance du Tout-Puissant,
à un but si important, j'ai ordonné de faire assem-
bler

1630 MERCURE DE FRANCE
bler auprès d'Alicante un Corps de 30. mille hommes, s'il en est besoin, tant d'Infanterie que de Cavalerie, pourvus de tous les Vivres, Artillerie, Munitions et Outils convenables pour quelque entreprise considerable, sous les ordres du Capitaine General le Comte de Montemar et d'autres Officiers Generaux et particuliers que j'ai nommez, dont l'experience et la valeur me font esperer un succès glorieux; embarquez par mes ordres, dans un nombre suffisant de Navires, et escortez par les Escadres des Vaisseaux, des Galeres et des Galiotes que j'ai fait armer, ils partent pour le recouvrement d'Oran; et comme toutes les precautions humaines ne peuvent rien sans le secours de la Tout-Puissance, j'ordonne que ce Decret de mon Conseil soit communiqué aux Archevêques, Evêques, Chapitres Ecclesiastiques, Villes et Bourgs de mes Royaumes, comme on l'a pratiqué dans d'autres occasions, afin d'obtenir, par des Prieres, que le Tout-Puissant benisse et protege mes Armes et mes vives ardeurs pour une Expedition si importante. Donné à Seville, le 6. Juin 1732. Signé,
MOY LE ROY. Et au bas est écrit, A l'Archevêque, Gouverneur du Conseil de Castille.

Le 25. Juin, les Tribunaux, le Corps de Ville de Madrid, le Clergé Séculier et les Religieux des Ordres Mandians, se rendirent à l'Eglise de la Paroisse de sainte Marie de Almuneda, où en vertu du Decret du Roy, adressé au Président du Conseil de Castille, on commença des Prieres publiques pour demander à Dieu ses graces et ses benedictions pour le succès de l'entreprise de S. M. Cath. sur la Ville d'Oran en Afrique. L'ouverture de la Neuvaine se fit par une Procession generale qui sortit de cette Eglise, et se rendit.

dit à celle de Sainte Croix. Le lendemain la même Procession alla de la Paroisse de S. Jacques à la Chapelle de N. Dame d'Atocha, et le 27. à l'Eglise des Capucins de S. Antoine.

Le même jour, le Cardinal d'Astorga, Archevêque de Toledé, fit aussi l'ouverture des Prières publiques dans son Eglise Métropolitaine, dont relevoit autrefois la Ville d'Oran depuis la conquête qui en fut faite en 1509. par le Cardinal Ximenes de Cisneros.

On a appris d'Alicante, que la Fotte du Roy avoit mis à la voile le 15. du mois dernier, et qu'on l'avoit perduë de vûë le 16.

Les Officiers Generaux qui commandent dans l'Armée du Roy, embarquez sur cette Flote, sont, le Comte de Montemar, qui en est Capitaine General; le Comte de Bureta; Don Philippe Dupuy; le Comte de Zueveghen; le Marquis de Rerves; le Vicomte del Puerto, Don Jérôme de Solis, le Marquis de Grassia Real, le Comte de Roy-de-Ville, le Baron de Sandrasqui, le Marquis de Montreal, Don Louïs d'Acosta, Don Gonçales de Carvagal, le Marquis de Pozoblanco, Don François de Valanza, Don Jean Gonçales, Don Antoine Alvarés de Bonorques, le Marquis de Santa-Cruz, et Don Louïs Dormay, Lieutenans Generaux; Don Joseph Ybanez, Don André de Bonincasa, Don Barthelemy Ladron, Don Jean-Bapt. de Gages, Don Renaud Mac-Donel, Don Jean Ely, le Comte de Cecil, Don Nicolas Sangro, Don Michel Cavanillas, Don Gregoire Gualoy Pueyo, Don Dominique Sangro, Don Lelio Caraffe, Don François Ocampo, Don Joseph de Vicaria, Don Isidore Germa, le Marquis de la Mina, le Comte de Mariani, Don Luc Ferdinand Patin-

1632 MERCURE DE FRANCE

ho et Don André d'Afflito, Maréchaux de Camp; Don Sebastien d'Esclava, Don Manuel de Sada-y-Antillon, Don Philippe Ramirez, Don Jean-François d'Horcasitas, Don Greg. Filtz-Gerald, le Duc de S. Blas, Don Diegue Ponce, Don Sauveur Joseph de Roldan, Don Jacques de Sylva, le Marquis de Baldacannas et Don Charles Vander Cruzen, Brigadiers.

Par la Liste publiée à Séville, des Régimens employez à cette expedition, ces Troupes consistent en 32. Bataillons, faisant 23000. hommes, 12. Escadrons, faisant 1676. hommes, et 12. Escadros de Dragons, montant à 1709. hommes, ensemble 26377. hommes. L'Artillerie consiste en 110. Pieces de Canon, dont 60. portent 24. livres de balle, 20. 16. livres, 16. 12. livres, et 14. 4. livres; et 60. Mortiers, sçavoir, 20. de 18. et 40. de 12. pouces de circonférence; Il y a cent Bombardiers, 25. Mineurs et 40. Ingenieurs. Outre les Escadrons marquez cy-dessus, 4. Régimens de Cavalerie de 3. Escadrons chacun, ainsi que quelques Bataillons, ont ordre de se tenir prêts à être transportez en Afrique, en cas de besoin.

On a appris depuis de Séville, que la Flote partie d'Alicante, étoit composée de 12. Vaisseaux de ligne, 2. Frégates, 2. Galiotes à Bombes, sept Galeres, dix-huit Galiotes à Rames, 12. Barques longues armées, et plus de 500. Bâtimens de transport; que cette Flote avoit été retenuë pendant 7. jours au Cap de Palos, par les vents contraires; qu'elle n'en étoit partie que le 24. et que le 25. elle étoit devant Oran; que les vents contraires avoient fait retarder le débarquement jusqu'au 28. au soir; que le 29. à la pointe du jour, les Troupes débarquées

qu'elles avoient commencé à s'étendre du côté de la Plage des Aiguades, qui est à une lieue au Couchant du Château d'Almarza, ou Mazarquibir; qu'elles s'y étoient mises en Bataille sur cinq lignes; que pendant que ces lignes se formoient, les Maures avoient paru au nombre de 10. à 12000. hommes divisez en plusieurs troupes, pour être moins exposez au grand feu de l'Artillerie des Vaisseaux et des Galeres; qu'on avoit remarqué que le premier coup de Canon tiré par la Galere *le S. Joseph*, avoit emporté l'Etendard de la plus nombreuse Troupe des Maures, ce qui les avoit fait reculer; que toutes les Troupes du Roy, tant Infanterie que Cavalerie, avoient débarqué malgré les escarmouches continuelles des Ennemis, et qu'il n'y avoit eu qu'un petit nombre de Soldats blessez; que les Maures ayant reconnu que tout le débarquement étoit fait, leur Commandant avoit envoyé un Détachement de Cavalerie pour enlever beaucoup de Soldats qui étoient restez à une Fontaine un peu éloignée du Camp des Espagnols; que le Comte de Montemar averti de cette marche avoit envoyé contre eux un détachement de 16. Compagnies de Grenadiers, commandé par Don Luc Ferdinand Patinho, et de 400. Cavaliers, sous les ordres du Marquis de la Mina, pour favoriser la retraite de ces Soldats écartez, mais qu'une partie du Régiment du Prince, qui par hazard avoit débarqué du même côté de la Fontaine, avoit été suffisant pour repousser les Maures, et pour les obliger à se retirer sur le haut de la Montagne.

Les Lettres reçues en dernier lieu de Seville, portent, que le 5. le 6. et le 7. de ce mois, Don Diegue Yopuli, le Comte de Valhermoso, et le Marquis de la Mina, y avoient été dépêchez par

le Comte de Montemar , pour apporter au Roy la nouvelle et le détail du Combat qui s'étoit donné le 30. du mois dernier aux environs de Mazarquibir , entre l'Armée de S. M. Cat. et celle des Maures. Ces Lettres ajoutent que les Maures avoient été défaits et mis en fuite , et que le premier de ce mois l'Armée du Roy avoit pris le Château de Mazarquibir , la Ville et les Forts d'Oran ; qu'on y avoit trouvé 138. pieces de Canon, parmi lesquelles il y en avoit 87. de bronze , 7. Mortiers , une grande quantité de Fusils., de Sabres et d'autres Armes , et beaucoup de Munitions de guerre et de Provisions , que la fuite précipitée des Maures ne leur a pas permis d'emporter.

Pour rendre graces à Dieu d'un succès si heureux , le Roy a écrit dans les principales Villes de son Royaume , pour y faire chanter le *Te Deum* , et en consequence des ordres de S. M. on a fait à Sevi le une Procession generale du Clergé Séculier et Régulier , à laquelle l'Archevêque et le Corps de Ville ont assisté, et on a exposé à la veneration publique le Corps du Roy, S. Ferdinand.

Le 5. on chanta le *Te Deum*, et on fit une seconde Procession , qui alla faire sa Station à la Chapelle où l'on conserve le Corps de ce S. Roy.

Le 6. on recommença une Neuvaine dans l'Eglise de N. Dame de l'Antiga , où il y a une Image miraculeuse de la sainte Vierge , devant laquelle S. Ferdinand alloit souvent faire ses prieres.

Le 9. il y eut à Madrid des Réjouissances publiques , des Feux d'Artifices et des Illuminations qui ont duré trois nuits consécutives , à l'occasion de la nouvelle du débarquement , et on les

JUILLET. 1732. 1635

recommencées depuis pour la Prise d'Oran et de Mazarquibir.

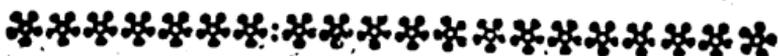
On apprend d'Alger, que la Regence avoit fait de grands préparatifs pour sa deffense, en cas que la Ville fût attaquée; que le vieux et le nouveau Mole, étoient garnis de Troupes et d'Artillerie; que le Dey avoit renforcé de 9000. hommes la Garnison d'Oran, où il avoit fait entrer quelques Ingenieurs étrangers, pour la deffense des Ouvrages; qu'il y avoit actuellement à Alger 14000. hommes de Troupes réglées, sans compter les Milices de la Ville, et que la Régence pouvoit mettre en campagne un Corps de 15000. hommes de Cavalerie.

GRANDE BRETAGNE.

LE Roy d'Espagne a fait proposer à la Compagnie de la Mer du Sud, d'annuler la convention, suivant laquelle elle envoie tous les ans un Vaisseau à la Mer du Sud, ce qui fait tort à tous les Négocians de l'Europe, et en particulier à la Nation Angloise, et de lui donner en échange un équivalent de deux pour cent sur toutes les Marchandises du retour des Gallions et de la Flotille, et qui pour cette année seroit un peu plus fort, en considération de ce que cette Compagnie a déjà acheté les Marchandises qu'elle devoit envoyer au mois d'Août à la Mer du Sud. On ne sçait pas encore si ces propositions seront acceptées, mais la plupart des Négocians les trouvent très-favorables, parce que cette Compagnie leur fait un très-grand tort.

Le Chevalier Rob. Sutton, qui a été exclus de la Chambre des Communes à l'occasion des affaires de la Charitable Corporation, a signé devant

5636 MERCURE DE FRANCE
vant les Barons de l'Echiquier sa soumission de
ne point sortir du Royaume jusqu'à la fin de la
prochaine Séance du Parlement.



*MORTS, NAISSANCES,
et Mariage des Pays Etrangers.*

LE Duc Theodore, Prince Souverain de Sultz-
bach, de la Maison Palatine, mourut le 11.
de ce mois à Dinkelspiel, dans la 74^e année de
son âge, étant né le 14. Février 1659. Ce Prince
qui avoit épousé le 9. Juin 1692. Marie-Elonore
Amelie de Hesse-Reinfels-Rotembourg, morte
le 19. Janvier 1720. laisse pour heritier de ses
Etats, le Prince Joseph-Charles-Emanuel de
Sulzbach, né le 17. Mars 1693. lequel avoit
épousé en 1717. Sophie-Auguste, fille de Char-
les-Philippe Electeur Palatin, qui mourut en
couches le 30. Janvier 1728. duquel Mariage il
reste un Prince né le 15. Juin 1724.

Le 8. Juin, la Duchesse de Brunswick Beve-
ren, sœur de l'Imperatrice et Epouse du Duc
Ferdinand Albert de Brunswick, accoucha d'un
Prince.

On a appris de Milan, que le General Comte de
Stampa avoit conclu le Mariage du jeune Prince
Eugene de Savoye, avec la Princesse fille unique
et heritiere du feu Duc de Massa de Carrara, et
que la celebration de ce Mariage devoit se faire
incessamment.

LETTRE

*LETTRE écrite par M. D. L. R.
à M. le Marquis de B. au sujet de
l'Armement du Roy d'Espagne, et de la
Ville d'Oran.*

L'Intérêt que vous prenez, Monsieur, au succès des Armes d'un grand Prince, et l'amour du bien public, inséparable de ce succès, vous ont porté en partant de Paris, à me charger expressément de vous instruire des opérations de la Flote qui a été équipée avec tant de soins et de dépense, et sur laquelle une Armée entiere a été embarquée. Vous sçavez, Monsieur, que sa destination a été pendant un assez long-temps un mystere de politique, mystere que des yeux clairvoyans n'ont pas laissé de percer, et qui est enfin dévoilé depuis peu de jours; je crois même qu'avant votre départ il avoit transpiré quelque chose de la grande nouvelle que nous venons d'apprendre de la prise d'Oran. Vous avez du moins pû sçavoir que cette importante expedition regardoit la Barbarie, la Conquête d'Oran, &c. Projet veritablement digne d'un Roy Catholique, d'un Roy issu du Sang de S. Louis, et né pour affranchir la Chrétienté Maritime du joug des Barbares et pour rétablir la liberté du Commerce qu'ils oppriment. Mais avant que de vous faire aucun détail sur cette heureuse nouvelle, il faut vous mettre un peu au fait des Lieux en question, et vous dire sur tout quelque chose de la Ville d'Oran, principal objet de l'Armement du Roy d'Espagne.

Oran est une Ville d'Afrique en Barbarie, située sur la Côte de la Mer Méditerranée, dans la Province de Bent-Afax, qui fait partie du Royaume.

H v de

1638 MERCURE DE FRANCE

de Tremezen ou Telmessen, confondu depuis avec celui d'Alger. Ce Pays étoit autrefois connu sous le nom de *Mauritanie Césarienne*. On met cette Ville dans les meilleures Tables Astronomiques au 12. degré 30. minutes de Longitude, et au 34 de Latitude. Elle est bâtie moitié dans la Plaine et moitié sur la pente d'une Montagne rude et escarpée, avec quelques Forteresses dont il sera parlé en son lieu.

Quelques Auteurs croient la Ville fort ancienne, et que du temps des Romains elle étoit connue sous le nom de *Unica* ou *Unuca Colonia*. D'autres veulent que ce soit le *Quica* de Pline, et le *Buisa* ou *Vuisa* de Ptolomée. Enfin, si on croit quelques Modernes, Oran est l'*Icosium* du même Ptolomée, fondée et bâtie par les Compagnons d'Hercule; elle a porté plusieurs noms, sçavoir; *Madura*, *Ara* et *Auran*, d'où celui d'Oran a été vraisemblablement formé, les Arabes du Pays l'appellent *Guharan*.

L'Afrique, qui fut entamée par les Arabes sous le Califat d'Orman, dont le General Abdalla prit Carthage sur les Grecs, ayant été entièrement conquise par le Calife Moavie, vers l'année 45. de l'Hégire 665. de J. C. La Ville d'Oran devint une des plus riches Villes de la Barbarie par son grand trafic, et ses Maîtres ayant pris plaisir à l'orner, elle fut très-célebre dans le Mahometisme, par le grand nombre de ses Mosquées, de ses Hôpitaux, de ses Colléges et d'autres Edifices publics magnifiquement bâtis et fondez.

Dans la décadence du vaste Empire des Arabes, plusieurs Souverains Mahometans l'ont successivement possédée; mais dans la suite elle trouva le moyen de se maintenir dans une espece de liberté et d'indépendance, favorisée par les guerres

guerres qui s'allumerent entre les Rois de Fez et ceux de Tremezen. Cette prospérité lui fut fatale, car elle inspira à ses habitans le dessein de faire des Armeimens pour ravager les Côtes de la Chrétienté, sur tout celles d'Espagne, dont l'éloignement n'est que d'environ 35. lieues.

Le succès leur coûta cher, puisqu'il inspira au Cardinal Ximenes, Archevêque de Toledé, le genereux dessein de faire la conquête d'Oran, ce qu'il executa en personne avec une puissante Armée Navale, sous la conduite de Don Pedro de Navarre, en l'année 1509. la IX. du Regne de Jeanne, et sous la Régence du Roy Ferdinand, son pere, à cause de la mort de Philippe d'Autriche son gendre. Le Cardinal laissa pour Gouverneur d'Oran Don Diego de Cordoüe, avec une forte Garnison. L'Histoire remarque qu'on ne perdit que 30 hommes dans cette memorable Expedition, en y comprenant le Comte d'Altamire, qu'un accident particulier fit perir.

Dans la suite les Infideles firent plusieurs entreprises pour retirer Oran des mains des Espagnols; la mieux concertée et qui pensa réussir, fut celle qui se fit sous les auspices et avec les forces unies de Soliman II. à celles des Barbares. Hascen, Gouverneur d'Alger, qui les commandoit, assiegea Oran par Mer et par Terre, et pressa si fort la Place, que le Gouverneur Espagnol fut obligé de demander un prompt secours. Les Ennemis avoient déjà emporté la Forteresse nommée la *Tour des Saints*, construite hors de la Ville pour la deffense du Réservoir des Eaux qui viennent à Oran, lorsque la valeur et la conduite d'un seul homme servit d'instrument à la Providence pour délivrer inopinément la Place.

Cet homme est le fameux ANDRÉ DORIA dont

H vj vous

1610 MERCURE DE FRANCE

vous sçavez, Monsieur, la naissance et la haute réputation; il étoit General des Forces Maritimes de l'Empereur Charles-Quint, et d'une expérience consommée dans tout ce qui concerne la Marine. Ce n'est point en venant promptement au secours d'Oran, qu'il délivra cette Ville; il étoit alors trop inférieur en forces pour l'entreprendre; mais le parti qu'il prit de ravager dans le même temps l'Archipel, et de faire tout trembler sur cette Mer jusqu'à Constantinople même, où l'on ne se croyoit pas en sûreté, produisit cet heureux effet. Soliman irrité et embarrassé au dernier point, ne balança point d'envoyer demander en maître les 40. Galeres qu'il avoit devant Oran, pour les opposer à l'Escadre de Doria, qui ne cessoit de faire du butin et des Esclaves, presque à la vûe du Sultan.

Il n'en fallut pas davantage, comme ce grand homme l'avoit prévu. L'ordre de Soliman, et quelques dissensions arrivées parmi les Chefs, au sujet de l'attaque generale qu'on étoit sur le point de faire, opérèrent bien-tôt la levée du Siege d'Oran; il fallut embarquer promptement l'Armée avec beaucoup de perte à la vûe des Espagnols, qui sçurent profiter du desordre et de la conjoncture.

C'est à cette occasion que fut frappée une belle Médaille en l'honneur d'André Doria, que vous avez peut être vûe dans mon Cabinet, et dont en tout cas je vous envoie un dessein qui ne sera pas ici hors de place. On voit d'un côté le Buste de ce General déjà avancé en âge, représenté avec une grande et longue barbe, qui donne à une très-belle tête un air respectable et majestueux; derrière le Buste est un Trident, symbole de sa Charge d'Amiral, ou plutôt de sa supériorité sur
tous

tous les autres Generaux de Mer de son temps. Il étoit en effet comme le Neptune et le Maître de toute la Méditerranée. C'est ce que l'Auteur de la Médaille a voulu faire sentir, à l'imitation des Romains, de quoi il y a plusieurs exemples dans les Médailles * antiques, et pour toute Légende ANDREA DORIA. Au revers on voit la tête d'un Esclave, autre figure symbolique et autour des chaînes et d'autres marques de captivité.

Il n'y a aucunes lettres sur le revers, parce que le sens se présente assez naturellement. Cependant il m'est venu là-dessus une pensée que je soumets à votre critique. Ne pourroit-on pas, Monsieur, prendre cette Tête pour celle du fameux Barberousse, homme obscur dans son origine et Esclave de Soliman II. qui de simple Armateur, ou plutôt de Pirate, parvint à la Charge de Capitain-Pacha, et qui fut fait Roy d'Alger ? Il étoit, comme vous sçavez, l'Emule et le Rival d'André Doria, qui le battit en 1536. et reprit Tunis, quoique Barberousse fût aussi un grand Homme de Mer, et qu'il ne manquât ni d'expérience ni de courage.

Cet Barberousse est le même, pour le dire en passant, que les Ecrivains Orientaux appellent *Khaireddin*, nom composé qui signifie *la bonté de la Religion*, et non pas grand Capitaine, comme le veut M. de Tournefort, qui prétend aussi que ce nom lui fût donné par le Grand Soliman, ce qui fait une double erreur. Les Historiens Latins l'ont nommé *Haridenus*, en défigurant aussi son nom. J'ai parmi mes papiers d'Histoire et de Curiosité Orientale, la Lettre originale que

* Voyez la Médaille de Carausius, gravée dans le Mercure de Septembre 1731.

1642 MERCURE DE FRANCE

Le General étant arrivé en Provence avec la Flotte de Soliman , écrivit à François I. pour lui rendre ses devoirs , pour l'instruire de l'état de cette Flotte , recevoir ses ordres , &c. La Lettre écrite en Italien est datée de Toulon au mois de Février de l'an 950. de l'Hégire, c'est-à dire, 1543. de notre Epoque , et signé ainsi, *di vostra Maggesta humil. servitor* , HAÏREDIN BASSA , avec son sceau ou l'empreinte de son cachet à côté. Il mourut trois ans après à Constantinople , et on montre encore son Tombeau à *Beziktach* , que les Grecs modernes nomment *Diplokionicom* , à cause de deux colonnes élevées en ce lieu-là , c'est à un Cap ou Promontoire du Bosphore de Thrace , du côté de l'Europe.

Je reviens à Oran pour ajouter que depuis la Conquête de cette Place par le Cardinal Ximenes en 1509. elle a fait partie de la Monarchie d'Espagne pendant près de deux siècles , dépendante pour le spirituel du Diocèse de Tolède , malgré toutes les entreprises des Barbares pour la reprendre , et jusqu'en l'année 1708. qu'ils saisirent le tems des grands embarras où se trouvoit alors le Roi d'Espagne , qui avoit contre lui toute l'Europe contederée. Ce fut en vain que ce Monarque écrivit au Grand Maître de Malte pour le prier d'envoyer une seconde fois l'Escadre de la Religion au secours d'Oran ; on en fit les préparatifs qui furent sans effet , parce que la nouvelle se répandit que les Infidèles s'en étoient rendus maîtres , et que le Turc armoit puissamment. C'est ainsi que s'en explique M. l'Abbé de Vertot dans le dernier Tome de son Histoire de Malte , et il ajoute que le Grand-Maître Perellos , affligé de cette nouvelle , se sentit attaqué de la goutte et d'une violente

JUILLET. 1732. 1643

lente fièvre , en sorte qu'il pensa en mourir de déplaisir.

Je m'arrête ici , Monsieur , parce que je m'aperçoit que cette Lettre est déjà assez longue , et que je dois ménager votre attention. J'aurai l'honneur de vous en écrire une seconde par le prochain Courrier , par laquelle vous apprendrez les opérations de la Flote d'Espagne , et toutes les circonstances qui ont précédé et suivi jusqu'à ce jour la Conquête d'Oran. J'ai l'honneur d'être , Monsieur , &c.

A Paris , le 25 Juillet 1732.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE premier de ce mois , le Roi arriva du Château de Compiègne à Versailles vers les 7. heures du soir.

Le 2 Juillet il y eut Concert dans le Salon de la Reine , M. de Blamont , Sur-Intendant de la Musique du Roi , présentement de Semestre , fit chanter le Prologue et le premier Acte de l'Opera de *Thésée*.

Le 7. on continua la même Pièce par le second et le troisième Acte , et le 9. on finit par le quatrième et cinquième Acte. Les principaux Rôles furent chantés par les

1644 MERCURE DE FRANCE
les D^{lles} Antier et Mathieu , et par les
Sieurs d'Angerville , Petillot et du Bourg.
Ce Concert fut terminé par une Cantatille
de M. de Blamont, chantée par la D^{lle} An-
tier , qui fut fort applaudie ; elle fut sui-
vie du grand morceau de simfonie du mê-
me Auteur , qui a pour titre le *Départ de
la Renommée* , dont l'exécution fut admi-
rable.

Le 15. 16. et 21. on chanta le Prologue
et les cinq Actes d'*Armide* , dont les
principaux Rôles furent remplis par les
D^{lles} Antier , Pitron , Courvazier et Ma-
thieu , et par les Sieurs d'Angerville ,
Petillot et le Clair ; ce dernier fit le Rôle
de la *Haine* avec la plus belle voix du
monde.

Le 23 , on concerta le Prologue et le
premier Acte d'*Arys*. Après le Concert
on fit entendre à la Reine la D^{lle} Duha-
mel, qui a une des plus belles voix qu'on
puisse entendre ; elle débuta par la pre-
miere Scene de l'Opera de *Balterophon* ,
qu'elle chanta parfaitement bien : la beau-
té de sa voix fut admirée et applaudie de
tout le monde.

Le 5. vers les cinq heures après midi ;
le Duc de Penthièvre reçut dans la Cha-
pelle du Château de Versailles les céré-
monies

JUILLET. 1732. 163

monies du Baptême : il fut nommé Louis Jean-Marie par le Roi et la Reine , qui furent ses Parain et Maraine. Cette cérémonie fut faite par l'Abbé de Choiseuil , Aumônier du Roi en quartier , en présence du Curé de la Paroisse.

Le 10. de ce mois , le Cardinal de Polignac , Ambassadeur de France à la Cour de Rome depuis près de dix ans , arriva à Paris. Il eut l'honneur de saluer le Roi et la Reine quelques jours après , et il en fut reçu très favorablement. Un Poète s'est exprimé en ces termes sur son sujet.

S T A N C E S .

PRélat dont le mérite égale la naissance ;
Que ton retour tardif à notre impatience !

Que n'avons-nous pu le hâter !

Le Ciel a dissipé nos mortelles allarmes ,

Tu reviens ; ta présence a pour nous tant de charmes ,

Qu'on ne pouvoit trop l'acheter.

Dès long tems protégé * par ton illustre frere ,

Dont tout adore ici l'aimable caractere ,

* M. le Vicomte de Polignac.

Et

1646 MERCURE DE FRANCE

Et par un Seigneur généreux *

Qu'unissent avec toi le sang & le mérite ,

Je puis te voir enfin dans les murs que j'ha-
bite !

Rien ne manque plus à mes vœux.

Dans tes regards perçans quelle divine flamme,
Que de rares trésors je découvre en ton ame ,

Que d'avantages excellens ,

Esprit fin , goût du vrai , connoissance prati-
que ,

Des plus fameux Auteurs de Rome et de l'Atti-
que ,

Dont tu possedes les talens.

Mais que n'embrasse point ton sublime génie ?

Il aime nos Concerts ; il en sent l'harmonie ;

Nos Lyres parlent sous tes doigts ,

On croit ouïr encor le célèbre Virgile , *

Quand tes Vers confondans l'impicté subtile ;

Réduisent Lucrece aux abois.

Tel que l'heureux vainqueur du redoutable
Antéc ,

Tu fais mordre la poudre à ce superbe Athée ,

* M. le Comte du Roure , le fils.

* l'Anti-Lucrece , Poème Latin que S.E. L. C.
de Polignac a fait dans sa jeunesse.

Tu

Malgré ses dangereux détours ,
 Pourquoi nous refuser ce précieux Ouvrage ,
 Digne de son sujet et de la main d'un sage ,
 Surtout nécessaire en nos jours ?

Quel siècle... tu m'entens... ce n'est que dans
 la Chaire

Où je dois faire au vice une implacable guerre.

Qu'à loisir ma voix peut tonner ;

Qu'elle éclate pour lors , que l'erreur en fré-
 misse ,

Profitons des momens que ta bonté propice ,

A ma muse veut bien donner.

J'en fais un libre aveu , je brigue ton suf-
 frage ,

Ce sentiment m'élève au-dessus du naufrage

Où le sort m'a précipité :

Je sens naître en mon cœur un désir magna-
 nime ,

Les Dicux m'ont tous ravi , mais si j'ai ton es-
 time ,

Prélat , ils ne m'ont rien ôté.

Que ne produira point cette ardeur géné-
 reuse ,

Tu m'inspires; déjà d'une aîle courageuse,

Je prens l'essor , je fends les airs ;

Mais

1648 MERCURE DE FRANCE

Mais que puis je tenter ; les chants de Phœbus-
même ,

A peine répondroient à ta vertu suprême ;

Quel destin auroient donc mes Vers ?

J'ose mettre à tes pieds des fleurs que fait
éclore ,

Dans ses doctes Jardins la magnifique Isaure ,

Sept fois mon front en fut orné :

Permets-moi de t'offrir un hommage sincère ;

Jé borne mes desirs à l'honneur de te plaire ,

C'est plus que d'être couronné.

L'Abbé de Meuville.

*L'Auteur a remporté sept fois les Prix de
Poésie à l'Académie des Jeux Floraux ,
établie à Toulouse par Clémence Isaure.*

Le 14 , le Prévôt des Marchands et
Echevins descendirent la Rivière de Sei-
ne dans leur Gondole ; et firent faire , se-
lon la coutume , par des Plongeurs , la
visite des Ponts et des Quays de Paris.

On a eu avis de Toulouse que le 31.
Mai dernier , veille de la Pentecôte , le
sieur Hain - Petit , Juif de la Syna-
gogue d'Avignon , ayant été converti
à la foi par les soins de l'Abbé de La-
rocque ,

roque, Conseiller Clerc au Parlement de Toulouse, et Doyen des Enquêtes, et après avoir été par lui instruit des principes de la Religion, y avoit reçu le Baptême dans l'Eglise Métropolitaine, par les mains de M. l'Archevêque de Toulouse, qui fit à cette occasion un Discours très-éloquent, et rempli d'érudition. Le nouveau Chrétien eut pour Parrain M. de Maniban, Premier Président du Parlement de Toulouse, et pour Maraine Mad. le Mazuyer, épouse du Procureur Général du même Parlement. On lui donna les noms de Joseph-Marie Gaspard. Après les cérémonies du Baptême, l'Archevêque de Toulouse lui donna le Sacrement de Confirmation, et ayant ensuite célébré la Messe, il donna l'Eucharistie à ce Neophyte, qui avoit été pareillement disposé à recevoir ces Sacrements, par les soins de l'Abbé de La-roque.

Le 19. de ce mois, M. le Grand-Prieur fit chanter sur le soir dans l'Eglise du Temple un *Te Deum* en musique à grand Chœur, pour la convalescence de Mademoiselle, Son Altesse Royale y assista avec cette Princesse.

L'Eglise étoit magnifiquement ornée
et

1650 **MERCURE DE FRANCE**,
et éclairée; on avoit élevé dans la Nef
une Tribune pour y placer la Musique,
le *Te Deum* de la composition de M. de
Blamont, Sur-Intendant de la Musique
du Roi, y fut exécuté sous ses ordres et
applaudi d'un grand nombre de person-
nes de considération qui s'y trouve-
rent.

Après le *Te Deum* il se fit une décharge
de quantité de Boëtes, et S. A. R. fut
conduite aux Appartemens du Palais
Prieural, où l'on servit des rafraîchisse-
mens.

A l'entrée de la nuit on tira du haut
des Tours des Fusées avec d'autres artifi-
ces, dont l'Assemblée qui s'étoit repan-
duë dans le Jardin, pût voir agréablement
tout l'effet.

Le *Te Deum* fut admirablement exécuté
par 80. Musiciens des plus célèbres, avec
un Motet à voix seule et simphonie, aus-
si de la composition de M. de Blamont,
ainsi que plusieurs grandes Simphonies
à Trompettes et Timbales. Les principaux
qui réciterent furent les D^{lles} le Maure,
Petitpas, Courvassier, Ducroc et Bour-
bonnois l'aînée; les Sieurs le Prince,
Ducroc, le Baigue, Hardouin, Petitot,
Cuvillier, Sautier, et les Abbez Benoît
et Maline, qui tous à l'envie se surpasse-
rent,

JUILLET. 1732. 1651

sent , en sorte qu'il n'y avoit rien à désirer pour la beauté de l'exécution et l'effet de la Musique , dont l'Auteur reçût des complimens très-gracieux.

Le 20. il y eut un Acte considérable au College Royal de Navarre. M. de Bauffremont , Chevalier de Malthe , y soutint des Theses de Mathematiques en présence d'une illustre et nombreuse Assemblée , depuis trois heures jusqu'à six heures du soir. Les Theses étoient sur la Géometrie spéculative et pratique , sur la Trigonométrie Rectiligne , sur la Longimétrie , et sur la Mécanique. Jamais Répondant ne mérita mieux des applaudissemens que ceux que furent donnez à M. de Bauffremont par quantité de Connoisseurs , par ceux même qui disputèrent contre lui, ou qui lui proposerent des difficultez capables d'embarasser des personnes très-avancées dans cette Science.

Il y eut dans cet Exercice une singularité ; c'est pour la première fois que dans le Pays Latin on a imprimé et distribué des Theses de Mathematiques en François. M. le Recteur a bien voulu le permettre , à cause que l'usage étant que les Objections , les Demandes et les Réponses ne se fassent qu'en François dans le tems de
l'Exer-

1752 MERCURE DE FRANCE
L'Exercice , on a crû qu'il y auroit plus
d'uniformité à imprimer aussi les Theses
en François , et que cela donneroit lieu
de proposer les Objections avec plus de
justesse. Il y a lieu de croire que ce pre-
mier exemple sera suivi.

Le 24. de ce mois , il y eut une très-
grande et très-illustre Assemblée au Pa-
lais de Bourbon , chez Madame la Du-
chesse Douairiere. On y representa , dans
la grande Gallerie , sur un Théâtre très-
bien disposé , ainsi que le reste de la Gal-
lerie , la Tragédie de Venceslas , et ensui-
te une petite Comédie de la composition
de M. de Moncrif , intitulée les *Abderi-
tes* , qui fut extrêmement applaudie : elle
fut terminée par un Ballet , dans lequel
les D^lles Camargo et Sallé danserent.
Quelques Seigneurs de la Cour ne craigni-
rent point de paroître sous le masque aux
côtés de ces illustres Danseuses , et firent
admirer leur grace et leur noblesse. D'au-
tres Seigneurs jouèrent avec beaucoup
d'intelligence les principaux Rôles dans
les deux Pièces dont on vient de parler.

Le 24. Juillet , la Lotterie de la Com-
pagnie des Indes , établie pour le rem-
boursement des Actions , fut tirée en la
maniere

maniere accoutumée à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numeros gagnans des Actions et dixièmes d'Actions qui doivent être remboursées a été renduë publique , faisant en tout le nombre de 319. Actions.

Le 27. de ce mois , l'Abbé de Valras , nommé par le Roi à l'Evêché de Mâcon , fut sacré dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice par l'Archevêque de Cambrai , assisté de l'Evêque d'Uzès , et de l'Evêque de Bayeux.

B E N E F I C E S D O N N E Z
le 25 Juillet.

L'Abbaye de S. Martin des Aires , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Troyes , à M. Jacques Charles Lallemant de Bez , Evêque de Séés.

Celle de Chaume , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Sens , à M. Jean Couturier , Prêtre et Superieur General de la Congrégation de S. Sulpice.

Celle de Loroux , Ordre de Citeaux , Diocèse d'Angers , à M. Davernet , Prêtre et Grand-Vicaire de Lizieux.

Celle de l'Eau , Ordre de Citeaux , Diocèse de Chartres , à la Dame Denise-Françoise

1654 MERCURE DE FRANCE
çoise de Montiers de Merinville.

L'Abbaye de Sainte Geneviève de Chail-
lot , Ordre de S. Augustin , Diocèse de
Paris , à la Dame Louise-Françoise du Vi-
vier de Tournefort.

Celle de Nante , Diocèse de Vabres , à
M. Claude Berger de Moidieu , Prêtre et
Doyen de l'Eglise Cathédrale de Dye.

L'Abbaye Régulière de S. Aubert de
Cambray , Ordre de S. Augustin , à Dom
Tahon.

Celle de Phalempin , près de Lille ,
même Ordre , à Dom Bourgeois. •

Celle de S. Augustin , Ordre de Pré-
montré , Diocèse de Saint Omer , à
M. Sterin.

*CEREMONIE Anniversaire , faite le
jour de la Fête-Dieu à Vernon en Nor-
mandie. Extrait d'une Lettre écrite de
cette Ville le 20. Juin 1732.*

Voici , Monsieur , un narré fidele de
la Cérémonie qui se fait tous les ans
dans cette Ville , et dont vous n'avez en-
tendu parler que confusément. Nous
avons ici , comme dans presque toutes les
Villes de cette Province , une Confrérie ,
dite de *la Charité* , dont les membres , au
nombre de treize , s'engagent à porter et

à

à enterrer les Morts gratuitement. Le Chef de cette Societé est tiré au sort et nommé le Roi ; il y a aussi deux Officiers nommez *Senechaux*, lesquels, avec le Roi, ne servent que durant une année, les autres servent deux ans entiers ; ensorte qu'il faut toutes les années proceder à une nouvelle Election, tant pour les trois personnes dont on vient de parler, que pour remplir le nombre des Confreres qui peuvent deceder pendant leur exercice ; c'est ce qui se fait dans l'Octave du S. Sacrement, ordinairement le Vendredy ; on enregistre d'abord les noms de ceux qui se présentent pour entrer dans la Confrerie, et le Lundi suivant ils vont tous en Pélerinage à Notre-Dame de Grace, dévotion célèbre, à deux lieuës de la Ville : c'est-là qu'après la Messe entendüe, le Roi est tiré au sort : pour les *Senechaux*, c'est un Office qui s'achette au profit de la Confrerie. Le jour suivant ils s'assemblent tous et le Curé de Notre-Dame, ou son Vicaire, leur fait une Exhortation au sujet de leurs obligations, de leurs fonctions, &c.

Les Officiers en Charge vont tous les ans en cérémonie, la veille de la Fête-Dieu, prendre un des anciens Confreres, selon son tour et son rang, qu'on appelle *le Roi*

1656 **MERCURE DE FRANCE**
des Rois , ou le Roi des anciens Rois , et
ils le conduisent de son logis à l'Eglise de
Notre-Dame , où il assiste avec eux aux
premières Vêpres , et à Matines , et le
lendemain à la Grand-Messe , et tout de
suite à la Procession solennelle du S. Sa-
crament , suivant immédiatement le Dais ,
et portant une couronne à la main. Ceux
qui l'accompagnent et les anciens Rois ,
c'est-à-dire , tous ceux qui ont porté le
Chapperon , marque de cette dignité ,
portent des flambeaux ornez de fleurs ,
et sont en habit ordinaire , il n'y a que
ceux qui servent actuellement qui portent
la Robe longue de la Confrerie.

La Procession finie et la Messe , qui se
célébre au retour , étant dite , on recon-
duit le Roi des Rois chez lui , où toute
la Confrerie dîne.

Mais avant que de se mettre à table , ils
sont obligez d'aller servir douze Pauvres ,
dont le couvert est mis sur une Table
dressée dans la rue , à la porte de la mai-
son du Roi. Ce Repas consiste en un po-
tage , en bouilli , en rôti , avec une bou-
teille de vin pour chaque Pauvre , qui
leur est versé par les Confreres. Ceux-ci
sont debout autour de la Table , et la ser-
viette sur le bras , et le Roi est au bout
de la même Table , aussi debout , la Cou-
ronne sur la tête.

Le Jeudi , jour de l'Octave , on distribuë encore un gros pain à douze autres Pauvres , chacun le sien ; ce sont les Freres en exercice qui font cette derniere distribution , le tout aux dépens d'une fondation , dont je ne sçai ni l'époque , ni le nom de l'Auteur.

Ne vous attendez pas non plus , Monsieur , que je vous dise ici quelque chose sur la premiere institution de cette pieuse Confrerie ; nous ne sommes pas si sçavans dans ce Canton. Je crois qu'on peut la faire remonter aussi haut que l'on voudra , et lui donner même pour Instituteur , du moins pour premier modele et pour Patron le saint homme Tobie. Le Peintre du grand Tableau , dont vous me parlez , qui se voit dans l'Eglise Paroissiale de Louviers , à quatre lieuës d'ici , étoit bien persuadé de son antiquité , puisqu'il fait assister des Confreres de la Charité , à genoux , en habit de cérémonie , autour du Lit de la Sainte Vierge , dont il a prétendu représenter le Trépas et les Obseques , avec un Benitier aux pieds , &c.

J'ajoutérai à cela , puisque vous êtes curieux de nos Cérémonies , que les Chanoines de notre Collegiale ont choisi pour leur Patron S. Barnabé. On chante le jour de la Fête une Messe des plus solemnel-

1658 MERCURE DE FRANCE
les , à laquelle assistent tous les Officiers ,
tant Ecclésiastiques , que Laïques. A l'Of-
fertoire , les hauts Vicaires présentent à
chacun de ces Officiers une Couronne et
un Bouquet de fleurs. Le Diacre même et
le Soudiacre quittent l'Autel pour satis-
faire à cette obligation. Je dis obligation ,
car ces Messieurs ayant voulu se dispenser
il y a quelque-tems de la cérémonie , et
formé pour cela une Instance au Parle-
ment , les Officiers ont été maintenus dans
la possession de ce droit par un Arrêt
contradictoire.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Aix en
Provence , au sujet d'une affaire criminelle.*

L'Affaire dont je vais vous parler fait
grand bruit dans cette Province. Jean
de Matheron d'Amalric , Seigneur en par-
tie de l'Escale , Jean-Louis Matheron , son
fils , Anne de Bertatis , sa sœur , Anne
Monpezat , Joseph Faudon , et André
Julien , ses domestiques , ont été décre-
tez de prise de corps , par Sentence défi-
nitive du Siège de Sisteron , du 13 Mars ,
et le sieur Jean Matheron , condamné en
deux mille livres pour dommages , inte-
rêts envers le Lieutenant Particulier au
Siège de Sisteron , son créancier , contre
qui

JUILLET. 1732. 1659

qui il avoit formé une accusation grave. Par Arrêt, publié à la Barre du Parlement de Provence, séant à Aix le 25 Juin 1732. Toutes les Sentences du Siège de Sisteron ont été confirmées avec de plus grands dommages, intérêts soufferts depuis la Sentence, et à tous les dépens par corps.

Le sieur Castagni, Seigneur de Vilhoc, Lieutenant Général Civil et Criminel au Siège de Sisteron, Débiteur du Lieutenant Particulier, s'étant indignement prêté pour soutenir l'imposture du sieur Matheron, a reçu la Lettre suivante par ordre du Parlement.

La Cour m'ordonne de vous faire sçavoir qu'elle a jugé le Procès criminel entre, &c. elle a confirmé toutes les Sentences rendues par M^r Duvirail, comme très-justes et très-régulières; elle a été surprise que sur la fin de votre carrière vous vous soyez si indignement prêté pour soutenir l'imposture; si elle ne vous a pas decreté, comme vous le méritiez, c'est par rapport à votre grand âge, faites-moi un mot de réponse, afin que je puisse rendre compte à la Cour de ma conduite. Je suis, &c. Signé, GAUTIER, Greffier.

L'impression et l'affiche de l'Arrêt ont été permises. Si on nous envoie la Réponse de ce Magistrat avec l'Arrêt qui est

I iiij inter-

1660 MERCURE DE FRANCE
intervenu , on pourra parler plus ample-
ment et plus éxaectement de cette Affaire
extraordinaire.

*EXPLICATION des deux Logogryphes
du premier Volume de Juin 1732.*

Frottant ma tête et me rongant les doigts ,
Au Logogryphe je révois.
J'étois plus rouge qu'écarlate ,
De ne trouver le mot. Dans l'instant un garçon
Vient me servir mon Chocolate.
Oh , parbleu , m'écriai-je , bon.
Ceci se prend pour manger et pour boire ;
Neuf lettres composent son nom ;
Je suis au fait. Prenant un , deux , trois , quatre.
Je trouve choc , que lorsqu'il faut se battre
Appréhende fort le poltron.
Dans un , trois , quatre , est Cocq , qui met en
fuite
Le Lion , Roi des animaux.
Un , deux , sept , huit , c'est le Chat hypocrite.
Qui croque les Rats nigauds.
Un , sept , six , huit , et neuf , c'est la Calote ,
Dont on se sert avec utilité
Pour préserver du froid mainte tête falotte ,
En nouveau Régiment de nos jours inventé.
Un , trois , quatre , deux , neuf , Coche plein de
vitesse ;

Un

JUILLET. 1732. 166.

Un , trois , quatre , cinq , le Coco.

Neuf , quatre , deux et trois , l'Echo.

Voilà le Logogryphe expliqué pièce à pièce.

Le Maire.

Second Logogryphe.

LE nom de *Cornard* est injure ,

Et le Cor fait trembler les animaux des champs.

Le Roc ne craint aucunement les dents :

Le Nard est ce parfum de la sainte Ecriture .

Et le Nord , ce pays sujet à la froidure.

Un , cinq , six ; car , que l'on vultut pros-
crire

Jadis du langage françois ,

(Et qui n'a cependant rien perdu de ses droits.)

Mais poursuivons ce qui nous reste à dire ,

Sept , deux , quatre , un , est Donc , et le nom
d'Empereur ,

Conrad ; j'en suis sorti , je crois à mon hon-
neur.

Le Maire.

Autre Explication.

VIRELAY.

LA belle et la grande conquête ,

Que d'avoir trouvé le soufflet

Dans une Enigme obscure , et faite

1662 MERCURE DE FRANCE

Ce semble pour rompre la tête ,
Par ses détours si fort abstraite ,
Qu'il ne faut pas être une bête
Pour en pénétrer le secret !
La belle , et la grande conquête
Que d'avoir trouvé le *Soufflet* !

Pour marquer ce qu'aux jours de Fête
Produit une machine honnête ,
Qui des vents la fureur arrête ,
Et qui bien que toujours muette ,
A cependant pour interprète
De mille voix l'accord complet.
La belle , et la grande conquête
Que d'avoir trouvé le *Soufflet*!

Pour voir une machine prête
Rallumer la flamme où s'apprête
Mainte clef , maint dard , mainte brête.
La belle , et la grande conquête
Que d'avoir trouvé le *Soufflet*!

Pour exprimer cette tempête ,
Qu'excite une main inquiète
Sur une joue alors distraite
Au coup dont elle sent l'effet,
La belle , et la grande conquête
Que d'avoir trouvé le *Soufflet*.

JUILLET. 1732. 1663

Pour acquérir la foi parfaite ,
D'une main sacrée et discrete ,
Sur une chair souvent tendrete ,
Recevoir un coup en souhait ,
C'est ici le comble , et le faite :
Stile badin , je te regrette ,
Sérieusement je répète :
La belle , et la grande conquête ;
Que d'avoir trouvé le *Soufflet* !

Par F. E. F. de la Doctrine Chrétienne.

Sans choquer le bon sens , *Chocolate* est le
mot
Qui m'a bien fait penser , et croquer le marmot.
Que de mots en un seul ! et le fleau du verre ,
Et la terreur des gens de Guerre ,
Je veux dire le *Choc* ,
Bête à barbe de chair , et qui grate la terre ;
C'est-à-dire le *Cocq*.
Un *Cocq* , un chat. . . que sçais-je ? Epargnons-
nous la peine
D'en citer davantage ; aussi je perds haleine :
Sans citer tous ces mots , et *Calote* et *Coco* ,
N'ai-je pas réussi , réponds , charmante *Echo* ?

Par le même.





MORTS , NAISSANCE
et Mariages.

Louis de Rougé, Marquis du Plessis-Bellierre, Colonel du Regiment de Véxin, Infanterie, mourut de la petite vérole, le 24 du mois dernier, dans son Château de Vienne-le-Châtel, en Clermontois, âgé de 26 ans et demi. Il avoit épousé le 26 Janvier 1722. Marie-Thérèse Dalbert d'Ailly, fille de Louïs d'Ailly, Duc de Chaulnes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine-Lieutenant des Chevaux Légers de sa Garde, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté; et de Dame Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir de Lavardin. Il reste de ce Mariage deux enfans mâles, dont l'un a trois ans et demi, et le second un an.

La Maison de Rougé, dont la branche des Marquis du Plessis-Bellierre est cadette, tire son origine de Bretagne, dans le Diocèse de Nantes. Elle en est sortie il y a plus de 200 ans, pour s'établir en Anjou. Elle est connue, non-seulement dans le Royaume, mais dans toute l'Europe. L'héritiere de la branche aînée, est fon-

JUILLET. 1732. 1669

duë dans la Maison de Châteaubriand; elle a passé ensuite par celle du Connétable de Montmorency, pour entrer dans la Branche du Sang Royal de Condé-Bourbon. Le Duc de Bourbon jouit actuellement de la Terre du nom de Rougé et de la Baronnie de d'Erval, l'une des neuf de Bretagne, Pairie de cette Province, qui a le droit de présider la Noblesse aux Etats, et dont la Maison de Rougé a été en possession pendant des siècles.

Les Seigneurs de ce nom ont fait plusieurs fondations. L'an 1120. Hervé de Rougé, et Houdon son fils; contribuèrent avec le Baron de Châteaubriand, à la fondation du Prieuré de S. Sauveur de Beré; comme il est marqué dans les Archives de ce Prieuré.

En 1130 et 1142. fut fondée l'Abbaïe de Meslerai, Ordre de Citeaux, Diocèse de Nantes, par Hamon Bigot, et confirmée par Messire Yvon de Rougé, son gendre. La fondation fut augmentée en 1183. par Bonabes de Rougé, et par plusieurs de ses descendans de son nom. Les Sires de Rougé ont été enterrés dans cette Abbaye.

Cette Maison vient de perdre le 5^e Régiment de pere en fils; le Marquis du Plessis-Belliere, Pere de celui qui donne lieu

1666 MERCURE DE FRANCE
à cet article, est mort à Saragoce en Espagne, Colonel du Regiment d'Angoumois. Le grand pere étoit Maréchal des Camps et Armées du Roy, Colonel d'un Regiment d'Infanterie de son nom, qui est aujourd'hui le Regiment du Marquis de St Simon. Le Roy avoit conservé à Jacques de Rougé, Marquis du Plessis-Bellierre, Bisayeul, qui étoit Capitaine General des Armées du Roy, deux Régimens ; l'un de Cavalerie, et l'autre d'Infanterie, que sa famille perdit à sa mort, arrivée à Castellamaré, au Royaume de Naples, au mois de Novembre 1654. où il étoit, commandant en Chef les Armées du Roy ; ce qui arriva 6 mois après la reception du Brevet de Cordon Bleu, que Sa Majesté lui avoit envoyé. Il avoit épousé Suzanne de Bruc, sœur du Marquis de la Rabilliere, Lieutenant General des Armées du Roy. Ils eurent pour enfans, le Marquis du Plessis-Bellierre, Maréchal de Camp, dont il vient d'être parlé, et Catherine de Rougé, épouse de François, Sire de Crequy, Maréchal de France ; duquel mariage sont issus, 1°. François-Joseph, Marquis de Crequy, Lieutenant General des Armées du Roy, qui fut tué au Combat de Luzara en Italie, le 13 Aoust 1702. lorsqu'il étoit prêt de recevoir la recom-
pense

JUILLET. 1732. 1667

pense de ses signalez services. Il avoit épousé Anne-Charlotte d'Aumont, fille du Duc d'Aumont, Pair de France, dont il a eu des enfans, qui sont morts. 2^d Nicolas-Charles, Sire de Créquy, Marquis de Blanchefort, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Commandant la Cavalerie, depuis l'Escaut jusqu'à la Lys, mort sans alliance à Tournay, le 16 Mars 1696, âgé de 27 ans.

La Maréchale de Créquy se trouvant sans enfans, a laissé la succession de ses biens à son petit neveu, et à sa petite nièce, de son nom de Rougé du Plessis-Belliere; elle a épousé le Marquis de Coëtanfao, Brigadier des Armées du Roy, qui est à present l'aîné de la Maison de Querhoent de Kgournadech.

M. Jacques-Etienne Canaye, Maître des Requêtes, mourut à Paris, âgé de 32 ans, le 2 Juillet.

M. Guy Chartraire, Seigneur de S. Aignan, Ragni, &c. Conseiller au Parlement de Dijon, mourut à Paris le 5 de ce mois, âgé de 66 ans, sans laisser de posterité. Il étoit extrêmement riche.

M. Thomas Rivié, Baton de Chars, Seigneur de Marinne, Ressons, Regnebours, &c. Secretaire du Roy Honorai-

1668 MERCURE DE FRANCE
re et Administrateur de l'Hopital General , fort connu par les grandes entreprises et Fournitures de Chevaux, de Fourrages, &c. pour les Armées du temps du feu Roy , mourut le 6. de ce mois , âgé de 79 ans , sans laisser de posterité. Il avoit amassé de grands biens , et il est mort avec la réputation d'un honnête homme.

Melchior-Charles Scipion de la Garde-Chambonas , Comte des Terres , fils de Louis-Scipion-Joseph de la Garde , Marquis de Chambonas , Baron de S. Felix, et des Etats de Languedoc , Comte de S. Julia , Seigneur de la Ville de Vans , Lieutenant de Roy de la Province de Languedoc , Mestre de Camp de Cavalerie , Enseigne des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté ; et de Dame Claire Marie , née Princesse de Ligne et du Saint Empire , mourut le 7 Juillet, âgé de 8 ans, environ.

Jean-René l'Héritier , Chevalier, Conseiller au Parlement, mourut à Paris , le 9. de ce mois , âgé d'environ 35 ans.

Pierre d'Hautefort , Comte de Montignac , Seigneur de Bellefille , ancien Colonel du Regiment de Véxin , mourut le 17 , âgé de 63 ans.

Le R. P. Etienne Chaussac , Supérieur General des Prêtres de la Doctrine Chrétienne, mourut dans leur Maison de saint

Charles

JUILLET. 1732. 1669

Charles le 21 de ce mois, dans la 77^{me} année de son âge, après avoir gouverné leur Congrégation avec beaucoup de douceur et de sagesse, et y avoir donné de grands exemples de piété et d'édification pendant les 57 années qu'il y a vécu. Il a été inhumé dans leur Chapelle.

Loüis, Marquis de la Vieuville, fils aîné de feu René-François, Marquis de la Vieuville, Chevalier d'honneur de la feuë Reine, Gouverneur du Haut et Bas Poitou, et de Dame Loüise Lamothe Houdancour, mourut à S. Germain en Laye, le 18 de Juillet, âgé de 55 ans, ou environ, et transporté en sa sépulture, aux Minimes de la Place Royale, le 20 du même mois.

Le 21 de ce mois, Madame Chauvelin, épouse de l'Intendant d'Amiens, y accoucha de son premier Enfant. Il fut baptisé le 25, par l'Evêque d'Amiens, et tenu sur les Fonts au nom des Etats d'Artois, par les Députés de ces Etats; et par la Marquise de Rouville, au nom de Madame Chauvelin, épouse de M. le Garde des Sceaux, qui le nommerent Germain, Anne, Loüis, Artois.

Jean-Baptiste-François de Cugnac,
Marquis

1670 **MERCURE DE FRANCE**
Marquis de Dampierre, Mestre de Camp
de Cavalerie, épousa le 7 Juillet Dame
Charlotte-Françoise de Langheac, fille de
Marie Roger, Marquis de Langheac, et
de D. Marie-Jeanne-Baptiste Palatine de
Dio de Monperout.

Jean-Paul de Cossé, Duc de Brissac ;
Pair et Grand Pannetier de France, fils
d'Artus-Timoleon-Louïs de Cossé, Duc
de Brissac, Pair et Grand Pannetier de
France, et de Marie-Louïse Béchameil de
Nointel ; épousa le 10 Juillet, Marie-Jo-
seph Durey, fille de Joseph Durey de
Sauroy, Seigneur de Martigny-le-Comte,
Damville, Montigny, &c. et de Marie-
Claire-Josephe d'Esteing du Terrail, fille
de Gaspard d'Esteing, Vicomte de Ravel,
Marquis du Terrail, et de Saillant, et de
Philiberte de la Tour S. Vidal.

M. le Duc de Brissac qui donne lieu à
cet article, est le septième Duc et Pair de
France, et le septième Duc de sa Maison ;
il est aussi le neuvième Grand Pannetier
de son nom depuis l'an 1495.

Le Comté de Brissac fut érigé en Du-
ché - Pairie, par Lettres Patentes du Roy
Louïs XIII. du mois d'Avril 1611. véri-
fiées en Parlement, le 8 Juillet 1620, en
faveur de Charles de Cossé, Comte de
Brissac, Chevalier des Ordres du Roy,
Maré-

JUILLET. 1732. 1671

Maréchal de France, et Lieutenant General au Gouvernement de Bretagne.

Cette Maison a donné un grand Aumônier de France, en 1547, trois Maréchaux de France, en 1550, 1507, et 1594, un Colonel General de l'Infanterie Française; un Colonel General de la Cavalerie, un grand Maître de l'Artillerie, un Lieutenant general en Piémont; et en Italie, plusieurs Generaux d'Armées et Gouverneurs de Provinces, plusieurs Chevaliers des Ordres du Roy, neuf grands Pannetiers de France, quatre grand Fauconniers, et enfin la dignité de Conétable fut destinée à Charles de Cossé, Maréchal de France, pour succeder au Conétable de Montmorency.

Tout le monde connoît l'ancienneté et la haute Noblesse de la Maison d'Esteing, qui étoit déjà en honneur dès le commencement du 13^e siècle, puisqu'un Seigneur de cette Maison qui se trouva à la Bataille de Bouvines (a) en 1214, près de Philippe Auguste, releva et remonta à Cheval ce grand Roy, qui par reconnoissance de ces importans services, lui accorda, et à sa posterité, l'honneur de porter les mêmes Armes que nos Rois, avec un Chef d'or pour brisure.

(a) Le 27 Juillet 1214.

Cette

Cette Maison a donné plusieurs Généraux d'Armées, et Gouverneurs de Province, et plusieurs Chevaliers des Ordres du Roy, un Cardinal, et un grand nombre d'Illustres Prélats à l'Eglise.

MADRIGAL.

JEunesse, esprit, beauté, richesse,
 Grandeur, vertu . valeur, noblesse,
 De ces Epoux remplis d'ardeur,
 Fondent le solide bonheur.
 Fidelité, ce don celeste,
 Sur eux exerçant son pouvoir,
 L'hymen remplira son devoir,
 Le tendre amour fera le reste.



ARRETS NOTABLES.

DECLARATION DU ROY, du 7. May,
 Registrée en Parlement le 20. Juin, qui permet à tous Marchands, tant de la Ville de Paris que Forains, faisant commerce de Bois neuf à bruler, de mettre en chantier lesdites Marchandises, &c.

ARREST du 27. May, qui proroge jusqu'au premier Octobre 1733. le pouvoir accordé à Messieurs les Intendans des Generalitez où la Taille est personnelle, de faire proceder pardevant eux, ou ceux qu'ils commettront à la con-

fection:

JUILLE T. 1732. 1673

fection des Rôles des Tailles des Villes, Bourgs
et Paroisses où ils le jugeront à propos.

AUTRE du 31. May, qui permet en faveur
des habitans de la Flandre et du Pays conquis,
le transit des Marchandises de leurs Manufactu-
res, destinées pour le Portugal et la Biscaye, par
les Ports de Rouën et du Havre.

AUTRE du même jour, qui adjugé à Marie-
Anne Hubert, veuve Berthelin, la fourniture des
Chandelles publiques pour six années, à com-
mencer au premier Juin 1732. et finir à pareil
jour de l'année 1738.

AUTRE du 3. Juin, qui continuë pendant le
Bail de Nicolas Desboves, les abonnemens des
droits sur les Huiles et Savons, dans les Provin-
ces et Généralitez y énoncées.

ORDONNANCE DU ROY du 10. Juin,
pour réunir les deux Compagnies de Gentilshom-
mes et n'en former qu'une seule de 600. Cadets,
dans la Citadelle de Metz, par laquelle S. M. or-
donne que la Compagnie de Cadets Gentilshom-
mes, entretenue dans la Citadelle de Strasbourg,
sera incorporée dans celle qui est en la Citadelle
de Metz, pour en former une seule Compagnie.
Et au moyen de cette incorporation, la Compa-
gnie de Metz sera composée d'un Capitaine, d'un
Lieutenant, de sept Sous-Lieutenans, l'un des-
quels fera la charge d'Ayde-Major, de vingt-
quatre Sergens, trente-six Caporaux, trente-six
Anspressades, 504. Cadets et 12. Tambours, &c.

ARREST du 11. Juin, qui ordonne la sup-
pression des secondes marques en parchemin et

1674. MERCURE DE FRANCE
 en plomb sur les Toiles de Coton blanches,
 Mousselines et Mouchoirs, provenant des Pays
 de la concession de la Compagnie des Indes.

ORDONNANCE DE POLICE du 20. Juin ;
 portant deffense aux Proprietaires et Locataires
 des Maisons voisines de la Foire S. Laurent, d'en
 louer aucunes parties pendant la tenuë de ladite
 Foire, sans la participation de Maître Aubert,
 Commissaire proposé à cet effet.

AUTRE du 21. Juin, qui enjoint à tous Au-
 bergistes, Hôtelliers, Loueurs de Carosses et de
 Chevaux et autres Particuliers, de se conformer
 aux Ordonnances et Reglemens de Police concer-
 nant la conduite des Chevaux et Mulers, tant à
 l'Abreuvoir que dans les ruës de la Ville de Paris.

T A B L E.

P IERRES FUGITIVES. L'Ingratitude, <i>Ode</i> , 1469	
Lettre sur les Recueils de Bollandus, touchant un nouveau Saint,	1471
Divertissement mis en Musique, &c.	1482
Lettre sur la maniere de faire du vin rouge avec du Raisin blanc ;	1489
Ode sur le Mariage du Prince de Conty,	1496
Lettre au sujet du Marquis de Rosni ; Remar- ques Historiques, &c.	1501
Vers à M. de Voltaire,	1511
Lettre au sujet des Barons de la sainte Ampoule,	1513
Vers sur l'Académie d'Arles,	1515
Réflexions,	1518
La Disgrace d'Hebé, <i>Comédie</i> ,	1526
Le Prince Jaloux, <i>Histoire</i> , &c.	1529

Ode Sacrée ,	1552
Lettre sur l'Astrologie et les Horoscopes ,	1554
Enigme , Logogryphes , &c.	1567
Nouvelles Littéraires , Memorial de Paris ,	1571
Les Sultanes de Guzarate ,	1572
Exposition du Droit Canonique , &c.	<i>ibid.</i>
Les petits Ouvrages de Droit de Jacques Godfroy , Journal Littéraire de la Haye ,	1577
Assemblée publique de la Société Royale de Montpellier , &c.	1579
L'Art de se garantir des incommoditez du chaud ,	1587
Relation Historique de l'Ethiopie Occident.	1589
Assemblée publique de l'Acad. de Chirurgie.	1592
Estampes nouvelles ,	1609
Exposition de Tableaux ,	1610
Chanson notée ,	1613
Spectacles ,	<i>ibid.</i>
Vers pour la Dlle d'Angeville ,	1615
L'Entrée de l'Oüie , <i>Opera</i> ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Etrangères , de Turquie ,	1620
Lettre de Constantinople ,	1621
D'Allemagne et d'Italie ,	1627
D'Espagne. Decret de S. M. Cath. &c.	1629
Grande Bretagne ,	1635
Morts , Naissances , &c.	1636
Lettre sur la Prise d'Oran ,	1637
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1643
Stances , &c.	1645
Benefices donnez ,	1653
Cerémonie faite à Vernon ,	1654
Extrait d'une Lettre d'Aix , sur une affaire criminelle ,	1658
Explication des Logogryphes ,	1660
Morts , Naissances , Mariages ,	1664
Madrigal ,	1672
Arrêts Notables ,	<i>Ibid.</i>

Errata du premier Volume de Juin.

PAge 1147. lig 13. troisième, lisez treizième.
P. 1249. l. 22. convenir, l. concourir. P. 1250
l. 3. la veille d'après midi, l. la veille: l'après-midi.

Errata du second volume de Juin.

PAge 1396. ligne 24. de largeur, ajoutez, sans
œuvre. *Ibid.* l'Edifice, sans œuvre, ôtez ces
deux derniers mots. P. 1397. l. 27. d'un, l. d'une.
P. 1423. l. 28. Sapicha, l. Sapiecha. P. 1459. l. 16.
de promenade, l. de la promenade. P. 1460. l. 6.
ont, l. on. P. 1462. l. 15. de gens, l. des gens.

L'Auteur des *Reflexions sur la bizarerie de quelques Usages, &c.*, s'est trompé au sujet du fameux *Petit Pere André*, lorsqu'il le qualifie Religieux Augustin Déchaussé dans le *Mercur* de Juin, I. vol p. 1120 On vient de nous avertir que ce Religieux nommé le Pere André Bolanger, étoit des Augustins Réformez de la Province de S. Guillaume, nommez à Paris les Petits Augustins du Fauxbourg S. Germain. Cette méprise est excusable à un homme ordinairement exact, et qui n'a pas accoutumé d'errer.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1520. ligne 1. finiment, lisez finement.
P. 1520. l. 13. indolebili, l. indelebili. *Ibid.*
l. 2. du bas, curieux, envieus. P. 1550. l. 11.
Florentin, l. Florent. P. 1561. l. 19. Metecrologiques, l. Meteorologiques. P. 1580. l. 10. efforts, l. Voussoirs. P. 1581. l. 24. &c. pistile. l. pistil.
P. 1599. l. 24. &c. Exortose, l. Exostose.

La Chanson notée doit regarder la page

1610

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1732.



A P A R I S,

Chez } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 LA VEUVE PISSOT, Quay de
 Conty, à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DENULLY, au Palais.

M. DCC. XXXII.

Avec Approbation et Privilège du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1732.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

STANCES IRREGULIERES

Sur l'avantage qu'il y a d'aimer Dieu,
préféralement aux Créatures.



E déteste vos impostures ,
Funeste amour des Créatures ;
Cédez pour jamais dans mon
cœur

A l'amour de mon Créateur.

Combien de fois séduit d'une fausse apparence,
La légèreté, l'inconstance ,

A ij De

De la plus piquante beauté ,
 Ont-elles trompé l'espérance ,
 Dont on s'étoit trop-tôt flatté ?
 Combien l'aveugle phrénésie ,
 D'une barbare jalousie ,
 A-t-elle tourmenté de cœurs !
 Et la cruelle maladie ,
 Effacé de charmes vainqueurs ,
 Et changé d'amours en horreurs !

Si , pour prix de notre constance ,
 Une flateuse préférence ,
 Couronne notre passion ,
 Une longue possession ,
 Une facile jouissance ,
 Fait cesser les tendres soupirs ;
 L'amour tombe dans l'indolence ;
 Le dégoût succède aux désirs ,
 Et le repentir aux plaisirs.

Mais je veux qu'il se trouve au monde
 Deux cœurs si tendrement unis ,
 Qu'au milieu d'une paix profonde ,
 Ils goûtent des biens infinis ,
 Et que leur ardeur mutuelle ,
 A chaque instant se renouvelle ;
 Ces cœurs sont-ils long-temps heureux ?
 Les rigueurs d'une longue absence ,

Les

A O U S T. 1732. 1677,

Traverseront de si beaux feux ,
Où la mort avec violence ,
Viendra briser de si doux nœuds.

Grand Dieu , l'on trouve en vous une beauté
parfaite ;

On n'y craint point de changement ;
Plus nous vous aimons constamment ,
Et plus notre ame est satisfaite.

A celui qui veut vous chercher ;
Jamais rien ne vous peut cacher ;
Ni tumulte , ni solitude ;
Vous sçavez remplir nos desirs ,
Et par l'avant-gout des plaisirs ,
D'une sainte beatitude ,
Adoucir notre inquiétude.

La mort si terrible aux Amans ;
N'a rien à nos yeux que d'aimable ;
Nous en attendons les momens ,
Comme le terme désirable ,
Qui doit à l'objet adorable ,
Nous unir éternellement.



A iij SUITE



SUITE de l'Histoire DU PRINCE
JALOUX.

DON Rodrigue flottant entre la crainte et l'esperance , se hâte d'aller rejoindre l'irritée Delmire, pour ne lui donner pas le temps de s'affermir dans les fâcheuses dispositions où sa jalousie l'avoit mise contre lui. Delmire accablée d'une douleur mortelle , s'étoit renfermée dans son appartement , avec ordre de n'y laisser entrer que D. Rodrigue. Ce Prince aussi amoureux que jaloux, ne tarda guère à s'y rendre; il n'y entra qu'en tremblant; les pleurs dont il trouva le visage de sa chere Princesse tout inondé, et ses soupirs , qu'elle sembloit plutôt adresser au ciel qu'à son Amant, lui firent sentir à quel point il l'avoit offensée. Il se jeta à ses pieds, et y demeura longtemps sans pouvoir proferer un seul mot. Delmire fut la premiere à rompre le silence : » Eh bien ! lui dit-elle , êtes-vous » assez convaincu de mon innocence ? et » venez-vous me demander par quel genre de peine je dois vous faire expier » votre crime ? J'ai mérité la mort , lui » répondit Don Rodrigue , et je viens » expi-

» expirer à vos genoux ; mais si un cri-
 » me que l'amour seul fait commettre,
 » peut exciter la pitié , suspendez un mo-
 » ment une colere plus terrible pour moi
 » que la mort même , et daignez examiner
 » les circonstances dont a été accompa-
 » gné ce même crime que vous allez pu-
 » nir. Eh ! quel autre que moy ne fut pas
 » devenu coupable ? Qui n'eût pas cru que
 » cette fatale Lettre , que le destin jaloux
 » de mon repos , a fait tomber entre mes
 » mains , s'adressoit à un Rival secret ?
 » Arrêtez, interrompit Delmire, vous par-
 » lez icy le langage de tous les coupables ;
 » ils ne manquent jamais d'attribuer au
 » destin les fautes dont on les accuse , et
 » dont ils sont les premiers Auteurs. Je
 » conviens , poursuivit - elle , que cette
 » moitié de Lettre , qui vous a fait conce-
 » voir des soupçons si injurieux à ma gloi-
 » re, auroit pû induire en erreur les cœurs
 » les moins susceptibles de jalousie ; elle
 » étoit de ma main ; elle s'adressoit à un
 » Amant qui est en Arragon , tandis que
 » vous étiez dans Valence ; la signature
 » présenteoit à vos yeux la moitié de mon
 » nom ; en un mot , toutes ces circons-
 » tances , dont vous attendez votre justi-
 » fication , le sort les avoient combinées
 » d'une maniere à vous rendre le plus ja-
 » loux

» loux de tous les hommes ; mais n'avez-
 » vous pas été le premier instrument de
 » votre perte ? Quel Démon , l'ennemi de
 » votre repos et du mien vous a porté à
 » faire intercepter cette Lettre , qui a fait
 » en même - temps votre crime et votre
 » supplice. N'accusez donc plus le destin,
 » il ne vous a fait commettre un second
 » crime que pour vous punir du premier.
 » Vous m'aviez déjà soupçonnée , avant
 » que le hazard vous donnât de nouvelles
 » défiances ; le destin les a plutôt confir-
 » mées , qu'il ne les a fait naître , et je ne
 » puis vous en punir avec trop de ri-
 » gueur.

D. Rodrigue ne pût disconvenir qu'il
 ne fut allé lui-même au-devant de son
 malheur. » Puisque vous justifiez le des-
 » tin , lui dit Delmire , d'un ton de voix
 » radouci ; c'est à la pitié ou plutôt à l'A-
 » mour à vous justifier dans mon cœur ;
 » mais je crains bien que vous n'avez sou-
 » vent besoin de cette indulgence , et que
 » toute ma vie ne se passe à vous par-
 » donner , parce que vous ne cesserez ja-
 » mais de m'offenser. Le Prince amoureux
 n'oublia rien pour la rassurer sur l'ave-
 nir ; mais il retomba bien-tôt dans le cri-
 me dont il venoit d'obtenir le pardon :
 Voicy ce qui contribua à le rendre encore
 criminel.

Don

Don Pedre, Frere de Delmire, avoit souvent entendu parler de la jalousie de Don Rodrigue; il n'avoit consenti à la paix qu'aux pressantes instances de sa sœur; mais il l'aimoit trop pour vouloir la rendre malheureuse; l'amour fraternel l'emporta dans son cœur sur la dignité Royale, et le fit descendre jusqu'à se travestir, pour s'instruire par lui-même de ce qui se passoit entre ces deux Amans, que l'hymen devoit unir. Le Roy de Valence ne l'avoit jamais vû; il n'avoit confié son dessein qu'à Florent; ainsi tout lui répondoit de l'*incognito* qu'il vouloit garder dans la Cour de son beau-frere futur. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que Florent, à la faveur d'une nuit des plus obscures, le conduisit à l'appartement de Delmire; cependant cela ne fut pas assez secret, pour échapper à l'attention de ce même confident, que nous avons appelé Octave, et qui, comme nous l'avons déjà dit, recherchoit la faveur de son maître, aux dépens de son repos; il courut faire part de sa découverte à Don Rodrigue.

Que devint ce Prince à un indice si peu douteux de l'infidélité de Delmire? Ce n'étoit plus une Lettre équivoque, c'étoit un Rival introduit la nuit dans l'appar-

1682 MERCURE DE FRANCE
tement d'une Princesse qu'il devoit épou-
ser dans peu de jours. Cependant la pro-
messe qu'il venoit de lui faire de n'être
plus jaloux, ne laissa pas de lui faire
craindre d'encourir sa disgrâce éternelle ;
il ne voulut s'en fier qu'au rapport de ses
yeux, et ce fut dans cette pensée qu'il se
laissa guider par Octave jusqu'à l'appar-
tement de Delmire.

Cette Princesse avoit déjà reconnu son
cher Frere, qui l'avoit informée du des-
sein qui l'amenoit à Valence. Il l'a pria
de supprimer les noms de Frere et de Roi,
et de ne l'appeller qu'Evandre. Dom Ro-
drigue n'arriva qu'à la fin de leur con-
versation, où Florent étoit présent ; il prê-
ta une oreille attentive, et entendit ces
mots, qui ne le laisserent plus douter de
son malheur. » Il est temps, dit Delmire
» à Florent, que mon cher Evandre se re-
» pose, allez le conduire dans la cham-
» bre la plus secrète de mon appartement,
» et prenez garde qu'aucun ne le voie en-
» trer ; je ferai tout ce qu'il vous plaît ;
» répondit le faux Evandre ; c'est à vous
» de me commander, et à moi de vous
» obéir, lui répliqua Delmire ; l'amour
» que j'ai pour vous, ajouta D. Pedro,
» vous donne un droit suprême sur tou-
» tes mes volontez. Adieu, ma chere
» Delmire,

» Delmire , je me retire , pour n'être pas
» découvert.

A ces mots , Florent conduisit le Roy
d'Arragon dans l'appartement de Delmi-
re ; l'entretien qu'elle avoit eu avec son
Frere , s'étoit passé dans une avant - cour
et sans lumiere , comme l'entre - vûë le
demandoit. Elle alloit rentrer après lui :
» Arrêtez , lui dit D. Rodrigue ; ne vous
» pressez pas tant d'aller jouïr d'un repos
» que vous ôtez aux autres ; pourvû que
» ce ne soit que l'amour qui vous empê-
» che d'être tranquille , lui répondit Del-
» mire , je ne m'en plaindrai pas ; mais si
» c'est encore la jalousie qui vous rend
» aussi agité que vous le paroissez , je ne
» vous le pardonnerai de ma vie. Vous
» parlez de pardonner , reprit D. Rodri-
» gue , quand c'est - à - vous à demander
» grace ? Perfide que vous êtes ! préten-
» dez-vous démentir mes oreilles ? Mais
» c'est trop perdre de temps en discours ;
» il périra , cet heureux Evandre que vous
» me préférez , et je cours immoler cette
» premiere victime à mon juste ressenti-
» ment. A ces mots , il s'avança vers l'en-
» droit par où son prétendu Rival s'étoit
» retiré : Juste-ciel ! s'écria Delmire ; de-
» meurez ; qu'allez-vous faire ? quel sang
» allez-vous répandre ? Non , non ; lui

A vj » répon-

» répondit le furieux Rodrigue, je ne puis
 » assez-tôt le verser, ce sang qui doit m'être
 » tre d'autant plus odieux, que l'amour
 » vous le rend cher. Je frémis, lui dit la
 » tremblante Delmire, en le retenant,
 » autant que sa foiblesse le lui pouvoit
 » permettre; mais son furieux Amant
 » n'eût pas beaucoup de peine à se déro-
 » ber d'entre ses bras. Il couroit rapido-
 » ment à sa vengeance, lorsque D. Pedro,
 » attiré par les cris de sa sœur, s'avança,
 » l'épée à la main pour la secourir, sans
 » sçavoir contre qui il devoit la deffendre.

Dans quelle affreuse situation se trouva
 pour lors la malheureuse Delmire; les
 deux hommes que l'Amour et le sang lui
 rendoient les plus chers, étoient prêts à
 périr l'un par l'autre. Quel parti pren-
 dre? Elle n'en eut point d'autre que de
 se précipiter entre les deux Epées. « Ar-
 » rête, s'écria-t-elle, impétueux Amant,
 » et commence par me percer le cœur, si
 » tu veux aller jusqu'à celui de mon Frere.
 » Votre Frere, lui dit Rodrigue, en bais-
 » sant la pointe de son épée par terre; ô
 » destin, quel sang m'allois-tu faire ré-
 » pandre?

Ce terrible spectacle devint touchant
 par le repentir de Rodrigue; peu s'en fal-
 lut qu'il ne se prosternât aux pieds de
 Dom

Dom Pedro pour lui demander cette mort qu'il avoit voulu lui donner.

» Je suis plus coupable que vous, lui ré-
 » pondit le Roy d'Arragon; mon dégui-
 » sement a causé votre erreur, mais vous
 » devez le pardonner aux interêts du
 » sang. J'ai voulu sçavoir de la propre
 » bouche de ma sœur, si cet hymen que
 » vous m'avez assuré devoit faire votre
 » bonheur, ne seroit pas un malheur
 » pour elle; j'avois déjà appris à quel ex-
 » cès alloit votre amour pour Delmire,
 » et j'en suis plus convaincu que jamais
 » par mes propres yeux. Je vous entends,
 » Seigneur, lui répondit D. Rodrigue;
 » vous allez vous joindre à l'irritée Del-
 » mire, pour me faire un crime de cet
 » excès d'amour; et pour m'en punir par
 » la privation de ce que j'ai de plus cher;
 » j'attends l'Arrêt de ma mort déclaré;
 » je l'ai trop bien méritée, poursuivit-il
 » en se jettant aux pieds de Delmire; mais
 » n'y employez que vous-même, ajouta-
 » t-il, en lui présentant son épée, et per-
 » cez un cœur plus malheureux encore
 » qu'il n'est coupable.

Tout l'attendrissement de la triste Del-
 mire n'auroit pas sauvé son Amant des
 justes reproches qu'elle lui auroit pû fai-
 re, mais la conjoncture favorisoit le cri-
 minel;

minel ; la Princesse n'osa faire connoître au Roy son Frere tous les sujets de plainte qu'elle avoit eus précédemment , de peur de lui donner de l'éloignement pour un hymen qu'elle souhaitoit, autant qu'elle le craignoit. Elle ordonna à Rodrigue de se lever , sans prononcer ni sa grace , ni sa condamnation ; elle se contenta de jeter un profond soupir que son Amant attribua plus à sa douleur qu'à son amour. D. Pedro lui donna une explication plus favorable ; il ne douta point de la tendresse de sa sœur pour son Amant , et n'imputa son silence qu'à sa modestie. Je ne veux plus différer votre union , dit-il à Rodrigue et à Delmire ; si toutes les jalousies du Roy de Valence étoient aussi bien fondées que celle-ci , il y auroit de l'injustice à s'en plaindre. Le hazard a produit dans son cœur des mouvemens dont la sagesse même auroit eu peine à se défendre , et toute l'estime que j'ai pour la Duchesse du Tirol ne seroit pas à l'épreuve d'une pareille aventure. Il ne me reste plus , continua-t-il en s'adressant au Roy de Valence , qu'à vous donner des preuves de ma sincérité en vous déclarant mon Hymen , secret avec l'aimable Princesse dont je viens de vous parler ; j'ai eu des raisons de politique pour

le

le cacher ; mais ces raisons ne doivent pas aller jusqu'à tromper un Prince avec qui je prétends être uni à jamais ; l'amour me paroît assez puissant sur votre cœur pour n'y laisser point de place à l'ambition, et je suis persuadé que dans l'Hymen qui va donner la paix à nos Peuples, vous envisagez plutôt la possession de Delmire, que la brillante succession qui lui appartiendroit par le droit de la naissance, si le ciel me laissoit mourir sans posterité. » Non, répondit D. Rodrigue, tous les Empires du monde ne sçauroient balancer dans mon cœur les charmes de l'adorable Delmire, et puis que je l'obtiens, je n'ai plus rien à désirer.

Alphonse lui renouvela les assurances de son bonheur, et le pria seulement de vouloir bien le différer jusqu'à l'arrivée de la Duchesse du Tirol, qu'il vouloit faire reconnoître Reine d'Arragon dans le même jour où sa sœur seroit déclarée Reine de Valence. Delmire n'osa s'opposer ouvertement à la volonté de son Pere ; mais comme elle étoit tendrement aimée de la Duchesse du Tirol, qu'elle attendoit incessamment ; elle se promit d'obtenir, par son moien, les délais dont elle avoit encore besoin pour éprouver D. Rodrigue.

Nous

1688 MERCURE DE FRANCE

Nous avons parlé au commencement de cette Histoire de deux Lettres, que ces deux tendres amies s'étoient écrites; la Princesse du Tirol n'avoit point fait part de la sienne au Roy son époux, et vouloit se réserver le plaisir de le surprendre. Cela ne tarda guère d'arriver, et ce fut justement un nouveau piège que la fortune tendit au jaloux Rodrigue, pour le faire retomber dans cette espece de frénésie qui l'avoit déjà rendu si coupable aux yeux de Delmire. Cette capricieuse Déesse avoit arrêté qu'il le deviendroit trois fois presque dans le cours d'une même journée.

L'incertitude où Delmire l'avoit laissé ne lui permit pas de jouir du repos où la nuit invite toute la nature; son insomnie causée par le trouble dont il étoit agité, l'obligea à se lever quelques heures après qu'il se fut couché; et conduit par son amour, ou par son mauvais génie, il porta ses pas vers cette fatale Galerie, où sa dernière Scene, avec Delmire et le Roy d'Arragon s'étoit passée; c'étoit-là que la fortune lui en gardoit une dernière plus funeste encore.

A peine y avoit-il resté quelques momens au milieu des tenebres, occupé de sa dernière aventure, qu'il fut tiré de sa
profon-

profonde réverie , par un éclat de rire qui parloit de la Chambre de Delmire. Cette joie qui regnoit chez son Amante , tandis qu'il étoit accablé de douleur , ne lui fit que trop entendre qu'on ne l'aimoit pas assez pour partager ses chagrins ; il s'approcha pour mieux distinguer les voix , mais elles furent interrompuës par de nouveaux éclats de rire , qui acheverent de le picquer. » Que vous êtes heureuse , » dit-il tout bas , insensible Delmire , de » pouvoir passer si subitement de la dou- » leur au plaisir ? A cette douloureuse réflexion il succeda un désir curieux ; l'appartement de Delmire étoit éclairé , D. Rodrigue voulut voir à travers la Serrure ce qui se passoit chez son Amante , qui pût donner lieu à cette joye immodérée. Quel spectacle pour un Jaloux ! Il vit sa Princesse entre les bras d'un jeune Cavalier ; quel nouveau trouble s'empara de son cœur à cette fatale vûë ! La raison fit la place à la fureur ; aucun respect ne le retint plus ; il frappa à la porte , et ordonna qu'on l'ouvrit , d'un ton de maître irrité.

Delmire ne douta point que ce ne fut-là un nouvel accès de jalousie ; et prenant son parti sur le champ , elle pria le Cavalier de se cacher pour quelques momens ,

et

1690 MERCURE DE FRANCE
et fit ouvrir la porte au furieux Don Rodrigue.

A peine fut-il entré, qu'il porta ses yeux égarés de toutes parts, et ne trouvant plus l'objet de sa rage, il l'a déchargea toute entière sur Delmire, qu'il accabla des injures les plus sanglantes. La Princesse garda un long silence, pour voir jusqu'à quel excès pouvoit se répandre la fureur d'un Amant jaloux. Ce silence parut si injurieux à D. Rodrigue que sa rage en prit de nouvelles forces; les reproches devenoient toujours plus outrageans. » C'en est assez, lui dit Delmire, avec une modération qui l'irrita encore davantage; j'ai voulu voir de quels traits la jalousie pourroit peindre aux yeux d'un Amant, l'objet de sa tendresse; la vôtre a répandu son plus noir poison sur la malheureuse Delmire. Je ne suis que trop payée de ma curiosité; je ne suis plus digne de votre amour, puisque j'ai perdu votre estime; et déshonorée dans votre esprit, je ne dois plus me flatter de regner sur votre cœur.

» Moy, répondit l'impétueux Rodrigue, je pourrois encore vous aimer, après ce que je viens de voir! Oseriez-vous encore démentir mes yeux? Non,

VOS

» vos yeux ne vous ont point trompé ,
 » lui répondit Delmire ; toujours plus
 » tranquille en apparence ; quand ils vous
 » ont montré Delmire entre les bras d'un
 » Cavalier ; mais ils vous ont justement
 » puni de venir épier ce qui se passe chez
 » elle , et vous ne sçauriez vous disculper
 » d'une défiance incompatible avec l'es-
 » time que vous devez avoir pour une
 » Princesse destinée à votre lit. Ne m'in-
 » terrompez pas , continua t-elle , voyant
 » qu'il alloit ouvrir la bouche pour l'ac-
 » cabler de nouvelles injures ; j'avouë que
 » jamais soupçon ne fut mieux fondé que
 » le vôtre ; mais vous vous seriez épargné
 » le supplice de me croire infidelle , si
 » vous vous en étiez reposé sur ma vertu
 » et sur ma gloire. Vous voyez que je ne
 » cherche point à vous nier le crime dont
 » vous m'accusez et dont vos propres
 » yeux vous ont convaincu ; mais voicy
 » ce que ma gloire exige de vous. L'of-
 » fense est assez grande pour mériter ce
 » sacrifice ; j'exige donc de vous que vous
 » ne m'abaissiez pas jusqu'à me justifier ,
 » toute coupable que vous me croyez ; je
 » ne puis vous pardonner qu'à ce prix ;
 » c'est à vous à prendre une dernière ré-
 » solution. Ma résolution est prise, lui ré-
 » pondit D. Rodrigue , je ne respire que
 » ven-

1692 MERCURE DE FRANCE

» vengeance; je veux laver dans le sang
 » d'un Rival l'outrage que vous m'avez
 » fait; si l'amour ne retenoit mon bras,
 » mes coups iroient jusqu'à vous; mais je
 » le surmonterai cet indigne amour; il ne
 » sçauroit subsister sans l'estime dans un
 » cœur tel que le mien; il fera place à
 » l'indifference; et peut-être au mépris, in-
 » terrrompt Delmire; eh! n'a-t-il pas com-
 » mencé par là? Tout soupçon jaloux qui
 » flétrit la gloire de ce qu'on aime, suppose
 » un mépris éclatant. Mais il est temps de
 » finir une conversation qui ne sert qu'à
 » vous aigrir davantage et à vous rendre
 » plus coupable; j'ai voulu vous donner
 » les moïens d'obtenir votre pardon;
 » vous n'avez pas voulu le meriter aux
 » conditions que je vous ai imposées; il
 » ne me reste plus qu'à me justifier et à
 » vous punir; s'il est vrai, comme vous
 » venez de m'en assurer, que l'amour sub-
 » siste encore dans votre cœur. Vous jus-
 » tifier, s'écria D. Rodrigue, et par quel
 » charme, par quel enchantement, par
 » quel prestige le pourriez-vous? Plut au
 » ciel, lui dit Delmire, avec un soupir
 » douloureux, qu'il vous fut aussi facile
 » de cesser d'être jaloux, qu'à moi de
 » cesser d'être coupable à vos yeux! Je ne
 » dis

» dis plus qu'un mot ; si vous pouvez
 » vous résoudre à me croire innocente
 » sur ma seule parole ; je vous accepte
 » pour époux , sans vous mettre à de nou-
 » velles épreuves , mais si vous exigez que
 » je me justifie , je renonce à vous pour
 » jamais ; je n'ai plus rien à dire , c'est à
 » vous de choisir ,

Le ton absolu dont la Princesse prononça ces dernières paroles , commença à donner quelque émotion à D. Rodrigue ; mais ce qu'il avoit vû , le tenoit dans une si parfaite sécurité , qu'il ne balançoit plus à suivre le parti qu'il avoit déjà pris , et qu'il croyoit le seul à prendre : » Oui ,
 » lui dit-il , je consens à vous perdre pour
 » jamais , si vous prouvez votre innocence ; elle m'est assez précieuse pour l'acheter aux dépens de ce qui devoit
 » faire tout le bonheur de ma vie.

» C'est assez , dit la Princesse , qu'on
 » aille éveiller le Roy mon Frere ? Quoi !
 » lui dit le Roy de Valence , vous voulez
 » le rendre témoin de votre honte ; dites
 » plutôt de votre injustice , répondit Del-
 » mire ; j'ai besoin de sa présence , pour
 » réprimer vos premiers transports , à la
 » vûe de l'objet de votre jalousie.

Cette fermeté , qui est plutôt compagne de l'innocence que du crime , étonna le

1694 MERCURE DE FRANCE
le Prince jaloux; il craignit de se voir confondu pour la troisième fois, quoique tout l'assurât du contraire; il étoit même prêt à se retracter; mais l'arrivée de D. Pedro ne lui en donna pas le temps, et l'approche de son Rival acheva de l'affermir dans ses injustes soupçons. » Pardonnez-moy, Seigneur, dit Delmire au Roy son Frere, si je trouble votre repos, pour quelques momens, mais il s'agit d'assuret le mien pour toute ma vie. Jetez les yeux sur ce Cavalier; et déclarez son sort au plus jaloux de tous les Amans. Cet éclaircissement n'a pas besoin de ma présence : Elle se retira en proférant ces dernieres paroles, avec une émotion qui acheva de faire trembler D. Rodrigue.

D. Pedro ne sçavoit que penser de la prompte retraite de sa sœur; il en chercha la cause dans les traits du Cavalier; mais quel fut son étonnement quand il le reconnut pour sa chere Bélize, Duchesse de Tirol; il ne l'eût pas plutôt nommée, que D. Rodrigue fit un grand cri : Qu'ai-je fait, dit-il? je suis le plus malheureux et le plus criminel de tous les hommes.

Le Roy d'Arragon comprit bien par cette exclamation, que c'étoit quelque nouvel effet de jalousie qui venoit brouiller

ler l'Amant avec l'Amante; mais comme il ignoroit les conditions imposées et acceptées d'une et d'autre part, il crut que le racommodement ne seroit pas difficile à faire entre deux personnes dont il connoissoit l'amour réciproque. Il rassura D Rodrigue sur les suites de ce nouvel incident, et l'ayant prié d'aller se reposer, il entra chez Delmire avec sa charmante Epouse; qui sans doute n'eût pas tant de peine à justifier son travestissement, que Rodrigue en trouvoit à révoquer l'Arrêt fatal auquel il avoit souscrit lui-même.

Il ne fut pas plutôt seul, qu'il se rappella tout ce que sa situation avoit de plus funeste; les injures atroces ou plutôt les blasphêmes qu'il avoit vomis contre un objet adorable; la bonté avec laquelle Delmire avoit daigné les lui pardonner à des conditions qu'elle n'exigeoit que pour sa gloire, et sur tout la peine à laquelle il s'étoit soumis lui-même, si elle justifioit son innocence; tout cela se présentant en foule à sa mémoire, le mit dans un désespoir le plus affreux qu'on puisse s'imaginer. » Quoi ? dit-il, j'ai été capable de » renoncer à Delmire ! fatale jalousie, à » quel excès d'aveuglement m'as-tu porté. C'en est trop, abandonnons une vie que

1696 MERCURE DE FRANCE
» que la seule possession de ma Princesse
» pouvoit me rendre agréable; il est temps
» qu'un sang criminel expie l'injure que
» j'ai faite à la vertu et à l'innocence mê-
» me. A ces mots, il alloit se percer d'un
coup mortel, si une main secourable n'eût
retenu le coup, prêt à tomber. » Qui
» m'empêche de venger Delmire ou-
» gée ? s'écria-t-il. C'est Delmire même,
lui répondit cette Princesse, qui, ayant
craint les suites de l'accablement où elle
l'avoit laissé, étoit sortie de son apparte-
ment pour les prévenir.

Elle s'étoit fait suivre par Théodore et
par Délie, prévoïant bien le besoin qu'elle
pourroit avoir de leur secours contre
un désespéré : On a déjà remarqué que
cette première étoit aussi favorable à D.
Rodrigue, que la dernière lui étoit con-
traire. Théodore frémit en voyant ce mal-
heureux Prince prêt à se donner la mort ;
l'intérêt qu'elle prenoit dans son Hy-
men et dans ses jours avoit un motif se-
cret, dont on sera instruit à la fin de cette
histoire, que nous allons abréger autant
qu'il nous sera possible.

Delmire n'oublia rien pour remettre
l'esprit de son Amant dans une assiette
plus tranquille ; larmes, soupirs, sermens
de lui pardonner, assurance de le rendre
heu-

heureux , tout fut employé , mais inutilement. D. Rodrigue se crut indigne de la grace qu'elle lui promettoit , et persista dans le dessein de mourir. » Eh bien !

» jurez - moi du moins , lui dit-elle , que
 » vous ne me rendrez pas témoin de vo-
 » tre mort ; et pour gage de votre ser-
 » ment , rendez-moi cette épée , dont la
 » seule vûë me fait frémir : la voilà , lui
 » répondit D. Rodrigue. A peine l'eût-il
 remise entre ses mains , qu'elle lui dit :
 Vous pouvez exécuter le cruel dessein
 dont tout mon amour ne peut vous dis-
 traire ; mais je vous jure , que je me per-
 cerai moi-même de ce fer que vous venez
 de me donner , si vous ne respectez des
 jours auxquels les miens sont attachez.
 Quoi ? s'écria l'amoureux Rodrigue , c'est
 moi qui ai fait le crime , et c'est vous que
 vous voulez punir.

Cette Scene , où l'amour commençoit à prendre le dessus , fut terminée par l'amour même ; Rodrigue imposa des loix à son tour , et ne promit de vivre à la tendre Delmire qu'à condition qu'elle consentiroit à lui donner la main avant que de se séparer de lui.

Votre pitié , lui dit - il , a plus de part que votre amour , à la promesse que vous me faites , d'oublier mon crime ; vous

B cherchez

169,8 MERCURE DE FRANCE
cherchez du moins à prolonger mes jours
de quelques heures ; mais je n'en puis
souffrir la durée, dans la crainte où je suis
de vous perdre pour jamais, je ne balance
plus : voilà mon partage ; la mort ou
Delmire

La Princesse s'opposa long-temps à cette
résolution ; mais l'amoureux Prince n'en
voulant point démordre, Théodore et Dé-
lie même y déterminèrent Delmire ; la foy
mutuelle fût jurée en leur présence ; Del-
mire fut reconduite dans son appartement
par son Epoux. Nous allons voir en peu
de mots les suites fâcheuses que pensa
avoir cet Hymen clandestin.

A peine le jour commença à luire qu'on
vint annoncer à Delmire qu'un Cavalier
que ses rides rendoient respectable, lui
demandoit une audience secreete. Delmire
fit sortir tout le monde de son cabinet,
et ordonna qu'on fit entrer l'inconnu. A
peine l'eût elle apperçû, qu'elle le recon-
nut pour un des plus affectionnez servi-
teurs de feu son pere. Que j'ai de plaisir,
d'Alvar, lui dit elle, de vous revoir après
une absence de 5 ou 6 années » Je serois
» encore dans les Prisons de Portugal, lui
» dit-il si la nouvelle de votre prochain
» Mariage ne m'avoit porté à mettre tout
» en

» en usage pour recouvrer la liberté ; je
 » rends graces au ciel , poursuit-il , de
 » m'avoir fait arriver assez à temps pour
 » le rompre.

» Rompre mon Hymen avec D. Rodri-
 » gue , que dites-vous , D. Alvar ? Son-
 » gez vous bien qu'il doit faire la félicité
 » de deux Peuples ; dites plutôt, Madame,
 » lui répondit-il , qu'il attireroit sur eux
 » la malédiction du ciel ; mais c'est trop
 » vous laisser en suspens , Madame , ap-
 » prenez que D. Rodrigue est votre Frè-
 » re Mon Frere , lui répondit Delmire
 » en frémissant ! Qu'osez vous avancer ?
 » Ce que j ne suis que trop en état de
 » vous prouver , répondit D. Alvar ; ache-
 » vez de me donner la mort , lui dit la
 » triste Delmire , par le récit d'une si fu-
 » neste histoire.

D. Alvar n'attribuant la douleur de la
 Princesse qu'à l'amour extrême qu'elle
 avoit pour D. Rodrigue , l'éclaircît par
 ces mots.

» Vous n'ignorez pas , Madame , l'étroi-
 » te liaison qui avoit toujours uni D. Al-
 » phonse , Roy d'Arragon , et D. Fer-
 » nand , Roy de Valence ; ce dernier ce
 » trouvant sans enfans , dans un âge où
 » il n'esperoit plus d'en avoir , eût recours
 » à son ami ; la Reine , votre mere , étoit

B ij » déjà

1700 MERCURE DE FRANCE
» déjà accouchée de D. Pedro, et se trou-
» voit enceinte, pour la seconde fois; D.
» Fernand pria D. Alphonse de vouloir
» bien lui donner l'enfant qu'elle mettroit
» au monde, supposé que ce fût un Prin-
» ce. Quand D. Alphonse n'y auroit pas
» trouvé ses avantages, l'amitié qu'il por-
» toit à D. Fernand, auroit obtenu de lui
» ce qu'on lui demandoit; on fit courir le
» bruit que la Reine de Valence étoit
» grosse, et la Reine d'Arragon ayant mis
» au monde un enfant mâle, on fit en-
» tendre qu'il étoit mort en naissant, et il
» fut donné à D. Fernand, qui l'appella
» D. Rodrigue. C'est le même que vous
» alliez épouser; le ciel n'a pas voulu lais-
» ser consommer un inceste si abomina-
» ble; c'est à vous, Madame, à prendre
» les mesures les plus convenables, dans
» une conjuncture si délicate.

J'y penserai, lui dit Delmire, en le-
vant au ciel des yeux remplis de larmes.
A ces mots elle congédia D. Alvar, et lui
promit de lui envoyer sa réponse la nuit
prochaine.

Elle fit dire qu'elle étoit indisposée, et
deffendit qu'on laissât entrer qui que ce
fut dans son appartement, jusqu'à nou-
vel ordre.

Le Roy de Valence fut surpris que cet
ordre

ordre fut pour lui , après le don qu'elle lui avoir fait de sa foy ; cependant son respect l'empêcha de s'en plaindre. Tout le jour se passa, sans que l'ordre fut révoqué ; ce qui redoubla l'inquiétude de l'amoureux Rodrigue.

La nuit étant venuë , ce Prince impatient s'approcha de l'appartement de Delmire. Quelle fut sa surprise lorsqu'il en vit sortir Florent , à qui Délie recommanda de faire diligence pour remettre un Billet entre les mains de D. Alvar ! il craignit que le Roy d'Arragon ne s'opposât à son bonheur , et n'envoyât quelques ordres secrets à ce fidele Sujet. La crainte qu'on ne lui enlevât sa chere Delmire , le porta à intercepter ce Billet ; Florent intimidé par ses menaces , le lui livra et retourna à l'Appartement de la Princesse pour l'informer du mauvais succès de son Ambassade. De quelle horreur ne fut pas saisi D. Rodrigue à la lecture du Billet intercepté , on en va juger par ce qu'il contenoit.

Delmire à D. Alvar.

Faites préparer le plus promptement que vous pourrez une Barque qui m'éloigne de ce funeste Rivage , je n'en puis plus soutenir la vûë après le crime qui vient de s'y
com-

sonnette ; je frissonne à l'aveu que je vous en fais ; mon frere est entré dans mon lit. Ne refusez pas votre secours à la plus malheureuse Princesse qui fût jamais.

D. Rodrigue fut d'abord si frappé qu'il en perdit l'usage de ses sens ; mais après quelques momens de reflexion , le crime lui parut si noir qu'il ne put le croire , quoiqu'il fût tracé de la main même de Delmire : » Non , dit-il , vertueuse Princesse , je vous connois trop bien pour vous croire si coupable ; vous voulez , sans doute , éprouver si je serai encore capable de me livrer à cette funeste passion qui faisoit mon malheur et le vôtre , mais elle ne seroit plus pardonnable ; vous étiez maîtresse de votre cœur quand je craignois votre infidélité ; mais vous êtes mon Epouse , je ne crains plus rien , votre vertu me répond de votre foi.

Après cette reflexion , qui remit le calme dans son ame , il courut à l'Appartement de Delmire. Cette Princesse , instruite par Florent de ce qui s'étoit passé , avoit ordonné qu'on le laissât entrer ; les remords dont elle étoit déchirée , la rendirent d'abord interdite et muette ; mais voyant D. Rodrigue se jeter à ses pieds dans la posture du plus passionné de

de tous les Amans: » Eloignez-vous, lui
 » dit-elle, vous me faites frémir; cessez
 » de me présenter un Epoux qui doit
 » m'être odieux, depuis que j'ai appris
 » qu'il est mon frere. Moi, votre frere,
 » s'écria D. Rodrigue! Eh n'avez-vous
 » pas lû ce funeste secret, lui répondit
 » Delmire, dans le Billet que vous avez
 » arraché à Florent.

La connoissance d'un malheur que ce Prince n'avoit pris que pour une feinte, le mit dans un desespoir qui donna tout à craindre à Delmire; elle ne l'avoit jamais trouvé si digne d'être aimé; ce n'étoit plus cet Amant jaloux, qui ne lui prouvoit l'excès de son amour que par les plus sanglans outrages, c'étoit un Epoux fidele et passionné, qui n'étoit sensible qu'au malheur d'être séparé pour jamais du seul bien qui pouvoit faire sa felicité.

Il est temps de tirer ces Amans infortunez d'une peine si cruelle; D. Rodrigue manda D. Alvar, pour être mieux éclairci de son malheur. Il fit prier en même-temps le Roy d'Arragon de venir à l'Appartement de sa sœur, afin que la présence du Souvèrain, imposant au Sujet, l'empêchât de soutenir une imposture. D. Alvar confirma tout ce qu'il

1704. MERCURE DE FRANCE
avoit dit à Delmire; et pour ne laisser
aucun doute sur ce qu'il venoit de ra-
conter, il voulut l'appuyer du témoi-
gnage de Théodore, qui avoit prêté son
ministere à la supposition d'enfant dont
il étoit question. Théodore ! s'écria Del-
mire; ô Monstre que les Enfers ont vomi
» pour le malheur de ma vie; elle sça-
» voit que j'étois sœur de D. Rodrigue
» et c'est elle-même qui m'a déterminée
» à le recevoir pour Epoux.

Théodore arriva bien-tôt. » Osez-
» vous nier, lui dit D. Alvar, que D. Ro-
» drigue ne soit frere du Roy d'Arragon
» et de la Princesse Delmire ? Je suis
» prête à justifier le contraire, lui repon-
» dit Théodore. Ces mots et la fermeté
» avec laquelle ils furent prononcez, em-
» pêcherent D. Rodrigue de l'accabler de
» reproches, dont il se seroit repenti.

Finissons. Théodore convint de tout
ce que D. Alvar avoit revelé; mais elle
déclara ce qui n'étoit pas venu à la con-
noissance de ce sage Vieillard. Le fils
supposé que D. Alphonse avoit donné à
D. Pedro étant mort, D. Pedro en sub-
stitua un autre en sa place sous le nom
de Rodrigue; il avoit eu ce dernier de
Théodore, qui pour garantir la verité
de ce qu'elle avançoit, produisit un Acte
revêtu

A O U S T. 1732. 1705

revêtu de toutes les formalitez et signé de la main de D. Alphonse même. Par cet Acte D. Pedro reconnoissoit Théodore pour son Epouse et le fruit de leur hymen pour le legitime heritier de la Couronne de Valence. Ce dernier éclaircissement remit le calme dans tous les cœurs ; et le double Mariage fut célébré dès le lendemain , à la vûe des deux Peuples dont il devoit faire le bonheur.



E P I T H A L A M E ,

De Mad^{lle} de la Briffe , fille de M. l'Intendant de Bourgogne , et de M. le Comte de Morges, Chevalier d'Honneur au Parlement de Dauphiné.

Pour ce beau jour , mon aimable Cousine ,
Il faut des Vers , vous l'avez souhaité ,
Et le bonheur charmant , où l'hymen vous d'es-
tine ,

Merite bien d'être chanté ,
Mais ce sujet voudroit être traité ,
Par une main plus galante et plus fine ;
Car enfin quand je m'examine ,
Je n'ai point cette humeur badine ,
Qu'on voit briller dans les écrits ,

B v De

1706 MERCURE DE FRANCE

De ceux que l'aimable Cyprine ,
Bien mieux que Phœbus endocrine ,
Et telles gens auront toujours leur prix.
A m'excuser plus ne m'obstine ,
Je vois bien que c'est vainement ,
Votre ordre enfin me détermine ,
Puisqu'il vous faut des Vers, sur la double Ce-
line ,
Je vais en chercher promptement.

Je vois Hymen , vers vous il s'achemine ;
Qu'il a bon air de Mirthes couronné ?
Vive allegresse en ses doux yeux domine ,
Et son flambeau de rares fleurs orné ,
Répand au loin une clarté divine ;
De cet Augure aisément je devine ,
Qu'aurez toujours parfait contentement ;
Amour le suit, la pudeur enfantine
Fait de son front le naïf ornement :
Mais que dit-il ? Car tout bas il rumine ;
C'est contre Hymen ; au moins je l'imagine ;
Ces deux rivaux d'accord ne sont jamais ;
De lui ceder si gente Chérubine ,
Il est dolent , voudroit que tels attraits
Du Dieu goulu ne fussent la rapine ,
Desireroit en faire tous les frais.

Gentil Amour, n'ayez l'ame chagrine,
 Rassurez-vous, hymen, avec vos traits,
 Prétend blesser la charmante Dorine,
 Et dans vos mains il met ses intérêts,
 Amis, enfin soyez donc desormais,
 Et chassez loin toute haine intestine.

L'accord se fait, sous galante Couraine,
 Jà ces deux Dieux brillent de vous tenir,
 Or de ceci ne perdez souvenir,
 Gardez-vous bien de faire la mutine,
 Quand ils voudront se servir de leurs droits.
 Depuis long temps on ne fait plus la mine,
 Qu'en pareil cas on faisoit autrefois,
 (D'où pouvez voir que sur tout on raffine.)
 Ne la ferez, je crois; de votre Epoux,
 L'air engageant, l'amour qu'il a pour vous,
 M'en sont garants; de tant bonne doctrine,
 Docilement profiter aimerez,
 Et plus que lui bien-tôt vous en sçaurez,
 Car ce n'est rien enfin qu'une routine.

Que de plaisirs je lui vois préparer !
 Il trouve en vous un maintien d'Héroïne;
 Esprit charmant, air doux et plein d'attraits;
 Pour tel Epoux, avec raison j'opine,
 Que la nature aussi vous fit exprès,
 De m'y tromper bien-fort m'étonnerois,
 De lieu trop bon, tirez votre origine.

1708 MERCURE DE FRANCE

Que de vertus vos illustres ayeux,
N'ont-ils pas fait éclater en tous lieux !
De l'injustice ils furent la ruine,
Pour en juger, n'en croions que nos yeux !

D'aimable Mere aussi la discipline,
Sçit vous former et les mœurs et l'esprit ;
Dans votre cœur vertus ont pris racine,
De son exemple en vous on voit le fruit.

Pas ne me sens assez bonne poitrine,
Pour dignement pouvoir chanter leur los ;
Quand même aurois l'éloquence de Pline ;
Or de m'en taire, il est plus à propos.

Qu'hymen pour vous, soit bonne Médecine ;
Jeune beauté, goutez un sort heureux.
Puissez avoir rose, sans nulle épine,
Puissez enfin avant un an ou deux,
Avoir besoin du secours de Lucine.

Mais ja l'hymen vous prenant par la main ;
Au benoit lit, veut vous mener soudain ;
Adieu vous dis, gentille pellerine,
Vous m'en direz des nouvelles demain.

PAR M. DE RUFFEY.

DEFENSE



*DEFENSE d'un Trait Historique
de Lampride sur Ovinus Camillus,
adressée à M. Bouhier, President au
Parlement de Dijon.*

IL a dû vous paroître, Monsieur, par ce que j'ai dit dans les Mercurès de May et d'Octobre 1731. pages 1052. et 2347. que je n'ai point prétendu que l'explication que j'ai donnée du PRO SALUTE DOMINORUM, de l'Inscription trouvée proche notre Ville, fût la seule et unique qu'on pût en donner. J'ai toujours attendu qu'on détruisît solidement ce que j'ai avancé sur la foi de M. de Tillemont, dès le lendemain que cette découverte fut faite, et avant que d'avoir eu le loisir de feüilleter les immenses Recueils d'Inscriptions qui peuvent servir à mettre la verité dans un plus grand jour. Un Curieux d'Orleans, qui ne se fait connoître que sous ces deux Lettres initiales D. P. a enfin trouvé au bout de quelques mois après la publication de ma Lettre, que l'on pouvoit entendre ce DOMINORUM, d'autre que d'Alexandre Severe et Ovinus, joints ensemble, et il

1710 MERCURE DE FRANCE
il écrit non seulement qu'on le peut ,
mais qu'on le doit; et qu'il est impossible
que cette domination ou cet Empire com-
mun attribué à deux Princes convienne
à ces deux-là. Ce qu'il y a d'étonnant
dans son Ecrit imprimé dans le dernier
Mercure , est que pour faire tomber né-
cessairement les vœux contenus dans no-
tre Inscription sur la prospérité d'Ale-
xandre et de Mammée sa Mere , il per-
siste à vouloir qu'on regarde comme faux
tout ce que Lampride rapporte de l'asso-
ciation d'Ovinus à l'Empire. Il peut trou-
ver en moi un Lecteur assez docile pour
embrasser l'explication qu'il donne du ter-
me *Domino-um* , comme étant plus aisée à
sauver; mais il ne s'ensuivra pas de-là que je
doive croire qu'Ovinus est une chimere,
et que tout ce que Lampride en rapporte
est une fable. L'autorité de Lampride est
trop bien établie, pour qu'on puisse révo-
quer en doute un fait qu'il a revêtu de tous
les motifs de crédibilité qu'on peut exi-
ger pour l'appui d'un événement extraor-
dinaire. En passant donc à M. P. que ce
fut pour la prospérité de Mammée et
d'Alexandre , que le Monument en ques-
tion fut érigé , il n'en faut point con-
clure pour cela que l'association d'Ovi-
nius soit une fiction de quelque Moderne,

et

et une invention de quelque Manufacture d'Ecrivains. Tout ce qu'il pourra inferer de ce que je lui accorde, est que M. Tillemont n'a pas toujours bien examiné les choses avant que de les assurer, et que quelquefois on peut se tromper lorsqu'on s'en rapporte trop vite à son jugement. J'avoüeray donc que cet Historien, tout judicieux qu'il étoit, a manqué de preuves suffisantes pour fixer l'association d'Ovinus à l'an 223. mais j'ajoute bien plus, qu'il ne s'est pas exprimé bien exactement lorsqu'il a dit qu'il y a dans l'Histoire de cette Association des circonstances qui paroissent tenir de la Fable. On entrevoit que ce grave Historien a voulu insinuer seulement que cette association a eu quelques circonstances qui tiennent du comique, ce que je ne nie pas; mais des circonstances, pour être comiquès, n'empêchent point le fond de l'Évenement d'être très-réel. M. de Tillemont l'a crû tel, puisqu'il a employé un article entier de ses Notes pour en fixer l'époque. Alexandre s'est comporté comme il a dû faire dans la conjoncture où il se trouvoit; et c'est un des traits de politique les mieux joüez, que celui qui est rapporté par Lampride.

Comme M. P. d'Orleans traite de fable

tout

1712 MERCURE DE FRANCE

tout le récit de Lampride, le point de difficulté qui nous sépare ne consiste plus que dans la vérification de ce récit que je soutiens sincère et non contourné ni fabriqué à plaisir. Il ne sera plus fait mention entre nous de l'Inscription d'Auxerre ; mais seulement de cette question de fait que l'Inscription a occasionnée. Quelles que soient les louanges qu'il me donne dans ses deux Ecrits, je ne m'en laisse point éblouir, et je fais gloire d'être mis au rang des *Lecteurs les plus crédules et que la lecture de Lampride ne révolte point*, lorsque je m'y trouve dans la compagnie d'une personne aussi profondément versée dans ces matières que vous l'êtes. Vous avez eu la bonté de me faire part de ce que vous opposeriez à M. P. si c'étoit à vous qu'il eût affaire : vous allez juger, Monsieur, si j'en ai fait usage suivant vos intentions, et si ce que j'ai découvert depuis par une lecture attentive de Lampride, et que j'ai joint à vos Observations, n'est pas suffisant pour convaincre quiconque n'exigera point des preuves métaphisiques ou d'un genre supérieur.

Les preuves extérieures de l'Association d'Ovinus à l'Empire par Alexandre, consistent à assurer l'autorité de Lampride

pride qui le rapporte. Il est inutile de repeter ce que j'en ai dit dans le Mercure d'Octobre , page 2337. On y voit les précautions que cet Historien à prises pour constater la chose ; et vouloir en douter c'est comme si l'on soutenoit que tout ce que les Historiens d'aujourd'hui rapportent de la vie du Roy Henry IV. sur la foi des Memoires de ses Courtisans ou de ses Generaux d'Armées , n'est pas assez appuyé pour être crû , et qu'il faut qu'ils produisent ces Memoires tels qu'ils ont été rédigez dans le Cabinet ou sous les Tentes. Comme nous nous contentons des Extraits qu'on nous donne aujourd'hui de ces Memoires , de même dans le siecle de Constantin , on n'exigea point de Lampride , qu'il joignit à sa vie d'Alexandre les Memoires qu'en avoient redigé séparément Septimius , Encolpius, Acolius , &c. on se contenta des Extraits qu'il en fit et qu'il ajusta à son style , qui est fort simple et fort coupé. Son dessein étant d'exposer à Constantin quel fut le caractere des Princes plutôt que d'entreprendre une Histoire suivie , il ne faut pas être surpris qu'il ne tire des amples Memoires qu'il avoit , qu'un simple Sommaire qui présente plutôt l'état des mœurs , les maximes et la conduite

1714 MERCURE DE FRANCE
duite de ce Prince, qu'un détail circonstancié de ses campagnes C'est l'idée qu'il faut se faire de Lampride, comme de quelques autres qui ont compilé les actions de certains Empereurs, à dessein de donner une idée de leur caractère On voit par son narré qu'il avoit sous les yeux les cinq ou six Auteurs qui avoient écrit uniquement sur Alexandre, et même qu'il tiroit d'Herodien ce qu'il jugeoit à propos, le refutant lorsqu'il étoit nécessaire. Il n'est point étonnant après cela que cet Auteur et ses semblables ayent quelques deffauts; mais ces deffauts ne sont pas essentiels. Les Ecrivains de cette espece pechent ordinairement par le manque d'ordre et de méthode. Ils tombent dans des redites; mais avec tout cela ils n'écrivent rien de faux; ils promettent de s'étendre sur certaines choses, et ils l'oublient ensuite; ou ne les font qu'effleurer. Lampride est précisément dans ce cas-là, au jugement de Vopisque, dans la vie de l'Empereur Probus. Il y paroît dans le rang de ceux qui ont transmis l'Histoire à la posterité *non tam disertè quam verè*. Laissant l'élegance et l'emphase, il a écrit avec simplicité, mais avec verité. Il ne rapporte point non-plus les faits par ordre chronologi-

A O U S T 1732. 1715

nologique, mais suivant qu'ils se sont présentés à sa plume, en traçant les traits qui caractérisent l'Empereur Alexandre. On ne l'accuse point comme Herodien, d'avoir composé les Harangues qu'il met dans la bouche des Empereurs, ni les Lettres qu'il leur fait écrire; il rapporte le peu de paroles que le Prince a prononcées; et s'il ne les rapporte pas *diseriè*, du moins on doit dire qu'il les rapporte *verè*. Il n'est pas éloquent; mais il est fidele. C'est de l'une de ces courtes Harangues que j'espere, Monsieur, tirer cy-dessous la preuve du temps auquel a été faite l'Association d'Ovinus.

L'autorité de Lampride étant suffisamment à couvert, malgré le décri dans lequel l'Ecrivain d'Orléans voudroit la mettre, il faut maintenant faire voir que l'Histoire de l'Association d'Ovinus n'a rien d'incroyable en elle même, et qu'au contraire elle est revêtuë de circonstances qui s'accordent très-fort avec la situation où Alexandre se trouva. Loin qu'Alexandre-Septime fut un Prince puissant, et que tout fut paisible de son temps, au point que se le figure M. P. il n'y a gueres eu d'Empereur plus traversé par ses propres Sujets, et qui ait essuyé plus de soulèvements. Il est certain que ce jeune Prince
avoit

1716 MERCURE DE FRANCE
avoit par lui-même un bon caractere et d'excellentes inclinations, qui le portoient aux grandes choses. Mais sa mere l'avoit élevé dans une dépendance servile, à laquelle il n'eut pas la force de se soustraire. Ainsi on peut dire que c'étoit elle qui gouvetoit sous le nom de son fils. *Fecit cuncta cum matre, ut et illa videretur pariter imperare*, dit Lampride; et plus bas: *Egit omnia ex consilio matris*. C'est pour cela que l'Empereur Julien en ses Césars, lui fait ce reproche amer: *Pauvre sot, qui maître de l'Empire, n'a pas eu l'esprit de gouverner tes propres Sujets, mais a remis tes trésors entre les mains de ta mere!* Un des traits les plus marquez de cette dépendance de sa mere, fut la foiblesse avec laquelle il souffrit l'indigne procédé qu'elle garda envers sa femme et son beau pere. Si ce Prince eut été si puissant que le dit M. P. auroit-on vû arriver sous ses yeux le meurtre d'Ulpien son favori, et Prefet du Prétoire, par les Soldats de la Garde Prétorienne, sans qu'il osât s'élever alors contre cet attentat? Loin de punir aussitôt le principal auteur, il lui donne la Préfecture d'Egypte, en attendant qu'il se sente assez fort pour s'en venger. Depuis cette mort les Prétoriens ne lui obéirent plus qu'à regret; leur haine se porta
contre

contre Dion, son Collegue de l'an 229. et elle éclata si fort que ce Consul n'eut pas le courage de paroître dans Rome avec les marques de sa dignité; et il fallut que l'Empereur lui conseillât de s'en éloigner, pour éviter leur fureur. Dira-t-on après cela que ce Prince fut regardé comme Puissant, et que son regne fut fort paisible? Ce n'est pas encore tout; un nommé Taurin et un autre particulier, appelé Urane (a), furent élevez à l'Empire par les armées d'Orient. Un troisième, nommé Antonin, fut pareillement proclamé Auguste, par les Prétoriens. Il est vrai que ces personnages refuserent la dignité qu'on leur offroit; mais ce n'en est pas moins une preuve que le regne d'Alexandre ne fut pas si paisible que le prétend M. P. Peut-être que pour ne rien rabattre de ses prétentions, il soutiendra que ces proclamations ne se trouvant marquées que dans le jeune Victor et dans Zozyme, elles ne meritent aucune créance. A cela je répons que comme ces deux Ecrivains vivoient dans un siecle peu éloigné de celui d'Alexandre, il ne faut point douter qu'il n'eussent devant eux les Mémoires de quelques uns des cinq ou

(a) Je croirai, si l'on veut, que Taurin et Urane a été le même; rien n'empêche de les distinguer.

six Auteurs qui avoient écrit les événemens du regne de ce Prince, et dont l'éloignement des temps nous a privez. Au reste, ce que Dion rapporte de lui-même personnellement, marque assez l'appréhension où Alexandre étoit de voir ses amis persécutez; et peut être aussi de se voir lui-même livré au caprice des Soldats. Or je demande si avec de tels soupçons, un Prince peut passer pour avoir toujours mené une vie tranquille, si on peut dire que son regne a été paisible, et que lui même gouvernoit ses Sujets avec puissance et empire.

Si donc l'on trouve du foible dans la maniere dont il se conduit, pour écarter ce qui se tramoit en faveur d'Ovinus, l'on pourroit l'attribuer aux conseils timides de sa mere; Mais non; il semble au contraire que ce fut un trait de prudence qui le fit agir ainsi. Les Prétoriens, dont l'autorité étoit enracinée dans Rome, avoient conçu une telle haine contre Mammée, et par conséquent contre son fils, que tout étoit à craindre de leur part. Dès qu'ils croyoient voir dans le Sénat quelque Sujet propre à être élevé à l'Empire, ou, pour mieux dire, à condescendre à leurs volontez, ils ne manquoient pas de ménager des pratiques

SOUR-

sourdes, pour faire déclarer Rome en sa
 faveur. Qvinius convenoit apparemment
 à leur dessein, et il se trouva disposé à
 y concourir. Alexandre en étant averti,
 crut le prévenir, non en se défaisant de
 lui, à force ouverte, mais en faisant sem-
 blant d'entrer dans les vûes des Préto-
 riens, jusqu'à ce qu'il trouvât le moment
 favorable de perdre son concurrent. Ayant
 été averti d'un remuëment, de la part de
 certains Barbares, il se servit de cette oc-
 casion pour faire connoître à toute l'ar-
 mée jusqu'où s'étendoit la force et la vi-
 gueur de cet homme si désiré. Il l'associa
 donc à l'Empire, avec quelqueune au
 moins des solemnitez ordinaires; mais
 pour le faire en même-temps tomber
 dans le mépris, et montrer combien il
 étoit peu digne de lui être comparé; il
 lui proposa d'aller avec lui à la guerre
 qui se présenteoit à faire contre les Barba-
 res, prévoiant bien qu'il n'oseroit le lui
 refuser, mais que délicat comme il étoit,
 il ne pourroit jamais résister aux fatigues
 dont il lui donneroit l'exemple, et que
 son entreprise tourneroit à sa confusion.
 En effet, la chose réüssit; comme Alé-
 xandre l'avoit prévu, et par là l'Empe-
 reur se vit délivré d'un ennemi qui cessa
 d'être dangereux dès qu'il commença à
 être.

1720 MERCURE DE FRANCE
être méprisé. Ce tour de politique est-il donc si ridicule et si hors de vrai-semblance que l'assure le Critique d'Orléans? Pour moi j'y vois toutes chose admirablement bien concertées, pour venir à bout de décrier Ovinius; et cela me rappelle le souvenir d'un artifice assez semblable dont usa, quelques années auparavant, l'Empereur Septime-Severe, à l'égard d'Albin. Ce Prince voyant qu'Albin qui descendoit d'une ancienne Maison, étoit aimé du Sénat, n'osant l'attaquer à force ouverte, fit mine de vouloir l'associer à l'Empire, et lui écrivit à cet effet des Lettres très-affectueuses en apparence; mais en même-temps il chargea secretement ceux qui les lui porteroient de sa part, de se défaire adroitement de lui; et s'il n'y réussit pas, ce ne fut pas sa faute. Je pourrois aussi produire d'autres exemples de tours de politique plus semblables à celui qu'employa Alexandre, et aussi plus récents. Mais je croi m'être assez étendu sur cet article, pour persuader à mon adversaire que ce n'est pas sans fondement que je regarde l'expedient rapporté par Lampride, comme ayant été réellement et véritablement mis en usage. J'avouë, avec lui, qu'il n'y a aucune apparence qu'Alexandre eut voulu dans de pareilles cir-
cons-

constances abandonner à Ovinus, la conduite de son armée; c'eut été le comble de l'imprudenc. Aussi n'est-ce pas le sens qu'il faut donner au texte de l'Historien. Monsieur de Tillemont l'a induit en erreur, par la traduction qu'il a faite de ce texte Latin, en ces termes-: *Alexandre offrit à (Ovinus) Camillus de l'y mener avec lui, s'il n'aimoit mieux y aller lui seul.* Dans ce texte, ainsi conçu; *vel ipsum si vellet, ire, vel ut secum proficisceretur, hortatus est,* la particule *vel*, doit être prise non disjonctivement, mais conjonctivement; c'est-à-dire pour *et*, comme dans une infinité d'autres endroits des Auteurs de l'Histoire Auguste. Monsieur de Saumaise l'a remarqué plusieurs fois, et entr'autres sur Lampride, par cette petite note; (*vel pro et; quod sexcentis locis apud hos autores observavimus*) (a) icy l'Historien en a usé de la sorte. d'autant plus volontiers que la répétition de la particule *et* qu'il avoit employée peu auparavant, et qui revient peu après, auroit été trop désagréable. (b) Lampride a donc seulement donné à entendre qu'Alexandre invita Ovinus à aller à la Guer-

(a) Edition de 1620. pag. 184.

(b) Voyez le Mercure d'Oct. 1731. pag. 2338.

1712 MERCURE DE FRANCE
re contre les Barbares, et même à faire
le voyage avec lui.

Je n'étois aucunement obligé de désigner l'habitation de ces Peuples, lorsque je fis ma première Lettre adressée aux Auteurs du Mercure, dans le mois de May dernier, n'y d'ajouter dans la seconde, pour plus grande explication, que l'expédition Germanique, qui suivit l'association, se rapportoit à celle où Varius Macrinus se signala dans l'Illyrie; et j'aurois pû me borner au simple texte de Lampride, qui ne les nomme qu'en général, sous le nom de Barbares. Mais m'étant reposé sur l'exactitude qu'on attribue à M. de Tillemont, j'ai cru avec lui, qu'il s'agissoit de l'expédition qui se fit par Alexandre, contre les Germains, dont le triomphe qui suivit est marqué chez Occo, sur une Médaille d'argent en ces deux mots DE GERMANIS, avec cette note chronologique TR. P. VIII. COS. III. La Victoire étant rapportée à l'an 229. de Jesus-Christ, il étoit assez naturel de croire que la guerre eut pû commencer en 228. c'est ce qui me déterminoit à faire partir en cette année Ovinius avec Alexandre. Mais depuis, j'ai fait réflexion sur un discours que fit Alexandre à ses Soldats étant à Antioche l'an 233, lorsqu'il les conduisoit
contre

contre la Perse L'Empereur voulant éteindre les semences de sédition qui se formoient dans son armée, rappella à ses anciens Soldats l'usage qu'on leur avoit enseigné de faire de leur voix, d'abord contre les Sarmates, ensuite contre les Germains, et enfin contre les Perses, ajoutant qu'il étoit étonnant qu'ils voulussent s'en servir contre celui qui leur fournissoit la nourriture, les vêtements, &c.

Qui in concione estis, leur dit-il, vocem in bello contra hostem, non contra Imperatorem vestrum necessariam, certè Campidoctores vestri hanc vos docuerunt contra Sarmatas et Germanos ac Persas emittere, non contra eum qui acceptam à Provincialibus annonam, qui vestem, qui stipendia vobis attribuit.

Monsieur de Tillemont n'ayant traduit dans notre langue qu'une partie de ce discours, n'a pas fait sentir que les Sarmates y sont nommez en premier lieu, et les Germains ensuite. Ce fut donc l'occasion de l'irruption des uns ou des autres de ces Barbares qu'Alexandre saisit, pour convaincre les Soldats, combien ils se connoissoient peu en vrai mérite, lorsqu'ils marquoient quelque inclination d'obéir à Ovinus. L'Empereur qui étoit jeune, affecta apparemment d'aller exprès à pied, afin de faire succomber son concurrent

2724 **MERCURE DE FRANCE**
sous la fatigue, et il en vint à bout en peu de jours. Comme il est évident qu'Alexandre dans le discours qu'il tint à ses Troupes, les faisoit ressouvenir par ordre des temps de toutes les Campagnes qu'ils avoient faites; il est nécessaire de placer celle de Sarmatie la première; et par consequent comme celle de Germanie est de l'an 229, au plus tard; on doit convenir que celle qui se fit contre les Sarmates a dû être aussi au plus tard l'an 228.

On ne peut pas assurer si Alexandre alla en personne jusques dans la Sarmatie; c'est un fait qu'Acolius auroit sans doute éclairci par le moyen de son livre des Voyages de cet Empereur. Mais ses Mémoires étant perdus, on doit se contenter de sçavoir simplement que la première guerre que cet Empereur eut à soutenir, fut contre ces peuples. Il seroit fort à propos, je l'avoüe, que quelque Médaille vint au secours de la notice que je prétends tirer en faveur de cette guerre Sarmatique, du discours qu'Alexandre tint à ses Soldats, de même que nous en avons une qui constate celle de Germanie. Mais il ne faut point désespérer d'en trouver quelque jour où la victoire sur les Sarmates sera rapportée à l'une des 6 premières

mieres années du regne d'Alexandre, pourvû que l'on soit plus soigneux de les conserver, que ne l'a été un Orfévre de notre Ville, qui au mois de Juin dernier, en ayant acheté d'un passant un grand nombre d'argent, du regne de cet Empereur et des autres Princes qui lui succederent, les fondit une demie-heure après, sans qu'on ait pû en sauver qu'une seule d'Alexandre. Ces monumens, moins sujets aux accidens que les livres, peuvent suppléer en quelque sorte, à ce que nous sçaurions plus en détail, si nous avions en original les Memoites que Septimius, Acolus, Encolpe, Gargilius-Martialis, Marius - Maximus, Aurele - Philippe et encore d'autres témoins oculaires avoient dressés touchant le regne de cet Empereur. Cette guerre Sarmatique s'offre icy d'autant plus à propos, avant celle de Germanie, que plus elle sera rapprochée du regne d'Alexandre, plus on sera fondé à suivre l'explication que Saumaise a donnée au texte de Lampride, et à dire avec lui que ce fut Alexandre même qui donna ordre de tuer Ovinius dans l'une de ses terres, où il demouroit depuis long-temps, et à ne pas rejeter, sans necessité, cette mort sur l'Empereur suivant; *tutum, ad Villas suas ire precepit in quibus DIV. VIXIT,*

sed post, jussu Imperatoris occisus est. Depuis la remarque que vous, Monsieur, m'avez fait faire, après Saumaise, que tout Historien qui dit simplement *l'Empereur*, entend celui dont il écrit l'histoire, et non son successeur; je ne panche plus en aucune maniere pour le sentiment que M. de Tillemont insinuë.

M. P. d'Orleans a proposé le silence de deux Ecrivains contemporains à Alexandre; sçavoir, Dion et Hérodien, comme un grand argument contre l'histoire de l'association d'Ovinus. Mais il faut d'abord retrancher de ce nombre l'Historien Dion, pour plusieurs considerations. La premiere est, que nous avons perdu le livre de son histoire, qui comprenoit une partie du regne d'Alexandre; car nous n'en avons qu'un abrégé des plus succincts, fait par Xiphilin, lequel a retranché ce qui lui a plu; la seconde est, que si l'association d'Ovinus s'est faite dans le temps que Dion a renfermé dans son Histoire, c'est-à-dire, avant l'an 229, comme je n'en doute aucunement, Xiphilin a voulu la comprendre sous ces termes generaux qui se trouvent dans son abrégé: *Per id tempus multa rebelliones factæ sunt à multis quarum aliquot, quum fuissent formidolosa, repressa ac restrictæ sunt.*

Les

Les sourdes pratiques d'Ovinus pour parvenir à l'Empire, sont sans doute du nombre de ces rebellions dangereuses qui furent réprimées par Alexandre. *Cum Ovinus rebellare voluisset tyrannidem affecians,* dit Lampride.

Qu'importe, en effet, de quel moyen on se serve pour réussir à étouffer une rébellion formée secrètement, force ou adresse, pourvu qu'on parvienne au but qu'on s'est proposé. Alexandre usa de politique, de même qu'il venoit de faire un peu auparavant, incontinent après le meurtre d'Ulpien son favori. Le même Dion dit que la raison pour laquelle Epagathe, Auteur de ce meurtre, ne fut point puni sur le champ et pourquoi l'Empereur parut dissimuler la peine que lui faisoit cette action, fut la crainte qu'il eut d'exciter une émotion dans Rome.

Epagathus qui Ulpiano magna ex parte causa necis fuerat, missus est in Aegyptum, ut Praefectus ejus Provincia, ne forte si de eo Roma supplicium sumptum esset, tumultus aliquis connecteretur; atque inde reductus in Cretam, condemnatus est. Per id tempus, et le reste, comme cy-dessus.

Quelque année que l'on choisisse entre les six premières du regne d'Alexandre, pour placer la mort d'Ulpien, il est évi-

dent que la rebellion d'Ovinus ne tarda gueres à suivre cet événement. On doit aussi placer vers ce temps-là les proclamations des autres Augustes dont j'ai parlé plus haut ; et le texte de Dion le demande.

A l'égard d'Herodien, ce n'est rien moins qu'un Auteur exact, suivant les Critiques et suivant M. de Tillemont même. Aussi le reprend-il très-souvent ; ainsi sans entrer dans le détail, qu'il me soit permis de renvoyer M. P. à la table de son troisième volume de l'Histoire des Empereurs. Lampride pareillement, qui avoit l'ouvrage d'Herodien sous les yeux, en faisant la vie d'Alexandre, est obligé de le corriger, lorsqu'il contredit les Annales de la Ville de Rome, et tous les Auteurs contemporains, qui étoient plus à portée que lui d'examiner les démarches de cet Empereur, et sa maniere de vivre. Cet Historien Grec a pû être mieux informé de quelques-unes des choses qui se passerent en Orient, mais il n'eut pas les mêmes facilitez pour apprendre tout ce qui arriva dans l'Occident. Il en raconta des Histoires autrement qu'elles n'étoient, et il en omit plusieurs qui ne vinrent point à sa connoissance, même de celles qui regardent l'Orient.

S'il

S'il falloit n'admettre que ce qu'il a inseré dans son Ouvrage, il faudroit effacer de la vie d'Alexandre la révolte des Troupes de Mésopotamie, contre Flavius Heracléon, leur Commandant, dont Dion a parlé; il ne faudroit rien croire du meurtre d'Ulpien, rapporté par le même Dion. Si Herodien a omis l'association d'Ovinus, il a aussi passé sous silence la victoire sur les Germains, remportée en 229, dont les Médailles ont conservé la mémoire; il n'a pas fait la moindre mention du triomphe glorieux d'Alexandre, au retour de la guerre de Perse. Loin de cela, on croiroit à le lire, que l'Empereur confus de n'avoir pû vaincre Artaxerxes, vola brusquement d'Antioche sur les bords du Rhin, pour l'expédition d'Allemagne; *confectoque celeriter itinere consistit ad Rheni ripas.* Il ne dit rien non plus de l'élevation de Taurin et d'Urané à l'Empire. Faut-il donc s'étonner s'il en a fait autant d'Ovinus.

Jé ne m'étendrai point à refuter la proposition extraordinaire par laquelle M. P. avance, qu'à moins que les faits que Lampride a tirés des Historiens contemporains d'Alexandre, ne se rencontrent ailleurs; on est toujours bien reçu à les rejeter. J'avoüe que ce principe est très-commode;

pour n'admettre que ce que l'on veut. Il suffit de l'exposer, pour faire voir à quel degré d'incrédulité il conduiroit les Lecteurs, s'ils en étoient susceptibles, et il n'est pas difficile de prévoir qu'après l'avoir admis, à l'égard des Historiens du Paganisme, on pourroit bien l'étendre sur d'autres, d'une importance bien plus grande. Je suis donc d'avis, comme vous, Monsieur, que loin de rejeter le témoignage des Auteurs réunis ensemble, dans la compilation de l'Histoire Auguste, tout imparfaits qu'ils sont; la raison veut qu'on y ajoute foy, comme à toute autre Histoire, à moins qu'il n'y ait des motifs très-pressans de s'en écarter, et des objections qui soient sans réplique.

La dernière objection de M. P. contre l'association d'Ovinus à l'Empire, consiste en ce qu'il ne se trouve aucune Médaille qui fasse mention de lui, ni aucune Loy où son nom soit marqué. Mais fait-il attention, que selon l'Historien sur lequel nous nous fondons, cette association fut de très-peu de durée, et qu'Ovinus fatigué du métier de la guerre, au bout de trois ou quatre jours de marche, abdiqua l'Empire; et qu'Alexandre l'ayant aussi-tôt confié à des Soldats, de la fidélité desquels il étoit très-sûr, le fit conduire
dans

dans ses terres, où il vécut en simple particulier. Quoiqu'on ne puisse gueres douter qu'il n'y ait eu quelques Médailles à l'occasion de l'association d'Ovinus ; il n'est pas extraordinaire qu'il ne s'en trouve point aujourd'hui. Combien y en a-t-il eu qui n'existent plus, et combien n'en reste-t-il pas encore à découvrir? On donne communément trois femmes à Alexandre Severe ; où sont les Médailles des deux dernieres ? Où est celle qui fut sans doute frappée pour le triomphe de cet Empereur. L'Histoire ne nous apprend-elle pas que certaines personnes ont porté le titre d'Empereur, sans qu'il en reste des Médailles, ou du moins dont on n'en a que de tres-douteuses. Tel est un Jotapianus, un Lucius-Priscus, un Julius-Valens, un Perpenna-Lucinianus, un Firmius, &c. S'il ne se trouve point de Médailles de tous les Princes dont l'Histoire fait mention, il faut aussi avouer que les Médailles nous ont conservé le nom de quelques Princes, qui sans cela ne seroient point connus, les Livres qui en pouvoient traiter ayant été perdus. Tel est un Pacatianus, un Nigrianus, une Barbina Orbiana, &c. On ne peut donc point conclure avec certitude, qu'un Prince n'a point existé, de ce qu'on ne trouve point

1732 MERCURE DE FRANCE
son nom sur les Médailles qu'on a aujourd'hui, ou qu'il ne paroît pas dans les Hitso-riens, parce qu'on a perdu beaucoup de monumens en l'un et en l'autre genre. On peut encore moins le conclure de ce que son nom n'est dans aucune Loy. Cette raison est des plus frivoles dans l'affaire d'Ovinus. Il peut se faire qu'il n'y ait eu aucune Loy expédiée, du moins qui soit parvenue jusqu'à nous, pendant le court intervalle de son association. Si donc il se rencontre des vuides considérables, sans promulgation de Loix, pendant les années, à l'une desquelles on est obligé de fixer cette association, l'argument de M. P. n'est d'aucun poids, et il tombe de lui-même.

Quoique j'aye accordé à M. P. qu'une Inscription votive, de l'an 228. qui porte ces mots: *Pro salute Dominorum*, pourroit s'entendre plus naturellement de l'Impératrice Mammée, avec son fils; je n'abandonne point cependant tout-à-fait la part qu'Ovinus peut avoir dans ce nombre plurier; parce qu'à la lecture de Dion, tout abrégé qu'il est par Xiphilin; on voit clairement que la mort d'Ulpien n'a pas dû précéder de beaucoup de temps le Consulat du même Dion, qui fut sûrement l'an 229. Il faut donc mettre cette
mort

mort vers la fin de l'an 227, ou au commencement de 228. Or comme, selon le même Dion, l'intervalle entre ces deux époques fut celui pendant lequel se formerent diverses rebellions: *Multa rebelliones à multis*; celle d'Ovinus ayant été l'une des plus dangereuses, il paroît qu'on doit toujours la rapporter à l'an 228; et que par conséquent son association seroit du même-temps, et sous le Consulat de Modeste et Probus. C'est ce qu'il faut esperer que la postérité verra un jour éclairci par les Médailles, dont on feta la découverte, ou par d'autres monumens plus entiers que n'est celui d'Auxerre. Au reste cet Ovinus-Camillus est si peu une chimere et un personnage fabriqué par Lampride, ou par quelque Ecrivain postérieur, selon le jugement de Tristan, que ce celebre Antiquaire le croit fils d'un autre Ovinus-Tertullus, Président de la Mysie inférieure, auquel fut adressé un Réscrit très-connu dans le Droit, et qui a fait donner le nom de: *Ad Senatus Consultum Tertullianum*, au tit. 17. du 38^e liv. du Digeste. Les Deux Empereurs qui y sont nommez, sont Septime Sévère, et Caracalla, son fils; et le Jurisconsulte, qui cite le Réscrit, n'est autre que le fameux Ulpian, dont j'ai déjà parlé plusieurs

1734 **MERCURE DE FRANCE**
sieurs fois. Je vous ai, Monsieur, l'obligation de cette remarque, qui n'est pas icy hors de propos, et qui fait voir en même-temps, qu'en lisant les Loix, vous ne perdez aucun des fruits qu'on en peut tirer pour la littérature. Comme les Livres du Droit sont moins suspects de falsification que les Livres d'Histoire, j'espere que mon Adversaire aura assez d'équité pour ne pas prétendre que la généalogie, indiquée par Tristan, pêche jusques dans sa source. Il faut qu'il convienne au moins que le nom d'Ovinus ne se rencontre guères ailleurs qu'en ces deux endroits. De mon côté, si le tout est controuvé et fabriqué à plaisir, j'avouërai que la manufacture d'Ecrivains, imaginée par quelques modernes, a eü des correspondances admirablement bien soutenües par tout l'Occident, pour y faire trouver en tous lieux, dans le Corps du Droit, un Ovinus-Tertullus, Pere, environ l'an 200, et dans la compilation de l'histoire Auguste, un Ovinus-Camillus, fils, l'an 228. ou environ.

A Auxerre, ce 26 May 1732.

BOUTS



BOUTS RIMEZ, proposez. dans
le *Mercur*e de Mars 1732.

CHarmant jus de *Bachus*, de toy seul je
veux *Boire*,

Pour toi, je donnerois le plus riche *Butin*,

Pour te trouver, j'irois jusqu'au mont *Pa-Latin*,

Je vaguerois par tout, j'irois de Foire en *Foire*.

Je passerois le *Rhin*, la *Garonne*, et la *Loire* ;

On me verroit aller en nocturne *Lutin*,

Comme fait un *Coureur* (a) en trosse de
Satin.

Mais pour ce jus *Normand*, ou de *Pomme*, ou
de *Poire*,

Qu'on me mette plutôt sous le fer du *Rabat*,

Que je sois à l'instant plus petit qu'un *Nabot*,

Plus gauche, plus tortu, que la plus laide *Souche*,

Qu'on m'oblige à tirer la Rame d'un *Bateau*,

Mon vrai baume est le vin : qu'il coule à
plein *Ruisseau*,

Je m'embarasse peu qu'il soit dur, clair, ou
Louche.

Par l'Abbé *L A M I E X E*.

(a) *Espec*e de *Haut-de-Chausse*, que portent
les *Coueurs* des *Gens de qualite*.

T-R-A-



TRADUCTION d'une Relation Turque, sur ce qui s'est passé dans les Conférences tenues pour la Paix entre les Turcs et les Persans, à l'Armée du Grand-Seigneur, près d'Hamadan, par les Plénipotentiaires de Sa Hautesse, et ceux de Chah-Thamas, Roy de Perse.

Achmet-Pacha, Seraskier ou General de l'Armée Ottomane, et Beylerbey, (c'est-à-dire Gouverneur) de la Province de Babylone, en vertu des pleins pouvoirs que le G. S. lui envoie envoyer pour faire la paix avec les Persans, ayant nommé Achmet-Pacha, Beylerbey de Rika; (1) Abdi-Pacha-Zadé-Ali-Bey, Salahor (2) de S. H. Kassim-Effendi, Defterdar (3) de l'Armée, et Raghieb-Effendi, Defterdar de Bagdat, pour Ple-

(1) Rika, est un des 17. Beylerbeys ou Grand-Gouvernemens d'Asie, qu'on appelle Hassilez. Voyez Ricaut, et le 3. du Diarbekir, considéré seulement comme l'ancienne Mesopotamie, renfermée entre le Tygre et l'Euphrate.

(2) Salahor, Ecuyer Cavalcadour, qui exerce et travaille les Chevaux du G. S. il y en a 12.

(3) Defterdar, Intendant des Finances et Trésorier.

nipo-

nipotentiaires de la Porte , et Chah-Thamas , ayant choisi pour les siens, Mehemet-Riza-Khan , (1) Kouroudgi-Bachi, et Mustapha-Khan. Tous ces Ministres se rendirent au quartier du Beylerbey de Rika , où ils s'assemblerent sous sa Tente , le premier de Janvier de la présente année 1732.

PREMIERE CONFERENCE.

Après que les Plenipotentiaires respectifs se furent fait les complimens et les politesses d'usage en pareille occasion, ceux de la Porte ouvrant la Conférence, dirent à ceux du Roy de Perse.

Le Seraskier Achmet-Pacha , nous a donné pouvoir d'entrer avec vos Excellences , dans une négociation dont le succès ne peut être que très-avantageux à la Perse. Nous sommes disposez de notre part à travailler si efficacement a la paix qu'il ne dependra certainement pas de nos soins que nous n'en voyions bientôt une heureuse conclusion. Ainsi c'est à vos Excellences à nous faire connaître jusqu'à quel point elles sont autorisées de

(1) Khan , est la même chose en Perse qu'un Pacha ou un Gouverneur de Province en Turquie, et Kouroudgi Bachi , y fait l'équivalent du Janissaire Aga chez les Turcs.

leur

1738 **MERCURE DE FRANCE**
leur Maître, et quelles sont leurs pré-
sentions.

Les Plenipotentiaires de Perse, prenant alors la parole, répondirent que de tout temps l'illustre Maison des Rois de Perse avoit été liée d'amitié avec l'illustre Maison Otomane, et que cette amitié n'avoit jamais été interrompue que par la fatalité du destin, qui avoit quelquefois produit des événemens surnaturels, suivis de la discorde, et contre toute attente. Mais, ajoutèrent-ils, nous desirons aujourd'hui avec ardeur de faire revivre entre nous une union si intime, qu'elle puisse rétablir une tranquillité inalterable entre ces deux Empires.

C'est aussi le même motif qui nous anime, répliquèrent les Ministres Turcs; mais pour parvenir au but que nous nous proposons tous, il faut commencer par convenir de certains points fondamentaux qui puissent servir de base au Traité qui nous assemble, et il est nécessaire pour cela que vous nous découvriez d'abord, sans détour, vos véritables intentions, afin qu'après en avoir informé le très-heureux Seraskier, nous puissions, sur les ordres que nous en recevrons, donner quelque forme à la Négociation que nous entamons aujourd'hui.

Puisque

Puisque vos Excellences souhaitent que nous nous expliquions nettement, reprirent les Ministres de Perse, nous demandons que generalement tous les Pays que vous nous avez pris nous soient restituez, et que la Paix et nos Frontieres avec l'Empire Otoman soient réglées sur le même pied qu'elles le furent sous le Regne du Sultan Soliman, (1) de glorieuse memoire.

Ce discours a de quoi nous surprendre, répartirent les Turcs, et vous nous faites-là une proposition des plus nouvelles. Il a toujourns été d'usage, lorsque des Princes ennemis font la paix ensemble, que non-seulement le vainqueur conserve les conquêtes dont il est en possession, mais que le vaincu lui fasse encore des avantages. C'est le cours ordinaire; les Histories, tant anciennes que modernes, en fournissent mille exemples, et nous ne doutons pas que vous ne sçachiez tout cela comme nous. D'ailleurs dans la Paix que vous nous citez, qui fut conclüë entre nos devanciers et les vôtres sous l'Empereur Soliman, on y convint pour Préliminaires, que les Provinces de Tchildir, (2) de Cars, (3) de Van, (4) et

(1) Soliman II. prit et pillá Tauris en 1535.

(2) Tchildir est le 8^e Gouvernement d'Asie,
plu-

plusieurs autres lieux resteroient à la Porte ; et vous , bien loin de nous offrir au moins quelques Places au-delà des Pays que le sort des armes a mis entre nos mains , vous demandez que nous vous rendions ces mêmes Pays , qui subissent nos Loix depuis long - temps et dont la conquête nous a coûté des trésors immenses et des torrens de notre sang.

Vous avez raison , dirent les Persans ; nous convenons de la justesse de vos raisonnemens , mais un Empire aussi puissant et d'une aussi prodigieuse étendue que le vôtre , ne doit pas s'attacher , ni même daigner faire attention à quelques coins de terre si ruinez , qu'ils sont devenus plus propres à servir de retraite à de tristes Hiboux , que de demeure à de valeureux Soldats comme les Otomans. Néanmoins quoique ces contrées désolées ne puissent être considérées que

de ceux qu'on appelle Hasilé. Il est sur les Frontières de la Georgie.

(3) Cars , Ville de la grande Arménie , dans cette partie qu'on appelle aujourd'hui Iran , ou Carabag , entre l'Araxe et le Cyrus.

(4) Van , Ville de la même contrée que Cars , et située sur un Lac du même nom , que l'on appelle la Mer de Van ou d'Arménie , à cause de son extrême grandeur.

comme

comme un rien pour votre Empire il est pourtant vrai qu'elles sont un objet fort considerable pour le nôtre , et que nous en regarderons la restitution comme une grace singuliere , purement émanée de la clémence du G. S. que nous osons implorer aujourd'hui ; au surplus vous êtes les Maîtres et nous nous en remettons à vous avec une entiere confiance.

II. CONFERENCE, *tenuë le lendemain entre les mêmes Ministres et au même endroit.*

Les Plénipotentiaires Turcs adressant la parole à ceux de Perse , leur dirent : si vous êtes effectivement dans le dessein de finir la guerre , (1) *ne vous amusez pas*, comme vous fites hier , à *battre le fer froid*. Mais au lieu de vous entretenir dans la vaine idée de la pouvoir terminer sur le même plan que nos Ancêtres suivirent sous Soliman , songez plutôt à joindre à nos conquêtes quelques Provinces qui puissent nous convenir , ainsi que les vaincus en ont toujours agi envers leurs vainqueurs.

Et que nous reste-t'il , pour vous donner de nouvelles Provinces , se récrierent

(1) Proverbe Arabe , qui revient au nôtre , *il faut battre le fer tandis qu'il est chaud.*

les Persans? Nous venons humblement vous demander grace ; nous reclamons la misericorde de la Porte ; notre intention n'est pas de marchander ni de chicaner avec vous ; nous connoissons trop l'état d'humiliation où l'enchainement de nos malheurs nous a réduits , pour avoir la présomption de vous rien contester , mais si la décadence de nos affaires , arrivée par le concours de mille fâcheux événemens , a été cause que vous nous avez traités de la maniere la plus cruelle, pourriez vous laisser échapper la belle occasion que le Ciel vous offre aujourd'hui de réparer nos maux , en faisant autant de bien à notre Monarque , que vous lui avez porté de préjudice ? non , au lieu de lui rien demander davantage , rétablissez-le sur son Trône , avec autant de puissance et de splendeur qu'y brillèrent autrefois ses illustres Ayeux , et persuadez-vous que la gloire de votre Empire et de votre Empereur y est interessée. Du reste , à notre égard , nous serons toujours satisfaits de tout ce que feront vos Excellences.

Nous voulons bien le croire ainsi , répondirent les Plénipotentiaires de la Porte , et votre modestie nous confirme dans l'opinion que nous avons déjà conçue

quë de votre prudence et de votre capacité. C'est pourquoi nous vous déclarons de la part de l'Empereur notre Maître, que par un excès de bonté pour vous, il veut bien, non-seulement vous accorder la Paix et se désister des justes prétentions qu'il auroit comme victorieux, d'exiger de nouveaux Païs qui seroient à sa bienséance, outre ceux qu'il a conquis sur vous, il veut encore faire plus en votre faveur, et pour vous marquer jusqu'où va son extrême generosité, il vous donne le choix entre les derniers Pays que ses Armes lui ont acquis en deçà de l'Araxe, et à l'exception de la Province de Tauris, (1) vous n'avez qu'à demander, tout vous sera accordé.

Nous vous avons exposé ce que nous desirions, répliquerent les Persans, et sans varier dans l'unique point-de-vûë qu'il nous est permis d'avoir, nous continuons à vous prier de rétablir notre Roy dans tous ses États. Faites cependant ce que vous jugerez de plus digne de vous et de la gloire de votre Empire. Mais comme nous nous appercevons que nos instances les plus vives ne produisent pas

(1) Tauris ou Tebris, grande Ville et Province enclavée dans l'Aïrbeitzan ou Edzerbaijan, qui fait partie de l'ancienne Médie.

1744. MERCURE DE FRANCE
sur vos Excellences l'effet que nous avons
crû pouvoir nous en promettre , qu'elles
nous donnent , s'il leur plaît le reste du
jour pour consulter entre nous , et de-
main matin Mustapha Khan (.) viendra
vous rendre compte de la résolution que
nous aurons prise.

III. CONFERENCE, où il n'y eut
que Mustapha - Khan , de la part
de Chah-Thamas.

Le lendemain , ainsi que les Plénipo-
tentiaires Persans l'avoient promis , Mus-
tapha-Kan se rendit au lieu de l'Assem-
blée et dit aux Ministres Turcs qui l'y
attendoient. A la verité jusqu'à present
nous avons été obligez , Mehemet Riza-
Khan et moi , de nous en tenir , con-
formement à nos instructions , à vous
prier de restituer generalement à notre
Souverain tous les Pays que la Porte lui
a enlevez , mais ayant reconnu combien
vos Excellences étoient éloignées de rem-
plir nos souhaits à cet égard , nous nous
sommes retranchez à les supplier d'agrée
une des deux propositions que je vais
avoir l'honneur de leur faire. La premie-

(1) N. B. c'étoit Mehemet Riza-Khan , qui
comme Premier Plénipotentiaire , portoit la pa-
role.

re.

re, que la Perse payera annuellement à la sublime Porte une certaine somme dont on conviendra, moyennant quoi les limites des deux Empires seront bornées par les Rivieres d'Arpatchaï (1) et de Karct-Kalkan, et vous nous restituerez tous les Etats que vous avez conquis sur nous. La seconde, qui vous sera peut-être plus agréable, que les Provinces de Tiflis (2) d'Herdelan, resteront sous votre domination, et que vous nous ferez la grace de laisser rentrer le reste sous celle de notre Roy.

Ni l'une ni l'autre de ces propositions n'est acceptable, répondirent les Plenipotentiaires de Turquie, et il nous paroît si hors de propos, que vous fassiez la moindre ouverture sur les Pays au-delà de l'Araxe, qu'il ne nous convient même pas d'ouvrir la bouche pour vous répondre sur cet article. En verité, continua le Pacha de Rika, qui comme le premier entre ses Collègues parloit pour tous, il est bien étrange, que dans le temps même qu'également touchez de

(1) Ces deux Rivieres sont en Géorgie.

(2) Tiflis, ou Téffis, Capitale du Gurgistan, qui est la Géorgie, proprement dite. Elle est située sur le bord du Kur, anciennement le Cyrus. Herdelan est dans le même Pays.

1746 **MERCURE DE FRANCE**
vos malheurs et de vos prières, nous
consentons, non-seulement à renoncer
en faveur de la Paix aux Provinces que
nous serions en droit d'exiger par-dessus
nos conquêtes, mais que notre complai-
sance pour vous s'étend jusqu'à vous of-
frir de vous en rendre de celles que nous
venons d'acquérir; il est bien étrange,
dis-je, que vous nous fassiez sérieusement
des propositions si éloignées de toute
raison. Vous voulez ceci, vous ne vou-
lez pas cela, et vous prétendez disposer
des Pays qui sont entre nos mains, comme
si vous en étiez encore les paisibles posses-
seurs. N'avez vous donc pas de honte d'être
si peu judicieux? Le Pacha s'emporta
en proferant ces dernières paroles, ou
du moins fit semblant de s'emporter,
car il se radoucit bien-tôt, quand Mus-
tapha l'interrompant d'un air humble et
flateur, s'exprima en ces termes: Nous
sommes venus implorer la générosité de
la sublime Porte, à laquelle nous nous
abandonnons sans réserve, et dont la
puissance s'étend d'un bout du Pole à l'au-
tre; vous nous voyez accablez de revers,
sans appui, sans secours; nous ne posse-
dons plus rien qui mérite de porter le
nom de Pais et de Provinces; il n'est pas
étonnant que dans des circonstances si
affligeantes,

affligeantes, nous vous faisons des demandes qui vous paroissent inconsidérées, mais vous ne devez pas nous en sçavoir mauvais gré, et quelque extraordinaires que vous semblent nos prétentions, l'état violent où nous sommes, doit les excuser auprès de vos Excellences.

Pourquoi, reprirent les Turcs, faites-vous tant les misérables? Est-ce que le Royaume de Perse est renfermé seulement dans les conquêtes que nous y avons faites? et peut-on appeller pauvre un Souverain qui possède Ispaham, le Guilhan, (1) Chiras, (2) le Korassan, (3) et tant d'autres Contrées, qui forment encore un vaste Empire?

De tous les Etats, dont vous venez de faire l'énumération, repartit Mustapha, en soupirant, une partie a passé sous les Loix des Infideles Moscovites, et l'autre est, pour ainsi dire, totalement boule-

(1) Le Guilhan ou Kilan, est le long de la Mer Caspienne, et compose avec le Mazandran, l'ancienne Hyrcanie.

(2) Chiras ou Schiras, Ville sur le Kur, dans le Farsistan ou la Perse proprement dite.

(3) Le Korassan, Corasan, ou Chorasan, comprend l'ancienne Ariane, partie de la Bactriane, et du Pais des Parthes, c'est une des plus considerables Contrées de la Perse.

D ij versée

1748 **MERCURE DE FRANCE**
versée par les ravages et les désordres
qu'y ont faits, ou qu'y ont attirés les
cruels (1) Esghans. De sorte qu'à pro-
prement parler, nous n'avons plus rien
de quelque conséquence que Coni (2) ;
Kiachan (3), et (4) Ispaham.

Mais si votre situation, repliquèrent
les Turcs, est aussi déplorable que vous
nous la dépeignez ; si outre cela vous af-
fectez dans toutes les occasions de vous
dire, nos Freres, de vous vanter d'être
avec nous dans la même unité de Reli-
gion, et si vous avez d'ailleurs tant d'em-
barras et d'ennemis sur les bras, d'où vient
ne vous pas appliquer à vous en délivrer ?
Pourquoi vous acharner particulièrement
contre nous, comme vous faites ? Car s'il
en faut juger par toutes vos démarches,
il n'y a que nous seuls qui vous occu-

(1) Esghans, Eughans, ou Aguans, Peuples
du Candahar, qui fait partie du Sablustan, au-
trefois le Paropamisus.

(2) Com, ou Kom, Ville dans l'Hierak ou
Yerak-Agemi, partie de l'ancien Royaume des
Parthes.

(3) Kiachan ou Cachan, grande Ville du mê-
me Pais.

(4) Ispaham, Spahan, ou Spahon, comme
prononcent les Persans, est aussi dans le même
Pais. Les uns croient que cette Capitale de toute
la Perse, a été bâtie sur les ruines d'Hécatom-
pylos, et d'autres sur celles d'Aspa.

pions ;

plions; vos divisions, vos disputes, vos guerres, votre empressement pour la Paix, tout semble en vous n'avoir que Nous pour unique objet.

C'est aussi, dit Mustapha, l'affaire qui nous interesse le plus, et que nous prenons le plus à cœur. Vous êtes l'ennemi le plus redoutable que nous ayions en tête; si nous pouvons parvenir à cimenter avec vous une Paix solide, nous nous démêlerons facilement de nos autres ennemis; et s'il plaît à Dieu, nous vérifierons bientôt le Proverbe Arabe, qui dit que *l'homme se relève où il est tombé.*

Mais enfin, continua-t-il, si les Ottomans nous ont fait éprouver la fureur de leurs armes, et s'ils nous ont maltraités au delà de ce que nous pouvions jamais prévoir, nous espérons qu'à tant de calamitez qu'ils nous ont fait souffrir, ils feront succéder des dédommagemens qui les égaleront. C'est uniquement dans cet esprit, que nous venons négocier avec vous, et non pour disputer sur le plus ou le moins de Pais à prétendre et à céder. Nous vous retraçons au naturel l'image de nos infortunes; nos prières y sont relatives; c'est à vos Excellences, comme nous leur avons déjà dit, de prendre une détermination à notre égard, qui distin-

1750 MERCURE DE FRANCE
gue d'une façon glorieuse , la grandeur et
la dignité de votre Empire.

Tout cela est excellent , répondirent les
Ministres Turcs, et vous avez raison de
vous attendre à recevoir des faveurs de la
Porte ; mais votre attente, pour être bien
fondée , ne doit pas être sans mesure , et
nous voyons avec peine , qu'au lieu de
resserrer vos désirs dans de justes bornes,
vous n'avez fait , jusqu'icy , que vous ré-
pandre en demandes indiscrettes , qui
loin de nous approcher du but , nous en
écartent. Ainsi comme vous n'avancerez
jamais rien avec nous , si vous ne prenez
une autre route , nous voulons bien en-
core vous donner le loisir de réfléchir de
nouveau plus murement , sur vos véri-
tables interêts, et nous les discuterons vo-
lontiers plus en détail dans la Conféren-
ce que nous tiendrons demain.

IV. CONFERENCE , où tous les Plé-
nipotentiaires des deux Cours assisterent.

Le 4 dudit mois de Janvier , les Mi-
nistres de la Porte , parlant toujours les
premiers , dirent à ceux de Perse : Nous
nous étions persuadez , qu'en agitant une
affaire d'aussi grande impottance que celle
de la Paix , nous ne devions rien négliger
pour la porter à son point de perfection ,
le

le plutôt qu'il se pourroit ; et nous nous étions flatz de trouver dans vos Excellences, des dispositions conformes aux nôtres en cela. Mais nous reconnoissons, à regret, que nous avons mal pénétré leurs intentions, puisqu'il paroît clairement, qu'elles ne cherchent qu'à éluder les nôtres, et qu'à gagner du temps, pour faire échouer la négociation à force de la tirer en longueur. En effet, si ce n'étoit pas là votre vûë, pourriez-vous vous opiniâtrer, comme vous faites, à former des prétentions, auxquelles vous sçavez bien vous-même qu'il ne nous est pas possible de souscrire ?

Nous sommes pleinement convaincus de notre impuissance, répondirent les Persans, et que nous ne pourrons secoüer le joug qu'il vous plaira de nous imposer. Vous possédez tout, nous sommes privez de tout ; c'est à vous d'ordonner, et à nous d'obéir.

S'il étoit vrai, comme vous le dites, reprendrent les Turcs, qu'il ne dépendit que de nous d'achever heureusement cette négociation, vous ne nous feriez pas des demandes si peu mesurées, et toutes nos prétentions réciproques seroient réglées dans un moment. Il faut être équitable, et que vos Excellences se restraignent à ce

1752 MERCURE DE FRANCE
qu'on peut raisonnablement leur accorder. Ainsi, sans perdre davantage le temps en discours specieux, qui ne conduisent à rien de décisif, parlez-nous une bonne fois positivement; nous vous réitérons, que vous nous trouverez toujours disposés à nous prêter à tout ce que vous nous proposerez de faisable. Mais nous devons vous prévenir auparavant, qu'il ne faut plus nous contester la possession des Païs au-delà de l'Araxe, ni que vous insistiez de nouveau sur la restitution de Tauris, qui est en deçà de ce Fleuve. Hors ces deux articles, vous pouvez tout esperer du désir sincere que nous avons de faire renaître entre les deux Empires une harmonie inalterable.

Vous êtes les maîtres, encore un coup, repliquerent les Persans; nous continuons d'avoüer que tout vous appartient chez nous; mais dès que vous rejettez la priere que nous vous faisons, de nous rendre nos Etats au delà de l'Araxe, et la Province de Tauris en deçà; surquoy voulez-vous que roulent nos Conférences, puisque tout ce qui nous reste de notre Monarchie, ne vaut pas seulement la peine qu'on en fasse mention?

Comment, s'écrierent les Plénipotentiaires de la Porte; n'y a-t-il pas encore

(1)

(1) Amadan , avec son vaste territoire ? et si nous vous le rendons , ne devez-vous pas être satisfaits ?

Nous avons toujours espéré , repartirent ceux de Perse , que vous feriez rentrer Chah - Tahmas dans les Pais d'au-delà de l'Araxe , et toute la faveur que vous voulez lui faire , consiste à lui rendre Amadan , qui est en deçà. Dès que vous montrez si peu d'égard à nos humbles et constantes supplications , nous ne sçavons plus que vous proposer , et votre inflexibilité nous rend muets.

Que nous dites-vous-là , repritent les Turcs ; avez-vous oublié , que lors même que votre Maître se vançoit de nous avoir battus , il envoïa à la Porte (2) Riza-Kouli Khan et Méhémez-Veli-Khan , qui dans leurs conférences , avec nos Ministres , cederent tous ces Pais ? Surquoi , s'il vous plaît , aujourd'hui que vous vous confessez vaincus , pouvez appuier votre obstination à les répéter ?

Nous convenons de ce fait , repliqua-

(1) Hamadan , Ville des plus considérables de Perse. Elle est dans l'Yerak-Agemi , qui est l'ancienne region des Parthes.

(2) Ils firent leur entrée à Constantinople le 28 Juin 1730. Riza-Kouli-Khan , qui étoit le chef de l'ambassade , eut la tête tranchée peu après son retour en Perse.

1754 **MERCURE DE FRANCE**
rent les Persans ; mais peut-être feignez-vous d'ignorer , que ce fut par l'habileté et les adroites insinuations de vos négociateurs , que les nôtres consentirent imprudemment à ce que ces Païs vous restassent , en quoi ayant excédé leur pouvoir, ils furent fort désaprouvez de notre Souverain. Aussi pouvons-nous dire , que ce fut la source de tous les malheurs qui nous ont accablés depuis ! Mais ne nous rappelez plus des temps funestes , que nous voudrions pouvoir ensevelir dans un éternel oubli ; rappelez-vous seulement que l'infortuné Chah-Tahmas a recours à la clémence de la sublime Porte , et qu'il remet entièrement son sort entre vos mains. C'est sur ce principe que vous devez raisonner , et vous résoudre ensuite au parti qui vous paroîtra le plus glorieux à votre Empire.

N'est ce donc pas une grande grace de notre part , dirent les Ministres Turcs , que tout ce que nous vous offrons ? Il est vrai , répondirent ceux de Perse , qu'à ne considérer , que la ruine presque universelle où notre Royaume est tombé , ce que vous voulez bien nous rendre , peut passer pour une faveur signalée , mais cette faveur , toute rare qu'elle est , ne répond pas encore ni à notre état , ni à nos prières

A O U S T . 1732. 1785
res ; daignez - y faire plus d'attention , et
vous conviendrez que la Porte qui nous a
tant fait de maux , depuis l'inondation
des Esghans sur nos terres , est en quel-
que façon obligée pour son honneur de
réparer , autant qu'il est en elle , les dom-
mages infinis qu'elle nous a causez , et que
la compassion qu'elle aura pour nous , doit
être au moins proportionnée à la recon-
noissance que nous en conserverons éter-
nellement. Nous osons même ajouter ,
que si votre tres-magnifique Empereur ,
reconnoit , comme il le doit , que ses Vic-
toires et le bonheur de ses armes , sont des
bien-faits qu'il a reçus de la Providence ;
il est de sa piété d'en témoigner à Dieu
sa gratitude d'une maniere extraordina-
re. Hé ! comment peut-il mieux s'en ac-
quitter , qu'en nous faisant ressentir de si
grands effets de sa magnanimité , que tous
les Monarques de la terre , surpris , soient
forcez de convenir qu'ils n'ont jamais rien
vû , ni entendu parler de semblable ?

*On donnera la suite dans le prochain
Mercure.*





EPIGRAMME,

Sur celles de M. Rousseau,

*Par M^{lle} de Malcrais de la Vigne, de
Croisic, en Bretagne.*

CEs jours derniers Cātulle et Martial ;
 Sur Pinde avoient procès de conséquence ,
 Sçavoir des deux qui fut l'original ,
 Par qui Rousseau , Celebre Auteur de France ,
 De l'Epigramme , attrappa l'excellence ;
 Sire Apollón , dudit lieu Sénéchal ,
 Ouvrit son Livre , il en lut quelques-unes ;
 Et n'y trouvant onc de beautez communes ,
 Cet or , dit-il , paroît bon et loyal ,
 Et si n'avlez eu le bonheur de naître ,
 Avant cettui qui n'a point son égal ,
 Croirois , pour sûr , sans être partial ,
 Qu'à tous les deux il eût servi de Maître.





*LETTRE de M. D.... au sujet de
l'Eloge de l'Humeur Capricieuse.*

Vous avez lû, Monsieur, dans le Mercure du mois de May dernier l'Eloge de l'Humeur Capricieuse; il y a bien de l'apparence, soit dit sans en offenser l'Auteur, qu'il s'est dépeint lui-même; cependant malgré les avantages qu'il trouve dans le caprice, je croi qu'il suffiroit pour le détromper de lui faire le portrait de M^{lle} de C... Jamais humeur ne fut plus égale et plus charmante que la sienne, vous la connoissez, Monsieur, elle est gaye, polie, gracieuse, prévenante, douce, modeste, vertueuse et d'une si aimable figure, qu'il seroit difficile de décider si tant de belles qualitez rassemblées dans une aussi jolie personne, doivent inspirer plus d'amour que de respect, ou plus de respect que d'amour; en effet si l'on découvre à chaque instant de nouveaux charmes dans son esprit et dans son caractere, mille beautez nouvelles se font admirer tous les jours dans sa personne; en vain le Partisan de l'Humeur Capricieuse dira que

1758 **MERCURE DE FRANCE**
que l'humeur égale devient insipide , en-
nuyeuse , qu'elle nous fait tomber dans
la tiédeur et dans l'indolence ; l'humeur
de M^{lle} C. . . . est , à la vérité , toujours
égale dans sa gayeté ; mais cette gayeté
est soutenue de tant de graces et d'at-
traits si séduisants , que plus on la con-
noît , plus on en est enchanté ; peut-on
comparer l'incertitude gênante où nous
jette l'humeur capricieuse , au plaisir que
l'on trouve dans l'égalité d'humeur de
M^{lle} de plaisir sans cesse ranimé par
des traits si vifs et si spirituels , qu'il
paroît toujours nouveau ; qui ne préfe-
rera pas un chemin semé de roses à un
autre qui sera mêlé de roses et d'épines.
Je me trompe peut-être , mais je pense
que l'égalité d'humeur est le caractere
d'une belle ame et la marque certaine de
cette bonté de cœur dont tout le monde
se picque, et qui est si rare. Effectivement
rien de si commun en apparence que les
bons cœurs , rien de si difficile à trouver
qu'un cœur bon , sans intérêt , sans amour
propre , sans respect humain , sans osten-
tation ; tel est uniquement le cœur de
celui qui dans un heureux calme , jouit
d'une paix que la violence et le desordre
des passions ne peuvent troubler. Il faut
de l'esprit , dit-on , pour être capricieux ,
assuré.

A O U S T. 1752. 1759

assurément M^{lle} de C . . . en a autant qu'il en faut, mais son esprit assez enjoué pour être agréable, a de-même assez de solidité pour se faire une douce habitude de résister aux mouvemens tumultueux qui causent le caprice; enfin je veux bien demeurer d'accord avec notre Auteur qu'il faut un génie supérieur pour être parfaitement capricieux, pourvu qu'il convienne à son tour que le caprice est l'effet d'un génie mal réglé. Après cela qui pourroit hésiter à donner la préférence à l'humeur égale, telle que l'est celle de M^{lle} de C . . .

Jamais il ne parut un objet plus charmant ;

Douce , modeste , vertueuse ,

Mais prévenante , gracieuse ,

De son aimable Sexe elle fait l'ornement,

Et par des graces naturelles ,

Par des beautez toujours nouvelles ,

Elle sçait à nos cœurs inspirer tour à tour ,

Autant de respect que d'amour.



LA



LA JEUNESSE.

CANTATE.

Quel objet vient frapper mes yeux ?
 Quel éclat ! quelle grace extreme !
 Ses regards enchanteurs , son souris gracieux ,
 Soumettent tous les cœurs à son pouvoir su-
 prême.

Est-ce le Dieu qui fait qu'on aime,
 Qui daigne descendre des Cieux ?
 Non , c'est la Jeunesse elle-même ,
 Que je vois paroître en ces lieux.
 Les Ris , les Amours et les Graces ,
 Suivent ses charmes divins ,
 On voit folâtrer sur ses traces ,
 Les Jeux enjouez et badins.

Regnez sur nous , douce Jeunesse ,
 Reine des plus tendres desirs ,
 Sans vous tout languit de tristesse ;
 Vous êtes l'ame des plaisirs.

Vous enchantez toute la Terre ;
 Chacun adore vos attraits ,
 On seroit toujours sûr de plaire ,
 Si l'on ne vous perdoit jamais.

Heureux

Heureux qui fixeroit votre course volage !
 Seroit-il des trésors plus grands, plus précieux ?
 Les fragiles Mortels égaleroient les Dieux ,
 S'ils jouïssent toujours des douceurs du bel
 âge :
 En possédant des biens si vifs et si charmans ,
 On ne peut exprimer les plaisirs qu'on éprouve ,
 Mais hélas ! on vous perd , Jeunesse , en peu de
 temps ,
 Et jamais on ne vous retrouve.

L'Aigle avec moins de vitesse ,
 Fend l'air d'un rapide cours ,
 Que ne s'envole la Jeunesse ,
 Et l'éclat de nos beaux jours.

Ainsi que la Rose brillante ,
 Elle ne dure qu'un matin ;
 Pourquoi ne peut-elle être exempte ;
 Des loix qu'impose le Destin ?
 Déesse , répondez à mon ardente envie :
 Favorisez mes plus tendres souhaits ,
 Faites long-temps le bonheur de ma vie ;
 Ou plutôt, s'il se peut , ne me quittez jamais !

Mais que me sert cette frivole attente ?
 Mes vœux sont des vœux superflus ;
 Les momens que je passe à flater l'inconstante ,
 Sont autant de momens perdus.

Vous

Vous qui possédez en partage,
 La Jeunesse et ses agrémens,
 Faites-en un aimable usage,
 Employez bien tous ses instans.

Mais lorsqu'elle, vous abandonne,
 Pour moins regretter vos beaux ans,
 Renouvellez dans votre Automne,
 Les plaisirs de votre Printemps.

LE MAIRE.



*REMARQUES sur les Médailles qui
 portent le nom de Lucille.*

LEs Antiquaires sont partagez sur les Médailles qui portent le nom de Lucille. Les uns les donnent toutes à Lucille, femme de Verus, qui regna avec Marc-Aurele; et selon les autres, il faut les partager entre cette Princesse, et la femme d'Ælius Cesar, adopté par Adrien.

Ceux qui reconnoissent deux Lucilles, se fondent principalement sur ce que Lucille, femme de Verus, se fait appeller sur ses Médailles, fille d'Antonin Auguste **LUCILLE. AUG. ANTONINI AUG. F.** à la différence de Lucille, femme d'Ælius, qui

qui se contente du titre d'Auguste, LUCILLA AUGUSTA. Cette raison, quelque spécieuse qu'elle le paroît d'abord, n'est d'aucune considération, aussi - tôt qu'on vient à faire attention que Faustine, femme de Marc - Aurele, s'appella dans les commencemens, fille d'Antonin le Débonnaire. FAUSTINA AUG. PII AUG. F. et qu'en suite elle quitta ce titre, pour ne garder que celui d'Auguste, FAUSTINA AUGUSTA. Ce qui est arrivé à cette Princesse, est sans doute arrivé à Lucille sa fille. Toutes deux nées d'un pere Empereur; elles eurent soin dans le commencement de s'en faire honneur, en se nommant d'eux, pour faire connoître par là, que ce n'étoit pas de leur maris seuls qu'elles empruntoient leur noblesse, mais ce titre une fois reconnu, devint assez inutile dans la suite, et elles ont pû le négliger tres aisément.

La différence de la Coëffure qu'on remarque dans les Médailles de l'une et de l'autre Princesse est un argument plus foible que le premier; car, je vous prie, si cette observation avoit lieu, combien de Princesses serions - nous obliger de multiplier. Nous reconnoîtrions au moins quatre Sabines, femmes d'Adrien, puisqu'il se trouve autant et plus de Coëffu-

1764 **MERCURE DE FRANCE**
res différentes sur les Médailles de cette
Impératrice.

J'en dis autant de quelques différences
de traits, qu'on prétend appercevoir dans
les Médailles qu'on attribue à une Lucille,
et dans celles qu'on reconnoît pour
être de l'autre, outre quelle est tres-lé-
gere ; ainsi qu'on en convient, c'est qu'on
remarque cette même différence dans les
Médailles, qui d'un commun accord n'ap-
partiennent qu'à une seule ; c'est ce dont
il est aisé de se convaincre, en confron-
tant les Médailles de la Lucille, qu'on
prétend femme d'Ælius, qui portent
pour légende HILARITAS. S. C. avec celles
où l'on lit FECUNDITAS. S. C. où l'on trou-
vera une différence sûrement plus grande
que celle qu'on veut trouver dans les au-
tres.

Mais, dit-on, Lucille, femme de Ve-
rus, n'a jamais eu d'enfans, au lieu qu'on
en trouve jusqu'à trois, sur les Médailles
de Lucille, femme d'Ælius.

Il n'est pas difficile de répondre à cette
objection, jamais proposition ne fut plus
légere ; tout concourt à en faire voir le
peu de solidité. 1°. Selon quelques His-
toriens, Lucille, femme de Verus, eut
de Pompeianus, qu'elle épousa après la
mort de ce Prince, un fils qui porta le
nom de son pere, et qui fut tué par le

com-

commandement de Caracalla. Ce que je remarque , parce qu'Angelloni , pour mieux prouver la stérilité de Lucille , l'a avancée , comme constant , dans son second , comme dans son premier mariage.

2^o. Les Médailles et les Inscriptions nous prouvent clairement que cette Princesse eut des enfans de son premier mari ; en effet , sur quelques-unes de ses Médailles , j'entens parler de celles qu'on ne lui dispute point et où elle est : ANTONINI AVG. F. Ne lit-on pas : IVNONI LVCIANAE. FECVNDITAS. AVGVSTAE. avec l'Image de ces Déesses , tenant un enfant dans les bras : Qu'à-t-on voulu faire entendre par là ; si-non que Lucille étoit mere , lorsque ces monumens ont été frappez. Mais les Inscriptions s'expliquent encore plus clairement. Je n'en veux pour témoin que celle-cy , rapportée par Gruter , qui semble faite exprès , pour expliquer les Médailles que je viens de citer.

IVNONI LVCINAE

PRO SALVTE DOMVS AVGVSTORVM.

IMP. CAES. M. AVRELI. ANTONINI. AVG.
ARMENIACI. PARTICI. MAXIMI. MEDICI. ET
FAVSTINAE. AVG. EIVS. ET IMP. CAES. L. AV-
RELI. VERI. AVG. ARMENIACI. PARTICI,
MEDICI. ET LVCILLAE. AVGVSTAE. EIVS.

LIBERORVM. QVE. EORVM.

FORTVNATVS , et le reste.

Peût-on avancer après cela, que Lucille n'a jamais eu d'enfans ; le silence des Historiens sur leur sujet, insinuë seulement, que ces enfans sont morts au berceau, ou si jeunes, que l'histoire n'a pas crû en devoir faire mention.

Après ces observations, qui pourroient suffire pour le sentiment qui ne reconnoît qu'une Lucille, dont nous ayons eu des Médailles, et qui est femme de Verus ; j'ajouterai deux autres Remarques, qui achevent de mettre la chose dans une plus grande évidence.

La première consiste dans le titre d'Auguste qu'on donne à la femme d'Ælius. LVCILLA AVGVSTA. titre que cette Princesse n'a jamais pû porter ; Ælius n'ayant été que César, et n'ayant jamais eu lui-même la qualité d'Auguste. Nous ne voyons pas même, avant le regne de Constantin, des titres particuliers pour les femmes des Césars, qui commencèrent alors à s'appeller Dames Illustres : NOBIL. F. Mais pour le nom d'Auguste, aucune ne l'a jamais eu ; et si Constantine, femme du César Gallus, paroît avec ce titre, dans une Légende de Médaille, citée par Golzius, on doit se souvenir qu'avant d'épouser Gallus, elle avoit été déjà mariée à Anniballien, qui prenoit le titre de

de Roy , et que Philostorge (*lib. 3.*) nous marque expressement que Constantin le Grand , son pere , avoit de son vivant donné le titre d'Auguste à cette Princesse ; ainsi elle ne peut faire d'exception à la Regle générale.

La seconde observation par laquelle je finis ; c'est que la dispute n'est fondée que sur une supposition que l'on fait. On veut que la femme d'Ælius se soit appelée Lucille, et cependant aucun Auteur ne nous a appris son nom. Nous sçavons seulement qu'elle étoit fille de Nigrinus , qu'elle eut deux enfans , l'Empereur Verus , et une fille , appelée *Fadia* , qui avoit été destinée par Adrien , pour épouse à Marc-Aurele , mais que ce Prince n'épousa pas à cause de sa jeunesse. Voilà tout ce que l'histoire nous en apprend ; son nom est un mystere inconnu ; et ceux qui l'ont nommée Domitia Lucilla , se sont trompez. Qu'il me soit permis de le dire , un manque d'attention les a jettez dans l'erreur. Marc-Aurele et Verus sont toujours appelez Freres. *DIVI FRATRES* ; les Auteurs voyant que la mere du premier s'appelloit Domitia Lucilla , ont cru assez légèrement qu'elle l'étoit du second , sans se ressouvenir que la fraternité de ces Princes ne venoit que d'adoption.

Voilà

Voilà la cause de l'erreur ; cause qui a fait naître la question , mais qui une fois reconnüe , ne fait plus de difficulté pour la décision , à sçavoir que toutes les Médailles qui nous restent , avec le nom de Lucille , appartiennent toutes à la femme de Verus. D. P.

A Orleans , ce 12 Avril 1732.

Oignon , est le mot de l'Enigme de Juillet. *La Belouze* et *Curieux* , sont les mots des deux Logogryphes.



E N I G M E.

JE suis de figure attrayante ;
 Un composé de rien , une Enigme vivante ;
 Enfin le plus joli de tous les animaux ;
 Je serois moins joli , si j'étois raisonnable ;
 Je plais par mes vertus , je plais par mes deffauts.
 Mais je suis indéfinissable.
 Les yeux d'un Basilic , la tête d'un Mouton ,
 Et le cœur d'un Caméléon.
 Voilà dequoi former un Monstre épouvantable ,
 Et voilà cependant ce qui me rend aimable.
 C'est assez ; je veux t'épargner :

Enigme

Lecteur

Lecteur , en me voyant dans mon ample panier ,
 Tu me devineras peut-être ;
 Ce sera toutefois , sans jamais me connoître.



LOGOGRYPHE.

ANimal tres-commun ,
 Cinq lettres font le nom de ma nature ;
 Mon maître m'en donne encore un ;
 Tu trouveras , sans trop de tablature ,
 Dans ma jaste anagramme , un Royaume , ou
 mon lit ;
 Devine , Lecteur , j'ai tout dit.

G . . .

AUTRE LOGOGRYPHE.

MOn nom comprend , Guerrier , animal , et
 Present (a) ,
 Comme Guerrier , aidé d'un frere ,
 Tant que nous fumes sur la terre ,
 On vit la Mer libre de tout Brigant ;
 Depuis , au ciel est notre logement.
 Comme animal , je suis un Amphibie ;
 Climat froid me donne la vie.
 Enfin , comme présent ,
 Je suis utile à l'homme seulement ;

(a) Don ou Liberalisé.

1776 MERCURE DE FRANCE

Six lettres font mon nom, prenez les trois premières,

Je puis être très-grand et réservé ;

Renversez-moi ; chèrement conservé ,

Je sers aux Avocats , Procureurs , gens d'affaires ,

Mes trois membres derniers étans liés à rebours ,

Forment un son qui ne peut plaire ; ,

Et cependant pour l'ordinaire

Dans les bonnes maisons on me sert sous les jours ;

Remis en mon entier , si vous joignez ma tête ,

Aux deux membres derniers , je suis un instrument ;

Retournez-moi présentement ;

Le Nocher me redoute au fort de la tempête.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

LE LIVRE DES ENFANS, ou idées générales et définitions des choses, dont les Enfans doivent être instruits. Ouvrage très-utile aux personnes qui sont chargées du soin de les élever. *Nouvelle Edition*, revüe, corrigée et augmentée. A Paris, chez P. Prault, Quai de Gêvres, 1732. in 12. de 187 pages, sans l'Avertissement,

la

la Table et le Catalogue des Livres nécessaires aux enfans.

LE MEILLEUR LIVRE, ou les meilleures Etrennes qu'on puisse donner ou recevoir: Prenez, lisez et pratiquez. *Chez le même; in 24. 5^e édition, augmentée de plusieurs choses tres-utiles.*

METHODE FACILE pour apprendre l'Histoire de France, avec une idée générale des Sciences, par Demandes et par Réponses, dédiée à Monseigneur le Duc, par M. D. . . . Nouvelle édition, continuée jusqu'à présent, mise dans un ordre tres-clair et tres-aisé pour sçavoir l'Histoire, et enrichie d'une Carte de la France, et de tous les Portraits des Rois de France, *in 12. 1731. Chez le même.*

HISTOIRE de la dernière Peste de Marseille, d'Aix, d'Arles et de Toulon, avec plusieurs aventures, arrivées pendant la contagion, divisée en deux Parties, par M. Martin; *chez Paulus-du-Mesnil, au Palais, 1732. in 12.*

TRAITE' SUR LA MAGIE, le Sortilège, les Possessions, Obsessions et Maléfices, où l'on en démontre la vérité et la réalité; avec une

E ij Mé.

1772 **MERCURE DE FRANCE**
Méthode sûre et facile pour les discerner ; et les Reglemens contre les Devins, Sorciers, Magiciens, &c. Ouvrage tres-utile aux Ecclesiastiques, aux Médecins, et aux Sages. Par M. D. . . *A Paris, chez P. Prault, Quay de Gêvres, 1732. in 12. de 304 pag. sans la Préface, &c.*

DISSERTATION Critique et Chronologique, sur le Concile de Rimini ; dédiée à M. l'Archevêque de Sens. *A Paris, chez de Lussex, 1732. in 12. de 384 pages.*

DESCRIPTION des Château, Bourg et Forêt de Fontainebleau, contenant une Explication historique des Peintures, Tableaux, Reliefs, Statuës et Ornemens qui s'y voyent ; et la vie des Architectes, Peintres et Sculpteurs qui y ont travaillé, enrichie de plusieurs Plans et Figures, Par M. l'Abbé Guillebert, Precepteur des Pages du Roy. *A Paris, chez And. Caillieau, 1731. 2 vol. in 12.*

LES PRINCIPES de la Nature, ou de la Génération des choses, par M. Colonne. *A Paris, chez le même, in 12.*

JOURNAL du Regne d'Henry IV. Roy de France et de Navarre ; par M. Pierre de l'Etoile

A O U S T. 1732. 1775

L'Etoile, Grand-Audiencier en la Chancellerie de Paris. Tiré sur un Manuscrit du temps. 1732. 2 vol. in 12. Le 1^r. de 292 et le 2^d. de 300. On les trouve chez quelques Libraires de Paris.

Cet Ouvrage est connu et estimé depuis long-temps, sous le titre de *Journal du Regne d'Henry III.* mais ce qui n'avoit pas encore paru, et qu'on publie aujourd'hui; c'est une Lacune dans les Mémoires, depuis 1594, jusqu'en 1706, sur un Manuscrit, qui laisse cependant encore quelque chose à désirer. On trouve par tout un stile libre et naturel, qui porte avec soy des marques de l'exactitude et de la probité de l'Auteur. Ces sortes d'Ouvrages ont pour l'ordinaire de l'agrément, et peuvent être quelquefois d'une grande utilité.

TRAITE' des Forces mouvantes, par M. de Camus, Gentilhomme Lorrain. 1 vol. in 8°. A Paris, chez Jombert et le Comte, 1732. pages 535.

L'Auteur paroît avoir rempli les engagements qu'il a pris avec le Public dans sa Préface; plus attaché à la pratique qu'à la théorie, il a voulu mettre les choses qu'il traite, à portée d'être entendues des simples Ouvriers; et comme ces gens-là

E sij ne

1774 **MERCURE DE FRANCE**
ne peuvent pas ordinairement se donner à l'étude des Démonstrations, sur lesquelles la bonne Méchanique est fondée; il a été obligé de les omettre. Il est donc réduit à prouver ce qu'il avance, ou par des Experiences ou par des raisonnemens qui soient à la portée de tout le monde: C'est ainsi que dans sa premiere Partie il parle de l'Equilibre et du Centre de gravité. Il traite ensuite de même du Lévier, de la Poulie, du Coin, et de la Vis, rapportant le tout au Lévier. Il a ajouté plusieurs Experiences sur la Percussion et sur les Frotemens:

La seconde Partie est employée à faire le détail de plusieurs Machines de l'invention de l'Auteur, qui paroissent également utiles et ingénieuses.

L'EVANGILE des Chrétiens, ou l'Art du Salut, tiré de l'Ecriture-Sainte. A Paris, chez Mesnier, rue S. Severin, 1732. in 12. de 401 pag. Dédié à S. E. M. le Cardinal de Polignac.

LE TRAITE' des Matieres Criminelles, suivant l'Ordonnance de 1670. contenant les différentes Questions qui peuvent naître sur cette Matiere, avec les Edits et Déclarations du Roy, Arrests et Réglemens,

A O U S T. 1732. 1775

mens intervenus depuis l'Ordonnance.
Se vend à Paris, au Palais, chez Théodore le Gras, vol. in 4°.

L'ANATOMIE GÉNÉRALE DU CHEVAL, contenant une ample et exacte Description de la forme, situation et usages de toutes ses Parties. Leurs différences et leurs correspondances avec celles de l'homme. La generation du Poulet et celle du Lapin. Un Discours du mouvement du Chien et de la circulation du sang. La maniere de dissequer certaines parties du Cheval, difficiles à anatomiser, Et quelques Observations Physiques, anatomiques et curieuses sur différentes parties du corps et sur quelques Maladies. Le tout enrichi de figures. Traduit de l'Anglois, par F. A. de Garsault, Capitaine du Haras du Roy, en survivance. A Paris, chez Barb. Laisnel, rue S. Jacques. Alex. Mesnier, au Palais. Ant. Gandonin, Quay des Augustins, et la V. Pissot, Quay de Conty, 1732. in 4. de 332, pag. sans les Tables, les Figures, les Préfaces de l'Auteur et du Traducteur, et l'explication des Termes pour l'intelligence de ce Livre, divisé en cinq Parties, où il est traité du Bas-ventre, de la Poitrine ou Ventre du milieu, de la Tête ou

• E iiij Ventre

1776 MERCURE DE FRANCE

Ventre superieur, des Nerfs, des Muscles, et des Os. Differens Chapitres composent les differentes Parties.

Cet Ouvrage est fort méthodique et nous paroît d'une grande utilité; il est écrit d'un stile simple et aisé; les Planches répandent encore une grande clarté. Elles sont gravées avec soin et précision. Avec l'utile on trouve souvent dans ce Livre des choses curieuses qui en rendent la lecture agréable. Nous croyons que les Peintres et les Sculpteurs, que l'Auteur n'a, sans doute, pas eu en vûe, en peuvent tirer des secours considerables.

DEFENSE du Franc-Aleu du Pais de Provence. *A Aix, chez Joseph David.* Brochure in 4.

C'est un *Factum* de la Provence, contre le Fermier du Domaine, qui prétend assujettir toute cette Province à la Seigneurie directe du Roy. Le but de cet Ouvrage est de prouver que la Provence est un Pais de Franc-Aleu roturier de nature, sur lequel nul Seigneur, le Roy même, ne peut prétendre aucune directe s'il ne rapporte des titres de la mouvance.

L'Ouvrage entier contient 295. pages, il est distribué en cinq Parties outre l'Exorde et l'état de la question, où l'Auteur

leur pose quelques définitions et quelques principes généraux pour servir à la décision de cette question. Chaque partie est divisée en plusieurs Paragraphes, autant pour le soulagement du Lecteur, que pour l'éclaircissement des matières.

Dans la première Partie qui sert de fait, l'Auteur parcourt toutes les différentes dominations sous lesquelles les Provençaux ont vécu avant que d'appartenir à la France. Ce morceau d'Histoire appuyé sur le témoignage de plusieurs bons Auteurs, sur le Corps de Droit, est curieux. Vient ensuite un Extrait du Testament de Charles d'Anjou, 23^e et dernier Comte de Provence, en faveur de Louis XI. Roy de France. Ce Testament, qui est le titre de la réunion de la Provence à la France, est de l'année 1481. l'Auteur détaille toutes les poursuites, toutes les procédures qui se sont faites entre les Procureurs du Païs et les différens Fermiers du Domaine, tant au Conseil du Roy, qu'au Parlement d'Aix, pardevant les Commissaires et en la Chambre du Domaine. Les Procureurs du Païs sont les Agens généraux des Affaires de la Province.

Cette seule Partie suffiroit pour écarter la prétention du Fermier et pour se dé-

1778 MERCURE DE FRANCE
terminer en faveur de l'Avocat Provençal, puisqu'on y trouve la question résolue définitivement et contradictoirement par des Edits, des Lettres Patentes, suivies de Déclarations du Roy, et par des Arrêts du Conseil, en consequence desquels la Provence a payé des Taxes considerables, dont il a plu au Roy de charger en differens temps les Pais de Franc Aleu de nature.

Dans les quatre autres Parties, l'Auteur établit ses principes et ses preuves, répond aux objections que le Fermier tire ou des faits ou des textes du Droit, et contredit les Pieces produites par ce Fermier. Il s'attache dans la seconde Partie à prouver que cette maxime, ou pour parler plus exactement ce vieux Proverbe François, *nulle Terre sans Seigneur*, ne peut avoir lieu en Provence ni en aucun Pais régi par le Droit Ecrit, si ce n'est pour la Jurisdiction. Il passe plus avant, il prétend même qu'en Pais Coutumier on ne peut donner à ce Proverbe plus d'extention, et que pour que dans les Provinces de Coûtume on adjuge au Seigneur la directe, il faut qu'il rapporte un titre ou qu'il y ait une présomption en sa faveur qui vaille titre; c'est-à-dire qu'il faut que le Seigneur ait un

Territoire

Territoire circonscript et limité, qu'il y possède toutes les Terres en friche ou incultes, qu'il y ait une directe répandue en tous les quartiers et sur plus de la moitié du Territoire; qu'alors on présume que le Seigneur a la directe sur tout le Territoire. Il appuye cette doctrine par les Auteurs et réfute les autoritez sur lesquelles le Fermier s'appuye.

Dans la troisième proposition il prouve que la Provence est un País de Droit Ecrit, et que le Droit Romain ne reconnoît point de directe, qu'il n'admet que le Franc-Aleu.

Dans la quatrième et dans la cinquième, il rappelle les faits qu'il a établis dans la première, il rapporte les Pièces qu'il a détaillées dans cette première Partie.

Il est aisé de juger par cet abrégé des quatre dernières Propositions, que ce n'est qu'une application un peu étendue de ce qui a été dit dans la première.

Et pour donner en peu de mots une idée juste de tout l'Ouvrage, il suffit de dire que l'Auteur se propose de prouver que la Provence est un País de Franc-Aleu. Voici ses preuves.

1°. La Provence a de tout temps été et est encore régie par le Droit Romain. Un des principaux effets du Droit Ro-

1780 **MERCURE DE FRANCE**
main, est de rendre tous les héritages
allodiaux, et de rejeter toute directe sans
titres. Par cette seule raison le Lan-
guedoc a été maintenu dans le Franc-Aleu.

2°. Toutes les différentes dominations
que les Provençaux ont éprouvées n'ont
point altéré ce droit d'être réglé par le
Droit Romain, ni de tenir leurs Terres
en Franc-Aleu.

3°. La Provence n'a été réunie à la
France qu'à la charge d'entretenir tous
ces Privilèges.

4°. En effet, Louis XI. Charles VIII.
Louis XII. et tous les Rois jusqu'à Louis
XIV. l'ont confirmée dans ces Privilèges.

5°. Les Fermiers ayant inquiété ce
Païs, il a été maintenu dans le Franc-Aleu
de nature, par des Edits, des Lettres Pa-
tentes, des Déclarations du Roy, due-
ment enregistrées, par plusieurs Arrêts
du Conseil contradictoires, avec les Fer-
miers et les Officiers du Domaine. Il a
payé en différens temps des Taxes con-
siderables pour être conservé dans ce
droit. Il a été déchargé des taxes impo-
sées sur les biens du Franc-Aleu de Pri-
vilège, comme jouissant du Franc-Aleu
de nature.

6°. Enfin la possession revêtuë de ces
caractères, suffiroit seule pour établir son
droit.

Ces

A O U S T. 1732. 1781.

Ces propositions , prouvées dans une juste étendue , ne permettent pas de douter du grand travail et de la capacité de l'Auteur.

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E des Ouvrages des Sçavans de l'Europe ; pour les mois de Janvier , Fevrier , Mars , Avril , May et Juin 1731. Tome VI. première et seconde Partie. *A Amsterdam, chez les Westeins et Smith, in 12 de 480. pages.*

Nous ne donnerons pas l'Extrait d'un Livre composé d'Extraits , nous ferons seulement connoître quelques Ouvrages rapportez dans ce volume et quelques articles des plus interessans des Nouvelles Litteraires.

AMENITEZ DE MEDECINE , où l'on décrit son origine , ses progrès , son excellence , sa nécessité , son usage , les récompenses , les honneurs et les privileges accordez aux Medecins. On y examine encore si la Medecine a été autrefois une étude qui n'appartenoit qu'aux Esclaves. Par Dan. Vink. *A Utrecht, 1730. in 8. de 528. pages, sans compter l'Épître Dédicatoire , la Préface et la Table. Tout l'Ouvrage est en Latin.*

HIS-

1782 MERCURE DE FRANCE

HISTOIRE DES REVOLUTIONS de l'Empire de Maroc depuis la mort du dernier Empereur Muley-Ismaël, qui contient une Relation exacte de ce qui s'est passé dans cette Contrée pendant l'année 1727. et une partie de 1728. avec des Observations naturelles, morales et politiques sur le País et les Habitans, traduite du Journal Anglois, écrit par le Capitaine Braithwaite, qui a accompagné M. Jean Russel, Ecuyer, Consul general du Roy d'Angleterre en Barbarie, et qui a été témoin oculaire des plus remarquables événemens mentionnez dans cet Ouvrage. *A Amsterdam, chez P. Mortier, 1731. in 12. de 470. pages.*

RECUEIL de Discours sur diverses matieres importantes, traduits ou composez par Jean Barbeyrac, Professeur en Droit dans l'Université de Groningue. Il y a joint un Eloge historique de feu M. Noord. En deux Tomes *in 12.* dont le premier contient 417. pages, et le second 344. *A Amsterdam, chez Pierre Humbert, 1731.*

Le second Tome de ce Recueil commence par une Dissertation, *de la juste deffense de l'honneur, où l'on traite en particulier des Duels.* Le but de cette Dissertation

A O U S T 1732. 1783

tation qui fut publiée en 1717. en Latin, à Amsterdam, est de montrer l'origine du Duel, et la maniere dont on pourroit s'y prendre pour en arrêter l'usage barbare, plus efficacement qu'on n'a fait jusqu'ici.

La Dissertation contient cinq Chapitres. On donne dans le premier une idée generale de la matiere ; on traite dans le second des injures qui donnent quelque atteinte à l'honneur, lorsqu'on les souffre ; dans le troisiéme des autres sortes d'injures que l'on peut mépriser, sans préjudice de l'honneur. Le quatriéme Chapitre roule sur les moyens légitimes ou illegitimes de deffendre l'honneur, et dans le cinquiéme on traite des Duels, qui sont l'objet principal de cet Ouvrage.

On fait d'abord une énumération des différentes sortes de Duels, ou Combats singuliers, et des diverses causes pour lesquelles on en est venu à ces Combats chez différentes Nations, selon ce que l'Histoire nous en apprend. On en trouve jusqu'à onze sortes, dont la dernière est le Duel qu'on se propose de combattre, ou celui qui se rapporte à la réparation d'honneur.

Cette espece de Duel étoit absolument hors d'usage, non-seulement chez les Grecs

Grecs et les Romains , mais encore chez les Egyptiens et les anciens Peuples de l'Asie. Il doit uniquement son origine à des Peuples barbares , venus des Parties Septentrionales de l'Europe , qui ne pouvant souffrir la discipline des Loix ou des Magistrats , vouloient décider toute sorte de differends à la pointe de l'épée. De-là naquit le Duel qu'on introduisit pour se purger de quelque crime ; dans la pensée que Dieu déclareroit par l'événement du combat , qui avoit raison , du Diffamateur ou du Diffamé.

Les Lombards porterent en Italie cette mauvaise coûtume ; et , comme le remarque M. Barbeyrac , les autres Peuples du Nord l'introduisirent dans tous les Païs au dedans et au dehors de l'Empire Romain , où ils s'établirent ; les Saxons , par exemple , en Angleterre. On fit des Loix là-dessus aussi sérieusement que s'il se fût agi de la chose du monde la plus raisonnable et la plus légitime. Lorsque le Droit Romain eut été remis en vogue , les Commentateurs tâchèrent d'y trouver de quoi autoriser le Duel. A cela se joignirent les Croisades et l'institution des Ordres de Chevaleries. Ces Chevaliers vinrent à former des regles du point d'honneur. Les Jurisconsultes traiterent cette matiere
comme

comme une partie de la Jurisprudence; d'autres, comme une science particulière et toute nouvelle. Cela produisit une infinité de Livres sur le Duel, sur *la science de la Chevalerie*, comme parlent les Italiens, et sous divers autres titres semblables, &c.

Il est facile de montrer comment l'usage du Duel est contraire à la raison, à la Loi naturelle et sur tout aux maximes de la Religion Chrétienne. Aussi suppose-t'on cela comme suffisamment démontré par divers Auteurs. La grande difficulté consiste à trouver les moyens de déraciner de l'esprit des sots, dont le nombre est toujours fort grand, le préjugé du point d'honneur, qui empêche que toutes les Loix les plus severes faites jusques ici contre cette mode pernicieuse, ne soient assez efficaces pour l'abolir. M. Slicher, Auteur de la Dissertation Latine, veut qu'on tire le remede du mal même, et que l'on retienne par la crainte d'un plus grand deshonneur, ceux qui croient être deshonorés, s'ils n'ont recours au Duel. Il faudroit, dit-il, faire de nouvelles Loix qui exposassent les contrevenans au mépris et à la risée publique; ordonner, par exemple, que les corps de ceux qui auroient été tuez en Duel,

fussent

1786 MERCURE DE FRANCE
fussent traitez de même que ceux des
Criminels , punis du dernier supplice ;
deffendre de porter les armes aux Duel-
listes , à qui on auroit fait grace de la vie,
et cela sous condition que s'ils les por-
toient depuis , leur pardon deviendrait
nul ; exclure de tout emploi militaire
ceux qui auroient appelé quelqu'un en
Duel , ou qui auroient répondu à l'appel ;
en un mot , faire ensorte que de telles
gens , qui par une pure folie , auroient
ainsi violé les Loix de la société huma-
ine , fussent desormais bannis de la Socie-
té et du commerce des Sages , &c.

On trouve dans l'article des nouvelles
de Londres , que le sieur Pine , habile
Graveur , travaille à donner les Ouvra-
ges d'Horace , gravez sur des Planches
de cuivre. Il en a distribué un Essai con-
tenant les six premières Odes , qui a paru
fort beau. Chaque Ode est accompagnée
d'une Vignette , d'une Lettre grise et
d'un Cul-de-Lampe ; on y voit les têtes
des personnes à qui les Odes sont adres-
sées , ou des représentations qui ont du
rapport au sujet de la Piece. A l'égard
du Texte , on se conforme à l'Édition
d'Horace , publiée à Cambridge en 1701.
in 12. par les soins du Doct. Talbot. L'E-
dition

A O U S T. 1732. 1787

dition du sieur Pine contiendra deux volumes in 8.

DISCOURS SUR LA PEINTURE, prononcé dans les Conférences de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture. Par M. Charles Coypel, Premier Peintre de M. le Duc d'Orléans. A Paris, chez P. F. Mariette, rue S. Jacques, 1732. Brochure in 4. de 34. pages.

Le sujet, du premier Discours est *sur la nécessité de recevoir des avis*. La première chose dont le Lecteur s'apperçoit dans la lecture agréable et utile de cet Ouvrage, c'est que M. Coypel, outre ses talens pour l'Art qu'il professe, a une plume aussi sage et aussi élégante que son Pinceau; deux qualitez qu'on trouve assez rarement ensemble. On remarque dans ses Ecrits le même génie, le même tour et le même ordre qu'on voit avec plaisir dans ses heureuses Compositions, où l'on trouve tant d'expressions fines et délicates.

M. Coypel entre en matière très-modestement, en soumettant ces Réflexions qu'il n'avoit faites, dit-il, que pour lui, au jugement de l'Académie, et ne pouvant croire qu'elles puissent être utiles à d'autres qu'à lui; sur quoi nous pensons

1788 MERCURE DE FRANCE
sons qu'il s'expose à un démenti de la
part de tous ses Lecteurs et peut-être
de toute l'Académie.

Sur la nécessité de recevoir des avis,
M. Coypel s'exprime ainsi. La Peinture
est composée de tant de parties, que nous
ne devons presque jamais nous flâter de
ne pas perdre de vûe les unes, en nous
attachant à chercher les autres.

Il n'est pas moins rare de trouver des
amis qui soient également touchez de
toutes ces Parties. L'un n'est sensible
qu'à la couleur, et n'est que peu flaté
de l'élegance du Dessin; l'autre, au
contraire, prétend que sans le grand
goût, la délicatesse et la pureté du Des-
sein, la Peinture n'est qu'une affaire de
Mécanique. L'homme d'esprit et de sen-
timent ne s'attachera qu'à l'expression des
têtes et à l'ordonnance. L'homme d'é-
rudition sera satisfait si le Costume est
scrupuleusement observé dans un Ta-
bleau, ainsi des autres.

Chacun ayant donc presque toujours
son goût déterminé pour une partie de
la Peinture, et la préférant aux autres,
rarement est-il possible que les avis d'un
seul ami soient suffisans; nous devons
donc nécessairement faire société avec
des personnes de goûts differens; l'un
appre-

apercevra ce que l'autre avoit laissé échapper. Nous verrons aujourd'hui notre Ouvrage par les yeux de l'homme de Lettres ; demain il sera éclairé par les lumières de l'Amateur du coloris ; une autre fois les regards du Partisan du Dessin donneront aux nôtres une nouvelle vérité , &c.

Mais il arrive quelquefois , poursuit l'Auteur sur la maniere d'avoir des avis, que la façon dont nous les demandons ne prouve autre chose que le desir que nous avons de recevoir des loüanges. Souvent un Auteur trouve moyen de faire l'éloge de son Ouvrage, dans le temps même qu'il semble implorer le secours de la Critique. *Trouvez-vous , dira-t'il , que je me sois tiré heureusement de telle difficulté ? Je crains que la finesse de ces expressions ne soit pas sentie du Public. J'aurois moins de défiance si je n'avois affaire qu'à des Connoisseurs tels que vous , dites - moi votre sentiment.* Le moyen de dire des choses fâcheuses à quelqu'un qui déclare que vous êtes seul capable de connoître l'excellence de son mérite. Ne prévenons nos Juges que sur le desir que nous avons de nous corriger et sur l'obligation que nous aurions à quelqu'un qui nous voudroit assez de bien

bien

1790
pour nous faire part de sa critique , au
risque de nous affliger. D'ailleurs laissons
parler notre Ouvrage ; ce qu'il ne dira
pas, cest qu'il ne le peut dire, &c. Soyons
prompts à démêler sur le visage de celui
que nous consultons , l'impression qu'il
reçoit au premier coup d'œil , c'est le
sentiment que sa politesse même ne peut
nous cacher. Mais ne craignons pas de
manquer d'avis quand il sera bien établi
que nous les recevons avec plaisir.

Après avoir dit que c'est dans l'idée de
critiquer ses propres ouvrages , qu'il faut
consulter ceux des grands Maîtres an-
ciens, il ajoute : Nous devrions faire la
même chose à la vûe de ceux des habiles
gens avec qui nous vivons. Malheureuse-
ment cela nous devient plus difficile ;
nous avons peine à convenir qu'il se trou-
ve de notre temps des personnes qui pos-
sèdent dans notre Art des perfections que
nous n'avons pû acquerir ; nous le par-
donnons aux anciens ; ils semblent avoir
expié cette offense en cessant de vivre.
D'ailleurs ceux de nos jours que nous
envions , sont obligés de leur rendre la
même justice ; c'est une consolation pour
notre amour propre ; mais qu'en arrive-
t-il ? Nous nous bornons à admirer ceux
qui sont venus avant nous , sans nous ef-
forcer

forcer de les éгалer ; nous renonçons à ce noble désir , dans l'esperance que nos contemporains ne parviendront pas plus que nous à cet éminent degré de perfection ; et quant aux Ouvrages nouveaux , si nous y remarquons des parties qui nous manquent , loin de tâcher de mettre à profit le mouvement de jalousie qu'elles nous inspirent , en les étudiant assez pour les acquérir ; nous cherchons promptement de la consolation , en y faisant la recherche de défauts que nous aurions peut-être évitez. De là nous retournons regarder nos productions avec autant de complaisance pour nous mêmes, que nous avons de sévérité pour les autres : Nous y admirons la partie que nous croions posséder ; nous ne manquons pas de lui donner la prééminence sur toutes les autres ; nos ennemis ont la malice de nous fortifier dans cette ridicule opinion ; nos flatteurs ont la fausseté de l'augmenter en nous , et nos amis ont souvent la foiblesse de nous la laisser , et d'en prendre leur part.

La seule comparaison de nos Ouvrages, avec ceux des autres , peut nous rendre nos deffauts sensibles. Lorsque nous passons notre temps vis-à-vis nos productions, il est rare que nous persistions dans

dans le désir de leur chercher querelle. Combien de femmes, dans l'arrière saison, sont contentes de leur visage, après une longue toilette ! La grande habitude dans laquelle elles sont, d'y considérer toujours le même objet, qu'elles pensent embellir souvent par de ridicules ajustemens, leur persuade aisément qu'il est même du remède aux Outrages du temps. Qu'une jeune et belle personne paroisse, cette vûë leur fait sentir dans l'instant des veritez que le Miroir leur avoit montrées vainement. Gardons-nous donc de croire que nous puissions, sans aucun secours, parvenir à nous bien critiquer; nous sommes trop échauffez de nos propres idées pour conserver ce sang froid, si nécessaire pour bien juger.

Avant le Dialogue sur la connoissance de la Peinture, M. Coypel rend compte du motif qui le lui a fait composer, sur ce principe, *que la Peinture n'ayant pour objet que la parfaite imitation de la nature, tout homme de bon sens et d'esprit, sans avoir étudié les mysteres de cet art, est à portée de sentir les grandes beautez d'un Tableau, et de faire souvent même d'excellentes remarques.*

Il suppose un veritable connoisseur en conversation, avec un homme d'esprit, qui

qui n'ayant jamais eu de principes sur la peinture, n'ose s'en rapporter à ses yeux; ou, pour dire plus, dit-il, n'ose ceder au plaisir qu'il ressent, en voyant des Tableaux, dans la crainte de n'être pas satisfait selon les regles, &c.

Seriez-vous dans l'erreur de croire, dit *Alcipe à Damon*, comme beaucoup de gens, que l'on ne sçauroit sentir les beautez d'un Ouvrage que lorsque l'on sçait de quelle main il est sorti? . . . Je conviens que celui qui est au fait des principes de l'Art, doit avoir encore plus de plaisir qu'un autre; mais je ne conviens pas que cela soit absolument nécessaire. Selon votre idée, on ne pourroit lire les Vers avec plaisir, qu'autant qu'on seroit capable d'en faire soi-même; et il ne seroit plus permis qu'à ceux qui sçavent la Musique, d'écouter un Concert. Non, mon cher Damon, les beaux Arts sont faits pour toutes les personnes de bon sens et d'esprit; et sur tout la Peinture, qui n'a d'autre objet que l'imitation du vrai. Croyez qu'il y a tel homme d'esprit, qui sera plus capable de sentir les grandes beautez d'un Tableau, que quantité de prétendus connoisseurs qui vous imposent par leur jargon; de ces gens qui ont passé leur vie à étudier les différentes ma-

F. nieres

1794 MERCURE DE FRANCE
nieres de tels et tels, sans s'appliquer à
connoître quelle partie a rendu celui-cy
plus fameux que cet autre. Il leur suffit
de reconnoître la touche du Titien, ou du
Carache dans un Tableau, pour le décl-
rer merveilleux. Ne croyez pas même
qu'ils aillent chercher les preuves de l'o-
riginalité dans les grandes parties; non,
c'est souvent un petit coin du Tableau,
la touche d'une Plante, d'un Nuage, ou
le derriere de la Toile qui les détermi-
nent. D'ailleurs ces gens - là n'ignorent
aucuns termes de l'Art, sçavent exacte-
ment la vie des Peintres, l'Histoire de
chaque Tableau, &c.

Ce que j'y trouve de pis, c'est que ces
diseurs de grands mots sont des Eleves.
Un homme qui voudra se jeter dans la
connoissance de la Peinture, s'adressera
plutôt à eux qu'à un Peintre; car ces
M^{rs} ont leur interêt pour publier que les
Peintres sont ceux qui s'y connoissent le
moins. C'est-là le premier préjugé sur le-
quel ils établissent les autres. Si-tôt que
l'Eleve en est rempli, il marche à grands
pas; en peu de jours le voilà bien persua-
dé qu'il peut en toute sureté, mépriser
tous les Tableaux peints sur des toiles neu-
ves; et admirer ceux qui menacent ruine.
Jugez alors si l'amour propre est satis-
fait?

it. Quel air de capacité ne se donne point mon homme en se récriant devant le monde sur les beautez d'un vieux Tableau noirci, où les autres ne connoissent plus rien, et où il ne découvre plus en lui-même? on le suit, on l'écoute, . . . Sa décision est pitoyable, mais elle lui importe; on le prend pour un homme capable, il est content. Car il faut convenir; souvent nous avons des Tableaux, des Livres; nous courons les Contes, bien moins parce que nous aimons la Peinture, les Lettres ou la Musique, que pour nous donner un air de capacité. Mais se le donne-t-on en réfléchissant long-temps avant que de hazarder son sentiment? Non, c'est en décidant promptement, &c.

On blâme plus volontiers les Ouvrages nouveaux qui paroissent, qu'on ne les loue. Je ne sçai pourquoi, dit Alcipe, mais nous aimons encore l'avoüer, à notre honte; nous avons une secrete et détestable joie à reprocher un homme qui a fait ses efforts pour nous plaire; et vû cette malheureuse inclination, il devient bien plus difficile d'approuver un Ouvrage nouveau, que de le blâmer. Dites qu'il ne vaut rien; on vous croît, sans que vous soyez obligé de vous expliquer davantage; mais si

Fij vous

1796 MERCURE DE FRANCE
vous en parlez avec éloge , (au cas qu'on
veuille bien ne vous pas traiter d'imbé-
cille) on vous demande au moins raison
de votre approbation ; c'est alors qu'il
faut véritablement s'y connoître pour
prouver sa capacité ; et peut-être même
faut-il plus de gout et d'esprit pour bien
sentir les grandes beautés , que pour dé-
couvrir les deffauts. D'ailleurs , que ris-
quons-nous en blâmant ? Si l'Ouvrage est
bon et reconnu pour tel dans la suite , nous
donnons à penser , en le regardant avec
froideur , que nous avons une idée du
beau bien supérieure à celle qu'en a le
vulgaire ; mais quand par malheur la cri-
tique l'emporte sur nos applaudissemens ,
nous courons risque de passer pour des
esprits bornés. A l'égard des productions
des anciens , on ne peut que se faire hon-
neur en les loüant , parce que la posterité
les a consacrez. N'allez pas croire que je
prétende dire qu'ils ne sont pas dignes de
cette admiration ; personne ne leur rend
plus de justice que moi ; et c'est parce
que je les aime , que je suis outré de les
entendre loüer par des ignorans , qui n'en
démêlent que la rareté , et point du tout
l'excellence.

Mais, quoy ! dit Damon, jugeriez-vous
à propos que j'allasse me mêler de parler
de

de la composition d'un Tableau ? Eh pourquoi pas ? répond Alcipe. Quelle est, à votre avis, la première partie de la composition ? N'est-ce pas de vous rendre, avec vérité, le sujet que l'on vous annonce ? Si on veut vous représenter, par exemple, la mort de Jules - César, n'êtes-vous pas à portée de juger si le Peintre a rendu l'image de cette Scene ? N'en jugeriez vous pas au Théâtre ? Ne verriez-vous pas bien si César et Brutus sont les principaux objets qui frappent votre vûë ? Si les autres personnages sont dans l'action, dans laquelle ils doivent être ? Enfin si le mouvement de cette Scene vous inspire la terreur qu'il doit vous inspirer ? Si ces principales parties ne s'y trouvent point, dites en sûreté que la composition de ce Tableau ne vous plaît pas ; et vous aurez raison ; mais ne vous pressez pas de dire que ce Tableau ne vaut rien ; car il pourroit se trouver d'excellentes choses dans le détail. La Peinture est composée de tant de parties... Regardez donc, avant de condamner entièrement, si, la composition à part, vous ne serez point frappé de la vérité de la couleur, de l'effet du clair-obscur, du relief des figures, &c.

Sur la composition, sur le dessein, sur

1798 **MERCURE DE FRANCE**
le coloris, un homme d'esprit peut dire son sentiment, dit Alcipe, puisqu'il ne s'agit que de comparer le vrai, avec l'imitation. Quant à l'harmonie generale, poursuit-il, pourquoi nos yeux n'auroient-ils pas les mêmes facultez que nos oreilles? Nous ne sommes touchés du son des Instrumens, que lorsqu'ils sont parfaitement d'accord. Les couleurs d'un Tableau doivent faire sur nous les mêmes impressions. Si une Musique harmonieuse et brillante nous frappe plus qu'une Musique plate, quoique nous ne sçachions pas les regles de la composition; pourquoi un Tableau brillant et suave ne nous plairait-il pas plus qu'un Tableau dur et sans accord?

INSTRUCTION CHRE'TIENNE sur les huit Béatitudes, par Demandes et par Réponses; tirée des SS. PP. de l'Eglise, et en particulier, de S. Augustin. Avec des Prieres et Aspirations sur chaque Instruction. Ouvrage orné de Figures en taille-douce. *Chez Witte et Henry, rue S. Jacques.*
1732. in 12.

LES ENTRETIENS PHYSIQUES d'Ariste et d'Eudoxe; ou Physique nouvelle en Dialogues, qui renferme précisément ce qui s'est

A O U S T. 1732. 1799

s'est découvert de plus curieux et de plus utile dans la nature; enrichis de beaucoup de Figures. Nouvelle Edition, revûe et augmentée d'un Volume. Par le P. *Regnault*, de la Compagnie de Jesus. Chez *Jacques Clouzier*, rue S. Jacques, 1732. 4 vol. in 12.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs Sacerz et Ecclesiastiques, qui contient leur vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse et le dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages, ce qu'ils renferment de plus interessant sur le Dogme, sur la Morale et sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles, tant Généraux que Particuliers, et les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. *Dom Remy Ceillier*, Benedictin, de la Congrégation de S. Vanne et de S. Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny. Tome 3. Chez *Paulus-du-Mesnil*, au Palais. 1732. in 4°.

L'ART D'ÉLEVER LA JEUNESSE, selon la différence du sexe, des âges et des conditions; en suivant les Principes de la Religion, de la Politique et de l'Economie. A Paris, Quai des Augustins, chez *Antoine Gandoüin*, &c. 1732. Brochure de 77 pages. F i i i j L'E-

1800 MERCURE DE FRANCE

L'ÉDUCATION DES ENFANS , renduë utile aux Souverains , au Public et aux Patrons. Deuxième Partie , de l'Art d'élever la Jeunesse , selon le système de Monsieur de Vallanger , &c.

OEUVRES MESLÉES de M. . . . contenant un Discours sur la fin qu'a eu Virgile en composant ses Bucoliques ; une Traduction de ses Eglogues, en Vers François ; un autre Discours sur les Regles de l'Eglogue. Des Paraphrases en Vers , sur des Pseaumes de David , et sur quelques Chapitres des Proverbes de Salomon. Des Lettres , des Epîtres en Vers , des Réflexions Morales , quelques Odes , quelques autres Pièces de Poësie , et pour fin , un Traité sur la maniere de juger des Ouvrages d'esprit. *Chez Barrois, Quai des Augustins. 1732. in 12.*

HISTOIRE D'EMILIE , ou les Amours de M^{lle} de * * * Par Mad. *Mehault*. Ruë S. Jacques , et au Palais , chez *Delespine* , et chez *Dupuis*. 1732. in 12.

M. l'Abbé Auroux , Prêtre , Docteur en Théologie , et Conseiller - Clerc au Présidial de Moulins , vient de donner au

Fu

A O U S T. 1732. 1801.

Public un COMMENTAIRE sur les Coutumes Generales et Locales du País et Duché de Bourbonnois.

. La lecture de cet Ouvrage sera fort utile, non seulement à ceux qui veulent s'instruire des dispositions de la Coutume de Bourbonnois; mais encore à ceux qui s'attachent à la Jurisprudence Coutumiere de tout le Royaume. L'Auteur a traité, avec beaucoup d'érudition et d'ordre les questions qui naissent de cette Coutume. Il les a proposées à la fin de chaque article, et a puisé principalement ses réflexions, tant dans les Ouvrages de Dumoulin, Papon et Potier, qui ont donné des Nottes sur la même Coutume, que dans ceux de plusieurs bons Commentaires Manuscrits, et dans les décisions renduës en la Sénéchaussée et Présidial de Moulins, confirmées par le Parlement.

. Ce Livre se vend à Paris, chez Clouzier, Libraire, au coin de la ruë de la Parcheminerie, et chez Lebreton, fils, à l'entrée du Quai des Augustins, près la, ruë Gist-le-Cœur; chez Paulus-du-Mesnil, à la Grande Salle du Palais, et chez Osmond, l'aîné, ruë S. Jacques, 2732. 2. volumes in folio.

F v Les

Les Nouvelles Littéraires d'Hollande nous apprennent qu'on y va donner incessamment un Ouvrage considérable, qui ne sçauroit manquer d'être bien reçu du public. C'est un *Lexicon Medicum*, dont on manquoit en Medecine. On s'étoit contenté jusqu'icy des définitions des Maladies de Gorrœus, de l'Oeconomie d'Hippocrate, par Fœsius, en forme de Lèxicon. Le petit *Lexicon Medicum*, de Blanchard, Grec et Latin, ne laissoit pas d'avoir son utilité; mais l'ouvrage qu'on nous promet, semble devoir épuiser la matiere M^{rs} Theod. Tronchin et Louïs de Neuville, Docteurs en Médecine, travaillent à l'Édition de cet Ouvrage. Ces M^{rs} promettent d'y comprendre generalement tous les termes qui concernent la Médecine, soit dans la Théorie, soit dans la Pratique, l'Anatomie, la Chirurgie, la Chymie, les Méchaniques, la Pharmacie, la Botanique, l'Histoire naturelle, &c. Le tout tiré des meilleurs Auteurs de chaque Nation, tant Anciens que Modernes.

On y donnera en même-temps l'éthymologie et les différentes significations des mots Grecs, avec l'interprétation des termes Latins, Anglois, Flamans, François, Allemands et Italiens.

On

On y trouvera de plus les noms des Médicamens, tant simples que composez ; comme aussi des Planches gravées, de toutes les Parties du Corps Humain , suivant les nouvelles découvertes des plus habiles Anatomistes ; les différens caracteres dont on se sert en Médecine et en Chymie , avec leurs explications ; et à la fin , une Table des matières très-ample. C'est l'idée qu'on donne de cet Ouvrage, par le Projet, imprimé à Amsterdam, chez R. et J. Westeins , et G. Smith. 1732. in 4°.

On avoit déjà donné le titre de ce *Lexicon* , il y a plus de six mois, dans le 7^e tome, premiere Partie, de la *Bibliothèque Raisonnée* ; ce qui n'a pas empêché M. Jean Philippe Burggrave le jeune, Médecin à Francfort , sur le Maine , de publier presque en même-temps, un Projet à peu près semblable. Si ces Mrs tiennent leur parole, au lieu d'un *Lexicon Medicum*, le public en aura deux. Un Sujet de cette importance ne sçauroit être trop discuté.

On vient d'imprimer à Utrecht , chez Cornelle - Guillaume le Fèvre , un Livre intitulé : *Le Brigandage de la Médecine , dans la maniere de traiter les Petites-Veroles , et les plus grandes Maladies , par l'E-*
F vj *métique*

1804 MERCURE DE FRANCE
*métique, la Saignée du pied, et le Kermel
Mineral; avec un Traité de la meilleure
maniere de guérir les Petites-Véroles, par des
remedes et des observations, tirées de l'usa-
ge. Cet Ouvrage contient 225 pages, et
se vend 30 sols. Les raisonnemens et le
stile font croire qu'il part de la plume
d'un des plus fameux et des plus anciens
Médecins de la Faculté de Paris. Nous en
pourrons rendre compte dans la suite. On
le trouve à Paris, chez Barthelemi Alix,
Libraire, rue S. Jacques, au Griffon.*

On a imprimé à Londres, en Anglois;
*l'Histoire Generale du Monde, depuis la
création jusqu'à la destruction de Jerusa-
lem par Nabuchodonosor. Par M. Th. Brett,
chez Giles. 1732: in 8°.*

LETTRE écrite par M. Morand;
le 14. Août, à M. de la R.

J'Ay rendu compte au Public, Mon-
sieur, en 1730. et 1731. de ce qui s'é-
toit passé sur la Taille Laterale par la
Méthode de M. Cheselden, Chirurgien
Anglois. Il y en a eu quatre dans le Prin-
temps de cette année 1732. qui ont réüssi
toutes quatre. Voici les noms de ceux qui
ont operé, et les noms des Tailleux. An-
dry,

dry Querru, âgé de 3. ans et demi, fils du Vigneron des Religieux Feuillans à Montmorency, a été taillé par leur Chirurgien, Eleve de l'Hôpital de la Charité, qui lui a tiré deux Pierres; il a été entièrement guéri au bout de quinze jours.

J'ai taillé François Coquelin, âgé de 18. ans et demi, retiré aux Incurables, parce qu'il est contrefait et très-incommodé. Il avoit été taillé à l'Hôtel-Dieu à l'âge de 4. ans, par la méthode ordinaire, et depuis ce temps-là il perdoit ses urines involontairement. Je lui ai tiré une assez grosse Pierre, en présence de M. Sylva, de plusieurs Maîtres Chirurgiens, du Chirurgien Major des Incurables, de plusieurs Chirurgiens de l'Hôpital de la Charité, et de quelques Etrangers. Il est parfaitement guéri, et retient ses urines. Il m'étoit recommandé par Madame la Duchesse de la Rochefoucault, Douïairiere.

George Lite, âgé de 14 ans, a été taillé à Gaillon, Maison de l'Archevêque de Rouen, par le sieur le Cat, élève de l'Hôpital de la Charité, et reçû en survivance Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu de Rouen, je lui tenois sa Sonde dans l'Operation, il a tiré une Pierre grosse comme un Abricot, noire et fort dure; le Malade a été guéri en 20. jours.

Jacques

Jacques Lienard , âgé de 7. ans , a été taillé à Gaillon , par le même Chirurgien , je lui tenois sa Sonde , il a tiré une petite Pierre. Le Malade a rendu plusieurs vers dans le cours du traitement ; il a été guéri en 23. jours. Ces quatre Taillez ont été présentez le 13. d'Août dans l'Assemblée de l'Académie Royale des Sciences. Ces Messieurs ont vû les Sujets, leurs Pierres et leurs cicatrices.

P. S. Il faut , Monsieur , pour l'exactitude de l'histoire de cette Operation , ajouter à la fin de 1731. une Taille à la Méthode de M. Cheselden, faite à Mante, par M. Garengéot , et dont le Malade est guéri ; une autre faite à Paris , par M. Percher , dont le Malade est mort ; et deux faites par M. Foubert , avec quelques changemens , dont il a fait part à l'Académie de Chirurgie ; ses deux Malades ont été guéris. Je suis , &c.

On a fait depuis peu à Paris, pour le Roi de Sardaigne une Boëte de Pendule de bronze doré d'or moulu. Quoiqu'elle ne soit pas d'un grand volume , n'ayant qu'environ deux pieds de haut , elle ne laisse pas que d'être très-riche, elle est décorée sur le haut d'un Groupe représentant Zephire et Flore, badinant avec des Festons et des Couronnes

ronnes de fleurs; un peu plus bas on voit des Bustes et des Têtes d'enfans ailez, sur des Nuées, qui paroissent s'empresser pour badiner aussi.

Au-dessous du Cadran est un Cartouche d'où naissent des Cornets d'abondance avec quantité de fleurs qui vont se retrousser en Festons sur les côtez et autour de la Boëce. Au bas de la Pendule sont les Signes du Zodiaque en relief, que le Temps supporte et découvre en retroussant une draperie; le Signe qui est en face est celui du Bellier, constellation sous laquelle le Prince est né. Elle est désignée par une Etoile rayonnante qu'un Génie vient admirer et couronner de fleurs; le reste des Attributs caractérisent l'abondance et les plaisirs à l'aspect de cet Artre naissant.

Cet Ouvrage, aussi riche que de bon goût et très-recherché, est des Sieurs Slotz, Sculpteurs du Roy, dont nous avons déjà parlé dans ce Journal, au sujet d'une Pendule très-magnifique, qu'ils firent il y a quelques années pour le Roy de Portugal.

Le Cadran de cette Pendule n'a que six pouces et demi de diametre, cependant le sieur Thiout, habile Horloger à Paris, demeurant rue de Gêvres, a renfermé

fermé dans ce petit espace un mouvement d'équation très-simple, travaillé avec justesse et solidité, qui fait sonner l'heure et les quarts du temps vrai, marquant aussi les heures, minutes et secondes du même temps vrai et celles du temps moyen, très-distinctement, et quoique borné par le peu d'étendue pour plus de précision, il a ajouté le poids au mouvement, qui se remonte par la sonnerie. Le sieur Thiout a mis à cette Pendule son nouvel échappement à deux Leviers, dont il continué de plus en plus à faire usage, principalement aux Pendules à secondes. Le premier a été mis à la dernière Pendule d'équation que l'Auteur a faite pour le Roy de Portugal, et qui fut présentée à l'Académie Royale des Sciences le 19. Mars 1727. laquelle en approuva la quadrature, et jugea *que l'échappement à deux Leviers étoit nouveau et ingénieux, se faisant avec beaucoup de douceur et d'égalité, et qu'enfin le tout étoit exécuté avec beaucoup d'adresse et d'habileté.*

Le sieur Thiout vient aussi de faire un quantième de mois très-simple, dont l'application est nouvelle et curieuse; il l'a placé dans le fond d'une Boîte de Montre à répétition; le changement se fait lorsque l'on a remonté la Montre

le chiffre paroît par une petite ouverture faite à la Boëte, couverte d'un cristal, par ce moyen le Quantième est tout-à-fait indépendant du mouvement et n'est sujet à nul inconvenient. Pour peu que la Boëte soit grande, on peut sur le même principe faire marquer les quantièmes de mois, de Lune et ses phases, sans qu'il en résulte autre inconvenient que de tenir la Boëte plus profonde de l'épaisseur d'environ d'un sixième de ligne.

On trouva il y a quelques années auprès de la Ville d'Apt en Provence, deux Monumens antiques de Marbre blanc, d'une très-grande beauté; sçavoir, la Statuë en pied d'un homme, et sur un autre bloc de Marbre, la figure d'une femme assise, coëffée de la maniere que quelques Imperatrices le sont dans les Médailles du haut Empire, ayant auprès d'elle une jeune fille debout, le tout d'un grand goût, tant pour les airs de tête et l'expression, que pour la legereté des Draperies, &c. M. le Bret, Premier Président et Intendant de la Province, le Marquis de Caumont, le Président de Mazaugues, &c. s'interessèrent d'abord à cette découverte, et le R. P. de Montfaucon en a profité pour le Public, en faisant graver

ces

1810 MERCURE DE FRANCE
ces Figures dans le III. Tome, page 11. de
ses Supplémens. Nous apprenons aujour-
d'hui aux Amateurs de la belle Antiqui-
té, quelque chose de plus ; ces précieux
Originaux ont été depuis peu transportez
à Paris, et ils sont actuellement exposez en
vente chez M^{me} de S. Didier, ruë de l'E-
peron, près la ruë S. André des Arcs.

Des Lettres de Lisbonne portent, qu'on
y avoit reçu avis de Braga, que des Ou-
vriers travaillant aux fondemens de l'an-
cienne Eglise de S. Martin de Dume,
avoient trouvé les vestiges d'un Edifice
du temps des Romains, qu'on croit être
ceux d'un Temple dédié à Jupiter, parce
qu'on a trouvé des caracteres Romains
sur plusieurs pierres qui formoient les
Colomnes, et sur une Colomne assez bien
conservée, l'Inscription suivante, *Jovi
expulsoi Armia Lussina ex Voto posuit.*
On a découvert aussi près de cette Co-
lomne, un Tombeau de Marbre blanc,
d'onze palmes de contour et large de trois
palmes, dans lequel on a trouvé les os
d'un Corps humain, que quelques Sça-
vans du País croient être celui de Théa-
domire, l'un des Rois des Sueves, qui
ont régné en Portugal, qui mourut l'an
570. et qui avoit fondé le Monastete de
S.

S. Martin de Dume. Comme les Goths avoient ruiné les Edifices des Romains, les Arabes ou Sarrazins ont pareillement détruit les Edifices des Goths, c'est ce qui peut occasionner la confusion et le mélange de toutes ces ruines, sur lesquelles l'Académie Royale de l'Histoire, a ordre de faire des recherches, dont elle fera part au Public.

On écrit de Rome, que des Ouvriers creusant depuis peu la terre aux environs de la Chapelle de la Maison Corsini, y trouverent quatre Statuës, une Colonne de Jaspe antique; deux autres Colonnes, des Urnes sépulcrales, quelques Lampes de Terre cuite, plusieurs Médailles d'Empereurs, et diverses autres Antiquitez Romaines.

La Veuve Chereau, rue S. Jacques, aux deux Piliers d'or, a mis en vente quatre belles Estampes en hauteur, représentant les quatre Elemens, d'après les Tableaux originaux du Cabinet du Marquis de Beringhen, Premier Ecuyer du Roy, excellemment peints et les sujets traitez d'une maniere aussi galante que riche et ingénieuse, par le Sr N. Lancret, de l'Académie Royale de Peinture.

1812 MERCURE DE FRANCE

1. L'AIR est exprimé par de jeunes gens des deux Sexes , qui badinent avec des boules de savon , des Châteaux de Carte , des Moulinets , Cerf-volans , &c. Huit Vers au bas de chaque Estampe , ornez de divers traits de Morale , expliquant les Sujets.

2. Des Bergers et des Bergeres dansent autour d'un FEU de joye.

3. L'EAU est caractérisée par une Pêche , des Poissons , &c.

4. LA TERRE est heureusement exprimée par des Jardiniers , de jeunes Jardinieres , et par quantité de fleurs et de fruits , &c. Cette Estampe est gravée par le S^r *Cochin*. Les autres le sont par les S^{rs} *Des Places* , B. *Audran* et N. *Tardieu*.

On vient de donner trois autres nouvelles Estampes , extrêmement approuvées , qu'on vend chez le S^r *Jaurat* , rue S. Jacques , vis-à-vis les *Maturins* , qui les a gravées en hauteur , d'après le sieur *Jaurat* , Peintre , son frere. Les deux qui font pendant , et qui auront une suite , sont des sujets de la 2^e et de la 14^e Fable de la Fontaine. *Le Savetier et le Financier* , et *l'Amour et la Folie*. Le sens de ces Fables est très-bien exprimé et très-bien rendu dans les deux Estampes. La troisième

sième, qui est un peu plus grande, représente l'*Amour Petit-Mâitre*, au milieu de quelques jeunes personnes, une desquelles lui présente un Miroir. On lit au bas ces quatre Vers.

Enfans, craignez le badinage ;
L'Amour blesse en toute saison ;
De ses plaisirs on a l'usage ,
Avant celui de la raison.

M. Jean-Paul Panini, de Plaisance, fort habile Peintre, établi à Rome, a désiré depuis peu d'être de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture. C'est lui qui a fait le beau Tableau qu'on a vû à Versailles, représentant la Fête que le Cardinal de Polignac a donnée à Rome pour la Naissance de Monseigneur le Dauphin. Il excelle sur tout pour les Perspectives et en fait les figures; ce qui n'est pas ordinaire aux Peintres de ce talent. Dans l'Assemblée du 26, de Juillet, M. de Largilliere, Recteur, présenta à l'Académie plusieurs de ses Ouvrages; elle les trouva dignes de sa réputation, et l'ayant agréé tout d'une voix, elle le reçût dans la même Séance, par une considération particuliere pour son mérite.

1814 MERCURE DE FRANCE

On apprend de Rome, que le Cavalier Galilei, a été choisi pour faire exécuter le nouveau Portail de S. Jean de Latran, sur ses Dessesins que le Pape a préferéz à tous ceux qui lui ont été présentez. On ajoûte que Sa Sainteté a choisi le Cavalier Placide Costanzi, celebre Peintre, pour la Fresque de la Coupole de l'Eglise de Palestrine, que le Pape fait réparer à ses frais.

On écrit de Londres, que M. Hamilton, Gentilhomme Ecossois, qui prétend avoir trouvé les Longitudes, doit s'embarquer pour les Indes Occidentales, accompagné de deux Capitaines des plus expérimentez dans l'Art de naviger, pour être témoins des preuves qu'il donnera de sa découverte dans son operation Astronomique; et on dit qu'en cas de succès, les Commissaires de l'Amirauté lui donneront une récompense de 20000. livres sterlins, outre les 100. mille livres sterlins que le Gouvernement a promis à celui qui aura découvert les Longitudes. Il doit operer avec l'Instrument du Docteur Wright, qu'on nomme l'*Orrery*.

**Le Sieur Baradelle, Ingenieur pour les Instru-
mens**

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

lic
cu
La
pr
se
si
P
de
re

NEW YORK
LIBRARY.
TILDEN, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

to
ave
bat
con
ex
pot
ner
tio
de
rau
200
le
pre
Lo
met
me

L

mèns de Mathématique, donne avis qu'il a lui seul les véritables principes de la division d'une Jauge, construite à la maniere des Fermes; elle n'est point sujette aux inconveniens des anciennes Jauges, sujettes à tant de discussions; elle donne dans tous les cas possibles, la contenance géométrique des Tonneaux. C'est la première Jauge qui a été approuvée par l'Académie Royale des Sciences. Elle jauge toute sorte de Tonneaux courbe et silindrique. Cette Jauge est si facile, qu'un enfant de dix ans la concevra et en fera usage. Il a lui seul une autre sorte de Jauge que l'on nomme *Vergue*, qu'il a divisée en veltes ou septiers et en pintes; et donne la maniere de s'en servir. Il continuë toujourns de débiter ses Encriers qui conservent l'Encre sans se secher pendant plusieurs années. *Sa demeure est sur le Quay de l'Horloge, à l'Enseigne de l'Observatoire.*



C H A N S O N.

Quelle douce vapeur, quel parfum précieux,
 S'éleve de ton sein, ô charmante Bouteille!
 Que j'aime à voir briller tes Rubis à mes yeux!
 Que tes glous, glous, chatouillent mon oreille!
 Chers amis, je la livre à vos embrassemens.
 Cette Maîtresse, à tous libérale et fidelle,
 Elle offre à votre goût mille appas renaissans;
 Eprouvez avec moi qu'on ne trouve qu'en elle,
 Le triomphe de tous les sens.

SPEC:



S P E C T A C L E S.

LE Lundy 28 Juillet, l'Opéra Comique donna la première Représentation de deux petites Pièces nouvelles, précédées d'un Prologue, dont la première Scene se passe entre *l'Instinct* et *la Nature*. Celle-ci rend compte des soins qu'elle se donne pour la Réconciliation des sens. Il est aisé de comprendre que toutes les idées de ce Prologue ont rapport au Ballet des *Sens*, et au Procès des *Sens*, représenté à la Comédie Française. La Scene de la Nature et de l'Instinct est interrompuë par l'Opinion qui vient féliciter la Nature sur le raccommodement qu'elle projette; la Nature congédie fort naturellement l'Opinion, quoiqu'elle se prétende sa Colléguë dans l'Empire de l'Univers, fondée sur le Proverbe Italien: *L'Opinione Regina del Mondo*. L'Instinct revient dès que l'Opinion est sortie. Un Amour arrive pour exhorter la Nature à terminer le Procès des Sens. Après quelques questions, elle lui demande qui des deux Amours à la mode il aime le mieux. (On sçait que ces deux Amours sont la D^{uë} d'Angeville et la D^{uë} le Mau-
re.)

re.) L'Amour répond par ce Couplet, sur
l'air : *Deux beaux yeux n'ont qu'à parler.*

Bon , moy , j'entens tous les jours ,

Cent Discours ,

Sur ces deux aimables Amours.

Sans me sembler fort téméraire ,

Sur leur mérite, on ne peut rien régler ,

Car l'un n'a qu'à chanter pour plaire ,

Et l'autre n'a qu'à parler.

Le Prologue finit par un Ballet, composé des Sens , et de leur suite.

La première Piece , intitulée : *Les Intérêts de Village.*, se passe dans un Village. Chaton , Manceau , Secrétaire du défunt Bailli , paroît d'abord avec Gripant , Record et son Confident , à qui en expliquant sa situation et ses vûes , il apprend qu'il s'apperçoit qu'il est aimé de la veuve du Bailli , mais qu'il aime Agate sa Nièce , promise à Piérot. *Primò* , dit - il , je veux épouser Agate , et pour y parvenir , la brôiller avec Piérot. 2°. Je veux pour joûir toujours des Revenans-bons du Bailliage , me servir de l'ascendant que j'ai sur l'esprit de M^e Triolet , (c'est la veuve) , pour l'engager à remettre sa Charge à un imbécile , qui se contente de n'en posséder que

G lo

le Titre, comme faisoit le deffunt. Gripant lui demande à quel heureux imbécile il donnera la préférence. Chaton propose d'abord Piérot, qu'il détacheroit d'Agate, en lui inspirant l'ambition d'être Bailli; ensuite il parle de Grosdos, riche Fermier, *glorieux de Village*, capable de servir à ses desseins.

La Veuve paroît et tâche de s'expliquer avec Chaton, qui feint de ne pas entendre son galimatias passionné. Elle le quitte, en appercevant Piérot. Chaton fait accroire à Piérot que la Veuve a du penchant pour lui, et songe à supplanter sa Nièce; il ébranle la fidélité de Piérot, en lui exagérant les prérogatives de la Charge de Bailli. Piérot sort presque inconstant; et sur le champ Chaton instruit Agate des inconstances de son Rival, et lui déclare en même-temps son amour. Agate méprise cette déclaration et s'afflige de l'infidélité de Piérot. Chaton après son départ, s'applaudit du succès de son mensonge, et ne perd pas l'espérance, malgré la rigueur d'Agate. Grosdos paroît, Chaton gagne sa confiance par des respects et des soumissions; il lui met dans la tête de devenir Bailli; Grosdos le retient pour son Secrétaire, comme avoit fait Piérot. Chaton dit: *Je tiens Grosdos*
dans

dans mes filets; je choisirai entre Piérot et lui, suivans les dispositions de M^{me} Triolet. Il est question à présent de l'amener à mon but. Elle vient; je veux faire rompre la glace par Gripant; allons lui donner mes instructions.

Dans la Scene suivante, Janot qui survient, apprend à la Veuve qu'on parle dans le Village de l'envie que Grosdos a d'être Bailly. Piérot arrive, et dit crument à la Baillive, qu'il la sçait amoureuse de lui; elle le détrompe, et conçoit de violens soupçons au sujet de Chaton que Piérot declare être la cause de son erreur. Agate paroît quand sa tante a quitté Piérot. Il veut lui cacher sa courte inconstance par des démonstrations de tendresse; Agate le rebute ironiquement; Piérot se flate d'un prompt retour. Il apperçoit Grosdos, et reste pour le narguer; Grosdos lui conseille de le respecter comme un homme qui va être bien-tôt Bailly; cette nouvelle fait changer de ton à Piérot, qui s'humilie devant le prétendu oncle d'Agate. Grosdos dit qu'il consultera sur ceci son Secretaire Chaton. *Ouais*, dit Piérot à part; *Chaton par tout! je crois que le fripon nous trompe tous.* M^{me} Triolet qui vient, sans être apperçue, de surprendre Chaton aux pieds de sa nièce, arrive en fureur, et

Agate qui survient, l'augmente en se plaignant des importunités de ce fourbe; ils prennent tous le parti de se cacher derrière des arbres, en voyant paroître Chaton et Gripant, que Piérot seul aborde; il les fait parler à cœur ouvert, sur tous leurs intérêts différens. Ils sont tous détrompez par celui qui les avoit tous abusez; la veuve dépitée épouse Grosdos, et donne Agate à Piérot. Chaton et Gripant se retirent avec l'audace de deux fripons; et le Village assemblé vient féliciter le nouveau Bailly, et célébrer les deux mariages par des Danses, qui forment le Divertissement.

La 2^e Pièce, intitulée : *L'Épreuve des Fées*, est composée de plusieurs Scènes Épisodiques, qui se passent dans une Grotte, destinée à l'Épreuve des Fées. La Récipiendaire y donne audience aux personnages, destinez pour lui demander des grâces et des conseils; et c'est sur les Réponses qu'elle fait, que les Fées cachées dans les Rochers de la Grotte, jugent de sa capacité; et la reconnoissent Fée, à la fin de l'épreuve ou la renvoie.

Dans la 2^{de} Scene, *Bagatellus*, Philosophe, vient demander à Finette, (c'est la jeune Fée qu'on éprouve) la connoissance de la vérité. *Finette*, fatiguée de ses doctes

doctes clabauderies, le doct d'une extinction de voix, et le renvoye presque muet.

Le second Client est Jacot, Paisan, qui supplie la Fée de lui accorder le don d'être toujours autant aimé de sa femme, qu'il l'est présentement : Finetto lui promet que son front sera toujours aussi respecté qu'il l'est. Il faut sçavoir que par le recit de Jacot, et par l'éloge même qu'il fait de sa chere moitié, il prouve lui-même, sans s'en appercevoir, qu'elle ne lui est point du tout fidelle.

Après le départ du crédule Jacot, paroît une jolie femme, nommée *Araminte*, qui demande le rétablissement de la réputation d'une de ses bonnes amies, qu'une imprudence a un peu timpanisée ; la Fée l'oblige à conter l'aventure de son amie. *Araminte* avouë que cette amie a été surprise avec son amant par son mari, et dans la chaleur de sa narration elle se coupe, et fait connoître qu'elle est l'Héroïne du Roman.

La dernière Scene, mêlée de critique et de Jeu de Théâtre, est remplie par un Danseur, toujours occupé de son talent, et toujours sacrifiant aux Graces : Voici des Morceaux du Panégyrique qu'il fait du Gracieux.

J'ai pour le Gracieux une ardeur infinie,
 Je vois au Gracieux mes Jambes, mon Génie ;
 Non, sans le Gracieux, je ne puis faire un Pas,
 Il gouverne mes * pieds, il balance * mes Bras,
 Il me pousse *, il me pânche *, il me tourne *
 il m'arrête,
 Il me tient le * menton, quand il leve la tête ;
 Et comme le Soleil est le flambeau des cieux,
 Mon Astre, à moi mon Astre est . . .

Pierot.

Quoi ?

La Gargonillade.

Le Gracieux:

Le Danseur.

Croit-on qu'il ne me suit que dans les Bergeries ?
 Je fais au bord du Stix minauder les Furies,
 Et lorsque l'on me voit figurer en Démon,
 On croit, au Masque près, voir danser Céladon.
 Si je suis en Guerrier qui sort d'une Bataille,
 Si pour la tendre Alceste à Sciros je ferraille,
 Une grace me met mon Epée à la main,
 Sous cent habits divers on me déguise en vain ;
 Peste ! on me reconnoît toujours. . . Ah ! c'est
 lui-même,
 C'est lui, dit-on, c'est lui ; que sa garce est ex-
 trême !

* * * * * *L'Axis différents.*

Londres

Londres me vit un jour sous un habit oblong,
 En Sacrificateur, dansant un Cotillon,
 Quel Tapage ce fut ! c'étoit pis qu'un Tonnerre
 De ce Cottillon-là, les Gourmets d'Angleterre
 Se souviendront long-temps. . .

Finette.

Et nous aussi, ma foy !

Pierot, à la Gargouillarde.

Votre Gracieux est souvent berné, je croi.

La Gargouillade.

Vous croiez mal, pourvu que l'on danse avec
 grace,

Nul contresens ne choque, il n'est rien qui ne
 passe ;

Jamais on n'analyse un divertissement ;

Ou n'y demande point ni pourquoi, ni com-
 ment ;

Qu'on mette à la Françoisise un Peuple de la Grece,

Que l'on Coiffé en Bichon une grande Prêtresse,

Que la Sirene prête à massacrer les gens,

Se prépare à leur mort par des Ballets galans,

Cela n'est-il pas bien, dès que cela sçait plaire ?

Pour les autres talens ce Juge si sévere,

Qui rejette à son gré Thalie et ses bons mots,

Houspille Melpoméne, et nargue ses Héros ;

Ce Public qui par tout veut de la convenance,

À pour la danse seule une entiere indulgence ;

Les Romains les plus grands , par lui sont ab-
batus ,

Dans sa conduite , il a blâmé jusqu'à Brutus ,

Mais il a vû, revû , sans chicaner l'idée ,

Danser des Tambourins aux filles de Judée.

Et dans le Ballet neuf , avant qu'il fut rogné ;

Recousu , recrépi , frisoté , tignoné ,

Devant Protésilas , sortant du sombre Empire :

Des Trépasses dansoient , on l'a vû sans en rire ;

Et sans imaginer aucune absurdité

Dans ces Morts qui sautoient pour un réssuscité.

Piérot.

Si l'on ne rioit pas , on en avoit envie ;

Mais on ne le pouvoit ; observez, je vous prie ,

Me disoit un Frater , me lavant le Menton ,

Que les Os du Gosier sont placez de façon ,

Qu'on ne peut à la fois rire et bailler... la bou-
che ;

Tres-distincte à marquer quel sentiment nous
touche ,

S'ouvre en long, quand on baille, en large quand
on rit ;

Vous voiez , sans avoir autant que moi d'esprit

Que le large et le long... que le long et le large...

Ne peuvent exercer au même instant leur charge.

Finette.

Piérot , Physicien !

Piérot

A O U S T. 1732. 1825

Pièrot.

Oùy, c'est le long qui fait
Que l'on ne rioit pas dans le nouveau Ballet.

Finette.

A la danse s'entend ; car à la Poësie
On rioit volontiers ; et quand Laodamie ,
Déplorant les malheurs de la viduité ,
Faisant sentir combien peze la chasteté
Sur le malheureux corps d'une veuve oppressée ;
Aux pieds d'une Statue ardamment carressée ,
De son époux deffunt alloit chercher l'ardeur ,
On disoit fy ; c'est mal rappeler son Buveur.

Il réve !

Le Danseur.

Je descens sur un Port de Provence ;
De-là , tout en dansant je vois toute la France ,
Je me rends à Paris pour connoître le goût
D'un Peuple que j'entens préconiser par tout.
J'y trouve dans la danse un tumulte effroiable !
Chacun m'y veut compter qu'un sujet admirable ;
L'un pour le Gracieux , et l'autre pour le vif ,
Fait de ces deux talens un injuste tarif.

Deux Prodiges dansans que chacun idolâtre ,
Partageoient sans débat l'Empire du Théâtre ,

G Y. Mais

1826. MERCURE DE FRANCE

Mais on les désunit , et sur le moindre mot ,
L'une passe la Mer , l'autre court à Chaillot.
Leur départ nous allarme, et les Partis glapissent ;
De Doctes hurlemens les Caffez retentissent ;
Et dans l'Opéra même un Braillard à nos yeux,
Décide sans quartier ; loüangeur furieux ,
Au talent qu'il réprouve il déclare la guerre ;
Le Balcon s'en émeut , il trouble le parterre .
Son souffle impur s'aigrit , l'air en est infecté ;
Le Flot qui l'apporta, recule épouvanté.
On implore aussi-tôt mon avis , on m'entoure ;
On fait silence, et moi, je répons cette Loure, &c.

Le Danseur livré à son Entousiasme , se met à danser , oublie ce qu'il venoit demander à la Fée , et sort en redoublant ses Lazis de danse. Cet Acte est terminé par une Fête champêtre , exécutée par des Jardiniers et des Jardinieres , et par un Vaudeville , qui termine la Pièce. En voyez quelques couplets :

Dans une fille bien apprise ,
J'aime une modeste rougeur ;
Le vermillon de la Cerise ,
Vaut-il celui de la pudeur ?

L'Amant avant son mariage ,
Est aussi sucré qu'un Brugnon :

Est-à

Est-il mari ? dans son ménage ,
Il est plus aigre qu'un Citron.

Barbons , Coquets , de bon sens vuides ,
Cessez vos soupirs ennuyeux :
Jamais la neflle avec ses rides
Ne flata le goût et les yeux.

Au Public.

Le bruit qui nous plaît davantage ,
Messieurs , quand nous ouvrons le bec ,
C'est sûrement votre suffrage ,
Mangerons-nous notre pain sec.

*On trouvera l'Air notté au bas de la
Chanson.*

Le 19 Aoust , le même Opéra Comi-
que donna deux Pièces nouvelles , d'un
Acte chacune ; la premiere , intitulée :
La Lanterne Veridique, précédée d'un Pro-
logue qui a pour titre : *Le Réveil de l'O-
pera Comique*. La seconde , *Le Rival de
lui-même*. Celle-ci est jouée par les Petits
Comédiens , qu'on a vûs avec plaisir ,
l'année passée à la même Foire S. Laurent.
Cette Pièce est encore précédée d'un Pro-
logue , intitulé : *Le Parterre Merveilleux*.
Tous ces nouveaux Divertissemens ont été

1828 MERCURE DE FRANCE
receus favorablement du public. On en
parlera plus au long.

Le Mercredi 13. de ce mois , les Co-
médiens François donnerent la première
Représentation de *Zaire*. Cette Piece fut
beaucoup critiquée , et encore plus ap-
plaudie. Nous entrions icy dans l'expo-
sition , et les autres détails de ce Poëme ,
mais l'Auteur lui-même nous dispense
de ce soin dans la Lettre qu'on va lire. Il
est inutile de faire sentir combien le Lec-
teur y gagnera ; nous y gagnons aussi ,
quoique l'illustre Poëte , en prodigant sa
modestie , ait trop peu ménagé la nôtre.

*LETTRE de M. de Voltaire, à M. D. L. R.,
sur la Tragedie de Zaire.*

Quoique pour l'ordinaire vous vou-
liez bien prendre la peine , Mon-
sieur , de faire les Extraits des Pieces nou-
velles ; cependant vous me privez de cet
avantage , et vous voulez que ce soit moi
qui parle de *Zaire*. Il me semble que je
vois M. le Normand ou M. Cochin (a)
réduire un de leurs Clients à plaider lui-
même sa cause. L'entreprise est dange-
reuse , mais je vais mériter au moins la

(a) Deux fameux Avocats.

con-

confiance que vous avez en moi par la sincérité avec laquelle je m'expliquerai.

Zaïre est la première Piece de Théâtre dans laquelle j'aye osé m'abandonner à toute la sensibilité de mon cœur. C'est la seule Tragédie tendre que j'aye faite. Je croïois dans l'âge même des passions les plus vives, que l'amour n'étoit point fait pour le Théâtre tragique. Je ne regardois cette foiblesse que comme un défaut charmant, qui avillissoit l'Art des Sophocles; les connoisseurs qui se plaisent plus à la douceur élégante de Racine, qu'à la force de Corneille, me paroïsoient ressembler aux Curieux qui préfèrent les nuditez du Corregge, au chaste et noble Pinceau de Raphaël.

Le public qui fréquente les Spectacles, est aujourd'hui plus que jamais dans le goût du Corregge. Il faut de la tendresse et du sentiment; c'est même ce que les Acteurs jöient le mieux. Vous trouverez vingt Comédiens qui plairont dans *Andronic* et dans *Hypolite*, et à peine un seul qui réüssisse dans *Cinna* et dans *Horace*. Il a donc fallu me plier aux mœurs du temps, et commencer tard à parler d'amour.

J'ai cherché au moins à couvrir cette passion de toute la bienséance possible;

1830 MERCURE DE FRANCE
et pour l'annoblir j'ai voulu la mettre à
côté de ce que les hommes ont de plus res-
pectable. L'idée me vint de faire contras-
ter dans un même Tableau, d'un côté,
l'honneur, la naissance, la patrie, la re-
ligion; et de l'autre, l'amour le plus ten-
dre et le plus malheureux; les mœurs des
Mahométans et celles des Chrétiens, la
Cour d'un Soudan, et celle d'un Roy de
France, et de faire paroître pour la pre-
mière fois des François, sur la Scene Tra-
gique. Je n'ai pris dans l'Histoire que l'E-
poque de la Guerre de S. Louïs; tout le
reste est entierement d'invention. L'Idée
de cette Piece étant si neuve et si fertile,
s'arrangea d'elle-même; et au lieu que le
plan d'*Eriphile* m'avoit beaucoup coûté,
celui de *Zaïre* fut fait en un seul jour, et
l'imagination, échauffée par l'interêt qui
regnoit dans ce plan, acheva la Piece en
vingt deux jours.

Il entre peut-être un peu de vanité
dans cet aveu (car où est l'artiste sans
amour propre), mais je devois cette
excuse au public, des fautes et des né-
gligences qu'on a trouvées dans ma
Tragédie. Il auroit été mieux, sans
doute, d'attendre à la faire représenter,
que j'en eusse châtié le stile; mais des
raisons, dont il est inutile de fatiguer

le Public, n'ont pas permis qu'on differrât. Voici, Monsieur, le sujet de cette Piece.

La Palestine avoit été enlevée aux Princes Chrétiens par le Conquerant Saladin. Noradin, Tartare d'origine, s'en étoit ensuite rendu maître. *Orosmane*, fils de Noradin, jeune homme plein de grandeur, de vertus et de passions, commençoit à regner avec gloire dans Jérusalem. Il avoit porté sur le Trône de la Syrie la franchise et l'esprit de liberté de ses Ancêtres. Il méprisoit les regles austeres du Serrail, et n'affectoit point de se rendre invisible aux Etrangers et à ses Sujets, pour devenir plus respectable. Il traitoit avec douceur les Esclaves Chrétiens, dont son Serrail et ses Etats étoient remplis. Parmi ces Esclaves il s'étoit trouvé un enfant, pris autrefois au Sac de Césarée, sous le Regne de Noradin. Cet enfant ayant été racheté par des Chrétiens à l'âge de neuf ans, avoit été amené en France au Roy S. Louis, qui avoit daigné prendre soin de son éducation et de sa fortune. Il avoit pris en France le nom de *Nerestan*; et étant retourné en Syrie, il avoit été fait prisonnier encore une fois, et avoit été enfermé parmi les Esclaves d'*Orosmane*. Il retrouva dans la

captivité

1832. **MER-CURE DE FRANCE**
captivité une jeune personne avec qui
il avoit été prisonnier dans son enfance,
lorsque les Chrétiens avoient perdu Cé-
sarée. Cette jeune personne à qui on avoit
donné le nom de *Zaire*, ignoroit sa nais-
sance, aussi-bien que Nerestan et que
tous ces enfans de tribut qui sont enlevés
de bonne heure des mains de leurs parens,
et qui ne connoissent de famille et de Pa-
trie que le Serrail. *Zaire* sçavoit seule-
ment qu'elle étoit née Chrétienne. Ne-
restan et quelques autres Esclaves un peu
plus âgez qu'elle, l'en assuroient. Elle
avoit toujours conservé un ornement qui
renfermoit une Croix, seule preuve qu'elle
eût de sa Religion. Une autre Esclave
nommée *Fatime*, née Chrétienne, et mise
au Serrail à l'âge de dix ans, tâchoit d'ins-
truire *Zaire* du peu qu'elle sçavoit de la
Religion de ses Peres. Le jeune Nerestan
qui avoit la liberté de voir *Zaire* et *Fa-*
time, animé du zele qu'avoient alors les
Chevaliers François, touché d'ailleurs
pour *Zaire* de la plus tendre amitié, la
disposoit au Christianisme. Il se proposa
de racheter *Zaire*, *Fatime* et dix Cheva-
liers Chrétiens, du bien qu'il avoit acquis
en France et de les amener à la Cour de
S. Louis. Il eut la hardiesse de demander
au Soudan Orosmane la permission de

RETOURNER

retourner en France, sur sa seule parole, et le Sultan eut la générosité de le permettre. Nerestan partit et fut deux ans hors de Jerusalem.

Cependant la beauté de Zaïre croissoit avec son âge, et la naïveté touchante de son caractère, la rendoit encore plus aimable que sa beauté. Orosmane la vit et lui parla. Un cœur comme le sien ne pouvoit l'aimer qu'éperdument. Il résolut de bannir la mollesse qui avoit effeminé tant de Rois de l'Asie et d'avoir dans Zaïre un ami, une maîtresse, une femme, qui lui tiendroit lieu de tous les plaisirs, et qui partageroit son cœur avec les devoirs d'un Prince et d'un Guerrier. Les foibles idées du Christianisme, tracées à peine dans le cœur de Zaïre, s'évanouirent bien-tôt à la vûe du Soudan; elle l'aima autant qu'elle en étoit aimée, sans que l'ambition se mêlât en rien à la pureté de sa tendresse.

Nerestan ne revenoit point de France. Zaïre ne voyoit qu'Orosmane et son amour. Elle étoit prête d'épouser le Sultan, lorsque le jeune François arrive. Orosmane le fait entrer en présence même de Zaïre. Nerestan apportoit avec la rançon de Zaïre et de Fatime, celle de dix Chevaliers qu'il devoit choisir. J'ai satisfait

1834 **MERCURE DE FRANCE**
satisfait à mes sermens, dit-il au Soudan ;
C'est à toi de tenir ta promesse, de me
remettre Zaïre, Fatime et les dix Che-
valiers ; mais apprends que j'ai épuisé ma
fortune à payer leur rançon. Une pau-
vreté noble est tout ce qui me reste ; je
ne puis me racheter moi-même ; je viens
me remettre dans tes fers. Le Soudan,
satisfait du grand courage de ce Chré-
tien, et né pour être plus généreux en-
core, lui rendit toutes les rançons qu'il
apportoit, lui donna cent Chevaliers au
lieu de dix et le combla de présens ; mais
il lui fit entendre que Zaïre n'étoit pas
faite pour être rachetée, et qu'elle étoit
d'un prix au-dessus de toutes les rançons.
Il refusa aussi de lui rendre parmi les
Chevaliers qu'il délivroit, un Prince de
Lusignan, fait Esclave depuis long-temps
dans Cesarée.

Ce Lusignan, le dernier de la Branche
des Rois de Jerusalem, étoit un Vieil-
lard respecté dans l'Orient, l'amour de
tous les Chrétiens, et dont le nom seul
pouvoit être dangereux aux Sarrasins.
C'étoit lui principalement que Nerestan
avoit voulu racheter. Il parut devant
Orosmane accablé du refus qu'on lui fai-
soit de Lusignan et de Zaïre. Le Soudan
remarqua ce trouble ; il sentit dès ce mo-
ment

ment un commencement de jalousie que la générosité de son caractere lui fit étouffer. Cependant il ordonna que les cent Chevaliers fussent prêts à partir le lendemain avec Nerestan.

Zaire, sur le point d'être Sultane, voulut donner au moins à Nerestan une preuve de sa reconnoissance. Elle se jette aux pieds d'Orosmane pour obtenir la liberté du vieux Lusignan. Orosmane ne pouvoit rien refuser à Zaire. On alla tirer Lusignan des fers. Les Chrétiens délivrez étoient avec Nerestan dans les Appartemens extérieurs du Serrail ; ils pleuroient la destinée de Lusignan, sur tout le Chevalier de *Chatillon*, ami tendre de ce malheureux Prince, ne pouvoit se résoudre à accepter une liberté qu'on refusoit à son ami et à son Maître, lorsque Zaire arrive et leur amene celui qu'ils n'esperoient plus.

Lusignan, ébloüi de la lumiere qu'il revoyoit après vingt années de prison, pouvant se soutenir à peine, ne sachant où il est et où on le conduit. Voyant enfin qu'il étoit avec des François et reconnoissant *Chatillon*, s'abandonna à cette joye mêlée d'amertume, que les malheureux éprouvent dans leurs consolations. Il demande à qui il doit sa délivrance

1836 **MERCURE DE FRANCE**
livrance. Zaïre prend la parole en lui pré-
sents Nerestan; c'est à ce jeune Fran-
çois, dit-elle, que vous et tous les Chré-
tiens, devez votre liberté. Alors le Vieil-
lard apprend que Nerestan a été élevé
dans le Serrail avec Zaïre, et se tour-
nant vers eux: hélas! dit-il, puisque
vous avez pitié de mes malheurs, ache-
vez votre ouvrage, instruisez-moi du
sort de mes enfans. Deux me furent en-
levés au berceau, lorsque je fus pris dans
Césarée; deux autres furent massacrez de-
vant moi avec leur mere. O mes fils! ô
Martirs! veillez du haut du Ciel sur mes
autres enfans, s'ils sont vivans encore.
Helas! j'ai scû que mon dernier fils et
ma fille, furent conduits dans ce Serrail.
Vous qui m'écoutez, Nerestan, Zaïre,
Chatillon, n'avez-vous nulle connoissan-
ce de ces tristes restes du Sang de Gode-
froy et de Lusignan.

Au milieu de ces questions, qui déjà
remuoient le cœur de Nerestan et de Zaï-
re; Lusignan apperçut au bras de Zaïre
un ornement qui renfermoit une Croix.
Il se souvint que l'on avoit mis cette pa-
rure à sa fille lorsqu'on la portoit au Bap-
tême; Chatillon l'en avoit ornée lui-mê-
me, et Zaïre lui avoit été arrachée de
ses bras avant d'être baptisée. La ressem-
blance

blance des traits , l'âge , toutes les circonstances , une cicatrice de la blessure que son jeune fils avoit reçue , tout confirme à Lusignan qu'il est pere encore ; et la Nature parlant à la fois au cœur de tous les trois , et s'expliquant par des larmes : Embrassez-moi , mes chers enfans , s'écria Lusignan , et revoyez votre pere. Zaïre et Nerestan ne pouvoient s'arracher de ses bras. Mais hélas ! dit ce Vieillard infortuné , goûterai-je une joye pure. Grand Dieu qui me rends ma fille , me la rends-tu Chrétienne ? Zaïre rougit et frémit à ces paroles. Lusignan vit sa honte et son malheur , et Zaïre avoua qu'elle étoit Musulmane. La douleur , la Religion et la Nature , donnerent en ce moment des forces à Lusignan ; il embrassa sa fille , et lui montrant d'une main le Tombeau de Jesus-Christ et le Ciel de l'autre , animé de son desespoir , de son zele , aidé de tant de Chrétiens , de son fils et du Dieu qui l'inspire , il touche sa fille , il l'ébranle , elle se jette à ses pieds et lui promet d'être Chrétienne.

Au moment arrive un Officier du Serail qui sépare Zaïre de son pere et de son frere et qui arrête tous les Chevaliers François. Cette rigueur inopinée étoit le fruit d'un Conseil qu'on venoit

2838 **MERCURE DE FRANCE**
de tenir en présence d'Orosmane. La Flotte de S. Louis étoit partie de Chipre, et on craignoit pour les Côtes de Sirie; mais un second Courier ayant apporté la nouvelle du départ de S. Louis pour l'Egypte. Orosmane fut rassuré; il étoit lui-même ennemi du Soudan d'Egypte. Ainsi n'ayant rien à craindre ni du Roy ni des François qui étoient à Jerusalem, il commanda qu'on les renvoyât à leur Roy, et ne songea plus qu'à réparer par la pompe et la magnificence de son mariage la rigueur dont il avoit usé envers Zaïre.

Pendant que le Mariage se préparoit, Zaïre désolée, demanda au Soudan la permission de revoir Nerestan encore une fois. Orosmane, trop heureux de trouver une occasion de plaire à Zaïre, eut l'indulgence de permettre cette entrevûe. Nerestan revit donc Zaïre, mais ce fut pour lui apprendre que son pere étoit prêt d'expirer, qu'il mourroit entre la joye d'avoir retrouvé ses enfans et l'amertume d'ignorer si Zaïre seroit Chrétienne, et qu'il lui ordonnoit en mourant d'être baptisée ce jour-là même de la main du Pontife de Jerusalem. Zaïre attendrie et vaincûe, promit tout et jura à son frere qu'elle ne trahiroit point le sang dont elle étoit née,

née, qu'elle seroit Chrétienne, qu'elle n'épouserait point Orosmane, qu'elle ne prendroit aucun parti avant que d'avoir été baptisée.

A peine avoit-elle prononcé ce serment, qu'Orosmane, plus amoureux et plus aimé que jamais, vient la prendre pour la conduire à la Mosquée. Jamais on n'eut le cœur plus déchiré que Zaïre; elle étoit partagée entre son Dieu, sa famille, son nom qui la retenoient, et le plus aimable de tous les hommes qui l'adoroit. Elle ne se connut plus; elle ceda à la douleur et s'échapa des mains de son Amant, le quittant avec désespoir et le laissant dans l'accablement de la surprise, de la douleur et de la colere.

Les impressions de jalousie se reveillerent dans le cœur d'Orosmane. L'orgueil les empêcha de paroître, et l'amour les adoucit. Il prit la fuite de Zaïre pour un caprice, pour un artifice innocent, pour la crainte naturelle à une jeune fille, pour toute autre chose, enfin, que pour une trahison. Il vit encore Zaïre, lui pardonna et l'aima plus que jamais. L'amour de Zaïre augmentoit par la tendresse indulgente de son Amant. Elle se jette en larmes à ses genoux, le supplie de différer le Mariage jusqu'au lendemain.

Elle

Elle comptoit que son frere seroit alors parti, qu'elle auroit reçu le Baptême, que Dieu lui donneroit la force de résister. Elle se flattoit même quelquefois que la Religion Chrétienne lui permettroit d'aimer un homme si tendre, si genereux, si vertueux, à qui il ne manquoit que d'être Chrétien. Frappée de toutes ces idées, elle parloit à Orosmane avec une tendresse si naïve et une douleur si vraie, qu'Orosmane ceda encore et lui accorda le sacrifice de vivre sans elle ce jour-là. Il étoit sur d'être aimé; il étoit heureux dans cette idée et fermoit les yeux sur le reste.

Cependant dans les premiers mouvemens de jalousie, il avoit ordonné que le Serrail fût fermé à tous les Chrétiens. Nerestan trouvant le Serrail fermé et n'en soupçonnant pas la cause, écrivit une Lettre pressante à Zaïre; il lui mandoit de lui ouvrir une porte secrète qui conduisoit vers la Mosquée, et lui recommandoit d'être fidelle.

La Lettre tomba entre les mains d'un Garde qui la porta à Orosmane. Le Soudan en crut à peine ses yeux. Il se vit trahi; il ne douta pas de son malheur et du crime de Zaïre. Avoir comblé un Etranger, un Captif de bienfaits; avoir
 donné

donné son cœur, sa Couronne à une fille Esclave; lui avoir tout sacrifié; ne vivre que pour elle, et en être trahi pour ce Captif même; être trompé par les apparences du plus tendre amour; éprouver en un moment ce que l'Amour a de plus violent, ce que l'ingratitude a de plus noir, ce que la perfidie a de plus traître: c'étoit, sans doute, un état horrible. Mais Orosmane aimoit, et il souhaitoit de trouver Zaïre innocente. Il lui fait rendre ce Billet par un Esclave inconnu. Il se flattoit que Zaïre pouvoit ne point écouter Nerestan; Nerestan seul lui paroissoit coupable. Il ordonne qu'on l'arrête et qu'on l'enchaîne. Et il va à l'heure et à la place du rendez-vous, attendre l'effet de la Lettre.

La Lettre est renduë à Zaïre, elle la lit en tremblant; et après avoir long-tems hésité, elle dit enfin à l'Esclave, qu'elle attendra Nerestan, et donne ordre qu'on l'introduise. L'Esclave rend compte de tout à Orosmane.

Le malheureux Soudan tombe dans l'excès d'une douleur mêlée de fureur et de larmes. Il tire son poignard, et il pleure. Zaïre vient au rendez-vous dans l'obscurité de la nuit. Orosmane entend sa voix et son poignard lui échappe. Elle

H approche

2842. **MERCURE DE FRANCE**
approche, elle appelle Nerestan; et à ce
nom Orosmane la poignarde.

Dans l'instant on lui amène Nerestan
enchaîné avec Fatime, complice de Zaïre.
Orosmane hors de lui, s'adresse à Ne-
restan, en le nommant son Rival: C'est
toi qui m'arraches Zaïre, dit-il; regarde-
la avant que de mourir; que ton supplice
commence par le sien; regarde-la, te
dis-je. Nerestan approche de ce corps ex-
pirant. Ah! que vois-je! ah! ma sœur!
barbare, qu'as-tu fait.... A ce mot de
sœur, Orosmane est comme un homme
qui revient d'un songe funeste; il con-
noît son erreur; il voit ce qu'il a perdu;
il est trop abîmé dans l'horreur de son
état pour se plaindre. Nerestan et Fatime
lui parlent; mais de tout ce qu'ils disent
il n'entend autre chose, si-non qu'il étoit
aimé. Il prononce le nom de Zaïre, il
court à elle; on l'arrête, il retombe dans
l'engourdissement de son desespoir. Qu'or-
donnes-tu de moi? lui dit Nerestan. Le
Soudan, après un long silence, fait ôter
les fers à Nerestan, le comble de lar-
gesses, lui et tous les Chrétiens, et se
tué auprès de Zaïre.

Voilà, Monsieur le Plan exact de la
conduite de cette Tragédie que j'expose
avec toutes ses fautes. Je suis bien loin
de

A O U S T. 1732. 1843

de m'enorgueillir du succès passager de quelques Représentations. Qui ne connoît l'illusion du Théâtre ? Qui ne sçait qu'une situation interessante, mais triviale, une nouveauté brillante et hazardée, la seule voix d'une Actrice, suffisent pour tromper quelque temps le Public. Quelle distance immense entre un Ouvrage souffert au Théâtre et un bon Ouvrage ! j'en sens malheureusement toute la difference. Je vois combien il est difficile de réussir au gré des Connoisseurs. Je ne suis pas plus indulgent qu'eux pour moi-même ; et si j'ose travailler, c'est que mon goût extrême pour cet Art, l'emporte encore sur la connoissance que j'ai de mon peu de talent. Je suis, &c.

Le 14 Aoust, l'Académie Royale de Musique, qui represente toujours le Ballet *des Sens*, et qui avoit déjà supprimé la premiere Entrée, qui a pour titre, *le Toucher*, supprima encore celle qui a pour titre, *la Vûë*, et donna pour la premiere fois celle *du Goût*. En voici le sujet.

Le Théâtre represente une Campagne dont la vûë est bornée par le Temple de Jupiter, et par la Ville de Carie. *Cephise*, Suivante d'*Erigone*, presse sa Maîtresse sur le choix d'un Epoux, que son Peuple
Hij attend

attend avec impatience ; elle lui demande , lequel d'entre les Dieux ou demi-Dieux qui lui font la cour , aura la préférence ; elle lui nomme au hazard, *Pan*, *Faune*, *Silvain* et *Vertumne* ; elle s'arrête un peu plus sur un jeune conquérant , qui n'a point d'autre nom que celui de vainqueur des Indiens. Erigone lui répond :

Fille de Jupiter , l'Olimpe m'est promis ,
 Mais tu sçais qu'à ce rang l'Oracle met un prix ?
 Il veut qu'à mes sujets, je choisisse pour Maître,
 L'Amant dont le pouvoir se fera mieux con-
 noître

Par les bienfaits les plus chéris.

Leur bonheur et le mien à moi seule est remis.

Elle se deffend du soupçon de Céphise au sujet du Vainqueur des Indes, qui n'étant qu'un simple mortel, ne sçauroit l'élever aux Cieux. Bacchus vient se plaindre à Erigone du mépris qu'elle fait de sa flamme , et de la préférence qu'elle donne à quelque heureux Rival. Erigone lui déclare ses sentimens par ces Vers :

Je sçais que votre bras sçut enchaîner des Rois ;
 Je sçais que plus d'un Trône étoit à votre
 choix ,

Et je sens tout le prix d'un pareil sacrifice ;
 Mais ne m'accusez point d'une aveugle injustice ;

Un

Un devoir trop imperieux ,
 A fixé mes destins , il faut que je choisisse ,
 Un Epoux qui m'éleve aux Cieux.

Les Cariens s'assemblent pour apprendre le choix de leur Reine , entre les Dieux dont elle est aimée : Erigone leur fait entendre que leur bonheur fera le sien ; que son cœur se déclarera pour celui qui sera leur plus aimable bienfaiteur , et sort pour aller consulter l'Oracle de Jupiter , pour un choix si important.

Bacchus implore le secours de Jupiter son Pere ; le Tonnerre gronde , le Théâtre change ; et au lieu du Temple de Jupiter , on ne voit plus que des Treilles , chargées de Pampres et de Raisins ; les Egipans , les Bacchantes , et les Peuples forment la Fête , où l'on celebre le Dieu du vin.

Bacchus se fait connoître à Erigone pour Fils de Jupiter , et obtient la préférence sur tous ses Rivaux.

Le 14 Aoust , les Comédiens Italiens remirent au Théâtre la Comédie Héroïque , en Vers et en trois Actes , des Jeux Olympiques , ou le Prince Malade. Cette Piece qui est de M. de la Grange , fut donnée pour la première fois , en Novembre 1729. et fut

H iij reçue

1846 MERCURE DE FRANCE

reçûe tres-favorablement du public ; la reprise a fait beaucoup de plaisir, par la maniere vive et précise, avec laquelle cette Piece est représentée. Les Jeux Olympiques font le principal Divertissement de la Piece. La D^{lle} Roland y danse une Entrée en Magicienne, avec une vivacité et une légèreté surprenante ; elle acquiert tous les jours de nouvelles perfections. Le S^r Lélion, qui joue le principal Rôle dans cette Piece, danse aussi à la fin du dernier Divertissement une Entrée, qui a été très-applaudie.

Nous avons donné dans le Mercure de Novembre 1729. un Extrait de la piece de Divertissemens et des Décorations.



NOUVELLES ETRANGERES

DE TURQUIE ET PERSE.

LEs Lettres de Constantinople, de la fin du mois de Juin, portent qu'il avoit été résolu dans le dernier Divan, de renvoyer en Perse un Corps considérable de Janissaires et de Spahis, pour s'opposer au progrès de l'Armée du Roy de Perse, qui a déjà attaqué plusieurs Places, cedées à Sa Hautesse par le dernier Traité ; de faire équiper sur la Mer Noire 200 Navires pour transporter des Munitions de Guerre et des Provisions à Trébisonde, et de dresser un Rôle de
tous

tous les habitans de Constantinople, et des autres principales Villes de l'Empire Ottoman, qui sont en état de porter les Armes, pour s'en servir en cas de besoin.

Ces Lettres ajoutent que le G. Viz. avoit fait disgracier le Caïmacan, qui faisoit aussi les fonctions de Testerdar, et que le G. S. lui avoit donné, en Pexilant, le Gouvernement de Kintaia, l'une des plus considérables Places de l'Asie; que la Charge de Testerdar avoit été donnée à Mehemet Effendi, qui a été Grand-Trésorier de l'Empire, sous le Regne du Sultan Achmet; que Marabout, Capitan Pacha, ou grand Amiral, avoit été déposé le 11 Juin, et qu'on avoit nommé Bekir Pacha, pour exercer cette Charge en sa place; que le 12, le nouveau Capitan Pacha avoit épousé la sœur du G. S. qui étoit veuve du Vizir Numan Pacha Kuperli, et que le Capitan Pacha disgracié, avoit été fait Pacha de Nicomédie.

On a appris en dernier lieu de Constantinople, que le 6. Juillet on avoit arboré la Queue de Cheval à la porte du Serrail, et déclaré publiquement la guerre au Roy de Perse, qu'il étoit parti par la Mer Noire plus de 80000. hommes de Troupes d'Europe; qu'on en rassembloit encore de tous côtez dans l'Asie, et que dans deux mois au plus tard le G. S. auroit en Perse une Armée de plus de 300. mille hommes

On apprend par les Lettres d'Ispahan, reçues par la voye de Smirne, que la nouvelle de la Paix conclüe avec les Turcs, n'avoit pas été bien reçüe des Peuples; qu'il y avoit eu à Ispahan, à Tauris et dans d'autres Villes plusieurs émotions populaires à cette occasion; que le Roy de Perse avoit tâché d'abord d'appaïser ses Peuples, en

leur faisant voir que le Traité étoit plus avantageux à la Nation qu'ils ne le croyoient, qu'il avoit été contraint de prendre le parti de cette Paix, pour sauver le reste de son Royaume, et que les Villes qu'il avoit cedées au G. S. n'étoient pas d'aussi grande conséquence qu'on se l'imaginait; enfin qu'il exhortoit ses Peuples à ne point rompre une Paix, signée et ratifiée solennellement, conformément à la Loy.

Ces remontrances n'ayant rien opéré sur l'esprit des Mécontents, le premier General des Persans fut contraint de déchirer en presence du Muphti, tous les Traitez et Ecrits particuliers, qui avoient quelque relation à cette Paix, comme contraires aux Constitutions fondamentales du Royaume, et de déclarer la Guerre aux Turcs.

Quelques jours après, le Roy de Perse ayant rassemblé ses Troupes, en forma deux Armées, avec l'une desquelles il se proposa de passer en Géorgie, pour en faire la conquête; pendant que l'autre s'empareroit des Provinces d'Erivan et de Babilone.

Un Courier dépêché par le Gouverneur de Bagdad, et qui arriva le 16 Juin à Constantinople, a confirmé cette nouvelle, en apprenant aussi celle de la prise d'Erivan par les Persans.

Le 18 Juillet, le G. S. fit publier que tous ceux de ses Sujets, qui sont en état de porter les Armes, eussent à se présenter aux Commissaires qu'il avoit nommés, sous peine de la vie. Par cet ordre, Sa Hautesse compte de rassembler en peu de temps une Armée de 20000 hommes, et d'être en état de l'envoyer en Perse, à la fin du mois de Juillet.

En attendant, les vieilles Troupes qui sont en quartiers, dans les Provinces voisines de Perse, ont ordre de joindre le Séraškier, qui commande

de dans ce Pais-là , et elles seront remplacées par des Milices. Sa Hautesse a fait dépêcher depuis , plusieurs Courriers , dans différentes Cours de l'Europe , pour avertir les Princes Chrétiens , ses voisins , de ne point prendre d'ombrage des grands Armemens qu'elle fait faire dans toute l'étendue de son Empire ; parce qu'ils n'ont pour objet , que de vanger la Porte de la perfidie des Persans.

On a appris depuis ces Lettres , que le G. S. avoit nommé Topal , Osman-Bacha , cy-devant G. V. et qui depuis sa déposition avoit été envoyé à Trébisonde , pour commander son Armée en Perse.

R U S S I E.

LE 27 Juin , le feu prit à Cronsloot , dans un des quartiers qui joint le Port ; et en moins de deux heures il y eut près de 200 Maisons consommées par les flammes , qui endommagèrent aussi quelques Vaisseaux , qu'on n'avoit pas eu le temps d'éloigner de l'incendie.

La Czarine a rendu une Ordonnance , suivant laquelle tous ceux qui se proposent de bâtir des Maisons , dans les principales rues de Petersbourg , sont obligez de prendre l'alignement et de faire exécuter le plan que leur donnera l'Architecte , chargé de la décoration extérieure des Maisons de cette Ville. Cependant pour engager les habitans à y faire bâtir , S. M. Cz. a accordé des Exemptions et des Privileges , dont jouiront pendant dix ans tous les Propriétaires des nouvelles Maisons.

On apprend par les Lettres du Gouverneur de Derbent , qui depuis la Paix conclue avec le Roy de Perse , les Doüanes de Derbent et de

H. v. Terki.

Terki, étoient si considérablement augmentées par l'arrivée continuelle des Marchandises de Perse, que le produit suffiroit pour payer dans la suite les Garnisons de toutes les Places fortes de la Mer Caspienne. On est cependant dans quelque inquiétude sur l'exécution de ce Traité, de la part du Roy de Perse, depuis qu'on a appris qu'il n'avoit pas observé celui qu'il avoit fait avec le G. S. car les Lettres d'Ispahan portent que ce Prince s'étoit mis en marche avec une Armée de 70000 hommes, et qu'il avoit déjà repris deux Places, cédées à Sa Hautesse par ce Traité.

Les Ambassadeurs de la Chine partirent de Petersbourg le 26. Juillet, escortez par un Détachement de Cavalerie jusqu'aux Frontières. La Czarine a envoyé des ordres à tous les Gouverneurs de Province de les faire défrayer sur leur route. Plusieurs Négocians Moscovites ont profité de cette occasion pour aller à Nanokin, où ils esperent établir une correspondance de Commerce qui sera avantageux à ce País.

P O L O G N E.

LE 31 Juillet, le Roi fit donner l'ordre de décamper à l'Armée qui occupe le Camp de Villanova, près de Warsovie. On batit la Generale, et les Uhlans Tartares, la nouvelle Grande-Garde et les Quartiers-Maîtres et Fourriers des Régimens respectifs, se rendirent sur le chemin du nouveau Camp, et attendirent près de l'Hôpital de Czerniakow, le Quartier-Maître General. L'Armée ayant plié ses Tentes, se rangea en bataille à la tête du Camp, et se mit ensuite en marche sur cinq Colonnes; 2 de Cavalerie et 3 d'Infanterie. La Colonne de la droite, commandée

dée par le Major General Klingenberg, étoit composée de 8 Escadrons de Gotha et de Nassau ; celle de la gauche, commandée par le Major General Mir, de 4 Escadrons du Régiment de Mir, et de 4 Escadrons, détachés de différens Régimens de la Couronne.

La Colonne d'Infanterie de la droite, commandée par le Pr. Czartoriski, Palatin de Russie, consistoit en un Bataillon de Grenadiers, et en deux des Gardes de la Couronne ; celle de la gauche, commandée par le Major General Campenhausen, étoit composée d'un Bataillon de Grenadiers, du 3^e des Gardes de la Couronne, et des Gardes de Lithuanie ; et celle du Centre, commandée par le Major General Flemming, du Bataillon de Flemming, et de ceux de Denhof et de Frise.

Les Colonnes de la droite défilèrent par la gauche, et celles de la gauche par la droite. Les Bagages de chaque Colonne marchèrent à la queue, selon l'ordre des Corps qui la formoient, et la vieille grande Garde faisoit l'Arrière-Garde de tout.

Le Palatin de Mazovie, Régimentaire, marchoit à la tête de la Colonne du Centre, il étoit suivi du Lieutenant General Comte de Denhof ; et on portoit devant lui le Bonzouk, (c'est une marque d'honneur, faite en forme de queue de Cheval attachée au bout d'une espee de Pike.) Il a été placé dans le nouveau Camp, entre les Drapeaux du centre ; mais comme le Roy en a aussi un devant son Pavillon, on le portera devant S.M. lorsqu'elle ira au Camp ; et alors on baissera le Bonzouk du Régimentaire. Les trois Colonnes d'Infanterie furent obligées de se rejoindre à quelque distance du vieux Camp pour passer une Digue ; mais après l'avoir passée,

elles se remirent dans leur premier ordre de Bataille, et s'arrêtèrent au lieu marqué, pour attendre les signaux.

Le Roy ayant fait donner le premier signal, par un coup de Canon, tiré de son Pavillon, le Quartier-Maître - General alla reconnoître le Camp, passa la nouvelle grande-Garde; et ayant distribué le terrain aux Quartiers-Maîtres des Regimens, les Fouriers tracerent le Camp.

Pendant ce temps-là les Uhlans firent plusieurs courses à la tête du Camp, imitant des Détachemens ennemis qui se rencontrent. Au second signal, les Colonnes se mirent en mouvement. L'Artillerie composée de 38. Canons, et de 4 Morriers, marcha à la queue de la Colonne du centre, et elle étoit fermée par une Compagnie franche de Dragons, qui lui est attachée.

L'Armée étant arrivée au terrain tracé, se mit en Bataille à la tête du nouveau Camp, dans le même ordre où elle avoit été rangée avant de partir de l'autre; et au 3^e signal elle entra dans le Camp; les Equipages y entrèrent aussi par la queue. L'Artillerie forma son Parc derriere le Bataillon du Centre. Dès que l'Armée fut entrée, la Cour passa à l'autre face du Pavillon, et vit faire l'Exercice aux grands Mousquetaires, et immédiatement après on vit toutes les Tentes tendues, &c.

Le 2 Aoust on fit la Revûe generale de l'Armée après; sitôt eut battu la Generale, l'Assemblée et le Bouteselle, chaque Corps se rangea à la tête de son Camp; et après que l'ordre de marcher eut été donné, toute l'Armée s'avança vers la Place d'armes, à 150 pas, devant le front du Camp. Chaque Bataillon avoit 2 Pieces de Campagne avec un Chariot de Munitions, qui étoient
rangez

rangez en ordre de Bataille, dans les intervalles de l'Infanterie.

Les 38 Pieces de grosse Artillerie sortirent en même-temps de leur Parc, avec leurs Canoniers et Fuzeliers, et se rangerent en 2 Colonnes, cent pas derriere le Bataillon du centre de l'Armée; leurs Timbales étoient posées à leur droite, sur un Char, traîné par 4 Chevaux de front, la Compagnie de Dragons attachée à l'Artillerie, étant rangée à la gauche.

Les grands Mousquetaires étoient venus de leur Camp du quartier du Roy, joindre la droite de l'armée, et les 2 Compagnies des Comtes de Rutouski et Prominitz se rangerent à la droite; et à la gauche des Tentes destinées pour la Cour.

Quand tout fut en ordre, le Régimentaire le fit sçavoir au Roy, qui précédé de son Bonzouk, se rendit à la droite de l'Armée; elle y fut reçue par le Régimentaire, qui ayant pris la droite du Roy, pour lui laisser la vûe de la Ligne, le conduisit le long du front de la queue de l'Armée, pour passer devant l'Artillerie.

Quand S. M. tourna à la queue de la Ligne, le dernier rang de la Cavalerie et les 2 derniers de l'Infanterie firent face. Le Roy ayant regagné la droite de l'Armée, le Régimentaire conduisit S. M. aux Tentes qui lui étoient préparées, et retourna à l'Armée ordonner les feux de salut.

Ils commencerent par les Pieces de Campagne, qui tirerent dans les intervalles où elles étoient rangées, l'une après l'autre, de la droite à la gauche; ensuite la grosse Artillerie de la gauche à la droite, et enfin le feu coulant de toute l'Armée de la droite à la gauche. Tout ce feu se répéta deux autres fois; la première, de la gauche à la droite; et la seconde de la droite à la gauche.

Ensuite

Ensuite au signal donné avec le Canon, toute la Ligne fit la conversion à droite, par Brigades et demi division, excepté la Compagnie des grands Mousquetaires, qui marcha en avant, et qui par une conversion à gauche se trouva sur la Ligne, où l'Armée devoit passer devant le Roy. Le Régimentaire, précédé de son Bonzouk, marcha à la tête de toute l'Armée; le General Comte de Denhof à la tête de l'Infanterie, et les Majors Generaux à la tête de leurs Brigades. Les deux Pieces de Campagne, et le Chariot de Munitions marchoient à la tête de chaque Bataillon; la grosse Artillerie suivit la Ligne, et toute la marche fut fermée par la Compagnie de Dragons, attachée à l'Artillerie. L'Armée s'étant remise en marche sur son premier Terrain, rentra dans le Camp.

Le 3, le Roy celebra la Fête de l'Ordre de l'Aigle blanc; les Chevaliers qui se trouverent à portée, eurent l'honneur de dîner avec S. M. qui fit ce jour-là 4 nouveaux Chevaliers.

Le 4, l'Infanterie fit l'Exercice sur la Place d'Armes; les Grenadiers détachés de l'Armée, qui composoient deux Bataillons, se joignirent à leurs Corps, et formerent deux Pelotons sur chaque aîle de leurs Bataillons. Le General ayant averti par un signal de 2 coups de Canon que l'Infanterie étoit en Bataille, le Roy par un autre coup de Canon, lui donna le signal de se mettre en marche, ce qu'elle fit sur 3 Colonnes dans l'ordre suivant.

Les 2 Bataillons des Gardes de la Couronne et celui de Flemming, formoient la Colonne de la droite. Le 3^e Bataillon des Gardes de la Couronne, celui de Denhof, et les Gardes de Lithuanie formoient la Colonne de la gauche, et le Bataillon de Erise, renforcé de la Compagnie
détachée.

détachée du Régiment de Campenhausen, formoit celle du centre.

Les 3 Colonnes s'avancerent en même-temps par demi division vers le Pavillon, et la Colonne du centre s'étant arrêtée à une distance marquée, celles de la droite et de la gauche continuèrent leur marche; et étant arrivées à 40 pas de la Batterie du Pavillon, la tête de celle de la droite fit la conversion à droite, et celle de la gauche la fit à gauche, pour former des Flancs.

Le premier Bataillon des Gardes de la Couronne formoit le flanc de la droite, et celui des Gardes de Lithuanie celui de la gauche. La Colonne du centre, dont la tête étoit en ligne avec la queue des 2 autres Colonnes, forma en même-temps une Phalange.

Par un second signal, les demi-Divisions formerent à droite et à gauche des Bataillons, et la Colonne du Centre rompit en même-temps sa Phalange, en faisant joindre aux deux demi-Divisions de la tête celles qui formoient les flancs de la Phalange.

Par un troisième signal, la queue des Colonnes de la droite et de la gauche, vint se joindre aux Aîles du Bataillon du centre.

Après ce mouvement, les Bataillons étant en parade, presenterent les Armes, et les Officiers saluerent de pied ferme; après quoi on donna l'avertissement pour le maniemment des Armes qui se fit au son du Tambour, et fut suivi de 3 feux. Le 1 fut le feu coulant de la droite à la gauche; ensuite le feu de Chaîne par demi Bataillon, et enfin une décharge generale de toute l'Infanterie.

Par un quatrième signal, tous les Bataillons défilèrent à droite et à gauche par demi-Division, et celui du centre se partagea en deux pour

1856 MERCURE DE FRANCE

pour suivre la queue des trois Bataillons de la droite ; et des trois de la gauche, qui se mirent en marche sur 2 Colonnes , pour passer devant le Roy. La droite et la gauche des flancs formant les têtes des Colonnes qui s'avancerent en même-temps , étant vis-à-vis le Pavillon , les Officiers saluerent , et par une autre conversion , à droite et à gauche , les Colonnes retournerent par la centre , et se remirent en marche sur une seule Ligne.

Par un cinquième signal , l'Infanterie sur une Ligne fit feu par demi Division sur la Place , et en avançant , et par un sixième signal , elle fit demi tour à droite pour se retirer au Camp , et continua à faire feu pendant la retraite.

A L L E M A G N E .

ON a appris de Prague , que le 30. du mois dernier , le Roy de Prusse (qui y étoit attendu) arriva à Torowitz , première Ville de Bohême , et y dîna , servi par les Officiers de l'Empereur. La Chambre qu'on avoit préparée pour S. M. étoit meublée des mêmes Meubles dont S. M. Imp. se sert dans ses voyages ; sçavoir , de Velours cramoisi , garni de Galons et de Franges d'or ; le dîné fut servi de la même manière qu'on sert l'Empereur. Le Roy de Prusse fit partir aussi-tôt le General de Grumbkow , pour aller donner part à L. M. Imp. à Clumitz , de son arrivée en Bohême. Le General eut Audience de L. M. Imp. à 8. heures du soir , et les remercia au nom de S. M. Prussienne , de toutes les attentions qu'on avoit eues pendant son voyage ; L. M. Imp. lui ayant témoigné la satisfaction qu'elle avoit d'apprendre que le Roy étoit si près.

près d'elles, il repartit d'abord pour aller retrouver le Roy à Bistho, où S. M. coucha cette nuit-là.

Le 31. Le Comte de Schlick y arriva de grand matin et complimenta le Roy de Prusse au nom de l'Empereur et de l'Imperatrice, sur son heureuse arrivée, en lui témoignant que L. M. Imp. étoient fort impatientes d'embrasser S. M. Le Roy partit là-dessus pour Klodrop, Maison de Plaisance de l'Empereur, où sont ses Haras; S. M. y fut reçue à la descente de sa chaise, par le Prince Eugene de Savoye; elle ne put assez exprimer la joye qu'elle avoit de revoir un si grand Capitaine. L. M. Imp. y arriverent immédiatement après. L'Empereur embrassa le Roy, avec beaucoup de tendresse. Les deux Monarques se donnerent les plus grandes marques d'une veritable amitié. Après les premiers complimens, on se rendit à une espece de Tribune qu'on y avoit fait construire. Le Roy mena l'Imperatrice, qui avoit l'Empereur à sa droite; L. M. Imp. et Royales y resterent près de deux heures pour voir passer les Chevaux des Haras, après quoi le Roy se retira dans son Apartement jusqu'au temps du dîner que S. M. vint prendre l'Imperatrice et la conduisit à table, où cette Princesse se mit au milieu, ayant l'Empereur à sa droite et le Roy de Prusse à sa gauche. L'Empereur but le premier à la santé du Roy de Prusse, en faisant des vœux pour la continuation et la longue durée de l'amitié sincere qui regnoit entre eux. Les expressions dont S. M. Imp. se servit à cette occasion, étoient des plus énergiques.

Le Roy de Prusse s'étant fait donner à boire, y répondit dans des termes qui marquoient combien il étoit sensible aux vœux de S. M. Imp. et
combien

combien les souhaits qu'il faisoit pour la prospérité de sa Personne et de tout ce qui la regardoit, étoient sinceres. On fut deux heures à table. Après le repas, le Roy s'entretint plus d'une demie-heure avec l'Empereur, et se rendit ensuite dans son Appartement, où S. M. Imp. alla le trouver quelque temps après. Ces deux Monarques y furent seuls pendant une bonne demie heure. L'Empereur s'étant retiré, le Roy se rendit chez l'Imperatrice et la mena dans un endroit où l'on avoit construit diverses Loges, ornées de verdure, et où L. M. virent passer les Poulains des Haras de l'Empereur.

Vers les 5. heures du soir, le Roy prit congé de L. M. Imp. et dit à l'Empereur qu'il esperoit que S. M. Imp. ne trouveroit pas mauvais qu'il s'arrêtât quelques jours, *incognito*, à Prague. L'Empereur, en l'embrassant, l'assura que plus il s'arrêteroit dans ses Etats, plus cela lui seroit agréable. Le Roy de Prusse partit immédiatement après et alla coucher à Nieubourg. L'Empereur et l'Imperatrice retournerent à Clumitz.

Le premier de ce mois, le Roy de Prusse arriva à Prague, et alla descendre à l'Hôtel du Comte de Nostitz; il se rendit ensuite à celui du Comte de Thum, où le Prince Eugene de Savoye le traita magnifiquement à dîner. Pendant que le Roy étoit à table, il fut complimenté sur son heureuse arrivée par un Chambellan de L. M. L. qu'elles avoient envoyé pour cet effet de Clumitz. Après le repas, le Roy alla se promener par la Ville, et le soir il se rendit à l'Assemblée chez le Comte de Czernin. S. M. y jouïa avec la Princesse de Furstemberg, la Comtesse de Czornin et le Prince Eugene de Savoye. On alla ensuite souper chez le Comte de Wurby; il y avoit plusieurs

ieurs Tables de quaranse Convertis chacune, servis avec profusion et toute la délicatesse possible.

Le 2. le Roy vit la Maison des Invalides qu'on bâtit, et qui en doit contenir 4000. S. M. fut dîner chez le Comte de Sinzendorff, Grand-Chancelier de la Cour, et le soir elle alla à l'Assemblée chez le Grand-Prieur, Comte de Dietrichstein. L. M. Imp. revinrent le même soir à Prague.

Le 3. le Roy envoya complimenter L. M. Imp. par le General de Borck. S. M. alla ensuite, *incognito*, à l'Eglise de la Cour, où le Prince de Saxe-zwitz, Evêque de Konigsgratz, officia pontificallement. Pendant le Service Divin, l'Archevêque de Prague reçût le Pallium avec les ceremonies ordinaires, et le tout s'executa avec beaucoup d'ordre et de magnificence. Le Roy vit les Reliques et la Langue de S. Népomucene, et alla ensuite dîner chez le Comte de Czernin. L'après-midi S. M. fut voir le Château de Prague; l'Empereur y survint, et ces deux Princes s'entretenirent encore seuls pendant une demie heure. Le Roy se rendit ensuite chez l'Imperatrice, et s'y arrêta une heure pour faire ses adieux. Le soir S. M. alla à l'Assemblée chez le Comte de Wurby, et soupa chez la Princesse de Furstenberg.

Le 4. le Roy alla au Parc, et y tua quelques Dains; après avoir dîné chez le Grand-Prieur Comte de Dietrichstein, il retourna à son Hôtel. L'Empereur y vint vers les cinq heures du soir et ils s'enfermerent ensemble pendant trois quarts d'heure. Après cette entrevûe, L. M. prirent congé l'un de l'autre d'une maniere qui marquoit véritablement combien ces Princes étoient ravis de se connoître personnellement, et combien ils étoient touchez de se séparer.

Le Roy se rendit ensuite chez le Prince Eugene de Savoye , après quoi S. M. alla à l'Assemblée chez le Comte de Sinzendorff , Grand-Chancelier de la Cour , dont le Jardin étoit illuminé , et soupa chez le Comte Gundez d'Althan , dans la grande Sale du Château.

Le Roy partit le 5. à 8. heures du matin , au bruit du Canon. Il vit en passant l'endroit où la bataille de la Montagne Blanche s'est donnée autrefois ; et après avoir dîné à la Terre du Comte de Martinitz , il alla coucher à Petershoff.

Le 6. le Roy arriva à Carelsbadt , et le 7. à Bareith. Ce voyage a fait un plaisir infini au Roy de Prusse , et l'Empereur en a marqué une satisfaction extraordinaire , tant en public qu'en particulier. S. M. I. a fait de magnifiques présens à toute la Suite du Roy de Prusse ; elle a donné entr'autres aux Generaux de Grumbkow et de Borck , à chacun son Portrait enrichi de brillans , estimé 6000. écus , et de fort belles Bagues de brillans , &c. aux Generaux de Schulembourg , de Bodenbrock , au Colonel Derschau , &c. Le Roy de Prusse , en se retirant le 4. au soir dans son Appartement , trouva une Tabagie d'or que l'Empereur y avoit fait mettre ; il donna 500. écus au Porteur. S. M. a fait avant son départ de Prague , de fort beaux présens à diverses personnes , et on s'est beaucoup loüé de la générosité de ce Prince.

On a publié à Vienne le 13. de ce mois , une Ordonnance de l'Empereur contre le Luxe , par laquelle il est deffendu à tous les Sujets de S. M. I. de s'habiller d'autres étoffes que de celles de laines , qui sont fabriquées dans ses Pays hereditaires. S. M. I. veut que les femmes , même du premier

nier rang, ne soient habillées que d'étoffes de
 boye unie, sans or ni argent; il n'est permis qu'à
 celles, qui par leur rang, doivent paroître à la
 Cour, de porter des Pierreries; la quantité de
 la Vaisselle d'argent est réduite aussi par la mê-
 me Ordonnance, dont l'exécution, qui est fixée
 au premier Janvier prochain, est commise aux
 Officiers de la Régence de la Basse-Autriche.

Le Conseil Aulique a fait publier un Edit de
 l'Empereur, par lequel il est deffendu aux Prin-
 ces Protestans de l'Empire, d'user de représailles
 à l'occasion de l'exil des Protestans du Diocèse
 de Salzbourg, et il leur est ordonné d'attendre
 la résolution de ce Conseil sur cette affaire.

I T A L I E.

Il est arrivé à Rome de Lisboné, un Jesuite
 nommé le P. Gomez, qui sera chargé, à ce
 qu'on assure, des affaires du Roy de Portugal, à
 la place du P. d'Evora, Franciscain; un autre Je-
 suite qui l'a accompagné, est destiné à remplir
 une place de Sous-Pénitencier de l'Eglise de saint
 Pierre, où le Confessionnal en Langue Portugaise
 n'aquoit depuis quelque temps.

Dans le Consistoire du 21. Juillet, le Cardi-
 nal Ottoboni proposa l'Evêché de Rennes pour
 l'Abbé de Vaureal; l'Abbaye de S. Urbain de
 Châlons, pour l'Abbé de Brissac et celle d'Oba-
 sine, Diocèse de Limoges, pour l'Abbé de la
 Briffe.

Le 24. du même mois, on tira la Loterie de
 l'Erat sur laquelle la Chambre Apostolique reti-
 nera pour ce mois-là un profit de plus de 120000
 écus, qui sera distribué en aumônes comme les
 mois précédens. Les Prêtres de la Doctrine Chré-
 tienne

sienne d'Avignon en ont obtenu 1500. écus pour augmenter les Bâtimens de leur Maison.

Le nouvel Electeur de Mayence fait solliciter une diminution de 1500. ducats d'or, qu'il doit payer à la Chambre Apostolique, outre les frais de ses Bulles, et les cent pistoles qu'il est obligé de donner à tous les Cardinaux qui étoient à Rome dans le temps de son Election.

Le bruit court à Rome, que le Pape a accordé une Bulle d'absolution en faveur des Protestans de l'Electorat de Saxe, qui voudront embrasser la Religion Catholique, et que par cette Bulle ils seront confirmés dans la possession des biens dont ils jouissent, qui auroient pû appartenir aux Ecclesiastiques avant la réformation.

On a publié à Florence une nouvelle Ordonnance qui rappelle les anciennes, par lesquelles il est défendu aux Sujets du Grand-Duc, de s'intéresser aux Loteries étrangères, tant de Gennes, de Naples que de Rome, à peine de punition corporelle.

On écrit de Gennes, que le Prince Louis de Wirtemberg a eu de fréquentes Conférences avec les Principaux du Conseil, ensuite des Dépêches qu'il a reçues de Vienne, et le bruit s'est répandu depuis que le sentiment de l'Empereur, sous la garantie duquel les Rebelles de Corse ont quitté les armes, étoit qu'on executât incessamment le Traité que le Prince de Wirtemberg a fait avec eux, et qu'on les mit en jouissance de tout ce qui leur a été accordé par ce Traité.

On apprend de Naples, que le 2. Juillet, le Comte d'Arrache se rendit en cortège à la Salle du Conseil Collateral, où il déclara que l'Empereur avoit nommé le Comte Jules Visconti, Grand - Maître de la Maison de l'Archiduchesse,

Gouvernante des Pays-Bas, pour lui succéder dans la Viceroyauté du Royaume de Naples.

On apprend de Venise, que le 31. Juillet, les Rivieres du *Rio, Amo* et l'*Arnestino*, ayant été enflées prodigieusement par les pluyes, sortirent de leurs lits avec un rapidité incroyable; et qu'ayant rompu les Dignes des Chaussées des environs du Bourg de Gallerate, elles inonderent les Prairies, entraînant les plus gros arbres, qui étoient poussés avec impétuosité dans le seul endroit où le Torrent pouvoit s'écouler, s'y amassèrent en si grand nombre, qu'ayant fermé ce débouché, l'eau commença à remonter insensiblement, puis à entrer dans le Bourg, où elle s'éleva dans des endroits jusqu'à 9. brasses de hauteur. La plupart des maisons furent entraînées par l'impétuosité du courant de l'eau, un grand nombre des habitans furent submergez, et ceux qui se sauverent à la nage, auroient été réduits à mourir de misere, ayant perdu toutes leurs provisions, sans le secours que leur ont donné les Religieuses de ce Bourg, qui ont leur Monastere sur une hauteur. On ne croit pas que ce Bourg puisse se rétablir ni remettre sur pied son Commerce qui étoit assez considerable. Le Torrent d'Oronna, a causé aussi beaucoup de dommage à Lagnano et Castellanza. On a appris depuis de Plaisance qu'à la suite d'un orage qui avoit duré 4. ou 5. heures, l'eau étoit entrée dans la Ville et avoit renversé dix maisons.

On a appris par des Lettres de Corfou, que le fameux Corsaire Ali Codgea, étoit mort en revenant de la Mecque, où il étoit allé en Pèlerinage.

ESPAGNE

ON apprend de Madrid, que tous les Conseils, les Paroisses et les Communantez Religieuses de cette Ville, ont fait chanter le *Te Deum* en action de graces de la Prise d'Oran et de Mazarquibir. Le 15. Juillet il y eut une nombreuse Mascarade qui se rendit à la petite Place du Palais, et qui traversant une partie de la Ville, revint à la Place de l'Hôtel de Ville. L'après midy on représenta la Comédie dans la grande Salle de cet Hôtel, et le soir on tira dans la Place un très-beau Feu d'artifice, par lequel les Réjouissances publiques ont été terminées.

On a appris par le Patron d'une Barque arrivée des Côtes de Barbarie, que le Comte de Montemar, General de l'Armée du Roy d'Espagne, qui a fait la conquête d'Oran, ayant envoyé un Détachement considerable pour attaquer les Maures dans quelques Montagnes peu éloignées de la Ville, où ils s'étoient retirez, ce Détachement avoit été surpris dans un défilé, où les Maures s'étoient mis en embuscade; que le Duc de Saint Blas avoit été tué dans cette rencontre, et que malgré ce petit avantage remporté par les Maures, le General Espagnol se préparoit à les faire attaquer de nouveau.

Des Lettres d'Oran, portent que les Peuples de 15. à 20. lieues des environs de cette Place étoient venus se soumettre au Roy et demander sa protection.

On écrit de Madrid, qu'on y avoit appris d'Afrique qu'un Détachement de mille Grenadiers, placez dans une Embuscade, où il y avoit seize piéces de Canon, chargées à cartouches

touché, avoit tué près de 800. Maures, qu'un autre Détachement de Cavalerie Espagnole avoit attiré des Montagnes dans un défilé; que le Comte de Cécil; qui commandoit ce Détachement; les avoit poursuivis jusqu'à une Colline où il avoit trouvé un Convoi de mille Chameaux, chargez de froment et d'orge.

D'autres Lettres arrivées depuis, portent qu'il est venu au Camp un Pacha d'une Province voisine d'Oran, accompagné de son fils, pour offrir au Comte de Montemar de mettre 35000. Maures en campagne au service de S.M.C. à condition qu'on assureroit le Gouvernement de cette Province à son fils, et qu'on établiroit avec lui un Commerce de Bestiaux et de denrées, offrant de laisser son fils en otage pour surêté de sa parole, et de fournir d'avance 200. mille mesures de froment. Le bruit court que ce Pacha doit arriver à Madrid incessamment avec une suite de 30. Maures.

On mande de Ceuta, qu'on y avoit arrêté un homme qui se disoit Domestique du Duc de Riparda, et qu'on a sçû depuis être un Ingenieur qu'il avoit chargé de lever le plan des Fortifications de cette Place. On a appris aussi par ce Prisonnier, que le Duc de Riparda s'étoit fait Mahometan, et qu'il étoit actuellement au service du Roy de Maroc. Cette déclaration ayant été confirmée par d'autres Lettres, que le Roy a donné ordre au Conseil de Castille, de rayer le nom de ce Renegat dans tous les Registres où il avoit été inscrit dans le temps de sa faveur en Espagne.

On vient de recevoir des Lettres du Comte de Montemar, par lesquelles on apprend que ce General avoit fait un détachement de 5000. hom-

1866 MERCURE DE FRANCE
mes d'Infanterie et de 2000. Chevaux, qui de-
voient être commandez par le Marquis de Villa-
Darias, pour aller faire le Siege de la petite Ville
de Mazangran, située à l'Embouchure de la Ri-
viere de Chilef, à 15. lieues d'Oran, où il avoit
envoyé en même temps deux Vaisseaux de guerre
et 7. Galeres, qui devoient l'attaquer par Mer.

PORTUGAL.

ON mande de Lisbonne, que le Roy Préten-
dant avoit le droit de lever des dixmes sur
les Evêchez et autres Benefices du Brezil, les Ec-
clesiastiques de ces Provinces avoient eu recours
au Pape, et que S. S. étant disposée à les prote-
ger, on craignoit que cela ne fit naître de nou-
veaux differens avec la Cour de Rome.

GRANDE BRITAGNE.

ON écrit de Londres, que le 8. de ce mois,
trois Vaisseaux de la Compagnie de la Mer
du Sud entrerent dans le Port de Deptfort, ve-
nant du Groenland avec huit Baleines. Ils ont
lâissé onze autres Vaisseaux de la Compagnie,
qui avoient déjà pris treize Baleines et qui de-
voient aller dans le Détroit de St. David; desorte
qu'on espere que cette Pêche aura cette année un
meilleur succès que les années précédentes.

SECONDE LETTRE de M. D. L. R.
*écrite à M. le Marquis de B. au sujet de
la Prise d'Oran, &c.*

LA premiere nouvelle, Monsieur, de la con-
quête d'Oran, est venue ici par un Courier
Extraordinaire dépêché de Séville le 10. de ce
mois

mbis au Marquis de Castellar, Ambassadeur d'Espagne, lequel arriva à Paris le 20. Ce Ministre en fit part au Roy le lendemain, et présenta S. M. une Lettre du Roy d'Espagne sur ce sujet. Quelques jours après il donna un grand repas aux Ministres Etrangers, aux Grands d'Espagne, et aux Chevaliers de la Toison d'Or. Il y eut le soir des Illuminations et une Fête entiere dans son Hôtel; on peut dire que toute la Ville y a pris une grande part; mais venons au détail que vous avez droit d'attendre de moy sur cet Evènement.

Le premier soin du Roy d'Espagne, avant que sa Flote se mit en Mer, a été de recommander à Dieu le succès d'une entreprise si importante, et d'ordonner des Prieres publiques dans tous ses Etats. S. M. rendit pour cela un Decret solennel que je vais transcrire ici dans la Langue de l'Original, sachant d'ailleurs que les principales Langues de l'Europe vous sont familières.

Siendo mi Real animo non, dejar separado del gremio de la Yglesia, y de nuestra Catholica Religion parte alguna de los Dominios que la Divina Prorvideyria intrego a mi cuidado, quando me coloco en el trono de esta Monarquia, y que la superioridad, y multiplicidad de mis enemigos arranca despues de mi obediencia violenta y fraudulentamente, ho miditado en todos tiempos reunirlos; pero como la diversidad de las experimentadas contingencias ha embarazado hasta a hora el logro de mis deseos, no he podido ante aplicar a este importante fin las considerables fuerzas que la Divina omnipotencia ha fiado in mi arbitrio; y al presente a unque no enteramente libre de otros cuidados, lo vesuelto no dilatar el de recobrar la importante

I ij Plaza

Plaza de Oran, que ha sido otras vezes objeto de valor, y de la piedad Christiana de la Nacion Española, considerandomuy principalmente que estando esta Plaza en poder de los Barbaros Africanos es una Puerta Cerrada a la estencion de nuestra Sagrada Religion, y abierta à la esclavidad de los Habitadores de las inmediatas Costas de España, non sin fundato rezelo de que instruida esta Nacion de la guerra de Mar y tierra le facilite la situacion de esta Plaza y Puerto formidables, y fatales Ventay as sobre las vezinas Provincias de estos Reynos, si tal Vez se hallaxen entregadas al descuido, ò menos providas de las fuerzas militares, conque presentemente con la asistencia del todo poderoso quedan superabundantemente resguardadas, para el logro de tan importante fin he mandado juntar en Alicante un exercito de hasta 30 M. Infantes, y Cavallos (si fuere menester) propedido de todos los viveros, Artilleria, municiones, y pertrechos correspondientes aqualquera ardua expressa baxo las ordines del Capitan general Conde de Montemar, y de mas Officiales Generales, y particulares, que he nombrado, y de Cuyas experiencias, y valor me prometo qualquera exito favorable, y glorioso para que embarcados en el considerable numero de embarcaciones preventidas y escortadas de las Esquadras de Navios, Galeras, y Galeotas, que a este fin he mandado aprostar, passen inmediatamente à la recuperacion de mencionada Plaza de Oran. Y porque todas las prevenciones humanas no pueden sin los auxilios de la divina omnipotencia assegurar el logro de expressa alguna, mando que por la Camara se comuniqueluego esta determinacion a los Arzobispos, Obispos, y Cabildos Eclesiasticos, y a todas las Ciudades, y Villas de estos Reynos, segun se ha hecho en Otras ocasiones.

para

para que se cumplene en las Publicas, fervorosas Rogativas al todo Poderoso, afin que proteja mis reales armas, y mes vivos deseos in tan importante expedicion. Expedido in Sevilla à 6. de Junio de 1732. Executese assi al Arzobispo Governador de Consejo de Castilla. Y O E X R E Y.

Cet Acte de la pieté du Roy fut reçu avec un applaudissement universel, principalement par le Clergé. Un même zele parut aussi-tôt enflammer tous les cœurs, et par toute la Monarchie d'Espagne on fit des vœux et on repeta ces grandes et édifiantes paroles qui furent autrefois prononcées avec tant de succès par le fameux Cardinal qui fit la première conquête d'Oran, * elles méritent d'être transmises à la Posterité. *Seigneur, ayez pitié de votre Peuple, et n'abandonnez point votre héritage à des Barbares qui vous méconnoissent. Assistez-nous, puisque nous ne mettons notre confiance qu'en vous et que nous n'adorons que vous. Quoique nous n'ayons, mon Dieu, d'autre pensée ni d'autre dessein que d'étendre votre sainte Foy et de faire honorer votre S. Nom; nous ne pouvons rien, toutefois, si vous ne nous prêtez la force de votre bras tout-puissant. Qu'est-ce que peut la fragilité humaine sans votre secours? La puissance, l'Empire, la vertu, n'appartiennent qu'à vous. Faites connoître à ceux qui vous haïssent que vous nous protégez, et ils seront confondus. Envoyez le secours d'enhaut; brisez la force de vos Ennemis et dissipez-les, afin qu'ils sçachent qu'il n'y a que vous qui êtes notre Dieu, qui combattez pour nous.*

Cependant la Flotte équipée en la Baye d'Allicant, étant prête, et les derniers ordres de la Cour étant arrivés, elle mit à la voile le 15. de

* *Frias de Belle Oran. Art. XIV.*

Jun, composée de plus de 500. Bâtimens de transport de douze Vaisseaux de ligne, deux Frégates, deux Galiotes à Bombes, sept Galeres, dix-huit Galiotes à Râmes, et douze Barques Jonges armées. Elle trouva bien-tôt des vents contraires qui l'obligèrent de rester pendant sept jours à l'abri du Cap de Palos, d'où elle partit le 24. favorisée d'un bon vent qui la fit entrer dans le Canal, ensorte que le 25. elle se trouva à la vûe de la Côte d'Oran; cependant les vents contraires et la rapidité des courans, ne lui permirent pas de mouïller dans la Baye de cette Ville avant le 28. Ce mouïllage se fit sans perdre aucun Bâtiment. Le 29. au point du jour on commença de faire la descente en la Plage dite *des Aiguadas*, à une lieuë à l'Oüest du Château d'Almarza ou *Marzalquibir*, par le moyen de 500. Chaloupes formant une ligne, soutenuë de tout le feu des Vaisseaux et des Galeres.

Les Ennemis, qui s'étoient avancez au nombre de dix ou douze mille Turcs ou Maures, divisez en plusieurs troupes, voulurent s'opposer au débarquement; mais l'Artillerie des Vaisseaux et des Galeres ayant redoublé son feu, et le principal Etendart * des Ennemis ayant été abatu par le premier coup de Canon que tira la Galere S. Joseph, ils reculerent jusqu'à une certaine

* Ces Etendars sont ordinairement faits de quelque riche Etoffe dont le fond est verd et qui a servi à orner le Tombeau de Mahomet. Il y a au milieu la Profession de Foy ordinaire ALLAH, ALLAH. &c. en caracteres Arabes, brodez d'or ou d'argent, quelquefois de Perles. Rien n'est plus capable de consterner les Infideles, que l'enlevement d'un tel Etendart.

distance.

distance. Dans le même temps les Troupes du Roy sautèrent à terre. Toute l'Infanterie acheva de débarquer le même jour avec une partie de la Cavalerie, le tout dans un très-bon ordre, malgré les continuelles escarmouches des Maures, ensorte qu'il n'y eut que quelques Soldats de blessez dans l'Armée du Roy.

Dès que les Ennemis eurent vû que la descente étoit faite, ils tenterent avec un Corps de leur Cavalerie, de tomber sur une troupe de Soldats Espagnols, qui s'étoient écartez pour se rafraichir à une Fontaine assez éloignée de l'Armée, mais ce mouvement ayant été apperçu du General, il détacha 16. Compagnies de Grenadiers, commandées par Don Lucas Fernando Patino, Maréchal de Camp, et 400. Chevaliers sous les ordres du Marquis de las-Minas, aussi Maréchal de Camp, pour leur couper la retraite et pour s'emparer d'un poste avantageux qui étoit à la droite de l'Armée Chrétienne. Le hazard voulut que le Régiment du Prince étant débarqué du côté de la même Fontaine, une partie de ce Régiment charges les Maures, et qui empêcha de les couper; mais on se saisit toujours du poste en question, avantage qui les força tous à gagner le haut de la Montagne et qui donna la facilité de pouvoir l'Armée d'eau pour deux jours, afin de se mettre aussi-tôt en marche pour continuer ses progrès.

Le 30. Juin on se hâta de construire un Fort sur la Plage, au pied de la Montagne *del Sancto*, pour assurer la communication, la subsistance de l'Armée et le reste du Débarquement; mais le Détachement qui couvroit les Travailleurs, s'étant peu à peu engagé avec les Maures, qui le chargeoient avec beaucoup de violence, fut obli-

gé de faire un mouvement vers la Ligne et les Postes qui pouvoient le secourir ; ce qui ne suffisant pas , le General fit avancer quelques Compagnies de Grenadiers ; mais la multitude et le feu des Barbares augmentant toujours , le General accourut lui-même , et fut enfin obligé de mettre toute l'Armée en mouvement.

Le Comte de Montemar marcha d'abord en six colonnes pour se saisir des Montagnes d'où les ennemis étoient descendus , ce qui fut heureusement exécuté , après un combat très-opiniâtre ; ensorte que les Troupes du Roy s'établirent principalement sur la Montagne *del Sancto*, qui commande la Forteresse de Marzarquibir , ce qui coupa aux Maures toute communication et leur ôta tout espoir.

En effet le lendemain premier Juillet , l'Armée s'étant mise en marche pour aller chercher les ennemis , on apprit que les Infideles avoient abandonné la Place et les Forts d'Oran , et qu'ayant le Bey ou Commandant à leur tête , ils avoient pris le parti de se retirer , ou plutôt de s'enfuir à la faveur de la nuit. Le Bey étoit au milieu de sa Garde , suivi de 200. chevaux chargez de ses effets les plus précieux ; ensorte que l'Armée Chrétienne trouva la Place deserte , quantité de meubles dans la maison du Bey , les Magazins remplis de munitions de toute espee , et un Camp formé par des Baraques entre Oran et le Fort de Marzalquibir.

On a sçu que le jour du combat l'Armée des Maures étoit de 22000. Africains , et de 2000. Turcs , dont une partie étoit de la Garnison de Marzalquibir , qui ne purent entrer dans la Forteresse , les Troupes Chrétiennes s'étant emparées très à propos de la Montagne *del Sancto*. Cette
action.

1771 A O U S T. 1752. 1873

action a été sanglante et il y est péri un grand nombre d'infideles , à en juger par la quantité de riches dépouilles , d'argent monnoyé, d'Armes et de Harnois garnis d'orfèvrerie, &c qui furent le partage des Soldats.

On a trouvé dans les Forteresses 138. pieces de Canon , dont 87. sont de fonte , Sept Mortiers et une grande quantité de munitions de guerre et de bouche. Il y avoit dans le Mole d'Oran , une grande Galiote et cinq Brigantins pour la course , qui furent pareillement abandonnez par les Maures.

Dans l'Armée du Roy il n'y a eu que 30 hommes de tuez et cent de blessez. Deux Officiers seulement sont du nombre des morts et six du nombre des blessez.

Le 2 Juillet, le Gouverneur Turc de la Forteresse de Marzarquibir, ayant été sommé de se rendre il sortit avec sa Garnison de 150. Turcs , mais un grand nombre d'Africains qui étoient dans la Place , prirent le parti de se jeter dans la Mer et d'aller à la nage rejoindre leur Armée.

Voilà, Monsieur, le précis de ce que j'ai lu dans plusieurs Lettres originales écrites du Camp devant Oran le 30. Juin, et de Séville le 6. et le 8. de Juillet. Le succès, comme vous voyez, a été dès plus heureux. On donne de justes éloges au Comte de Montemar, Général, aux Officiers Généraux et aux autres Officiers qui ont servi sous ses ordres, et à la valeur des Troupes, sur tout aux Grenadiers, qui, malgré la résistance, le grand feu des Ennemis et la situation des lieux escarpez et difficiles, les ont enfin entierement défaits et mis en déroute.

J'aurai soin de vous instruire des suites de ce heureux événement. Je suis, &c.

A Paris, ce 4. Août 1752

I 7

J'apprends, en fermant ma Lettre, que le Roy d'Espagne a nommé Gouverneur d'Oran le Marquis de Santa-Cruz, qui l'étoit de Ceuta, et qui a servi dans cette Expedition en sa qualité de Maréchal de Camp. C'est le même que vous avez connu ici et qui étoit Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi d'Espagne au Congrès de Cambray.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 3. de ce mois, M. d'Elci, Archevêque de Rhodes et Nonce ordinaire du Pape auprès de S. M. fit son Entrée publique dans Paris. Le Prince de Lambesc et le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, allerent le prendre dans les Carosses du Roy et de la Reine, au Convent de Picpus, d'où la Marche se fit en cet ordre. Le Carosse de l'Introduceur, celui du Prince de Lambesc, précédé de son Ecuyer; un Suisse du Nonce, à cheval; la Livrée du Nonce à pied; quatre Gentilshommes, l'Ecuyer avec 4. Pages à Cheval; le Carosse du Roy, aux côtez duquel marchoient la Livrée du Prince de Lambesc et celle du Chevalier de Saintot; le Carosse de la Reine; celui de Madame la Duchesse d'Orleans Douairiere; ceux du Duc d'Orleans, de la Duchesse de Bourbon Douairiere; du Duc et de la Duchesse de Bourbon; du Comte de Charolois; du Comte de Clermont; de la Princesse de Conty, Première Douairiere; de la Princesse de Conty, seconde Douairiere; du Prince et de la Princesse de Conty; du Duc et de la Duchesse du

du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Comte et de la Comtesse de Toulouse, et celui de M. Chauvelin, Garde des Sceaux, Ministre et Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères; et à une distance de 30. à 40. pas, les Carrosses du Nonce. Après qu'il fut arrivé à son Hôtel, il fut complimenté de la part du Roy par le Duc de la Trémouille, premier Gentilhomme de la Chambre; de la part de la Reine, par le Comte de Tessé, son premier Ecuyer; et de la part de Madame la Duchesse d'Orléans, par le Marquis de Crevecoeur, son premier Ecuyer.

Le 5. le Prince de Lambesc et le Chevalier de Saintot, allerent prendre le Nonce du Pape en son Hôtel, et le conduisirent dans les Carrosses du Roy et de la Reine à Versailles, où il eut sa premiere Audience publique du Roy. Il trouva à son passage dans l'avant Cour du Château, les Compagnies des Gardes Françoises et Suisses en haye et sous les armes, les Tambours appellant, et dans la Cour les Gardes de la Porte et ceux de la Prévôté, aussi en haye et sous les armes, à leurs postes ordinaires; et sur l'Escalier, les Cent-Suisses en habits de ceremonie, la halberde à la main. Il fut reçu en dedans de la Salle des Gardes par le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye et sous les armes. Après l'Audience du Roy, le Nonce fut conduit à celle de la Reine, et ensuite à celle de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Duc d'Anjou et de Mesdames de France; et après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à son Hôtel par le Chevalier de Saintot, dans les Carrosses de L. M. avec des ceremonies ordinaires.

1876 MERCURE DE FRANCE

Le 4. Août, les Députés des Etats de Languedoc eurent Audience du Roy. Ils furent présentés par le Prince de Dombes, Gouverneur de la Province, en survivance du Duc du Maine, son pere, et par le Comte de S. Florentin, Secretaire d'Etat, et conduits en la maniere accoutumée par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, et par M. Desgranges, Maître des Ceremonies. La Députation étoit composée pour le Clergé de l'Evêque du Puy, qui porta la parole avec beaucoup d'éloquence; du Marquis de Meuville pour la Noblesse; de M^{rs} de Novy et de l'Escur, pour le Tiers-Etat, et de M. de Montferrier, Syndic General de la Province. Les mêmes Députés eurent Audience de la Reine, et ils rendirent ensuite leurs respects à Monseigneur le Dauphin, à Monseigneur le Duc d'Anjou et à Mesdames de France.

Le 16. de ce mois, dans l'Assemblée générale du Corps de Ville, le Président Turgot fut continué Prevôt des Marchands; M. Millon; Quarantiniens et M. le Fort, furent élus Echevins.

Le 17. le Corps de Ville alla à Marly, et le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, étant à la tête, eut audience du Roy avec les Ceremonies accoutumées. Il fut présenté à S. M. par le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, et conduit par le Grand-Maître et le Maître des Ceremonies. Le Prevôt des Marchands et les nouveaux Echevins, prêterent, entre les mains du Roy, le Serment de fidelité, dont le Comte de Maurepas fit la lecture, le Scrutin ayant été présenté par M. de la Porte, cy-devant Avocat du Roy au Châtelet, qui parla avec beaucoup d'éloquence. Le même jour, le Corps de Ville eut l'honneur de rendre

ses respects à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, à Monseigneur le Duc d'Anjou, et à Mesdames de France.

CEREMONIE faite dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice, à l'occasion de la Premiere Pierre du grand Autel, posée par M. le Nonce au nom du Pape Clement XII. le 21. de ce mois.

Cette Ceremonie a été des plus magnifiques, tant par le grand nombre de Seigneurs et de Dames qui y ont assisté, que par l'ordre qui a été observé. Trois cent hommes du Guet à pied étoient en armes au-dehors de l'Eglise, pour empêcher les embarras des Carrosses, et il y avoit dans l'interieur cent Cavaliers du Guet, commandez par leurs Officiers, et cent Suisses pour maintenir le bon ordre.

Le Nonce du Pape étoit attendu au Presbytere, dans une Sale ornée et préparée pour le recevoir. Son Excellence arriva vers les dix heures, précédée de ses Valets de pied, accompagnée des Seigneurs étrangers, et suivie de tous les Officiers de sa Maison qui avoient servi à son Entrée publique. Elle fut saluée d'une grande décharge de Boëtes, au son des Tambours, Timbales et Trompettes, et reçue à la descente de son Carosse par M. le Curé et par les Marguilliers de la Paroisse, à la tête desquels étoit le Comte de S. Florentin, Secretaire d'Etat, en l'absence de M. le Comte de Maurepas, premier Marguillier d'honneur, qui s'étoit trouvé indisposé. M. le Nonce fut conduit dans la Sale destinée à le recevoir; il y étoit attendu par l'Ambassadeur du Roy de Sardaigne,
par

1788 MERCURE DE FRANCE

par l'Ambassadeur de la République de Venise, par le Comte de Gergy, Ambassadeur de France à Venise, par plusieurs autres Ministres des Cours Etrangères et par un grand nombre de Seigneurs du Royaume, invitez à la Cérémonie.

Au moment de son arrivée, la Procession commença à sortir de l'Eglise par la porte collaterale, située au Midy, pour rentrer par la grande porte. Voici l'ordre qui s'y observa.

A la tête étoient les Timbales, Trompettes, Hautbois et Bassons; on voyoit ensuite la grande Bannière de la Paroisse, suivie de tous les Ouvriers servant à la construction du Bâtiment, en très-grand nombre, portant tous à la main la marque distinctive de leur Profession; ils étoient conduits par les Maîtres, les Contre-Maîtres et les Appareilleurs. Le sieur Servandoni, des Académies Royales de Peinture, Sculpture et Architecture, premier Architecte de S. Sulpice, marchoit à leur tête.

Au milieu d'eux les Marbriers, avec des bricoles couvertes de rubans portoient sur un brancard, orné d'un Tapis de velours, la *Première Pierre*, parée de Guirlandes de fleurs, et de rubans; après eux marchoient les Congrégations et les Confrairies, avec leurs étendarts et Guidons. Tout le Clergé en surplis venoit ensuite au nombre de plus de 300. chantant des Pseaumes à deux Chœurs.

La Procession ayant passé dans cet ordre devant le Presbytere, M. le Curé en Etole et en Chape, en fit la clôture. Alors M. le Nonce, précédé de toute sa Livrée, suivi de tous ses Officiers et accompagné de M. le Comte de S. Florentin, des Marguilliers, des Ambassadeurs de Sardaigne et de Venise, du Comte de Gergy et des autres Mi-

nistres

nistres Etrangers et Seigneurs, sortit du Presbytere pour suivre la Procession. On arriva ainsi à l'Eglise qui avoit été disposée avec toute la noblesse et toute la magnificence possible, ce qui offroit aux Spectateurs une décoration des plus superbes, laquelle subsista sans aucun trouble ni dérangement, malgré l'affluence et le concours infini du Peuple empressé de voir cette auguste solemnité.

Les Confrairies allèrent prendre les places qui leur avoient été marquées, et les Congregations placèrent à l'entrée du Chœur leurs Bannieres, qui furent admirées de toute l'Assemblée, plus encore par le goût que par la richesse de l'ouvrage.

Le Clergé se rangea sur deux lignes parallèles dans la grand-Nef; M. le Curé se tenant au milieu, présenta l'Eau-benite à M. le Nonce et ensuite lui offrit à baiser une Croix de Cristal de Roche, d'un ouvrage parfait, dans laquelle on conserve une précieuse portion de la vraie Croix. S. E. s'étant mise à genoux sur un riche Carreau, adora le Crucifix; puis s'étant relevée, M. le Curé lui fit un compliment dont elle parut très-satisfaite.

De-là elle fut conduite à un Prie-Dieu, couvert d'un superbe Tapis, placé devant un Autel que l'on avoit dressé entre la Nef et le Chœur, il étoit orné d'un grand nombre de Chandeliers et de Girandoles de Cristal. Aux côtes du Nonce se placèrent les Ambassadeurs, les Ministres Etrangers, et les autres Seigneurs dans des Fauteuils préparés, avec des Carreaux de velours à Galons d'or. M. le Comte de S. Florentin et les Marguilliers prirent leurs places dans l'Œuvre, qui étoit parée de Tapis de velours et de Carreaux chamarez d'or; toute la suite de S. E. et

des

1880. MERCURE DE FRANCE
des autres Ministres et Seigneurs, se rangea dans
la Nef.

Des deux côtez de l'Autel on avoit disposé
une grande quantité de Chaises de Tapisserie, et
ce fut-là que l'on plaça les Personnes de distinc-
tion, de l'un et de l'autre sexe, qui s'y trouve-
rent en grand nombre. Plus loint, dans le Sanc-
tuaire, les Ecclesiastiques en Manteau, et les Re-
ligieux de différens Ordres.

Il y avoit en dehors de chaque Arcade de la
Nef une Barrière de Suisses, et en dedans un
rang de Cavaliers du Guet, pour empêcher le
peuple, qui remplissoit les bas côtez et la croisée
de ce grand et superbe Edifice, de causer de la
confusion, et cette double Barrière étoit conti-
nuée depuis la grande Porte jusques au Chœur.

Pendant que chacun prenoit la place qui lui
étoit destinée, on entendoit un Concert d'Ins-
trumens, choisis de toute espee.

Le Clergé ayant défilé sur deux lignes, pour
se rendre dans le Chœur, dès qu'il y fut rangé,
on commença la Messe; pendant laquelle il fut
chanté un Motet de M. Campra, avec une Sym-
phonie de M. Clerambault, Organiste et Maître
de Musique de S. Sulpice.

La Messe finie, M. le Nonce, précédé des
Prêtres de la Paroisse, qui portoient dans des
Vases précieux les différens Instrumens qui de-
voient servir à la Cérémonie, alla poser la pre-
miere Pierre. S. E. mit dans un Coffre de Marbre,
creusé exprès, des Médaillons d'or, d'argent et
de bronze, que le Pape avoit envoyez; ils étoient
portez dans une Jatte d'Agathe, montée en or,
d'un ouvrage exquis; le Marbre fut ensuite scellé
et mis sous la premiere Pierre, sur laquelle est
gravée en Lettres d'or, l'Inscription qui suit :

CLE.

CLEMENS PAPA XII. PER RAINERIUM COMITIBUS DE ILCIO ARCHIEPISCOPUM RHODIENSEM NUNCIUM APOSTOLICUM, LAPIDEM HUNC ALTARIS SANCTI PRIMARIUM POSUIT XXI AUGUSTI. ANNO M. DCC. XXXII.

Pendant tout le temps de cette Cérémonie, les Instrumens continuerent de donner une Symphonie qui fut généralement goûtée. Lorsque la Pierre fut posée, M. le Curé accompagna M. le Nonce, M. le Comte de S. Florentin, et plusieurs autres Seigneurs dans la nouvelle Sacristie; ils y admirèrent tous les Tableaux dont elle est ornée, qui sont des plus grands Maîtres, la Menuiserie qui est d'un gout achevé, et le Lavoir tout incrusté de Marbre, dont la Cuvette est un ancien Tombeau de Marbre d'Egypte, d'un grand prix.

Ensuite le Clergé s'étant rangé sur deux lignes dans la Nef, S. E. sortit de l'Eglise et fut conduite jusques à son Carosse, par M. le Curé, M. le Comte de S. Florentin, et Mrs. les Marguilliers, au bruit des Tambours, Timbales et Trompettes, et la Cérémonie fut terminée par des aumônes que M. le Curé fit distribuer abondamment à tous les Pauvres, qui s'y trouverent en tres-grand nombre.

L'Académie Française celebra le 25 de ce mois la Fête de S. Louis, dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe on chanta un fort beau Motet en Musique, de la composition du Sr Dornel. L'Abbé du Renel, l'un des Auteurs du Journal des Sçavans, prononça le Panégyrique du Saint, avec beaucoup d'éloquence. L'après midi, l'Académie donna le Prix de Poësie à l'Abbé Séguis.

et.

et Elle déclara qu'elle avoit réservé celui d'éloquence pour l'année prochaine.

Le même jour, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et celle des Sciences, célébrèrent la même Fête, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire. Il y eut un Motet pendant la Messe, de la composition du Sr du Boussoit; après laquelle l'Abbé Biliard prononça le Panégyrique de Saint Louis, fort éloquemment, et donna une idée fort avantageuse de ses talens.

Le Concert d'Instrumens que l'Académie Royale de Musique donne tous les ans, au Château des Tuilleries, à l'occasion de la Fête du Roy, a été exécuté le 24, veille de S. Louis, par un grand nombre d'excellens Symphonistes, de la même Académie, qui jouèrent différens beaux morceaux de Musique de M. de Lully, et d'autres Maîtres modernes.

Le 23 Aoust, la Lotterie de la Compagnie des Indes, établie pour le remboursement des Actions, fut tirée en la maniere accoutumée, à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numéros gagnans des Actions et Dixièmes d'Actions, qui doivent être remboursées, a été rendue publique, faisant en tout le nombre de 319 Actions.

MORTS, NAISSANCES et Mariages.

Henry Dangleure de Bourlemont, Abbé de S. Vincent de Metz, cy-devant Agent General du Clergé, mourut à son Château de Bourlemont

A O U S T. 1732. 1883

Jemont en Champagne, le 19 de Juillet, âgé de 69 ans.

Armand de S. Martin, Chevalier, Marquis de Clairvaux, Conseiller de la Grand'Chambre de Parlement, mourut à Paris le 29 du même mois, âgé de 77 ans ou environ.

M. Jean Grancolas, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Beneficier de l'Eglise Collégiale S. Benoît, Censeur Royal, et Auteur de plusieurs Ouvrages d'Erudition Ecclesiastique, mourut le 1 de ce mois, âgé d'environ 72 ans.

Dame Catherine du Noyer, veuve de Barthélemi Huault de Bernay, Chevalier dudit lieu, Richebourg, Arcis, &c. mourut le 7, âgé de 79 ans.

Pierre Etienne le Tonnellier, Chevalier, Seigneur de Charmeaux, Conseiller au Grand Conseil, mourut le 7 Aoust, âgé de 72 ans. Il avoit épousé Marie-Gabrielle Legras, dont il laisse Marie-Geneviève le Tonnellier, mariée en 1726. à Louis-François, Marquis de Chiffreville, Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire du Roy.

C'étoit un Magistrat d'une intégrité, d'une capacité et d'une vertu au-delà du commun, et on peut dire que sa Compagnie, et le public perdent également à sa mort. Il étoit l'aîné de Louis le Tonnellier, Chanoine Régulier de S. Victor, et Prieur de la Maison, et de Jean-Jacques-Pascal le Tonnellier, Prieur de la Chartreuse de Paris, aussi distinguez dans leur Ordre, l'un et l'autre par leur mérite, que leur aîné l'étoit dans la Magistrature. Ils sont les derniers d'une branche cadette de la famille de le Tonnellier Breteuil.

Patrice de Gouy, Abbé Régulier de Choques, autre-

1884 MERCURE DE FRANCE

autrement S. Jean des Prez; Diocèse de S. Omer, mort à Paris le 16. Aoust, âgé de près de 80 ans. Il étoit Oncle de Michel-Jean de Gouy, Marquis Datri, cy-devant l'un des quatre Gentilshommes de la Manche du Roy.

Marie-Thérèse de Crévant d'Humieres, veuve de Jean-Alphonse de Gand de Mérodes et de Montmorenci, Prince d'Isenghien, mourut à Douay, le 19 Aoust, âgée d'environ 79 ans.

Agnès Bouvart de Fourqueux, épouse de Messire Vincent Maynon, Conseiller Honoraire du Parlement, Chevalier, Seigneur de Farcheville, Orveaux, Valpuiseau, Villemartin, &c. décédée le 28 Aoust, âgée de 40 ans.

Dame Anne-Etiennette de Meuve, épouse de Jean-Paul Bochart de Champigny, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, accoucha d'une Fille, le 17 Juillet, laquelle fut tenue sur les Fonts par Jacques-Charles Bochat, Marquis de Champigny, Capitaine des Vaisseaux du Roy, Gouverneur des Isles du Vent de l'Amérique; et par Dame Catherine de Forcade, épouse de Jean-Charles de Bournel, Marquis de Mouchy, Maréchal de Camp.

Dame Louïse de Couché de Lusignan, épouse d'Edme-Louïs-Joseph d'Hauremer, Seigneur de Wolsey, &c. Capitaine d'Infanterie, accoucha le 5. Aoust, d'un Fils, qui fut nommé Léopold Gaston, par Gaston Jean-Baptiste-Charles de Lorraine, Comte de Marsan; et par Madame Léopoldine-Elizabeth-Charlotte de Lorraine, Chanoinesse de Remiremont.

Dame Susanne-Marie de Vivans, épouse de Pierre-Antoine d'Ajancourt, Baron d'Huban, &c. accoucha le 10 du même mois, d'un Fils, qui fut

fut nommé Armand Henri , par Armand de Mornez , Marquis de S. Hilaire , Lieutenant General des Armées du Roy , Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis, Gouverneur de Belle-Isle ; et par Dame Jeanne-Henriette le Maître de Château-pere.

Charles Joseph de Robert de Lignerac , Lieutenant General de la Province d'Auvergne , Mestre de Camp de Cavalerie , et Guidon des Gendarmes de la Garde du Roy , Fils de Joseph de Robert , Marquis de Lignerac &c. Brigadier des Armées du Roy , Grand-Baillif , Lieutenant General, Commandant en Auvergne ; et de Dame Marie-Charlotte de Thubieres de Lévi de Cailus, épousa le 18 Août , Dame Marie-Françoise de Broglie , fille de Charles-Guillaume, Marquis de Broglie , &c. Lieutenant General des Armées du Roy , Gouverneur de Graveline ; et de Dame Marie-Magdelaine Voisin.



ARRETS NOTABLES.

ORDONNANCE du Roy , du 9 Juin , portant que lorsqu'il y aura des Postes vacantes dans les Villes , Bourgs et Villages où il y en a d'établies , et qu'il ne se proposera point de sujets pour les remonter , les Communautez des lieux en feront le service.

ORDONNANCE du Roy , du 25 Juin , pour faire faire la Revüe generale des Troupes de Milice , dans le courant du mois de Septembre prochain ,

1886 MERCURE DE FRANCE
chain, en licencier en même-temps la moitié, et
indiquer son remplacement au mois de Février
de l'année 1733.

ORDONNANCE du Roy, du 7 Juillet, por-
tant Reglement pour le service, la solde et l'ha-
billement de la Compagnie des Gardes du Pavil-
lon Amiral, créée cy-devant par Ordonnance du
18 Novembre 1716. par laquelle S. M. voulant
faire quelques changemens, à ce qui est porté
par ladite Ordonnance, regle en même-temps
tout ce qui concerne le service, la solde et l'ha-
billement de ladite Compagnie, ainsi qu'il est
specifié aux 33 articles, contenus en la dernière
Ordonnance.

ARREST du 8 Juillet, du Conseil d'Etat du
Roy, qui exempte des droits d'us au Roy, ou à
ses Fermiers, et des droits de Péages, les Grains
qui seront transportez des Provinces du Royau-
me dans celle de Provence pendant un an, à com-
pter du 15 Septembre 1732.

ORDONNANCE du Roy, du 26 Juillet, pour
faire fournir du Pain de Munition aux Troupes
qui formeront des Camps, que S. M. fait assem-
bler sur ses Frontieres de Flandre, Evêchez, Al-
sace et Comté de Bourgogne, en l'année pré-
sente.

ARREST du 29 Juillet, qui ordonne qu'il ne
sera perçû qu'un seul droit d'insinuation, suivant
la qualité du Testateur, pour tous les Héritiers
rappellez, et pour tous les Légataires universels,
en quelque nombre que soient lesdits Héritiers
ou Légataires.

TABLE

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Stances irregulieres,	1675
Suite de l'Histoire du Prince Jaloux,	1678
Epiralame,	1705
Défense d'un Trait historique de Lampride,	1709
Bouts-Rimez proposez,	1735
Conference entre les Plénipotentiaires Turcs et Persans. Traduction d'une Relation, &c.	1736
Epigramme de M ^{lle} de la Vigne, sur M. Rous- seau,	1756
Lettre au sujet de l'Eloge de l'humour capri- cieuse,	1757
La Jeunesse, <i>Cantate</i> ,	1760
Remarques sur les Médailles de Lucille,	1762
Enigme, Logogryphes, &c.	1768
Nouvelles Littéraires des Beaux Arts, &c.	1770
Journal du Regne d'Henry IV. &c.	1772
Traité des Forces mouvantes, &c.	1773
L'Anatomie generale du Cheval, &c.	1775
Défense du Franc-Aleu, &c.	1776
Bibliothèque raisonnée, &c.	1781
Recueil de Discours sur diverses matieres,	1782
Discours sur la Peinture, &c.	1787
Coûtumes Generales de Bourbonnois,	1801
Nouveau <i>Lexicon Medicum</i> , &c.	1802
Lettre sur la Taille Laterale, &c.	1804
Pendule pour le Roy de Sardaigne,	1806
Statuës antiques, trouvées en Provence,	1809
Autres Antiques, trouvées en Portugal, Rome, &c.	1810
Nouvelles Estampes, &c.	1811
Jean-Paul Panini, Peintre Italien, reçu à l'Ac- adémie de Paris,	1813
Chanson notée,	1815
Spectacles. L'Opera Comique, Pieces nouvelles, &c.	1816

Lettre de Mr de Voltaire sur la Tragédie de <i>Zaire</i> ,	1828
Ballet des Seïns, <i>Entrée du Goût</i> ,	1843
Nouvelles Etrangères, de Turquie, Perse, et Russie,	1846
De Pologne, Journal du Camp de Villanova, &c.	1850
D'Allemagne, Entrevûë de l'Empereur et du Roy de Prusse,	1856
D'Italie et d'Espagne, Portugal, &c.	1761
Seconde Lettre sur la Prise d'Oran,	1866
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1874
Ceremonie faite à S. Sulpice, &c.	1877
Morts, Naissances, &c.	1882
Arrêts Notables,	1885

Errata de Feuillet.

- P** Age 1635. ligne 8. d'Oran, *ôtez ce mot.*
P. 1645. l. 17. tardif, *l. tardoit.*
P. 1648. l. 12. Meuville, *l. Neuville.*

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 1689. l. 22. *fit la place, lisez, fit place.*
P. 1707. l. 8. brillent, *l. brûlent.*
P. 1745. l. 27. Capitaine, *l. Capitale.*
P. 1748. l. 5. Coni, *l. Com.*
P. 1773. l. 11. 1706. *l. 1606.*
P. 1786. l. 17. Ouvrages, *l. Œuvres,*
P. 1794. l. 17. sont, *l. font*
P. 1822. l. 2. du bas, gar, *l. grâce.*
P. 1825. l. 20. m'y, *l. n'y.*
P. 1848. l. 32. 20000. *lisez 200000.*
P. 1850. l. 20. Nanokin, *l. Nankin.*
P. 1852. l. 30. après sitôt, *l. après qu'on eut.*
P. 1863. l. 4. Arno.
La Chanson note. doit regarder la page 1825



SEP 17 1936

